

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Barclays Bank Plc
Société de droit Britannique
Siège social : 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume Uni
Immatriculée au Royaume Uni sous le n° 1026167

Succursale en France : **Barclays Bank Plc French Branch**
Siège : 34/36 Avenue De Friedland 75008 PARIS
852 306 778 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes indépendant aux membres de Barclays Bank PLC

1. NOTRE OPINION N'EST PAS MODIFIEE

Selon nous :

- les états financiers de Barclays Bank PLC donnent une image fidèle et honnête de la situation du Groupe et de la société mère au 31 décembre 2025 ainsi que du résultat du Groupe et de la société mère pour l'exercice clos à cette date ;
- les états financiers du Groupe ont été correctement préparés conformément aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni ;
- les états financiers de la Société mère ont été préparés conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, en respectant les dispositions de la Loi sur les sociétés de 2006 ; et
- les états financiers du Groupe et de la Société mère ont été préparés conformément aux exigences de la Loi sur les sociétés de 2006.

PORTEE DE NOTRE AVIS

Nous avons vérifié les états financiers du Groupe et de la Société mère de Barclays Bank PLC (« la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (exercice 25) inclus dans le Rapport annuel et les comptes, qui comprennent :

Groupe (Barclays Bank PLC et ses filiales)	Société mère (Barclays Bank PLC)
Compte de résultat consolidé	Bilan
Etat du résultat global consolidé	Etat des variations des capitaux propres
Bilan consolidé	Etat des flux de trésorerie
Etat consolidé des variations des capitaux propres	
Etat consolidé des flux de trésorerie	
Notes 1 à 41 des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables	

AVIS COMPLEMENTAIRE SUR LE REFERENTIEL IFRS TEL QU'ADOpte PAR L'UNION EUROPEENNE

Comme expliqué à la Note 1 des états financiers du Groupe, le Groupe et la Société mère, en plus de se conformer à leur obligation légale d'appliquer les normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, ont également appliqué les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) n° 1606/2002 en vigueur dans l'Union européenne (les « IFRS, telles qu'adoptées par l'UE »). A notre avis, les états financiers du groupe de la Société mère ont été correctement établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE.

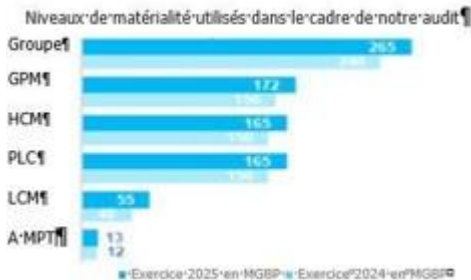
FONDEMENT DE NOTRE AVIS

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (R.-U.) (« ISA (R.-U.) ») et à la législation en vigueur. Nos responsabilités sont décrites ci-dessous. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion. Notre opinion d'audit et les questions incluses dans le présent rapport correspondent à celles évoquées et incluses dans notre Rapport au Comité d'audit du Conseil d'administration (« CAC »).

Conformément aux exigences déontologiques du Royaume-Uni, y compris la norme éthique FRC appliquée aux entités cotées d'intérêt public, nous avons rempli nos responsabilités éthiques et demeurons indépendants du Groupe.

2. APERCU DE NOTRE AUDIT

FACTEURS QUI SOUS-TENDENT NOTRE VISION DES RISQUES	Suite à notre audit de l'exercice 2024 et à l'examen des tendances affectant Barclays Bank PLC depuis lors, nous avons mis à jour notre évaluation des risques. Le contexte macroéconomique et géopolitique continue de jouer un rôle déterminant dans notre évaluation des risques d'audit pour l'exercice 2025. La croissance économique au Royaume-Uni et dans d'autres grandes économies mondiales devrait rester atone, dans un contexte d'inflation persistante et de taux d'intérêt qui devraient se maintenir à un niveau relativement élevé pendant une période prolongée. Cette situation exerce une pression continue sur le pouvoir d'achat des consommateurs et la qualité de crédit des entreprises, ce qui accroît le degré de jugement requis dans les hypothèses prospectives, en particulier dans les modèles de pertes de crédit attendues et les hypothèses post-modélisation. Dans le même temps, l'incertitude géopolitique accrue, caractérisée par des tensions géopolitiques persistantes, continue de peser sur le risque de crédit, les valorisations de marché et la résilience opérationnelle des institutions financières mondiales, telles que Barclays. Ces facteurs ont un impact sur le risque inhérent lié à l'incertitude des estimations dans des domaines tels que les dépréciations et les valorisations. Le Groupe continue de mettre en œuvre son plan stratégique, qui a été annoncé au marché dans l'Investor Update de février 2024. Nous avons pris en compte l'impact de la pression exercée pour atteindre les objectifs fixés dans l'Investor Update dans le cadre de notre évaluation des risques. Lors de notre évaluation des risques, nous avons également examiné les cas de non-conformité aux lois et règlements (y compris les actions en exécution ouvertes à l'encontre du Groupe) au cours de l'exercice, en particulier celles qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers. Nous avons examiné l'évaluation par la direction du déroulement de ces événements et son évaluation du degré de propagation du risque.	Questions d'audit clé	Exercice 2024	Élément
		Provisions pour dépréciation sur prêts et avances au coût amorti, y compris éléments hors bilan de la provision (Groupe et Société mère)		4.1
		Valorisation des instruments financiers détenus à la juste valeur (Groupe et Société mère)		4.2
		Valorisation des obligations brutes au titre du régime britannique de retraite à prestations définies (« UKRF ») (Groupe et Société mère)		4.3
		Gestion des accès utilisateurs (Groupe et Société mère)		4.4
NOTRE RECOURS AUX SPECIALISTES ET A L'INNOVATION	Recours à des spécialistes et collaborateurs ayant une expertise dans un domaine spécialisé de la comptabilité ou de l'audit : Nous avons fait appel à des spécialistes et collaborateurs ayant une expertise dans un domaine spécialisé de la comptabilité ou de l'audit pour nous assister dans différents aspects de notre audit. Cela comprend, par exemple : • Modélisateurs de risque de crédit chargés d'évaluer l'exactitude des modèles de perte sur créances • Spécialistes en économie chargés d'évaluer le caractère raisonnable des variables macroéconomiques et des scénarios utilisés pour déterminer les provisions pour PCA • Spécialiste en valorisation chargé de réévaluer de manière indépendante une sélection d'instruments financiers à la juste valeur et de contester les évaluations de la direction lorsqu'elles s'écartent de notre fourchette acceptable, ainsi que la pertinence des modèles et méthodologies importants utilisés pour calculer les justes valeurs, les expositions au risque et les AJV et XVA. • Spécialistes en valorisation financière d'entreprise pour contester la méthodologie sous-jacente et certaines des hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des actifs incorporels, ainsi que la valeur comptable des filiales • Actuaiers spécialisés dans les régimes de retraite pour contester les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies			

COMITE D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATIO N INTERACTION (« CAC »)	• Fiscalistes pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude de la charge d'impôt, du taux d'imposition effectif et des positions fiscales incertaines • Auditeurs informatiques pour évaluer les contrôles informatiques généraux et les contrôles automatisés des activités • Les spécialistes de l'analyse de données contribueront à évaluer l'exhaustivité du grand livre général et à identifier les journaux à haut risque • Des experts en criminalistique nous aideront à identifier les facteurs de risque de fraude pertinents pour l'information financière Innovation en matière d'audit : Nous nous engageons à favoriser l'utilisation accrue de la technologie dans les procédures d'audit. Pour l'audit de l'exercice 2025, nous avons continué à déployer des outils de données et d'analyse. Nous continuons à intégrer de plus en plus de solutions certifiées basées sur l'intelligence artificielle dans notre processus d'audit. Nous avons également continué à innover dans l'estimation des pertes de crédit attendues en procédant à la vérification indépendante des calculs d'une série d'hypothèses de modèles et en utilisant des données plus récentes pour certains portefeuilles. Cela nous a permis d'élaborer une fourchette pour les PCA que nous comparons par la suite à l'estimation de points réalisée par la direction. Au cours de l'année, le CAC s'est réuni 16 fois. KPMG a assisté à toutes les réunions du CAC, à l'exception de la réunion relative à l'appel d'offres relatif au commissariat d'audit. KPMG a l'occasion de rencontrer le CAC en séance privée sans que les Administrateurs exécutifs ne soient présents. Pour chaque question d'audit clé, nous avons présenté les communications menées avec la CAC à la section 4, y compris les questions nécessitant un jugement comptable spécifique. Les questions mentionnées à la page 28 dans le rapport du Comité d'audit du Conseil sont, en substance, conformes à nos observations sur ces réunions. En outre, KPMG a assisté à toutes les réunions du Comité des risques du Conseil d'administration.																							
	NOTRE INDEPENDANCE	Conformément aux exigences déontologiques du Royaume-Uni, y compris la norme éthique FRC appliquée aux entités cotées d'intérêt public, nous avons rempli nos responsabilités éthiques et demeurons indépendants du Groupe. Nous n'avons pas exécuté, au cours de l'exercice 2025 ou ultérieurement, de prestations autres que des prestations d'audit qui sont interdites par la norme éthique du FRC. Nous avons été nommés pour la première fois par les actionnaires en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. La période d'engagement totale sans interruption porte sur les neuf exercices financiers clos le 31 décembre 2025. L'associé chargé de l'engagement auprès du Groupe est tenu d'effectuer une rotation tous les cinq ans. Comme il s'agit de la quatrième série d'états financiers du Groupe signée par Stuart Crisp, celui-ci devra se retirer à l'issue de l'audit de l'exercice 2026. La durée moyenne des mandats des partenaires de la composante est de trois ans, la plus courte étant leur première année de participation et la plus longue étant de quatre ans.	<table><tr><td>Total des honoraires d'audit</td><td>41 MGBP</td></tr><tr><td>Honoraires liés à l'audit (examen intermédiaire compris)</td><td>12 MGBP</td></tr><tr><td>Autres services</td><td>3 MGBP</td></tr><tr><td>Honoraires hors audit en % du total de l'audit et honoraires liés à l'audit en %</td><td>6 %</td></tr><tr><td>Date de première nomination</td><td>31 mars 2017</td></tr><tr><td>Mandat d'audit ininterrompu</td><td>9 ans</td></tr><tr><td>Prochain exercice nécessitant un appel d'offres</td><td>31 décembre 2027</td></tr><tr><td>Mandat de l'associé principal chargé de l'engagement auprès du Groupe</td><td>4 ans</td></tr><tr><td>Durée moyenne des partenaires de mission des composantes</td><td>3 ans</td></tr></table>		Total des honoraires d'audit	41 MGBP	Honoraires liés à l'audit (examen intermédiaire compris)	12 MGBP	Autres services	3 MGBP	Honoraires hors audit en % du total de l'audit et honoraires liés à l'audit en %	6 %	Date de première nomination	31 mars 2017	Mandat d'audit ininterrompu	9 ans	Prochain exercice nécessitant un appel d'offres	31 décembre 2027	Mandat de l'associé principal chargé de l'engagement auprès du Groupe	4 ans	Durée moyenne des partenaires de mission des composantes	3 ans		
			Total des honoraires d'audit	41 MGBP																				
			Honoraires liés à l'audit (examen intermédiaire compris)	12 MGBP																				
			Autres services	3 MGBP																				
Honoraires hors audit en % du total de l'audit et honoraires liés à l'audit en %			6 %																					
Date de première nomination	31 mars 2017																							
Mandat d'audit ininterrompu	9 ans																							
Prochain exercice nécessitant un appel d'offres	31 décembre 2027																							
Mandat de l'associé principal chargé de l'engagement auprès du Groupe	4 ans																							
Durée moyenne des partenaires de mission des composantes	3 ans																							
CARACTERE SIGNIFICATIF (POINT 6 CI- DESSOUS)	La portée de nos travaux est influencée par notre opinion sur l'importance relative et notre évaluation des risques d'anomalies significatives. Nous avons déterminé que le seuil global de déclaration s'établissait à 265 MGBP (exercice 2024 : 240 MGBP) pour les états financiers consolidés du Groupe et à 165 MGBP (exercice 2024 : 150 MGBP) pour les états financiers de la société mère. Nous avons déterminé que le résultat avant impôt (RAI) restait le principal indice de référence de Barclays Bank PLC.	Niveaux de matérialité utilisés dans le cadre de notre audit  <table><tr><th>Composante</th><th>Exercice 2025 en MGBP</th><th>Exercice 2024 en MGBP</th></tr><tr><td>Groupe</td><td>265</td><td>240</td></tr><tr><td>GPM</td><td>172</td><td>150</td></tr><tr><td>HCM</td><td>165</td><td>150</td></tr><tr><td>PLC</td><td>165</td><td>150</td></tr><tr><td>LCM</td><td>55</td><td>50</td></tr><tr><td>A-MPT</td><td>13</td><td>12</td></tr></table>		Composante	Exercice 2025 en MGBP	Exercice 2024 en MGBP	Groupe	265	240	GPM	172	150	HCM	165	150	PLC	165	150	LCM	55	50	A-MPT	13	12
		Composante	Exercice 2025 en MGBP	Exercice 2024 en MGBP																				
		Groupe	265	240																				
GPM	172	150																						
HCM	165	150																						
PLC	165	150																						
LCM	55	50																						
A-MPT	13	12																						
<table><tr><td>GPM</td><td>Niveau d'importance de la performance du Groupe</td></tr><tr><td>HCM</td><td>Niveaux d'importance les plus élevés des composantes</td></tr></table>		GPM	Niveau d'importance de la performance du Groupe	HCM	Niveaux d'importance les plus élevés des composantes																			
GPM	Niveau d'importance de la performance du Groupe																							
HCM	Niveaux d'importance les plus élevés des composantes																							

	Nous avons fondé notre avis sur le niveau d'importance sur le résultat avant impôt de 5 943 MGBP, dont il représente 4,5 % (exercice 2024 : 4,8 %). Pour l'exercice 2024, nous avons ajusté le RAI des éléments qui ne représentaient pas les activités normales et continues du Groupe. Dans le cadre de notre évaluation de la matérialité pour l'audit de Barclays, nous avons examiné l'impact de l'Investor Update de février 2024. Le seuil de déclaration pour les états financiers de la société mère dans leur ensemble a été fixé à 165 MGBP (exercice 2024 : 150 MGBP), ce qui correspond au seuil de déclaration déterminé pour la société mère par l'équipe chargée de la mission d'audit du Groupe. Ce seuil est inférieur à celui que nous aurions déterminé en nous référant à un critère de référence correspondant à 0,3 % de l'actif net (exercice 2024 : 0,3 %).	HCM PLC AMPT	Niveaux d'importance les plus élevés des composantes Niveau d'importance de la société mère Seuil d'enregistrement des anomalies d'audit
PERIMETRE DU GROUPE (POINT 7 CI-DESSOUS)	Couverture des états financiers du Groupe Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit pour toutes les composantes identifiées. Nos procédures d'audit ont couvert 98 % du chiffre d'affaires du Groupe. ■ Composants 2025 sur lesquels des procédures d'audit ont été réalisées ■ Soldes 2025 restants hors périmètre ■ Composants 2024 sur lesquels des procédures d'audit ont été réalisées ■ Soldes 2024 restants hors périmètre 		
	Nous avons effectué des procédures d'audit relatives aux composants identifiés représentant 98 % du total de l'actif du Groupe. ■ Composants 2025 sur lesquels des procédures d'audit ont été réalisées ■ Soldes 2025 restants hors périmètre ■ Composants 2024 sur lesquels des procédures d'audit ont été réalisées ■ Soldes 2024 restants hors périmètre 		
IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR NOTRE AUDIT	Lors de la planification de notre audit, nous avons pris en compte l'impact potentiel des risques liés au changement climatique sur les activités et les états financiers du Groupe. Le Groupe a annoncé son ambition de devenir une banque « zéro émission nette » d'ici 2050. De plus amples informations sont fournies dans le rapport sur le climat et le développement durable du Groupe, qui a été intégré au Rapport annuel 2025, aux pages 41 à 73. Les risques liés au changement climatique, les opportunités et les engagements du Groupe et l'évolution de la réglementation pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. Il est possible que les risques liés au changement climatique, tant physiques que transitoires, puissent avoir un impact sur les soldes des états financiers, en fonction d'estimations telles que le risque de crédit et le risque de marché. Le Rapport annuel s'est enrichi d'un narratif plus détaillé sur les questions climatiques. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à une évaluation des risques liés au changement climatique et aux engagements pris par le Groupe au titre du changement climatique sur les comptes et notre approche d'audit. Dans ce cadre, nous avons mené des discussions avec nos propres spécialistes du changement climatique afin de remettre en question notre évaluation des risques. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre les mesures suivantes :		

	• Comprendre les processus de gestion : nous avons mené des enquêtes auprès de la direction afin de mieux comprendre son point de vue sur l'impact potentiel du risque lié au changement climatique sur les états financiers du Groupe et la préparation du Groupe à cet égard. Dans le cadre de ce processus, nous avons posé des questions à la direction pour comprendre son processus d'évaluation des risques en ce qui concerne les effets possibles du changement climatique sur le Rapport annuel et les comptes, y compris la manière dont les politiques comptables du Groupe (notamment les politiques relatives aux produits présentant des caractéristiques climatiques spécifiques) sont mises à jour pour tenir compte des risques liés au changement climatique. Nous avons également lu et discuté avec la direction de l'analyse quantitative préparée par le Groupe pour étayer son évaluation de l'impact du risque climatique sur le risque de crédit. • Risque de crédit d'entreprise : nous avons évalué la manière dont le Groupe tenait compte de l'impact du risque climatique sur les contreparties d'entreprise dans le cadre de nos évaluations des prêts individuels. Nous avons évalué l'impact du risque climatique sur les contreparties performantes au sein de la banque commerciale, y compris l'impact sur leur notation de crédit, le cas échéant. Nos procédures se sont concentrées sur certaines contreparties actives dans des industries plus exposées au risque climatique, à savoir l'énergie, les transports, les matériaux et les bâtiments, l'agriculture, l'alimentation et les produits forestiers. • Risque de marché : dans le cadre de notre évaluation des risques, nous avons pris en compte l'impact du changement climatique sur les intrants non observables utilisés dans la valorisation de certains instruments financiers dans des secteurs à haut risque, notamment l'énergie et l'eau, la fabrication et les métaux et les mines. • Narratif du rapport annuel : nous avons posé des questions à la direction pour tenter de comprendre le processus d'élaboration des récits relatifs au climat, y compris les principales sources de données utilisées et les procédures de gouvernance en place au sujet du narratif. Dans le cadre de notre évaluation des risques, nous avons pris connaissance des informations relatives au climat dans la première moitié du rapport annuel et avons examiné leur concordance avec les états financiers et nos propres connaissances d'audit. Nous avons déduit des procédures susdécrites que même si le changement climatique présentait un risque pour la détermination de la valeur des actifs de l'exercice en cours, le risque n'était pas significatif au regard de la nature des actifs et des conditions contractuelles pertinentes. Par conséquent, le changement climatique n'a pas eu d'impact significatif sur nos questions d'audit clés.
--	---

3. CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Les Administrateurs ont préparé les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation car ils n'ont pas l'intention de liquider le Groupe ou la Société mère ou de cesser leurs activités, et ils ont déduit de la situation financière du Groupe et de la Société mère que cela était réaliste. Ils en ont également déduit qu'il n'existait pas d'incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur leur capacité à poursuivre leur exploitation pendant au moins un an à compter de la date d'approbation des états financiers (« la période de continuité de l'exploitation »).

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	
Nous avons mis à profit les informations dont nous disposons sur le Groupe et la Société mère et notre connaissance du secteur des services financiers et de l'environnement économique général pour identifier les risques inhérents au modèle économique et analyser la manière dont ces risques pouvaient affecter les ressources financières du Groupe et de la Société mère ou leur capacité à poursuivre leurs activités pendant la période de continuité de l'exploitation. Les risques que nous avons jugés les plus susceptibles d'affecter négativement les ressources financières disponibles du Groupe et de la Société mère sur cette période sont les suivants : • la disponibilité du financement et des liquidités en cas de scénario de stress à l'échelle du marché ; et • l'impact du ralentissement économique ou de la récession sur les exigences de fonds propres réglementaires. Nous avons examiné si ces risques pouvaient affecter de manière tangible la disponibilité des ressources financières pendant la période de continuité de l'exploitation en comparant les scénarios baissiers graves, mais plausibles, susceptibles de résulter de ces risques individuels et collectifs par rapport au niveau de ressources financières disponibles indiqué par les prévisions financières du Groupe. Nous nous sommes également posé la question de savoir si les informations relatives à la continuité de l'exploitation figurant à la note 1 des états financiers	Nos conclusions • Nous estimons que l'utilisation par les administrateurs de la comptabilité basée sur la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers du Groupe et de la Société mère était adéquate ; • Nous n'avons pas détecté d'incertitude significative liée à des événements ou à des situations qui, individuellement ou collectivement, pourraient remettre en cause la capacité du Groupe ou de la Société mère à poursuivre son exploitation pendant la période de continuité de l'exploitation. A cet égard, nous corroborons la conclusion des administrateurs selon laquelle il n'existe pas d'incertitude significative ; • Nous n'avons aucun élément important à ajouter ou à mettre en évidence sur la déclaration des administrateurs figurant à la note 1 des états financiers en ce qui concerne l'utilisation du principe de continuité de l'exploitation sans incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur l'utilisation par le Groupe et la Société mère de ce principe pour la période de continuité de l'exploitation. Nous avons jugé acceptables les informations relatives à la continuité de l'exploitation figurant à la note 1.

constituaient une description complète et exacte de l'évaluation de la continuité de l'exploitation par les Administrateurs.

En nous basant sur ces procédures, nous avons jugé acceptable l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de la continuité de l'exploitation pour préparer des états financiers sans incertitude significative pour le Groupe et la Société mère. Toutefois, étant donné que nous ne sommes pas en mesure de prédire tous les événements ou situations futurs et que des événements ultérieurs peuvent donner lieu à des résultats incompatibles avec les appréciations raisonnables au moment où elles sont formulées, les conclusions ci-dessus ne constituent pas une garantie que le Groupe ou la Société mère poursuivra ses activités.

4. QUESTIONS D'AUDIT CLES

Ce que nous entendons

Les questions d'audit clés sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, se sont avérées les plus importantes dans le cadre de notre audit des états financiers et comprennent les risques d'anomalies significatives considérés comme les plus importants (que ces anomalies proviennent ou non de fraudes) identifiés par nous, y compris ceux qui ont le plus d'effet sur :

- la stratégie d'audit globale ;
- l'affectation des ressources dans le cadre de l'audit ; et
- diriger les efforts de l'équipe affectée à la mission.

Nous incluons ci-dessous les questions d'audit clé dans l'ordre décroissant de leur importance ainsi que nos principales procédures d'audit pour traiter ces questions et les résultats de ces procédures. Ces questions ont été traitées et nos résultats se fondent sur les procédures mises en œuvre aux fins de notre audit des états financiers dans leur ensemble. Nous ne fournissons pas d'avis séparé sur ces questions.

4.1 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PRETS ET AVANCES AU COUT AMORTI, Y COMPRIS LES ELEMENTS HORS BILAN DE LA PROVISION (Groupe et Société mère)

Eléments des états financiers			Notre évaluation du risque par rapport à l'exercice 2024	Nos résultats
	Exercice 2025	Exercice 2024		
Provisions pour dépréciation sur prêts et avances au coût amorti, y compris éléments hors bilan de la provision - Groupe (voir page 162)	4,0 Mrds GBP	3,9 Mrds GBP	 Nous estimons que le risque a augmenté depuis l'exercice 2024. Cela s'explique principalement par une incertitude accrue quant aux perspectives macroéconomiques, qui pèse sur les PCA ainsi que sur les scénarios économiques prévisionnels et les pondérations de probabilité.	Exercice 2025 : Acceptable Exercice 2024 : Acceptable
Provisions pour dépréciation sur prêts et avances au coût amorti - Société mère (voir page 170)	0,9 Mrd GBP	0,8 Mrd GBP		
Provisions pour dépréciation sur engagements de prêts et contrats de garantie financière - Société mère (voir page 176)	0,3 Mrd GBP	0,3 Mrd GBP		

Description de la question d'audit clé	Notre réponse au risque
Estimation subjective L'estimation des pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les instruments financiers implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations complexes.	Nos procédures pour gérer le risque incluent : <i>Evaluation des risques</i> : Nous avons procédé à une évaluation des risques minutieuse et détaillée portant sur l'ensemble des soldes

Les principaux domaines dans lesquels la direction, selon nous, a dû exercer un niveau d'appréciation important et, par conséquent, ceux sur lesquels notre audit s'est particulièrement concentré dans le cadre de l'estimation des PCA par le Groupe sont les suivants :

- **Estimations du modèle** - Des techniques de modélisation et des hypothèses intrinsèquement subjectives sont utilisées pour estimer la perte sur exposition, qui implique soit de déterminer la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »), soit un indicateur approprié. Les PCA peuvent s'avérer inadéquates si certains modèles ou hypothèses sous-jacents ne sont pas en mesure de prévoir avec précision les défauts ou recouvrements au fil du temps, ne correspondent pas à l'expérience du secteur ou ne reflètent pas le risque de crédit des actifs financiers. Par conséquent, certains modèles et hypothèses des modèles IFRS 9 constituent les principaux facteurs de complexité et d'incertitude dans le calcul des estimations des PCA par le Groupe et la Société mère, ce qui représente un risque significatif dû à une erreur.

- **Scénarios économiques** - La norme IFRS 9 impose au Groupe d'évaluer les PCA sur une base prospective impartiale reflétant une série de conditions économiques futures. Un jugement significatif de la direction est appliqué pour déterminer les scénarios économiques prospectifs utilisés comme intrants pour calculer les PCA, les pondérations de probabilité associées aux scénarios et les principales variables économiques qui déterminent les scénarios. Il existe également un niveau élevé de complexité des modèles utilisés pour calculer les pondérations de probabilité. A ce titre, les appréciations de la direction concernant le choix des scénarios, les variables économiques significatives et les pondérations de probabilité associées à ces scénarios constituent un risque important lié à l'erreur.

- **Ajustements qualitatifs** - Le Groupe applique des ajustements qualitatifs aux estimations de la perte de crédit attendue (PCA) issues des modèles afin de tenir compte des limites des modèles, des risques de crédit émergents ou des risques non pris en compte par les modèles. Les ajustements représentent environ 4,9 % de la PCA. Ces ajustements sont par nature incertains, importants et subjectifs et un certain niveau d'appréciation a été exercé pour identifier et estimer certains ajustements post-modèle (« APM ») et overlays de gestion. Ainsi, l'identification de certains ajustements qualitatifs représente un risque important d'erreur et de fraude. L'estimation de certains ajustements qualitatifs représente un risque d'erreur important.

Ces questions ont pour effet que, dans le cadre de notre évaluation des risques, nous avons déterminé que la dépréciation des prêts et avances aux clients, y compris des éléments hors bilan de la provision, présentait un degré élevé d'incertitude d'estimation, avec un éventail potentiel de résultats raisonnables supérieur à nos niveaux de matérialité pour l'ensemble des états financiers, et susceptible de représenter plusieurs fois ce niveau.

Les rubriques Risques de crédit des états financiers (pages 162 à 216) indiquent les sensibilités estimées par le Groupe.

figurant dans les états financiers du Groupe et de la Société mère (à savoir les provisions pour dépréciation sur les prêts et avances comptabilisés au coût amorti, y compris les éléments hors bilan de ces provisions). Dans le cadre de ces procédures d'évaluation des risques, nous avons identifié les portefeuilles présentant un risque d'anomalies significatives, y compris ceux résultant d'appréciations significatives sur l'estimation des PCA, que ce soit en raison des intrants, des méthodes ou des hypothèses.

Tests de contrôle : Nous avons effectué des examens de bout en bout pour identifier les principaux systèmes, applications et contrôles utilisés dans les processus PCA. Nous avons testé les contrôles manuels, les contrôles informatiques généraux et les contrôles applicatifs pertinents sur les principaux systèmes utilisés dans le processus PCA.

Les principaux aspects de nos tests de contrôle consistaient à évaluer la conception et la mise en œuvre et à tester l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sur :

- l'exhaustivité et l'exactitude des principaux intrants des modèles de dépréciation IFRS 9 ;
- l'application des critères de répartition entre les stades ;
- la validation, la mise en œuvre et le suivi des modèles ;
- l'exhaustivité, l'autorisation et le calcul des ajustements post-modèle et des management overlays ;
- la sélection et la mise en œuvre des variables macroéconomiques et les contrôles sur la sélection et les probabilités des scénarios économiques ; et
- les examens de crédit qui déterminent la notation du risque client sur une population de clients de gros, incluant une sélection basée sur les risques.

Notre expertise en matière de modélisation du risque de crédit : Nous avons fait appel à nos propres spécialistes de la modélisation des risques de crédit, qui nous ont apporté leur concours dans les domaines suivants :

- l'évaluation des méthodologies de dépréciation du Groupe et de la société mère pour se conformer à la norme IFRS 9 ;
- évaluer le caractère approprié de certaines hypothèses en examinant la méthodologie documentée par la direction pour estimer ces hypothèses et en reproduisant les travaux de la direction conformément à la méthodologie documentée ; nous n'avons donc pas considéré cela comme l'un des risques les plus significatifs dans le cadre de notre audit de l'exercice en cours et ne l'avons pas identifié séparément dans notre rapport de cette année ;
- l'inspection du code du modèle, le calcul de certains composants du modèle PCA afin d'évaluer sa cohérence avec la méthodologie de modèle du Groupe et de la Société mère ;
- la détermination du fait de savoir si les changements de modèle (y compris le code du modèle mis à jour), pour une sélection de modèles qui ont été modifiés ou mis à jour au cours de l'année, étaient appropriés en évaluant la méthodologie mise à jour du modèle par rapport à la norme comptable applicable ;

	• la réalisation d'un nouveau calcul de certains ajustements afin d'apprécier leur cohérence avec les méthodologies d'ajustement qualitatif ; • l'évaluation et la réalisation, pour une sélection de modèles, d'une nouvelle évaluation du caractère raisonnable des prédictions du modèle en les comparant aux résultats déclarés et en évaluant les différences qui en découlent ; • l'évaluation des résultats du modèle pour une sélection de modèles en inspectant la fonctionnalité du modèle correspondant et en mettant en œuvre le modèle de manière indépendante en reconstruisant son code et en comparant nos résultats indépendants avec les résultats de la direction ; et • la vérification indépendante des calculs d'une série d'hypothèses de modèles en utilisant des données plus récentes pour certains portefeuilles. Cette méthode sert à établir une fourchette de PCA, comparée par la suite à l'estimation ponctuelle retenue par le Groupe et la Société mère. <i>Notre expertise économique :</i> Nous avons sollicité nos propres spécialistes économiques pour nous aider à évaluer : • le caractère raisonnable de la méthodologie et des modèles du Groupe et de la Société mère afin de déterminer les scénarios macroéconomiques retenus et les pondérations de probabilité qui leur sont appliquées ; • les variables macroéconomiques clés, ce qui nécessitait de comparer des échantillons de variables économiques à des sources externes ; et • le caractère raisonnable global des prévisions économiques en comparant les prévisions du Groupe et de la Société mère à nos propres prévisions modélisées. <i>Autre test de détail :</i> Les aspects importants de nos procédures d'audit, en plus de ceux énoncés ci-dessus, ont concerné : • l'entente sur les principales données de départ pour les calculs des PCA pour la documentation source sous-jacente ;
Qualité de l'information Les informations relatives à l'application par le Groupe et la Société mère de la norme IFRS 9, notamment les déclarations sur les niveaux de sensibilité, sont essentielles pour expliquer les principaux domaines d'appréciation et paramètres significatifs des résultats des PCA IFRS 9.	• sélectionner un échantillon d'ajustements post-modélisation (y compris les ajustements de gestion), en tenant compte de l'ampleur et de la complexité, afin d'évaluer le caractère raisonnable de ces ajustements en remettant en question les hypothèses clés et en examinant et en réexécutant la méthodologie de calcul ; • l'évaluation de l'exhaustivité des ajustements post-modèle identifiés sur la base de nos connaissances acquises dans le cadre d'autres procédures d'évaluation des risques et d'audit substantiel ; et • la sélection d'un échantillon de vérifications de crédit afin d'évaluer le caractère raisonnable des notations de risque de clients en remettant en question les principales appréciations et en examinant les preuves contradictoires qui tendent à les infirmer. Evaluation de la transparence : Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par rapport à l'incertitude qui existe lors de la détermination des PCA, y compris les déclarations des niveaux de sensibilité. En outre, nous avons évalué si la divulgation des jugements et hypothèses clés était adéquate dans le contexte des normes comptables applicables.

Communications avec le Comité d’audit du Conseil d’administration de Barclays Bank PLC

Nos discussions avec le Comité d’audit du Conseil d’administration et les rapports que nous lui transmettons sont les suivantes :

- l’efficacité de l’environnement de contrôle pour l’estimation des PCA ;
- les résultats du suivi du modèle et les ajustements post-modèle réalisés ;
- les prévisions économiques de la direction et les pondérations de probabilité associées aux scénarios ;
- l’identification et l’estimation des ajustements post-modélisation ; et
- les informations fournies pour expliquer les PCA, y compris l’explication des incertitudes d’estimation qui en résultent

Domaines d’appréciation réservés au commissaire aux comptes

Nous avons identifié les éléments suivants comme relevant de l’appréciation du commissaire aux comptes :

- Le caractère adéquat des estimations du modèle ; et
- L’exhaustivité des ajustements qualitatifs et la valorisation de ces derniers.

Nos résultats

Sur la base du risque identifié et de nos procédures mises en œuvre, nous avons considéré que les provisions pour dépréciation sur les prêts et avances au coût amorti, notamment les éléments hors bilan des provisions et les informations y afférentes, étaient acceptables (résultat 2024 : acceptable).

Informations complémentaires dans le Rapport et les comptes annuels : Pour plus de détails sur l’attention particulière portée par le Comité d’audit du Conseil sur la dépréciation en tant que domaine significatif, veuillez consulter la page 28 du Rapport du Comité d’audit. Pour des informations sur les méthodes comptables utilisées pour comptabiliser la dépréciation des instruments financiers selon la norme IFRS 9, veuillez consulter les pages 306 à 309. Pour les informations sur le risque de crédit, reportez-vous aux pages 162 à 216 et pour les informations financières, consultez la note 8 intitulée « Charges de dépréciation du crédit ».

4.2 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS A LA JUSTE VALEUR (Groupe et Société mère)

Eléments des états financiers			Notre évaluation du risque par rapport à l’exercice 24		Nos résultats
	Exercice 2025	Exercice 2024			
Groupe :					
Actifs à la juste valeur de niveau 2* (note 16)	501 Mrds GBP	579 Mrds GBP		Nous estimons que le risque est similaire à celui de l’exercice 2024.	Exercice 2025 : Acceptable Exercice 2024 : Acceptable
Passifs à la juste valeur de niveau 2* (note 16)	539 Mrds GBP	581 Mrds GBP			
Actifs à la juste valeur de niveau 3 (note 16)	21 Mrds GBP	21,9 Mrds GBP			
Passifs à la juste valeur de niveau 3 (note 16)	8 Mrds GBP	6,9 Mrds GBP			
Société mère :					
Actifs à la juste valeur de niveau 2* (note 16)	520 Mrds GBP	576 Mrds GBP			
Passifs à la juste valeur de niveau 2* (note 16)	578 Mrds GBP	586 Mrds GBP			
Actifs à la juste valeur de niveau 3 (note 16)	18 Mrds GBP	19 Mrds GBP			
Passifs à la juste valeur de niveau 3 (note 16)	7,5 Mds GBP	6,6 Mds GBP			

Description de la question d'audit clé	Notre réponse au risque
Valorisation subjective	Nos procédures pour gérer le risque incluent :
La juste valeur de certains instruments financiers du Groupe et de la société mère est déterminée à l'aide de techniques de valorisation qui nécessitent l'exercice d'un jugement significatif de la part du Groupe en ce qui concerne le choix des modèles de valorisation, les données utilisées pour la détermination des prix et la réalisation des ajustements postérieurs à la modélisation, notamment les ajustements de juste valeur (AJV) et les autres ajustements liés au crédit, aux garanties et au financement (collectivement dénommés « XVA »). Les instruments financiers de niveau 3 comportent des données de tarification significatives qui ne sont pas observables. Pour ces actifs, la subjectivité inhérente et l'incertitude liée à l'estimation sont élevées. A ce titre, les évaluations des instruments financiers de Niveau 3 sont considérées comme présentant un risque significatif d'anomalies significatives résultant d'erreurs et de fraudes. Pour certains instruments financiers de Niveau 2 et certains ajustements de juste valeur, la complexité de l'évaluation se pose également lorsque les techniques de modélisation présentent des limites importantes ou lorsque les acteurs du marché appliquent des méthodes de tarification différentes pour des instruments similaires. Nous avons identifié deux domaines présentant une telle complexité pour les instruments financiers de niveau 2 : Nous avons identifié deux domaines de complexité à cet égard : • un portefeuille de dérivés spécifique avec une complexité de modélisation associée au produit ; et • certains ajustements de XVA apportés aux dérivés non collatéralisés et partiellement collatéralisés. Nous avons déterminé, dans le cadre de notre évaluation des risques, que l'estimation subjective de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 et de niveau 2 plus difficiles à valoriser comme indiqué ci-dessus et certains XVA présentaient un degré élevé d'incertitude d'estimation, avec un éventail potentiel de résultats raisonnables supérieur à nos niveaux d'importance pour les états financiers, et représentait éventuellement plusieurs fois ce niveau. Les états financiers (note 16) présentent le niveau de sensibilité dans les portefeuilles de niveau 3 estimé par le Groupe. Qualité de l'information Pour les portefeuilles de niveau 3, les déclarations, notamment les déclarations de niveau de sensibilité, sont essentielles pour expliquer les techniques de valorisation, les principales appréciations, les hypothèses et les intrants importants.	<i>Evaluation des risques</i> : Nous avons mis en œuvre des procédures d'évaluation des risques granulaires et détaillées sur l'ensemble des soldes des états financiers du Groupe et de la Société mère au cours de la période d'audit (c'est-à-dire tous les instruments financiers détenus par le Groupe et la Société mère à la juste valeur). Dans le cadre de ces procédures d'évaluation des risques, nous avons identifié les portefeuilles et intrants de valorisation associés qui présentent un risque d'anomalies significatives, y compris celles résultant d'appréciations significatives sur la valorisation, soit en raison d'intrants non observables, soit en raison de modèles complexes. Nous avons fait appel à des spécialistes de la valorisation dans notre processus d'évaluation des risques. <i>Les tests de contrôle</i> : Ayant assisté aux réunions du comité de valorisation de la direction tout au long de l'année, nous avons observé des discussions et des questions sur les thèmes relatifs à la valorisation, y compris les éléments liés à la valorisation de certains instruments financiers difficiles à valoriser et enregistrés à la juste valeur. Nous avons effectué des examens de bout en bout pour identifier les principaux systèmes, applications et contrôles utilisés dans les processus de valorisation. Nous avons testé l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces portefeuilles spécifiquement. Les principaux aspects de nos tests de contrôle consistaient à évaluer la conception et à tester l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sur : • la vérification indépendante des prix (IPV), la prise en charge par une fonction de contrôle, les principaux intrants de valorisation du marché, y compris l'exhaustivité des positions et des données de valorisation soumises au contrôle IPV ; • les ajustements à la juste valeur (AJV), y compris les ajustements à la sortie (pour valoriser le portefeuille au prix acheteur ou vendeur) et réserves de défaut des modèles pour faire face aux limites des modèles, aux hypothèses et aux XVA ; et • la validation, l'exhaustivité, la mise en œuvre et l'utilisation de modèles de valorisation. Cela comprend les contrôles de l'évaluation des limites et des hypothèses du modèle. <i>Notre expertise en matière de valorisation</i> : Nous avons fait appel à nos propres experts en évaluation, qui possèdent des compétences et des connaissances spécialisées, et qui nous ont apporté leur aide dans les domaines suivants : • réévaluation indépendante d'une sélection d'instruments financiers à la juste valeur et remise en question des valorisations de la direction lorsque celles-ci dépassent nos niveaux de tolérance acceptable prédéfinis ; et • remise en question du caractère adéquat des modèles et méthodes importants utilisés pour calculer la juste valeur, les expositions au risque et les FVA et XVA, y compris en les comparant avec les pratiques du secteur. <i>Recherche de preuves contradictoires</i> : Pour une sélection de différends relatifs aux garanties identifiés par le contrôle de la direction pour lesquels des différences significatives de juste valeur étaient observables avec l'intervenant de marché de l'autre côté de

	l'opération, nous avons remis en question la valorisation de la direction en inspectant les preuves de l'investigation et de la résolution des différends. Nous avons également utilisé les données relatives aux différends sur les sûretés pour identifier les instruments financiers à la juste valeur présentant des différences importantes de juste valeur par rapport aux contreparties de marché et les avons sélectionnés pour les réévaluer de manière indépendante. <i>Contrôle des mouvements</i> : Nous avons contrôlé les revenus des opérations de trading sur les positions de niveau 3 afin d'évaluer si les gains ou pertes importants générés au départ ont été comptabilisés conformément aux normes comptables. <i>Comparaison historique</i> : Nous avons procédé à un examen rétrospectif en vérifiant les plus et moins-values significatives sur une sélection de nouveaux instruments financiers à la juste valeur, les sorties de positions et les restructurations tout au long de la période d'audit et déterminé si ces points de données contenaient des éléments de juste valeur non pris en compte dans les méthodologies de valorisation actuelles. Nous avons également vérifié les mouvements d'intrants non observables tout au long de la période afin de contrôler si le gain ou la perte générée(e) était adéquat(e). <i>Evaluation de la transparence</i> : Pour les instruments financiers de niveau 3, nous avons évalué la pertinence des informations fournies au regard de l'incertitude liée aux estimations, y compris les informations sur la sensibilité, et dans le contexte des normes comptables applicables.
--	--

Communications avec le Comité d'audit du Conseil d'administration de Barclays Bank PLC

Nos discussions avec le Comité d'audit du Conseil d'administration et les rapports que nous lui transmettons sont les suivantes :

- Notre approche de l'audit de la juste valeur des actifs et passifs d'instruments financiers de niveau 3 et de certains actifs et passifs de niveau 2. Cela inclut des informations sur notre évaluation des risques, nos contrôles et nos procédures de fond.
- Nos conclusions sur le caractère adéquat de la méthodologie, des modèles, des intrants de valorisation et des ajustements de juste valeur du Groupe et de la Société mère.

Domaines d'appréciation réservés au commissaire aux comptes

Nous avons identifié les éléments suivants comme relevant de l'appréciation du commissaire aux comptes :

- La valorisation des instruments financiers de niveau 3, des instruments financiers de niveau 2 plus difficiles à évaluer et de certains XVA, notamment en ce qui concerne la sélection des données de marché utilisées, les modèles de valorisation et les hypothèses connexes.

Nos résultats

Sur la base des risques identifiés et des procédures mises en œuvre, nous considérons que la juste valeur des actifs et passifs financiers de niveau 3 et des actifs et passifs financiers de niveau 2 plus difficiles à valoriser, ainsi que les informations fournies à leur sujet, sont acceptables (résultat 2024 : acceptables).

Informations complémentaires dans le Rapport et les comptes annuels : Pour de plus amples renseignements sur la manière dont le Comité d'audit du Conseil d'administration a considéré les valorisations comme un domaine d'intérêt, veuillez consulter la page 28. Sur la méthode comptable utilisée pour la comptabilisation des actifs et passifs, consultez les pages 296 et 297 ; sur les informations financières, consultez la note 16 (Juste valeur des instruments financiers).

4.3 VALORISATION DES OBLIGATIONS BRUTES AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE BRITANNIQUE A PRESTATIONS DÉFINIES (« UKRF ») (Groupe et Société mère)

Éléments des états financiers		Notre évaluation du risque par rapport à l'exercice 24		Nos résultats
	Exercice 2025	Exercice 2024		
Obligation au titre des régimes à prestations définies liées à UKRF (note 30)	17,7 Mrds GBP	18,7 Mrds GBP	← →	Nous estimons que le risque est similaire à celui de l'exercice 24.
				Exercice 2025 : Acceptable Exercice 2024 : Acceptable

Description de la question d'audit clé	Notre réponse au risque
Valorisation subjective	Nos procédures pour gérer le risque incluent :
La valorisation des obligations au titre du régime UKRF à prestations définies repose sur les principales hypothèses actuarielles, y compris les taux d'actualisation, l'indice des prix de détail (RPI) et les hypothèses de mortalité. De légères modifications apportées à ces hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies. Dans le cadre de notre évaluation des risques, nous avons déterminé que l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies présentait un degré élevé d'incertitude d'estimation, avec un éventail potentiel de résultats raisonnables supérieur à nos niveaux de matérialité des états financiers, et était susceptible de représenter plusieurs fois ce niveau. Qualité de l'information Les informations relatives à l'application de la norme IAS 19 par le Groupe (y compris les risques, les hypothèses, les sensibilités et les sources d'incertitude liées aux estimations) sont essentielles pour expliquer les jugements clés appliqués dans le calcul des obligations au titre des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19.	<i>Evaluation des risques :</i> Nous avons mis en œuvre des procédures d'évaluation des risques détaillées tout au long de la période d'audit sur UKRF. Dans le cadre de ces procédures, nous avons interrogé la direction et les actuaires du Groupe et de la Société mère afin de comprendre les changements apportés au processus de calcul des OPD ainsi que la méthodologie, les hypothèses et les données sources utilisées. Nous avons également procédé à des examens complets des processus et pris en compte l'impact de tout nouveau développement survenu au cours de l'exercice dans notre évaluation des risques et notre approche d'audit. <i>Les tests de contrôle :</i> Nous avons effectué des examens de bout en bout pour identifier les principaux systèmes, applications et contrôles utilisés dans le calcul des obligations au titre des prestations définies. Nous avons testé l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus. Les principaux aspects de nos tests de contrôle ont consisté à évaluer la conception et la mise en œuvre, puis à tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à l'examen par la direction des hypothèses IAS 19, notamment le taux d'actualisation, les taux d'inflation à long terme et les hypothèses de mortalité ; <i>Evaluation de l'expert nommé par la direction :</i> Nous avons évalué l'objectivité et la compétence de l'expert actuariel nommé par la direction pour évaluer les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies. <i>Notre expertise actuarielle :</i> Nous avons fait appel à nos propres actuaires pour les tâches suivantes : • évaluer les jugements formulés et le bien-fondé des méthodes utilisées par le Groupe et la Société mère, ainsi que par leur expert actuariel, pour formuler les principales hypothèses actuarielles ; et • comparaison des hypothèses utilisées par le Groupe et la Société mère avec nos fourchettes attendues, établies de manière indépendante sur la base de données observables et de notre expérience du marché. <i>Evaluation de la transparence :</i> Nous avons évalué la pertinence des informations fournies dans les états financiers du Groupe et de la Société mère concernant l'incertitude liée à l'estimation de la valeur des obligations au titre des régimes à prestations définies, dans le contexte des normes comptables applicables.

Communications avec le Comité d'audit du Conseil d'administration de Barclays Bank PLC

Nos discussions avec le Comité d'audit du Conseil d'administration et les rapports que nous lui transmettons ont porté sur les points suivants ;

- Notre définition du risque d'audit de la question d'audit clé relative à l'évaluation des obligations au titre du régime de retraite à prestations définies, y compris la justification de la non-inclusion de la valorisation des actifs de retraite dans les questions d'audit clés ;

- Nous avons également débattu de notre réponse aux questions d’audit clés en faisant appel à des spécialistes pour remettre en question les principaux aspects de l’évaluation actuarielle de la direction.

Domaines d’appréciation réservés au commissaire aux comptes

Nous avons identifié les éléments suivants comme relevant de l’appréciation du commissaire aux comptes :

- Le commissaire aux comptes a dû formuler des appréciations subjectives et complexes pour évaluer les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Groupe (y compris le taux d’actualisation, l’indice des prix de détail et les hypothèses de mortalité).

Nos résultats

Sur la base du risque identifié et de nos procédures mises en œuvre, nous considérons que la valorisation des obligations au titre du régime UKRF à prestations définies et les informations y afférentes étaient acceptables (résultat 2024 : acceptables).

Informations complémentaires dans le Rapport et les comptes annuels : Voir le Rapport du Comité d’audit du Conseil d’administration à la page 28 pour plus de détails sur la manière dont le Comité d’audit du Conseil d’administration a considéré l’évaluation de l’obligation brute au titre des prestations définies relative au fonds de retraite britannique comme un domaine nécessitant une attention particulière, la page 381 pour en savoir plus sur la méthode comptable relative à l’évaluation de l’obligation brute au titre des prestations définies relative au fonds de retraite britannique, et la note 30 pour de plus amples informations sur les informations financières.

4.4 GESTION DES ACCES UTILISATEURS (Groupe et Société Mère)

Eléments des états financiers	Notre évaluation du risque par rapport à l’exercice 2024		Nos résultats
La gestion des accès utilisateurs a un impact potentiel sur l’ensemble des états financiers.			Exercice 2025 : Acceptable Exercice 2024 : Acceptable

Description de la question d’audit clé	Notre réponse au risque
Performance des contrôles Les succursales dans plusieurs pays proposent une large gamme de produits et de services, ce qui donne lieu à une infrastructure informatique vaste et complexe régie par les processus d’information financière et les contrôles internes connexes. Les contrôles de gestion des accès utilisateurs, qui consistent à s’assurer que l’accès au système et les modifications apportées aux systèmes et aux données sont autorisés et appropriés, font partie intégrante de l’environnement informatique. Notre approche d’audit repose sur l’efficacité des contrôles de la direction sur les accès informatiques et la gestion des changements. Nos procédures d’audit ont révélé des lacunes dans certains contrôles d’accès aux TI sur des systèmes pertinents pour le reporting financier qui étaient similaires à celles détectées au cours de l’exercice précédent. La direction continue de remédier aux lacunes identifiées concernant les activités de surveillance menées par les utilisateurs privilégiés sur les composants de l’infrastructure. Etant donné que certaines de ces lacunes étaient toujours présentes au cours et à la clôture de l’exercice, nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires pour répondre au risque de modification non autorisée des contrôles automatisés en matière de reporting financier, telles qu’une évaluation des contrôles compensatoires mis en œuvre et exploités par la direction au cours de la période.	Nos procédures pour gérer le risque incluent : <i>Les tests de contrôle :</i> Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et l’efficacité opérationnelle des contrôles automatisés qui s’appliquent aux postes importants des états financiers. Nous avons également testé l’efficacité de la conception et de l’efficacité opérationnelle des contrôles informatiques généraux de prévention et de détection pertinents en matière de gestion des accès utilisateurs, notamment : • autorisation des droits d’accès pour les nouveaux arrivants ; • suppression des droits d’accès des utilisateurs en temps opportun ; • journalisation et suivi des activités des utilisateurs ; • gestion et suivi des accès utilisateurs privilégiés ; • accès du développeur aux informations sur les transactions et les soldes ; • séparation des tâches ; • recertification des droits d’accès des utilisateurs ; et • limitation d’accès pour apporter des modifications aux systèmes et aux données. Nous avons réévalué le risque associé à ces contrôles sur la base des déficiences de contrôle précédemment identifiées et avons élargi l’échantillonnage lorsque cela s’avérait nécessaire. Nous avons mis en œuvre des procédures pour évaluer si des contrôles de compensation et de détection supplémentaires étaient mis en place au niveau de précision requis pour soutenir notre évaluation du risque d’activités non autorisées et nous avons testé les contrôles de détection mis en place par la direction.

Communications avec le Comité d’audit du Conseil d’administration de Barclays Bank PLC

Nos discussions avec le Comité d’audit du Conseil d’administration et les rapports que nous lui transmettons sont les suivantes :

- Nos procédures pour traiter le risque identifié, ainsi que les résultats des procédures mises en œuvre.

Domaines d’appréciation réservés au commissaire aux comptes

Nous avons identifié les éléments suivants comme relevant de l’appréciation du commissaire aux comptes :

- La question d’audit clé consiste à déterminer si des contrôles de gestion sur l’accès des utilisateurs ont été conçus, mis en œuvre et exploités efficacement. Un niveau d’appréciation limité des commissaires aux comptes s’est avéré nécessaire pour les autres questions d’audit clés qui ont été identifiées.

Nos résultats

Sur la base des risques détectés et des procédures que nous avons mises en œuvre, nos tests n’ont pas révélé de faiblesses dans la conception et le fonctionnement des contrôles de gestion des accès utilisateurs qui auraient nécessité d’étendre considérablement la portée de nos tests détaillés prévus.

5. NOTRE CAPACITE A DETECTER LES IRREGULARITES ET NOTRE REPONSE

FRAUDE - DETECTION DES RISQUES D’ANOMALIES SIGNIFICATIVES DUES A LA FRAUDE ET REPONSE	
EVALUATION DU RISQUE DE FRAUDE	Pour détecter les risques d’anomalies significatives découlant de la fraude (les « risques de fraude »), nous avons évalué les événements ou situations qui pourraient indiquer une incitation ou une pression à commettre une fraude ou offrir une opportunité de commettre une fraude. Dans le cadre de cette évaluation des risques, nous avons pris en compte les éléments suivants : - Des réunions tout au long de l’année avec le Directeur juridique du Groupe, le Directeur du risque du Groupe et le Directeur de la conformité du Groupe ainsi que l’inspection des rapports synthétiques internes de Barclays en matière de déontologie et de conformité, y compris ceux concernant les enquêtes et les communications avec le régulateur ; - Des enquêtes des responsables opérationnels, de l’audit interne et du Comité d’audit du Conseil d’administration et l’inspection de la documentation relative aux politiques et procédures de haut niveau du Groupe concernant : - la détection des risques de fraude, la réponse à ces risques, ainsi que la détermination de leur connaissance de toute fraude avérée, soupçonnée ou présumée ; et - les contrôles internes mis en place pour atténuer les risques liés à la fraude ; - Les politiques de rémunération du Groupe et les principaux facteurs de rémunération et niveaux de primes ; - La liste complète de toutes les écritures comptables à analyser à l’aide des outils d’audit de KPMG afin d’identifier les journaux présentant un risque élevé de fraude à l’aide de critères de risque élevé prédéfinis. - Examen de l’impact de la pression subie pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique. L’exercice 2025 a marqué la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique triennal annoncé par le Groupe Barclays Bank PLC dans son Investor Update de février 2024 ; et - Des discussions entre les membres de l’équipe d’engagement au sujet de la manière et de l’endroit où une fraude pourrait se produire dans les états financiers et pour évoquer toute indication de fraude potentielle. L’équipe d’engagement comporte les associés chargés de l’audit et des employés chevronnés en matière de collaboration avec les banques, et cette expérience s’est avérée pertinente dans le cadre des discussions sur l’endroit où les risques de fraude pourraient se produire. Nos spécialistes de l’expertise judiciaire ont également participé aux discussions afin de nous aider à détecter les facteurs de risque de fraude sur la base des discussions sur la situation du Groupe et de la Société mère, portant notamment sur les mécanismes frauduleux observés dans des secteurs et industries similaires. Les spécialistes de l’expertise judiciaire ont participé aux discussions initiales sur l’évaluation des risques de fraude et ont été consultés, comme exigé, lorsque des conseils supplémentaires étaient nécessaires.
COMMUNICATION DES RISQUES DE FRAUDE	Nous avons communiqué les risques de fraude identifiés au sein de l’équipe d’audit et sommes restés attentifs à tout indicateur de fraude tout au long de l’audit. Cela comprenait la communication par le Groupe aux équipes d’audit des composantes des risques de fraude pertinents identifiés au sein du Groupe et la demande

	aux auditeurs des composantes de signaler à l'auditeur du Groupe tout risque de fraude identifié ou tout cas de fraude identifié ou suspecté.
RISQUES DE FRAUDE ET PROCÉDURES POUR Y FAIRE FACE	Nous avons détecté quatre risques de fraude qui ont été communiqués aux équipes d'audit des composantes. La nature de ces risques de fraude est restée sensiblement la même que pour l'exercice précédent. Les risques de fraude que nous avons détectés sont présentés ci-dessous : 1) IFRS 9 PCA- Ajustements qualitatifs des provisions PCA basés sur des appréciations 2) Valorisations : risque lié aux intrants de valorisation non observables utilisés pour évaluer les instruments de juste valeur de niveau 3 3) Existence et exactitude de dérivés bilatéraux de gré à gré non confirmés 4) Risque de contournement des contrôles par la direction, commun à l'ensemble des audits réalisés dans le cadre des ISA (Royaume-Uni). Comme l'exigent les normes d'audit, nous avons mis en œuvre des procédures pour traiter les risques susmentionnés, le risque que la direction du Groupe et des composantes soit en mesure de procéder à des écritures comptables inadéquates et le risque de biais de gestion dans les estimations et appréciations comptables en tenant compte de notre connaissance globale de l'environnement de contrôle. Dans le cadre de cet audit, nous n'avons pas identifié de risque significatif de fraude lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires pour l'ensemble du Groupe. Cette conclusion repose sur la nature des flux de revenus, qui suggère que les possibilités pour la direction de manipuler les revenus sont limitées compte tenu des caractéristiques, du volume et des jugements impliqués dans chaque flux de revenus. Nos procédures d'audit comprennent l'évaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles internes pertinents, l'évaluation des estimations comptables significatives pour y détecter des biais éventuels ainsi que des procédures de fond pour traiter les risques de fraude. Ces procédures comprenaient également l'identification des écritures comptables en utilisant des outils d'audit KPMG afin de les tester sur la base de critères de risque élevé, puis la comparaison des écritures identifiées avec les pièces justificatives. <i>Intégration d'un facteur d'imprévisibilité dans notre audit</i> : Les normes d'audit exigent que nous testions des facteurs délibérément inattendus, qui n'auraient pas raisonnablement pu être prévus par la direction de Barclays. A titre d'exemple, nous mettons à jour et testons chaque année nos critères de sélection des journaux présentant un risque plus élevé de contournement des contrôles par la direction pour nous assurer que les critères de sélection ne deviennent pas prévisibles.
LIEN VERS LES QUESTIONS D'AUDIT CLES	De plus amples renseignements sur les tests que nous effectuons sur les risques de fraude identifiés pour les PCA et la juste valeur des instruments financiers sont inclus aux sections 4.1 et 4.2 du présent rapport (questions d'audit clés) car certaines procédures relatives à ces estimations traitent également du risque de fraude.
LOIS ET REGLEMENTS - IDENTIFICATION ET REPONSE AUX RISQUES D'INEXACTITUDES SIGNIFICATIVES EN RAISON DU NON-RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS	
EVALUATION DES RISQUES	Nous avons identifié des domaines législatifs et réglementaires susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour cette évaluation des risques, l'examen porte sur les éléments suivants : • notre expérience commerciale et sectorielle générale ; • consultations avec les administrateurs et la direction • les correspondances du Groupe avec les autorités de réglementation ainsi que les communications juridiques ; • l'inspection des politiques et procédures relatives à la conformité aux lois et aux règlements ; • les discussions pertinentes avec le conseiller juridique externe du Groupe ; • des discussions pertinentes avec les principales autorités de surveillance du Groupe, notamment la Prudential Regulation Authority, la Financial Conduct Authority, le Federal Reserve Board, la Federal Deposit Insurance Corporation et la Joint Supervisory Team de la Banque centrale européenne ; et

	• l'évaluation par le Groupe des risques de non-conformité aux lois et règlements et des contrôles internes mis en place pour les atténuer. Cette évaluation a été examinée et approuvée par le Conseil d'administration. Lors de notre évaluation des risques, nous avons également examiné les cas de non-conformité aux lois et règlements et les mesures d'exécution à l'encontre du Groupe au cours de l'exercice, en particulier ceux qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers. Dans la mesure où le Groupe exerce ses activités dans un environnement hautement réglementé, notre évaluation des risques d'anomalies significatives a également pris en compte l'environnement de contrôle, y compris les procédures de niveau supérieur du Groupe pour se conformer aux exigences réglementaires. Notre évaluation a porté sur l'inspection des principaux cadres, politiques et normes mis en place, la compréhension et l'évaluation du rôle de la fonction de conformité dans l'établissement de ces cadres, la surveillance de la conformité et les tests sur les contrôles connexes en matière d'alerte et de plaintes.
COMMUNICATION DES RISQUES	Les risques juridiques et réglementaires que nous avons détectés ont été communiqués au sein de notre équipe et nous sommes restés attentifs à toute indication de non-conformité tout au long de notre audit. Le Groupe a notamment communiqué les risques de non-conformité aux lois et règlements détectés au niveau du Groupe aux équipes d'audit des composantes.
CONTEXTE DES LOIS AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES COMPTES ET LIEN AVEC L'AUDIT	L'effet potentiel de ces lois et règlements sur les états financiers varie considérablement. D'une part, le Groupe est soumis à des lois et règlements impactant directement les états financiers, notamment : • la législation en matière d'information financière (y compris la législation des sociétés liées) ; • la législation sur les bénéfices distribuables ; et • la législation fiscale (directe et indirecte). Nous avons apprécié l'étendue du respect de ces lois et règlements en vérifiant les éléments des états financiers y afférents.
PRINCIPAUX DOMAINES DE REGLEMENTATION / DROIT INDIRECT	D'autre part, le Groupe est soumis à de nombreux autres lois et règlements dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les montants ou informations figurant dans les états financiers, par exemple en cas d'amende, paiements de remédiation ou de litige ou de perte de l'agrément du Groupe dans les pays dans lesquels la non-conformité entraîne une interdiction d'exercer. Nous avons identifié les domaines suivants comme étant les plus susceptibles d'avoir un tel effet : • Spécificités des exigences réglementaires de fonds propres et de liquidité • Autres lois et réglementations bancaires, y compris la loi relative à l'émission de titres • Règles de conduite des clients • Blanchiment de capitaux • Listes de sanctions et criminalité financière • Réglementations relatives aux abus de marché • Certains aspects de la législation sur les sociétés reconnaissant le caractère financier et réglementé des activités du Groupe. Les normes d'audit réservent les procédures d'audit requises pour identifier le non-respect de ces lois et règlements aux enquêtes des administrateurs et autres dirigeants et à l'inspection de la correspondance réglementaire et juridique, le cas échéant. Si une violation des règlements intérieurs ne nous est pas divulguée ou qu'elle ne ressort pas de manière évidente de la correspondance à cet égard, aucun audit ne pourra détecter cette violation.
REPONSE D'AUDIT	En ce qui concerne les questions juridiques, de concurrence et réglementaires mentionnées à la note 25, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit, notamment des enquêtes auprès des conseillers internes de Barclays et l'inspection des procès-verbaux des réunions et de la correspondance réglementaire. Pour un sous-ensemble de questions que nous avons jugé plus important, nous avons également mené des enquêtes auprès d'un conseiller externe et obtenu des confirmations de la part de l'avocat externe de Barclays sur des questions de droit.

	En ce qui concerne les questions réglementaires relatives au risque de conduite, comme indiqué à la note 25, nos procédures ont inclus l'inspection de la correspondance réglementaire, une enquête indépendante auprès des principaux régulateurs du Groupe et la mise en œuvre de procédures d'audit visant à répondre aux risques d'anomalies significatives détectés dans les provisions constatées pour risque de conduite.
CONTEXTE DE LA CAPACITE DE L'AUDIT A DETECTER LES FRAUDES OU VIOLATIONS DE LA LOI OU DES REGLEMENTS	En raison des limites inhérentes à l'audit, il existe un risque inévitable que nous n'ayons pas détecté certaines anomalies significatives dans les états financiers, même si nous avons correctement planifié et réalisé notre audit conformément aux normes d'audit. Par exemple, plus le lien entre le non-respect des lois et règlements et les transactions reflétées dans les états financiers est ténu, moins les procédures intrinsèquement limitées requises par les normes d'audit sont capables de l'identifier. En outre, comme pour tout audit, le risque de non-détection des fraudes demeure en cas de collusion, de falsification, d'omission intentionnelle, de fausse déclaration ou d'écart des contrôles internes. Nos procédures d'audit sont conçues pour détecter les anomalies significatives. Nous ne sommes pas responsables de la prévention des non-conformités ou des fraudes et ne saurions être tenus de détecter le non-respect de toutes lois et réglementations.

6. NOTRE DETERMINATION DU NIVEAU D'IMPORTANCE

La portée de notre audit a été influencée par notre application du caractère significatif. Nous avons fixé des seuils quantitatifs et des critères qualitatifs pour déterminer la portée de notre audit et la nature, le calendrier et les limites de nos procédures et pour évaluer les incidences des anomalies, individuellement et collectivement, sur les états financiers dans leur ensemble.

NIVEAU D'IMPORTANCE POUR LES ETATS FINANCIERS DU GROUPE PRIS DANS LEUR ENSEMBLE 2025 : 265 MGBP 2024 : 240 MGBP	Ce que nous entendons
	Une référence quantitative aux fins de la planification et de la réalisation de notre audit Base de détermination du niveau d'importance et jugements appliqués Le seuil d'importance pour les états financiers du Groupe dans leur ensemble a été fixé à 265 MGBP (exercice 2024 : 240 MGBP). Ceci a été déterminé en référence à un critère de référence, à savoir le bénéfice avant impôts (BAI). Conformément à l'exercice 2024, nous avons déterminé que le BAI restait le principal critère de référence pour le Groupe, car il s'agit de l'indicateur des états financiers principaux qui reflète le mieux les préoccupations des utilisateurs des états financiers. Au cours de l'exercice 2024, nous avons procédé à des ajustements pour tenir compte de l'impact des activités non organiques, qui comprenaient des pertes sur les ventes de portefeuille au cours de l'exercice ayant entraîné des pertes supplémentaires de 255 MGBP. Le niveau d'importance déterminé de notre part pour le Groupe de 265 MGBP a été déterminé en appliquant un pourcentage au RAI normalisé. Lorsqu'elle s'appuie sur le BAI pour déterminer l'importance relative globale, l'approche de KPMG pour les entités cotées tient compte d'une fourchette indicative de 3 à 5 % de la mesure. Pour fixer le niveau de matérialité global du Groupe, nous avons appliqué un pourcentage de 4,5 % (2024 : 4,8 %) par rapport à l'indice de référence. Le seuil de déclaration pour les états financiers de la société mère dans leur ensemble a été fixé à 165 MGBP (exercice 2024 : 150 MGBP), ce qui correspond au seuil de déclaration déterminé pour la société mère par l'équipe chargée de la mission d'audit du Groupe. Ce seuil est inférieur à celui que nous aurions déterminé en nous référant à un critère de référence correspondant à 0,3 % de l'actif net (exercice 2024 : 0,3 %).
NIVEAU D'IMPORTANCE DE LA PERFORMANCE 2025 : 172 MGBP 2024 : 149 MGBP	Ce que nous entendons
	Nos procédures sur les soldes de comptes individuels et les informations à fournir ont été appliquées à un seuil inférieur, au niveau d'importance de la performance afin de réduire à un niveau acceptable le risque que les anomalies individuelles non significatives dans les soldes individuels représentent un montant significatif dans l'ensemble des états financiers. Base de détermination de l'importance relative de la performance et jugements appliqués Nous avons pris en compte un niveau d'importance de la performance de 65 % (2024 : 65 %) du niveau de matérialité des états financiers du Groupe Barclays Bank PLC dans leur ensemble. Le seuil de matérialité de la performance de la société mère a été fixé à 107 MGBP (exercice 2024 : 97 MGBP), soit 65 % (exercice 24 : 65 %) du niveau d'importance pour les états financiers de la Société mère dans son ensemble. Nous avons utilisé ce pourcentage pour déterminer le niveau d'importance de la performance en nous basant sur le niveau d'insuffisance des contrôles au cours de la période précédente.

SEUIL DE CONSTATATION D'ANOMALIES D'AUDIT 2025 : 13 MGBP 2024 : 12 MGBP	Ce que nous entendons Nos procédures sur les soldes de comptes individuels et les informations à fournir ont été appliquées à un seuil inférieur, au niveau d'importance de la performance afin de réduire à un niveau acceptable le risque que les anomalies individuelles non significatives dans les soldes individuels représentent un montant significatif dans l'ensemble des états financiers.
	Base de détermination du seuil de déclaration des anomalies d'audit et des appréciations appliquées Nous avons fixé notre seuil d'enregistrement des anomalies d'audit à 5 % (exercice 2024 : 5 %) de notre seuil de déclaration pour les états financiers du Groupe. Nous communiquons également au Comité d'audit du Conseil toute autre anomalie détectée qui justifie un reporting qualitatif.

Le niveau d'importance global pour les états financiers du Groupe de 265 MGBP (2024 : 240 MGBP) se compare comme suit aux montants des autres principaux éléments des états financiers.

	Chiffre d'affaires total		Total de l'actif		Actif net	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Légende des états financiers	20 927 GBP	19 037 MGBP	1 245 473 GBP	1 218 524 MGBP	62 313 MGBP	59 220 MGBP
Niveau d'importance du Groupe en % de l'autre élément	1,27 %	1,26 %	0,02 %	0,02 %	0,43 %	0,41 %

7. LA PORTEE DE NOTRE AUDIT

PERIMETRE DU GROUPE	Ce que nous entendons Comment l'équipe d'audit du Groupe a défini les procédures à mettre en œuvre à l'échelle du Groupe.
	Nous avons mis en œuvre des procédures d'évaluation des risques afin de déterminer les composantes du Groupe susceptibles de comporter des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers du Groupe, ainsi que les procédures à appliquer à ces composantes pour répondre à ces risques. Nous avons identifié au total cinq (2024 : cinq) composants après avoir examiné notre évaluation de la structure opérationnelle du Groupe, la structure juridique du Groupe, l'existence de systèmes d'information communs, l'existence d'un profil de risque commun à l'ensemble des entités/unités opérationnelles/fonctions/activités commerciales, la situation géographique et d'autres facteurs spécifiques à l'audit ainsi que notre capacité à mettre en œuvre des procédures d'audit de manière centralisée. Parmi ces composantes, nous avons identifié quatre (exercice 2024 : quatre) composantes quantitativement significatives qui représentaient les pourcentages les plus élevés du chiffre d'affaires total ou du total de l'actif du Groupe, sur lesquelles nous avons mené des procédures d'audit. Nous avons également identifié un composant (exercice 2024 : un composant) nécessitant une attention particulière lors de l'audit, en raison des risques au niveau du Groupe liés à la valorisation des instruments financiers détenus à leur juste valeur dans ce composant (exercice 2024 : valorisation des instruments financiers détenus à leur juste valeur et provisions pour dépréciation sur les prêts et avances comptabilisés au coût amorti dans ce composant). Ainsi, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit sur cinq composant (exercice 2024 : cinq composants). Nous avons fait appel à des auditeurs de trois composants (exercice 2024 : trois composants). Nous avons mené des procédures d'audit sur les éléments exclus du résultat avant impôts du Groupe utilisé comme référence pour notre seuil de déclaration, lorsque nous avons estimé qu'il existait un risque d'anomalie significative. Nous avons également effectué un audit de la société mère qui, à la fois, est une composante du Groupe et a présenté des états financiers séparés. Nous avons fixé les seuils de matérialité des composants, allant de 55 à 165 MGBP (exercice 2024 : 40 à 150 MGBP), en tenant compte de la taille et du profil de risque. Nos procédures d'audit ont couvert 98 % (exercice 24 : 98 %) du chiffre d'affaires total du Groupe. Impact des contrôles sur notre audit de Groupe

	Barclays s'appuie sur l'efficacité des contrôles internes relatifs à l'information financière au niveau du Groupe, tant au sein du Centre de compétences mondial (CCM) en Inde qu'au niveau national, et met en œuvre des contrôles automatisés et manuels. Barclays Bank PLC est une filiale à 100 % de Barclays PLC, qui est un émetteur privé étranger, et est soumise aux obligations de déclaration prévues par la loi américaine Sarbanes-Oxley (« SOx »), conformément aux exigences de la SEC aux Etats-Unis. Cependant, nous avons testé la conception et le fonctionnement des contrôles dans tous les domaines de notre audit où nous avons détecté un risque d'inexactitude significative. Nous avons identifié 628 applications comme principales applications informatiques pertinentes pour l'audit. Il s'agissait notamment du grand livre et de l'application de rapprochement. Nous avons fait appel à des spécialistes en informatique pour nous aider à évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques généraux et des contrôles automatisés des activités de ces applications, ces tests étant gérés depuis le Royaume-Uni. A la suite de nos tests, nous nous sommes appuyés sur les contrôles informatiques généraux et les contrôles automatisés de l'activité pour déterminer les travaux à réaliser dans le cadre de l'audit. L'équipe d'audit du Groupe a évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles manuels au niveau des processus appliqués de manière centralisée au niveau du Groupe (y compris ceux appliqués au sein du CCM). Les auditeurs des composantes ont en outre évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles manuels opérant au niveau national (y compris ceux opérant au sein du CCM) afin de traiter les risques spécifiques liés à l'information financière locale susceptibles d'avoir une incidence sur l'opinion d'audit du Groupe. Les résultats de tous les tests ont été communiqués à l'équipe d'audit du Groupe. Sur la base des résultats de nos tests des contrôles, y compris les contrôles compensatoires le cas échéant, nous avons pu nous fier au contrôle interne du Groupe relatif à l'information financière dans tous les domaines de notre audit. Lorsque nos tests des contrôles ont confirmé cette approche, nous avons pu réduire l'étendue de nos travaux d'audit de corroboration.
SURVEILLANCE PAR L'AUDITEUR DU GROUPE	Ce que nous entendons L'étendue de l'implication de l'auditeur du Groupe dans les travaux effectués par les auditeurs des composantes. En travaillant avec les auditeurs des différents composants, nous avons : • associé les partenaires et responsables des auditeurs des composants aux discussions sur l'évaluation des risques et la planification du Groupe lors d'une conférence de planification mondiale afin d'intégrer les contributions de ces auditeurs dans l'identification des points pertinents pour l'audit du Groupe. • rendu visite en personne à tous les auditeurs des composants (exercice 2024 : tous) au fur et à mesure de l'avancement de l'audit afin de comprendre et d'évaluer leur travail, et organisé des vidéoconférences régulières avec eux. Lors de ces visites, réunions et visioconférences, les résultats des procédures de planification et des procédures d'audit supplémentaires qui nous avaient été communiqués ont été examinés plus en détail, et les travaux supplémentaires que nous avons demandés ont ensuite été effectués par les auditeurs des composants. • diffusé des instructions d'audit du Groupe aux auditeurs des composants en ce qui concerne l'étendue et la nature de leur travail. • inspecté les travaux effectués par les auditeurs des composantes aux fins de l'audit du Groupe et évalué la pertinence des conclusions tirées des preuves d'audit obtenues et la cohérence entre les constatations communiquées et les travaux effectués, en accordant une attention particulière à la provision pour dépréciation des prêts et avances au coût amorti et à l'évaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur. • Stuart Crisp, associé principal chargé d'engagement au sein du Groupe (et Commissaire aux comptes principal), a participé aux réunions du Comité d'audit et du Comité des risques du Conseil d'administration de Barclays PLC et de Barclays Bank PLC. Stuart a également assisté à au moins une réunion du Comité d'audit du Conseil d'administration de Barclays Bank Europe, ainsi qu'à celle de la société holding intermédiaire (IHC) regroupant Barclays Capital Inc. et Barclays Bank Delaware.

8. AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT ANNUEL

Les administrateurs sont responsables des autres informations présentées dans le Rapport annuel ainsi que des états financiers. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou, sauf indication expresse ci-dessous, de conclusion d'assurance à cet égard.

TOUTES AUTRES INFORMATIONS	
Notre responsabilité Notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à déterminer si, sur la base de nos travaux d'audit des états financiers, les informations qui y figurent présentent des inexactitudes ou incohérences significatives avec les états financiers ou nos connaissances en matière d'audit.	Notre reporting Sur la seule base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies ou d'erreurs significatives dans les autres informations.
RAPPORT STRATEGIQUE ET RAPPORT DES ADMINISTRATEURS	
Notre responsabilité Sur la seule base de nos travaux sur les autres informations décrites ci-dessus, nous vous communiquons ce qui suit : • nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives dans le rapport stratégique et dans le rapport des Administrateurs ; • à notre avis, les informations fournies dans ces rapports pour l'exercice sont conformes aux états financiers ; et • à notre avis, ces rapports ont été préparés conformément à la Loi sur les sociétés de 2006.	
RAPPORT SUR LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS	
Notre responsabilité Il nous appartient de déterminer si la partie du Rapport sur la rémunération des administrateurs devant faire l'objet d'un audit a été établie conformément à la Loi de 2006 sur les sociétés.	Notre reporting A notre avis, la partie du Rapport sur la rémunération des administrateurs à auditer a été correctement préparée conformément à la Loi sur les sociétés de 2006.
INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	
Notre responsabilité Nous sommes tenus de mettre en œuvre des procédures visant à déterminer s'il existe une incohérence significative entre les états financiers et les informations dont nous disposons à la suite de notre audit, ainsi que : • la déclaration des administrateurs selon laquelle ils estiment que le Rapport annuel et les états financiers, pris dans leur ensemble, sont fidèles à la réalité, équilibrés et compréhensibles, et fournissent les informations nécessaires aux actionnaires pour évaluer la situation et les performances du Groupe, ainsi que son modèle économique et sa stratégie ; • la section du Rapport annuel décrivant les travaux du Comité d'audit, y compris les questions importantes que le Comité d'audit a examinées au regard des états financiers, et la manière dont ces questions ont été traitées ; et • la section du Rapport annuel décrivant l'examen de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe. Nous sommes également tenus d'examiner la partie de la déclaration de gouvernance d'entreprise relative au respect par le Groupe des dispositions du Code britannique de gouvernance d'entreprise spécifiées par les règles de cotation britanniques pour notre examen.	Notre reporting Sur la base de ces procédures, nous avons déterminé que chacune de ces informations était globalement conforme aux états financiers et aux éléments dont nous avons pris connaissance lors de notre audit. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.
AUTRES POINTS QUE NOUS SOMMES TENUS DE SIGNALER PAR EXCEPTION	
Notre responsabilité La Loi sur les sociétés de 2006 nous oblige à établir un rapport à votre attention si, à notre avis : • des registres comptables adéquats n'ont pas été tenus par la Société mère, ou nous n'avons pas reçu de déclarations adéquates pour nous permettre de mener notre audit de la part des succursales auxquelles nous n'avons pas rendu visite ; ou	Notre reporting Nous n'avons rien à signaler sur ces questions.

- les états financiers de la Société mère ne sont pas en accord avec les registres comptables et les déclarations ; ou
- certaines déclarations sur la rémunération des Administrateurs prévues par la loi n'ont pas été déposées ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour notre audit.

9. FORMAT ELECTRONIQUE UNIQUE EUROPEEN (EUROPEAN SINGLE ELECTRONIC FORMAT, ESEF)

Barclays Bank PLC a préparé dans ESEF ses états financiers consolidés, qui comprennent le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres, le bilan consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés et les notes y afférentes. L'utilisation de ce format est obligatoire en vertu du Règlement délégué (UE) 2019/815 de la Commission concernant les normes techniques de réglementation précisant le format d'information électronique unique (le « Règlement ESEF »).

Les Administrateurs sont chargés d'établir des états financiers conformément au Règlement ESEF. Nous avons pris contact avec Barclays Bank PLC afin de déterminer si les états financiers consolidés étaient préparés, à tous égards significatifs, conformément au Règlement ESEF.

Nous avons examiné les comptes consolidés afin de déterminer si les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 avaient été établis conformément aux exigences pertinentes du règlement ESEF applicables aux états financiers. Ces exigences concernent l'établissement des états financiers au format xHTML valide, et le balisage XBRL des états financiers consolidés en utilisant la taxonomie de base et les règles communes sur le balisage énoncées dans le Règlement ESEF.

A notre avis, les états financiers consolidés de Barclays Bank PLC au 31 décembre 2025 dénommés bbplc-2025-12-31, ont été préparés, à tous égards significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

10. RESPONSABILITES RESPECTIVES

Responsabilités des Administrateurs

Comme expliqué de manière plus détaillée dans leur déclaration présentée à la page 33, les administrateurs sont responsables : de la préparation des états financiers, en s'assurant notamment qu'ils donnent une image fidèle de la situation ; du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs ; d'évaluer la capacité du Groupe et de la Société mère à poursuivre leur exploitation en communiquant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation ; et d'utiliser la méthode comptable de la continuité d'exploitation sauf s'ils ont l'intention de liquider le Groupe ou la Société mère ou de cesser leurs activités, ou n'ont pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de présenter notre opinion dans le rapport d'un commissaire aux comptes. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) est toujours à même de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement peser sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des états financiers.

Une description plus complète de nos responsabilités est disponible sur le site Internet du FRC à l'adresse www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities.

La société est tenue d'inclure ces états financiers dans un rapport financier annuel préparé conformément aux règles 4.1.17R et 4.1.18R du Règlement sur les déclarations et la transparence. Le présent rapport du commissaire aux comptes ne fournit aucune assurance quant au fait que le rapport financier annuel ait été préparé conformément à ces exigences.

11. OBJET DE NOS TRAVAUX D'AUDIT ET COMMANDITAIRES DE NOS TRAVAUX

Le présent rapport est établi uniquement à l'attention des membres de la Société, en tant qu'organes, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la Loi sur les sociétés de 2006 et au mandat qui nous a été confié par la société. Nous avons entrepris nos travaux d'audit de manière à informer les membres de la société sur les questions que nous sommes tenus d'aborder dans un rapport d'audit et les autres points que nous sommes tenus d'aborder conformément au mandat qui nous a été attribué par la Société et à aucune autre fin. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard d'une personne autre que la Société et les membres de la Société, en tant qu'organe, pour nos travaux d'audit, le présent rapport ou les opinions que nous avons formulées.

Stuart Crisp**(Commissaire aux comptes senior)****au nom et pour le compte de KPMG LLP, commissaire aux comptes**

Chartered Accountants

15 Canada Square

London

E14 5GL

9 février 2026

Etats financiers consolidés**Compte de résultat consolidé**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2025	2024	2023
		En MGBP	En MGBP	En MGBP
Activités poursuivies				
Intérêts et produits assimilés	3	23 409	25 780	24 261
Intérêts et charges assimilées	3	(16 115)	(19 035)	(17 608)
Revenus nets d'intérêts		7 294	6 745	6 653
Produits de commissions	4	9 879	9 486	8 708
Charges de commissions	4	(3 326)	(3 215)	(3 247)
Commissions nettes		6 553	6 271	5 461
Résultat net des opérations des portefeuilles de négociation	5	7 104	5 900	5 980
(Charges)/revenus nets d'investissement	6	(72)	69	112
Autres produits		48	52	62
Total des revenus		20 927	19 037	18 268
Frais de personnel	28	(5 585)	(5 556)	(5 591)
Coûts d'infrastructure	7	(816)	(795)	(1 073)
Frais d'administration et frais généraux	7	(6 192)	(5 894)	(5 606)
Frais réglementaires au R.-U.		(228)	(242)	(149)
Litiges et conduite		(284)	(186)	(44)
Charges d'exploitation		(13 105)	(12 673)	(12 463)
Quote-part du résultat après impôt des sociétés associées et coentreprises		–	–	(4)
Moins-value réalisée sur les cessions de filiales, sociétés associées et coentreprises		(13)	–	–
Bénéfice avant dépréciation		7 809	6 364	5 801
Charge pour dépréciation de crédit	8	(1 866)	(1 617)	(1 578)
Résultat avant impôt		5 943	4 747	4 223
Imposition	9	(1 285)	(999)	(662)
Résultat après impôt		4 658	3 748	3 561
Attribuable à :				
Actionnaires de la société mère		3 875	2 956	2 753
Autres détenteurs d'instruments de capitaux propres		783	792	808
Total des actionnaires de la société mère		4 658	3 748	3 561
Résultat après impôt		4 658	3 748	3 561

Comme l'article 408 de la Loi sur les sociétés de 2006 l'autorise, nous n'avons pas présenté de compte de résultat de la société mère. Les capitaux propres de Barclays Bank PLC comprennent un bénéfice après impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 4 490 MGBP (2024 : 4 965 MGBP ; 2023 : 2 866 MGBP).

Etat du résultat global consolidé

	2025	2024	2023
	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Pour l'exercice clos le 31 décembre			
Résultat après impôt	4 658	3 748	3 561
Autres éléments du résultat global pouvant être recyclés en résultat :			
Réserve de conversion			
Ecart de conversion de devises ¹	(1 107)	(143)	(1 242)
Taxe	(49)	50	33
Variation de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global relativement aux titres de créance			
Plus-values/(moins-values) nettes résultant des variations de juste valeur	695	(840)	1 142
Moins-values/(plus-values) nettes transférés au produit des cessions	201	(134)	(102)
Moins-values/(plus-values) nettes liées aux dépréciations (reprises)	(3)	1	(2)
Plus-values/(moins-values) nettes dues à la couverture de juste valeur	30	318	(849)
Taxe	(256)	181	(54)
Réserve de couverture des flux de trésorerie			
Plus-values/(moins-values) nettes résultant des variations de juste valeur	2 654	(1 349)	2 506
Plus-values/(moins-values) nettes transférées au bénéfice net	(506)	1 950	1 158
Taxe	(607)	(154)	(1 002)
Autres éléments du résultat global pouvant être recyclés en résultat	1 052	(120)	1 588
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :			
Réévaluations des prestations de retraite	(13)	(419)	(1 182)
Crédit propre	89	(1 131)	(983)
Taxe	(29)	430	609
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	47	(1 120)	(1 556)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	1 099	(1 240)	32
Résultat global total de l'exercice	5 757	2 508	3 593
Attribuable à :			
Actionnaires de la société mère	5 757	2 508	3 593
Résultat global total de l'exercice	5 757	2 508	3 593
<i>Note</i>			
<i>1 Comprend une perte de 34 MGBP (2024 : perte d'1 MGBP ; 2023 : gain nul) liée au recyclage des écarts de conversion.</i>			

Bilan consolidé

	Notes	2025	2024
		En MGBP	En MGBP
Au 31 décembre			
Actifs			
Caisse et soldes auprès des banques centrales		208 544	180 365
Garanties en espèces et soldes de règlement		124 519	113 987
Dettes représentées par un titre au coût amorti		55 153	50 227
Prêts et avances au coût amorti sur les établissements de crédit		9 036	8 780
Prêts et avances au coût amorti sur la clientèle		141 750	136 047
Prises en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti		17 662	3 393
Actifs du portefeuille de négociation	11	189 743	166 244
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12	185 002	191 845
Instruments financiers dérivés	13	252 192	292 356
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	14	42 818	51 010
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	33	14	14
Goodwill et immobilisations incorporelles	20	1 303	1 425
Immobilisations corporelles	18	1 603	1 546
Actifs d'impôts courants		376	785
Actifs d'impôts différés	9	2 936	4 133
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	30	3 240	3 263
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	39	5 932	9 854
Autres actifs		3 650	3 250
Actif total		1 245 473	1 218 524
Passif			
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit		20 393	13 252
Dépôts au coût amorti de la clientèle		324 358	306 124
Garanties en espèces et soldes de règlement		116 811	104 627
Les mises en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti		18 651	29 397
Titres de créance en circulation		57 229	35 803
Dettes subordonnées	25	45 239	41 875
Portefeuille de transactions (passif)	11	56 829	56 182
Passifs financiers à la juste valeur sur option	15	293 527	279 777
Instruments financiers dérivés	13	240 757	279 331
Dettes d'impôts courants		611	404
Passifs d'impôts différés	9	1	2
Passif d'indemnités de départ à la retraite	30	157	164
Provisions	22	766	736
Passifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	39	–	3 726
Autres passifs	21	7 831	7 904
Passif total		1 183 160	1 159 304
Capitaux propres			
Capital social appelé et prime d'émission	26	2 346	2 348
Autres instruments de capitaux propres	26	10 446	9 604
Autres réserves	27	(179)	(1 302)
Résultats non distribués		49 700	48 570
Total des capitaux propres		62 313	59 220
Total du passif et des capitaux propres		1 245 473	1 218 524

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers figurant aux pages 284 à 409 le 9 février 2026.

CS Venkatakrisnan

Groupe Barclays Bank - Président-directeur général

Anna Cross

Groupe Barclays Bank - Directeur Financier par intérim

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres					
	Capital social appelé et prime d'émission ¹ En MGBP	Autres instruments de capitaux propres ¹ En MGBP	Autres réserves ² En MGBP	Résultats non distribués En MGBP	Total des capitaux propres En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2025	2 348	9 604	(1 302)	48 570	59 220
Résultat après impôt	–	783	–	3 875	4 658
Variation des changes de devises	–	–	(1 156)	–	(1 156)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	667	–	667
Couverture des flux de trésorerie	–	–	1 541	–	1 541
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	(16)	(16)
Réserve de crédit propre	–	–	63	–	63
Résultat global total de l'exercice	–	783	1 115	3 859	5 757
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	842	–	(5)	837
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(783)	–	–	(783)
Rachat d'actions préférentielles	(2)	–	2	(270)	(270)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	–	–	–	667	667
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	–	–	–	(530)	(530)
Dividendes sur actions ordinaires	–	–	–	(2 570)	(2 570)
Dividendes sur actions de préférence et autres capitaux propres	–	–	–	(32)	(32)
Autres mouvements de réserves	–	–	6	11	17
Solde au 31 décembre 2025	2 346	10 446	(179)	49 700	62 313

Notes

1 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 26.

2 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 27.

Etat des variations des capitaux propres					
	Capital social appelé et prime d'émission ¹ En MGBP	Autres instruments de capitaux propres ¹ En MGBP	Autres réserves ² En MGBP	Résultats non distribués En MGBP	Total des capitaux propres En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2024	2 348	10 765	(363)	47 754	60 504
Résultat après impôt	–	792	–	2 956	3 748
Variation des changes de devises	–	–	(93)	–	(93)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	(474)	–	(474)
Couverture des flux de trésorerie	–	–	447	–	447
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	(298)	(298)
Réserve de crédit propre	–	–	(822)	–	(822)
Résultat global total de l'exercice	–	792	(942)	2 658	2 508
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	(1 161)	–	(92)	(1 253)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(792)	–	–	(792)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	–	–	–	531	531
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	–	–	–	(448)	(448)
Dividendes sur actions ordinaires	–	–	–	(1 782)	(1 782)
Dividendes sur actions de préférence et autres capitaux propres	–	–	–	(41)	(41)
Autres mouvements de réserves	–	–	3	(10)	(7)
Solde au 31 décembre 2024	2 348	9 604	(1 302)	48 570	59 220

Notes

1 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 26.

2 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 27.

Etat des variations des capitaux propres

	Capital social appelé et prime d'émission¹ En MGBP	Autres instruments de capitaux propres¹ En MGBP	Autres réserves² En MGBP	Résultats non distribués En MGBP	Total des capitaux propres En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2023	2 348	10 691	(1 464)	47 378	58 953
Résultat après impôt	—	808	—	2 753	3 561
Variation des changes de devises	—	—	(1 209)	—	(1 209)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	135	—	135
Couverture des flux de trésorerie	—	—	2 662	—	2 662
Réévaluation des prestations de retraite	—	—	—	(846)	(846)
Réserve de crédit propre	—	—	(710)	—	(710)
Résultat global total de l'exercice	—	808	878	1 907	3 593
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	74	—	(12)	62
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	—	(808)	—	—	(808)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	—	—	—	409	409
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	—	—	—	(442)	(442)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(1 348)	(1 348)
Dividendes sur actions de préférence et autres capitaux propres	—	—	—	(40)	(40)
Impact net des capitaux propres sur les transferts au sein du Groupe Barclays PLC	—	—	220	(96)	124
Autres mouvements de réserves	—	—	3	(2)	1
Solde au 31 décembre 2023	2 348	10 765	(363)	47 754	60 504

Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Rapprochement du résultat avant impôt avec les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Résultat avant impôt		5 943	4 747	4 223
Ajustement pour éléments non monétaires :				
Charge pour dépréciation de crédit		1 866	1 617	1 578
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		362	356	489
Provisions et charges de retraite		268	195	63
Résultat net des cessions d'investissements et d'immobilisations corporelles		13	9	7
Autres mouvements non monétaires, y compris les variations de change		4 863	1 835	7 567
Variation des actifs et passifs d'exploitation				
Diminution nette des garanties en espèces et des soldes de règlement		2 252	2 060	31
(Augmentation)/diminution nette des prêts et avances au coût amorti		(7 782)	(2 556)	8 313
Augmentation nette des prises en pension et autres prêts garantis similaires		(14 269)	(2 290)	(378)
Augmentation nette des dépôts au coût amorti		25 375	17 578	10 219
Augmentation (diminution) nette des titres de créance en circulation		21 426	(9 850)	(14 359)
(Diminution) / augmentation nette des opérations de pension et autres emprunts garantis similaires		(10 746)	843	16 589
(Augmentation)/diminution nette des instruments financiers dérivés		1 590	(6 794)	7 539
Diminution/(augmentation) nette des actifs des portefeuilles de négociation		(23 499)	8 322	(40 795)
Augmentation/(diminution) nette des passifs des portefeuilles de négociation		647	(1 579)	(14 699)
Augmentation/(diminution) nette des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		20 593	(6 415)	33 410
Augmentation nette des autres actifs		(167)	(3 962)	(1 301)
Diminution nette des autres passifs		(384)	(1 440)	(1 864)
Impôt sur les sociétés payé		(248)	(685)	(265)
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'exploitation		28 103	1 991	16 367
Acquisition de dettes représentées par un titre au coût amorti		(15 658)	(27 617)	(14 901)
Produits du rachat ou de la vente de dettes représentées par un titre au coût amorti		9 828	16 922	2 681
Achat d'actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		(29 747)	(52 347)	(50 254)
Produit de la vente ou du remboursement d'actifs financiers à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global		38 246	51 803	44 126
Acquisition d'immobilisations corporelles et investissement en actifs incorporels		(574)	(512)	(439)
Acquisition d'activité		—	(232)	—
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ¹		—	2 749	—
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'investissement		2 095	(9 234)	(18 787)
Dividendes versés et autres paiements de coupons sur instruments de capitaux propres		(3 385)	(2 615)	(2 196)
Emission de dettes subordonnées	25	9 808	11 222	5 986
Rachat de dettes subordonnées	25	(5 665)	(5 067)	(7 431)
Emission d'actions et autres instruments de capitaux propres	26	2 770	970	2 499
Rachat d'actions et autres instruments de capitaux propres	26	(2 198)	(2 131)	(2 425)
Acquisition de plans d'attribution d'actions aux collaborateurs		(530)	(448)	(442)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		800	1 931	(4 009)
Effet des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités		(1 740)	(2 405)	(5 013)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		29 258	(7 717)	(11 442)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		200 695	208 412	219 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		229 953	200 695	208 412
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :				
Caisse et soldes auprès des banques centrales		208 544	180 365	189 686
Prêts et avances aux établissements de crédit dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		7 802	7 758	7 117
Soldes des garanties en espèces auprès des banques centrales dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		11 625	11 025	10 325
Bons du Trésor et autres bons éligibles dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		1 982	1 547	1 284
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		229 953	200 695	208 412
Note				
1 Concerne le produit net de la vente du portefeuille de prêts hypothécaires de détail italien.				

Les intérêts perçus se sont élevés à 23 184 MGBP (2024 : 25 965 MGBP ; 2023 : 24 347 MGBP) et les intérêts versés à 15 736 MGBP (2024 : 18 952 MGBP ; 2023 : 15 944 MGBP).

Le Groupe Barclays Bank est tenu de maintenir des soldes auprès des banques centrales et autres autorités réglementaires. Ceux-ci s'élèvent à 2 775 MGBP (2024 : 2 317 MGBP ; 2023 : 2 973 MGBP). Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue, tandis que les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont convertibles en trésorerie avec un risque négligeable de variation de valeur et dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les prises et mises en pension ne sont pas considérées comme faisant partie des équivalents de trésorerie.

Comptes de la société mère

Bilan			
	Notes	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Au 31 décembre			
Actifs			
Caisse et soldes auprès des banques centrales		178 321	151 288
Garanties en espèces et soldes de règlement		79 212	75 284
Dettes représentées par un titre au coût amorti		38 790	35 519
Prêts et avances au coût amorti sur les établissements de crédit		12 795	14 834
Prêts et avances au coût amorti sur la clientèle		234 757	210 218
Prises en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti		24 974	5 546
Actifs du portefeuille de négociation	11	110 625	102 030
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12	262 349	253 812
Instruments financiers dérivés	13	224 937	260 487
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	14	41 289	49 499
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	33	12	12
Investissement dans des filiales	31	20 659	20 747
Goodwill et immobilisations incorporelles	20	107	104
Immobilisations corporelles	18	199	125
Actifs d'impôts courants		376	757
Actifs d'impôts différés	9	1 712	2 638
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	30	3 184	3 202
Autres actifs		2 151	1 915
Actif total		1 236 449	1 188 017
Passif			
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit		18 954	12 039
Dépôts au coût amorti de la clientèle		366 532	336 054
Garanties en espèces et soldes de règlement		67 691	62 386
Les mises en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti		33 236	46 196
Titres de créance en circulation		35 480	12 991
Dettes subordonnées	25	44 735	41 240
Portefeuille de transactions (passif)	11	32 505	41 015
Passifs financiers à la juste valeur sur option	15	365 986	329 522
Instruments financiers dérivés	13	210 461	248 417
Dettes d'impôts courants		425	298
Passifs d'impôts différés	9	1	2
Passif d'indemnités de départ à la retraite	30	65	66
Provisions	22	428	435
Autres passifs	21	4 310	4 456
Passif total		1 180 809	1 135 117
Capitaux propres			
Capital social appelé et prime d'émission	26	2 346	2 348
Autres instruments de capitaux propres	26	15 153	14 311
Autres réserves	27	(2 479)	(3 928)
Résultats non distribués		40 620	40 169
Total des capitaux propres		55 640	52 900
Total du passif et des capitaux propres		1 236 449	1 188 017

Note

1 Comme l'article 408 de la Loi sur les sociétés de 2006 l'autorise, nous n'avons pas présenté de compte de résultat de la société mère. Les capitaux propres de Barclays Bank plc comprennent un bénéfice après impôt pour l'exercice clos en 2025 de 4 490 MGBP (2024 : 4 965 MGBP ; 2023 : 2 866 MGBP).

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers figurant aux pages 291 à 294 le 9 février 2026.

CS Venkatakrishnan

Groupe Barclays Bank - Président-directeur général

Anna Cross

Groupe Barclays Bank - Directeur Financier par intérim

Etat des variations des capitaux propres

	Capital social appelé et prime d'émission ¹	Autres instruments de capitaux propres ^{1,2}	Autres réserves ³	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2025	2 348	14 311	(3 928)	40 169	52 900
Résultat après impôt	–	1 169	–	3 321	4 490
Variation des changes de devises	–	–	(794)	–	(794)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	657	–	657
Couverture des flux de trésorerie	–	–	1 509	–	1 509
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	(21)	(21)
Réserve de crédit propre	–	–	70	–	70
Résultat global total de l'exercice	–	1 169	1 442	3 300	5 911
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	842	–	(5)	837
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(1 169)	–	–	(1 169)
Rachat d'actions préférentielles	(2)	–	2	(270)	(270)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	–	–	–	561	561
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	–	–	–	(530)	(530)
Dividendes versés sur actions ordinaires	–	–	–	(2 570)	(2 570)
Dividendes versés sur actions de préférence et autres capitaux propres	–	–	–	(32)	(32)
Autres mouvements de réserves	–	–	5	(3)	2
Solde au 31 décembre 2025	2 346	15 153	(2 479)	40 620	55 640

Etat des variations des capitaux propres

	Capital social appelé et prime d'émission ¹	Autres instruments de capitaux propres ^{1,2}	Autres réserves ³	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2024	2 348	15 472	(3 209)	38 617	53 228
Résultat après impôt	–	1 225	–	3 740	4 965
Variation des changes de devises	–	–	148	–	148
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	(463)	–	(463)
Couverture des flux de trésorerie	–	–	376	–	376
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	(295)	(295)
Réserve de crédit propre	–	–	(781)	–	(781)
Résultat global total de l'exercice	–	1 225	(720)	3 445	3 950
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	(1 161)	–	(92)	(1 253)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(1 225)	–	–	(1 225)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	–	–	–	475	475
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	–	–	–	(448)	(448)
Dividendes versés sur actions ordinaires	–	–	–	(1 782)	(1 782)
Dividendes versés sur actions de préférence et autres capitaux propres	–	–	–	(41)	(41)
Autres mouvements de réserves	–	–	1	(5)	(4)
Solde au 31 décembre 2024	2 348	14 311	(3 928)	40 169	52 900

Notes

1 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 26.

2 Les autres instruments de capitaux propres comprennent les titres AT1 émis par Barclays Bank PLC et les emprunts d'un montant de 6 Mrds USD (2024 : 6 Mrds USD) auprès d'une filiale indirecte en propriété exclusive de Barclays Bank PLC. Les emprunts ont été comptabilisés en fonds propres puisque, selon leurs conditions, les paiements d'intérêts ne sont pas cumulatifs et discrétionnaires, tandis que le remboursement du principal peut être perpétuellement reporté par Barclays Bank PLC. Si Barclays Bank PLC verse un dividende discrétionnaire sur ses actions ordinaires dans les six mois précédant la date du paiement d'intérêts, elle sera tenue de procéder au paiement des intérêts. En 2025, les intérêts payés sur ces emprunts se sont élevés à 386 MGBP (2024 : 433 MGBP).

3 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 27

Etat des variations des capitaux propres

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres¹	Autres réserves	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Solde au 1^{er} janvier 2023	2 348	15 398	(4 552)	39 273	52 467
Résultat après impôt	—	1 247	—	1 619	2 866
Variation des changes de devises	—	—	(572)	—	(572)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	132	—	132
Couverture des flux de trésorerie	—	—	2 483	—	2 483
Réévaluation des prestations de retraite	—	—	—	(839)	(839)
Réserve de crédit propre	—	—	(703)	—	(703)
Résultat global total de l'exercice	—	1 247	1 340	780	3 367
Emission et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	74	—	(12)	62
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	—	(1 247)	—	—	(1 247)
Plans d'actionnariat de Barclays PLC réglé à l'attention des employés	—	—	—	406	406
Acquisition d'actions Barclays PLC dans le cadre de plans de paiement fondés sur des actions	—	—	—	(442)	(442)
Dividendes versés sur actions ordinaires	—	—	—	(1 348)	(1 348)
Dividendes versés sur actions de préférence et autres capitaux propres	—	—	—	(40)	(40)
Autres mouvements de réserves	—	—	3	—	3
Solde au 31 décembre 2023	2 348	15 472	(3 209)	38 617	53 228

Note

1 Les autres instruments de capitaux propres comprennent les titres AT1 émis par Barclays Bank PLC et les emprunts d'un montant de 6 Mrds de dollars auprès d'une filiale indirecte en propriété exclusive de Barclays Bank PLC. Les emprunts ont été comptabilisés en fonds propres puisque, selon leurs conditions, les paiements d'intérêts ne sont pas cumulatifs et discrétionnaires, tandis que le remboursement du principal peut être perpétuellement reporté par Barclays Bank PLC. Si Barclays Bank PLC verse un dividende discrétionnaire sur ses actions ordinaires dans les six mois précédant la date du paiement d'intérêts, elle sera tenue de procéder au paiement des intérêts. En 2023, les intérêts payés sur ces emprunts s'élevaient à 439 MGBP.

Etat des flux de trésorerie

	Notes	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Pour l'exercice clos le 31 décembre				
Rapprochement du résultat avant impôt avec les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Résultat avant impôt		4 882	5 165	2 977
Ajustement pour éléments non monétaires :				
Charge pour dépréciation de crédit		330	216	98
Dépréciation des participations dans les filiales		90	(811)	166
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		31	30	33
Provisions et (crédits)/charges de retraite		105	95	(95)
(Bénéfice)/perte nette des cessions d'investissements et d'immobilisations corporelles		(6)	(48)	2
Autres mouvements non monétaires, y compris les variations de change		4 398	1 721	5 991
Variation des actifs et passifs d'exploitation				
Diminution nette des garanties en espèces et des soldes de règlement		1 977	4 781	137
(Augmentation)/diminution nette des prêts et avances au coût amorti		(18 449)	14 178	(40 968)
(Augmentation) / diminution nette des prises en pension et autres prêts garantis similaires		(19 428)	1 330	(968)
Augmentation nette des dépôts au coût amorti		37 393	790	33 408
Augmentation (diminution) nette des titres de créance en circulation		22 489	(11 842)	(15 333)
(Diminution) / augmentation nette des opérations de pension et autres emprunts garantis similaires		(12 960)	2 245	17 644
(Augmentation)/diminution nette des instruments financiers dérivés		(2 406)	(8 134)	4 205
Diminution/(augmentation) nette des actifs des portefeuilles de négociation		(8 595)	10 624	(29 611)
Diminution nette des passifs du portefeuille de transactions		(8 510)	(9 980)	(1 098)
Augmentation/(diminution) nette des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		27 927	(12 275)	34 459
(Augmentation)/diminution nette des autres actifs		(214)	1 451	(244)
Diminution nette des autres passifs		(251)	(1 406)	(2 378)
Impôt sur les sociétés		287	135	249
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'exploitation		29 090	(1 735)	8 674
Acquisition de dettes représentées par un titre au coût amorti		(11 378)	(17 113)	(11 984)
Produits du rachat ou de la vente de dettes représentées par un titre au coût amorti		8 113	15 120	2 023
Achat d'actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		(27 258)	(49 318)	(46 808)
Produit de la vente ou du remboursement d'actifs financiers à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global		35 767	49 258	39 852
Acquisition d'immobilisations corporelles et investissement en actifs incorporels		(69)	(21)	(22)
Cession/(acquisition) de filiales et entreprises apparentées, nette de la trésorerie cédée		—	48	(1)
Augmentation nette des investissements dans les filiales		(1)	(824)	(7)
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'investissement		5 174	(2 850)	(16 947)
Dividendes versés et autres paiements de coupons sur instruments de capitaux propres		(3 771)	(3 048)	(2 635)
Emission de dettes subordonnées	25	9 808	11 143	5 643
Rachat de dettes subordonnées	25	(5 553)	(4 963)	(7 209)
Emission d'actions et autres instruments de capitaux propres	26	2 777	970	2 499
Rachat d'actions et autres instruments de capitaux propres	26	(2 198)	(2 131)	(2 425)
Acquisition d'actions dans le cadre de plans d'attribution d'actions aux collaborateurs		(530)	(448)	(442)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		533	1 523	(4 569)
Effet des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités		(2 376)	(1 380)	(3 938)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		32 421	(4 442)	(16 780)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		163 821	168 263	185 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		196 242	163 821	168 263
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :				
Caisse et soldes auprès des banques centrales		178 321	151 288	153 701
Prêts et avances aux établissements de crédit dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		4 516	136	3 130

Soldes des garanties en espèces auprès des banques centrales dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		11 625	11 025	10 325
Bons du Trésor et autres bons éligibles dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois		1 780	1 372	1 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		196 242	163 821	168 263

Les intérêts perçus se sont élevés à 23 086 MGBP (2024 : 25 935 MGBP ; 2023 : 24 134 MGBP) et les intérêts versés à 20 178 MGBP (2024 : 23 199 MGBP ; 2023 : 20 609 MGBP). Les dividendes reçus s'élevaient à 1 667 MGBP (2024 : 1 803 MGBP ; 2023 : 529 MGBP).

Barclays Bank PLC a été tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et autres autorités réglementaires de 858 MGBP (2024 : 589 MGBP ; 2023 : 767 MGBP). Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue, tandis que les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont convertibles en trésorerie avec un risque négligeable de variation de valeur et dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les prises et mises en pension ne sont pas considérées comme faisant partie des équivalents de trésorerie.

Notes annexes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

La présente section décrit les principales politiques comptables du Groupe Barclays Bank ainsi que les jugements et estimations comptables importants relatifs aux états financiers et aux notes annexes dans leur ensemble. Si une méthode, un jugement ou une estimation comptable essentiel se rapporte à une note particulière, l'information est contenue dans la note correspondante.

1. Principales méthodes comptables

1. Entité déclarante

Barclays Bank PLC est une société anonyme à responsabilité limitée par actions immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167, dont le siège social est sis à l'adresse 1 Churchill Place, London, E14 5HP.

Ces états financiers sont préparés pour Barclays Bank PLC et ses filiales (le Groupe Barclays Bank) en vertu de l'article 399 de la Loi sur les sociétés de 2006. Le Groupe Barclays Bank est l'un des principaux prestataires de services financiers dans le monde dans les domaines des cartes de crédit, de la banque de gros, de la banque d'investissement, de la gestion de patrimoine et des services de gestion d'actifs. En outre, des états financiers individuels ont été présentés pour la holding.

2. Conformité aux normes internationales d'information financière

Les états financiers consolidés du Groupe Barclays Bank ainsi que les états financiers individuels de Barclays Bank PLC ont été préparés conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni.

Les états financiers consolidés du Groupe Barclays Bank ainsi que les états financiers individuels de Barclays Bank PLC ont également été préparés conformément (1) aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les règlements d'interprétation émis par le Comité d'interprétation des IFRS, étant donné qu'il n'existe aucune différence par rapport aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB pour les périodes présentées ; et (2) aux IFRS adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 (« IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Il n'existe actuellement aucune différence entre les normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni et les normes IFRS adoptées par l'UE. Par conséquent, nous ne proposons aucun rapprochement des écarts.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés et séparés sont exposées ci-dessous et dans les notes annexes aux états financiers. Ces politiques ont été appliquées de manière cohérente.

3. Base de préparation

Les états financiers consolidés et séparés ont été préparés selon la convention sur les coûts historiques modifiée dans la mesure requise ou autorisée par les normes IFRS, telles qu'elles sont définies dans les méthodes comptables pertinentes. Les états financiers sont exprimés en millions de livres sterling (MGBP), la monnaie fonctionnelle de Barclays Bank PLC.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, conformément à la Loi sur les sociétés de 2006 applicable aux sociétés selon les normes IFRS. Les états financiers sont préparés sur la base de la continuité de l'exploitation car le Conseil d'administration est convaincu que le Groupe Barclays Bank et la Société mère disposent des ressources nécessaires pour poursuivre leurs activités pour une période de 12 mois minimum à compter de l'approbation des états financiers.

Pour procéder à cette évaluation, le Conseil d'administration a examiné un large éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures et a consulté un rapport de fonds de roulement (RFR). Le Conseil d'administration utilise le RFR pour évaluer la performance future du Groupe Barclays Bank et déterminer s'il dispose des ressources nécessaires pour satisfaire à ses exigences réglementaires en cours. L'évaluation du RFR repose sur des plans d'affaires qui contiennent des prévisions de rentabilité futures tirées du plan à moyen terme du Groupe Barclays Bank ainsi que des projections des besoins futurs en fonds propres réglementaires et des besoins de financement des entreprises. Le RFR inclut également une évaluation de l'impact des scénarios de tests de résistance générés en interne sur les prévisions de liquidités et d'exigence de fonds propres. Les tests de résistance utilisés se fondent sur l'évaluation des scénarios économiques baissiers réalistes auxquels le Groupe Barclays Bank pourrait faire face.

Le RFR a montré que le Groupe Barclays Bank disposait de liquidités et de fonds propres suffisants pour satisfaire ses besoins commerciaux futurs et que ces montants restaient supérieurs aux exigences minimales réglementaires utilisées dans les scénarios de crise. Par conséquent, le Conseil d'administration en a conclu que l'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le Groupe Barclays Bank dispose de ressources suffisantes pour poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers.

4. Principes comptables

Le Groupe Barclays Bank établit les états financiers conformément aux normes IFRS. Les principales politiques comptables du Groupe Barclays Bank relatives à des postes spécifiques des états financiers ainsi qu'une description des estimations et jugements comptables essentiels à leur préparation sont présentées dans les notes annexes correspondantes. Les méthodes comptables qui affectent l'ensemble des états financiers sont exposées ci-dessous.

(i) Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de Barclays Bank PLC et de toutes ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par Barclays Bank PLC. Le Groupe Barclays Bank exerce un contrôle sur une autre entité lorsqu'il présente l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- 1) il exerce un pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité dans laquelle il investit, par exemple par le biais de droits de vote ou d'autres droits ;
- 2) il détient une exposition ou des droits à des rendements variables découlant de sa participation dans l'entité dans laquelle il investit ; et
- 3) il a la capacité de peser sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité dans laquelle il investit.

Dans la mesure où les états financiers consolidés comprennent des sociétés en commandite simples dans lesquelles le Groupe Barclays Bank est un associé, l'exemption prévue par le Règle 7 du Règlement de 2008 sur les sociétés en commandite simples (comptes) a été utilisée en ce qui concerne l'établissement et le dépôt des états financiers individuels de ces sociétés.

Le détail des principales filiales est présenté à la Note 31.

(ii) Conversion de devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en livres sterling au taux en vigueur à la date de l'opération. Les soldes monétaires en devises étrangères sont convertis en livres sterling aux taux de change en fin de période. Les gains et pertes de change sur ces soldes sont inscrits au compte de résultat.

Les activités du Groupe Barclays Bank (y compris les filiales, les coentreprises, les entreprises associées et les succursales) réalisées à l'étranger et basées à titre principal en dehors du Royaume-Uni peuvent avoir différentes devises fonctionnelles. La monnaie fonctionnelle d'une opération est la monnaie de la principale économie à laquelle elle est exposée.

Avant la consolidation (ou la comptabilisation des capitaux propres), les actifs et passifs des opérations non réalisées en livres sterling sont convertis au taux de change en fin de période et les éléments du résultat, des charges et des autres éléments du résultat global sont convertis en livre sterling, au cours en vigueur à la date des transactions. Les écarts de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger sont inclus dans les réserves de conversion dans les capitaux propres. Ils sont transférés au compte de résultat lorsque le Groupe Barclays Bank cède la totalité de la participation dans une activité à l'étranger, lorsque la cession partielle entraîne la perte du contrôle d'une participation dans une filiale, lorsqu'une participation précédemment mise en équivalence est comptabilisée en tant qu'actif financier ou lors de la cession d'une activité à l'étranger au sein d'une succursale.

(iii) Actifs et passifs financiers

Comptabilisation

Le Groupe Barclays Bank comptabilise les actifs et passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat en question. La comptabilisation à la date d'opération ou à la date de règlement est appliquée en fonction de la classification de l'actif financier.

Classification et évaluation

Les actifs financiers sont classés selon deux critères :

(i) le modèle de gestion dans le cadre duquel les actifs financiers sont gérés ; et

(ii) leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie (le fait que les flux de trésorerie représentent ou non « seulement des paiements du principal et des intérêts » (« SPPI », solely payments of principal and interest)).

Le Groupe Barclays Bank évalue les critères du modèle économique au niveau du portefeuille. Les informations qui sont prises en compte pour déterminer le modèle économique applicable comprennent (i) les politiques et objectifs du portefeuille concerné, (ii) la manière dont les performances et risques du portefeuille sont gérés, évalués et communiqués à la direction, et (iii) la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes précédentes, les prévisions de vente pour les périodes futures et les raisons de ces ventes.

Les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie des actifs financiers sont évaluées selon que ces flux de trésorerie représentent ou non seulement des paiements du principal et des intérêts. Les conditions susceptibles de modifier les flux de trésorerie contractuels de sorte qu'ils ne remplissent pas la condition de SPPI sont prises en compte, notamment : (i) les caractéristiques conditionnelles et de levier, (ii) les dispositions sans recours, (iii) les caractéristiques susceptibles de modifier la valeur temps de l'argent, et (iv) les caractéristiques sociales, environnementales et liées au développement durable. Les conditions ayant un impact de minimis n'empêchent pas les flux de trésorerie d'être qualifiés de SPPI.

La méthode comptable pour chaque type d'actif ou de passif financier est incluse dans la note pertinente relative au poste. Les politiques du Groupe Barclays Bank en matière de détermination de la juste valeur des actifs et passifs sont décrites dans la Note annexe 16.

Décomptabilisation

Le Groupe Barclays Bank décomptabilise un actif financier ou une partie d'un actif financier de son bilan si (i) les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif ont expiré, ou (ii) les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés (généralement par vente) et, avec eux, soit (a) la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif a été transférée, soit (b) si la quasi-totalité des risques et avantages n'a été ni transférée, ni conservée, le contrôle de l'actif a été perdu.

Il peut ne pas être évident de déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages d'un actif transféré, ou d'une partie d'un actif, ont été transférés. Il est souvent nécessaire d'effectuer une analyse quantitative qui compare l'exposition du Groupe Barclays Bank à la variabilité des flux de trésorerie des actifs avant le transfert avec son exposition conservée après le transfert. Une analyse des flux de trésorerie de cette nature peut nécessiter un certain niveau d'appréciation. En particulier, il est nécessaire d'estimer les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ainsi que la variabilité potentielle autour de cette prévision. La méthode d'estimation des flux attendus dépend de la nature de l'actif, les données de marché et données implicites au marché étant utilisées dans la mesure du possible. La variabilité potentielle autour de cette prévision est généralement déterminée en stressant les paramètres sous-jacents afin de créer des scénarios haussiers et baissiers alternatifs. Des probabilités sont ensuite attribuées à chaque scénario. Les paramètres stressés peuvent inclure les taux de défaut, la gravité des pertes ou les taux de remboursement anticipé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque le passif est réglé, expire ou s'éteint. L'échange d'un passif financier existant contre un nouveau passif avec le même prêteur à des conditions sensiblement différentes (généralement une différence de 10 % minimum de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou un amendement qualitatif substantiel) est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la constatation d'un nouveau passif financier.

Comptabilisation des prises et mises en pension, y compris les autres prêts et emprunts similaires

Les prises en pension (et opérations d'emprunt de titres ou assimilés) constituent un type de prêt garanti dans le cadre duquel le Groupe Barclays Bank fournit un prêt ou une garantie en espèces en échange d'un transfert de garantie, généralement sous forme de titres négociables faisant l'objet d'un accord de revente des titres à un prix fixe à l'avenir. Les opérations de mise en pension désignent des transactions dans le cadre desquelles le Groupe Barclays Bank obtient ces prêts ou garanties en espèces en échange du transfert de garantie.

Le Groupe Barclays Bank achète (prise en pension) ou emprunte des titres sous réserve d'un engagement de les revendre ou de les restituer. Les titres ne sont pas inscrits au bilan dans la mesure où le Groupe Barclays Bank n'acquiert pas les risques et avantages liés à la propriété. La contrepartie payée (ou garantie en espèces fournie) est comptabilisée comme un actif de prêt au coût amorti, sauf si elle est désignée ou obligatoirement comptabilisée à la juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe Barclays Bank peut également vendre (mettre en pension) ou prêter des titres faisant l'objet d'un engagement de rachat ou de remboursement. Les titres sont conservés au bilan dans la mesure où le Groupe Barclays Bank conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. La contrepartie reçue (ou garantie en espèces fournie) est comptabilisée en tant que passif financier au coût amorti, sauf si elle est désignée à la juste valeur par le compte de résultat.

(iv) Instruments de dette et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis ou leurs composantes sont classés comme des passifs si l'accord contractuel conduit le Groupe Barclays Bank à livrer au détenteur de l'instrument des liquidités, un autre actif financier ou un nombre variable d'actions. Si ce n'est pas le cas, l'instrument est généralement un instrument de capitaux propres et le produit est inclus dans les capitaux propres, net des frais de transaction. Les dividendes et autres rendements versés aux actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou déclarés par les membres à l'assemblée générale annuelle et traités comme un montant déduit des fonds propres.

Si les instruments financiers émis contiennent à la fois des éléments de passif et de capitaux propres, ceux-ci sont comptabilisés séparément. La juste valeur de la dette est estimée en premier lieu et le solde du produit est inclus dans les capitaux propres.

(v) Etat des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les espèces en caisse et les avoirs auprès des banques centrales. Les équivalents de trésorerie comprennent les prêts et avances aux banques, soldes de garanties en espèces auprès des banques centrales en lien avec les plans de paiement et autres effets éligibles dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les investissements dans des dettes représentées par un titre au coût amorti sont réputés constituer des activités d'investissement aux fins du tableau des flux de trésorerie, à l'exception des instruments considérés comme équivalents de trésorerie.

5. Normes et interprétations nouvelles et modifiées**Evolutions comptables futures**

Les normes comptables suivantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur :

Amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 - Classification et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à l'IFRS 9 pour tenir compte des commentaires reçus des parties prenantes à la suite d'un examen postérieur à la mise en œuvre. Les amendements portent sur les points suivants :

- des lignes directrices supplémentaires visant à clarifier dans quels cas certains actifs financiers peuvent être conformes aux exigences SPPI, y compris les instruments comportant des caractéristiques conditionnelles (par exemple, les financements liés à des critères ESG), ainsi que les instruments liés à un contrat et les financements sans recours.
- clarifier les exigences de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers, notamment en établissant un nouveau choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier lorsqu'un paiement est initié par l'entité déclarante à l'aide d'un système de paiement électronique, sous réserve que certains critères soient remplis.

Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. L'adoption des modifications relatives à la décomptabilisation devrait entraîner un changement de méthode comptable pour la décomptabilisation de certains types de passifs financiers. A la suite de ces modifications, les passifs concernés devraient être reclassés de la catégorie « garanties en espèces et soldes de règlement » vers celle des « passifs du portefeuille de négociation ». Aucun autre impact significatif n'est prévu à la suite de l'adoption de ces modifications relatives à la décomptabilisation ou des autres changements introduits dans la norme IFRS 9. L'impact quantitatif des modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 continuera d'être évalué en 2026.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace la norme IAS 1. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans le compte de résultat, notamment des totaux et sous-totaux spécifiques ; elle impose aux entités de classer l'ensemble des produits et des charges en cinq catégories : exploitation, investissements, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées, et instaure des sous-totaux définis, dont le résultat d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose aux entités de déterminer si elles exercent une activité principale telle que définie par la norme IFRS 18. Pour les entités ayant une activité principale spécifiée, certains produits et charges seront comptabilisés dans la catégorie « d'exploitation », alors qu'ils auraient pu être comptabilisés dans une autre catégorie si l'entité n'avait pas eu d'activité principale spécifiée.

La norme introduit de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation pour les informations financières, ainsi que des modifications de portée limitée à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », en utilisant le résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte et en supprimant l'option de classification des intérêts et des dividendes. La norme exige la publication des indicateurs de performance définis par la direction (MPM).

Le Groupe Barclays Bank a commencé son analyse d'impact IFRS 18. Le Groupe Barclays Bank s'attend à avoir une activité principale répondant à la norme IFRS 18 et permettant de déclarer des éléments importants des opérations du Groupe Barclays Bank au sein de la catégorie opérationnelle.

Le Groupe Barclays Bank évalue également l'impact sur les indicateurs de performance définis par la direction (MPM) et les exigences accrues en matière de ventilation introduites par la norme IFRS 18. En 2026, le Groupe Barclays Bank continuera d'évaluer l'impact de la norme IFRS 18.

La nouvelle norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

6. Estimations et jugements comptables essentiels

La préparation des états financiers selon les normes IFRS repose nécessairement sur des estimations. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les principaux domaines impliquant un degré d'appréciation ou de complexité plus élevé ou les domaines dans lesquels les hypothèses sont importantes pour les états financiers séparés et consolidés de la Banque sont décrits dans la note annexe pertinente. Les informations sur les estimations et les autres sources d'incertitude attachée aux estimations à la date de clôture, qui sont considérées comme présentant un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées dans la note correspondante.

- Charge pour dépréciation de crédit en page 308
- Impôts en page 311
- Juste valeur des instruments financiers en page 334
- Engagements de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite à la page 385
- Provisions, notamment pour les affaires juridiques, de concurrence et de réglementation à la page 362.

7. Autres informations

Afin d'améliorer la transparence et de faciliter les renvois, certaines informations requises par les IFRS sont incluses dans la section Analyse des risques en concentrant les informations connexes en un seul endroit, comme suit :

- Risque de crédit aux pages 147 à 149 et aux pages 162 à 216
- Risque de marché en page 149 et aux pages 218 à 219
- Risque de trésorerie et de capital - liquidité aux pages 150 à 152 et en page 231
- Risque de trésorerie et de capital - liquidité aux pages 150 à 152 et aux pages 221 à 230

Lorsqu'elles sont marquées comme auditées, ces informations sont couvertes par l'opinion d'audit (aux pages 263 à 283).

Les notes annexes incluses dans cette section portent sur les résultats et la performance du Groupe Barclays Bank. De plus amples renseignements sur la performance sectorielle, les revenus générés, les dépenses engagées, l'impôt et les dividendes sont inclus ici.

2. Reporting sectoriel

Les segments opérationnels font l'objet d'un reporting conforme aux rapports internes fournis au Comité exécutif, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des segments opérationnels et a été désigné principal décideur opérationnel. Toutes les opérations entre secteurs d'activité sont réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les produits et charges directement associés à chaque segment sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité.

Le Groupe présente ses informations financières pour les segments suivants :

- Barclays UK Corporate Bank : cette division regroupe les solutions de crédit, de financement des opérations et de fonds de roulement, de liquidités, de paiements et de change destinées aux entreprises britanniques dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 6,5 MGBP, à l'exception des entreprises faisant partie de l'indice FTSE 350, qui relèvent de la division IB.
- Barclays Private Bank and Wealth Management : cette division s'adresse à une clientèle de banque privée britannique et internationale, à laquelle elle propose une gamme de produits d'investissement et de services bancaires et de crédit, ainsi que des conseils d'experts. Elle s'adresse également à une clientèle britannique de gestion de patrimoine et d'investissement numérique, à laquelle elle offre un éventail de services financiers.
- Barclays Investment Bank : ce segment regroupe les activités Global Markets, Investment Banking et International Corporate Banking, et s'adresse aux entreprises du FTSE 350, aux multinationales et aux institutions financières qui ont régulièrement recours aux services d'Investment Banking.

• Barclays US Consumer Bank : il s'agit d'un émetteur de cartes de crédit en comarquage et d'un partenaire de services financiers aux Etats-Unis pour les institutions spécialisées dans les voyages, les loisirs, la vente au détail et les programmes d'affiliation. La division propose des cartes de crédit en comarquage, destinées aux petites entreprises et sous marque de distributeur ainsi que des prêts à tempéraments, des comptes d'épargne en ligne et des certificats de dépôt.

Les tableaux ci-dessous comprennent également le siège social, qui inclut le support central, les opérations de trésorerie centrale et les anciennes activités. Outre ces éléments, le siège social comprend également l'activité de traitement des paiements.

Pour plus d'informations sur chaque segment de déclaration, reportez-vous au Rapport stratégique en page 1.

Analyse des résultats par activité						
	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.)	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays)	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays)	Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.)	Siège social	Barclays Groupe Barclays
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Revenus nets d'intérêts	1 532	834	1 653	2 849	426	7 294
Produits hors intérêts	593	584	11 677	859	(80)	13 633
Total des revenus	2 125	1 418	13 330	3 708	346	20 927
<i>Dont produits/(charges) inter-secteurs</i>	<i>1 903</i>	<i>1 864</i>	<i>(3 483)</i>	<i>(6)</i>	<i>(278)</i>	<i>–</i>
Coûts d'exploitation	(1 071)	(1 040)	(8 187)	(1 666)	(629)	(12 593)
Frais réglementaires au R.-U.	(29)	(10)	(181)	–	(8)	(228)
Litiges et conduite	(39)	(9)	(28)	(8)	(200)	(284)
Total des charges d'exploitation	(1 139)	(1 059)	(8 396)	(1 674)	(837)	(13 105)
Autres charges nettes ¹	–	–	–	–	(13)	(13)
Résultat avant dépréciation	986	359	4 934	2 034	(504)	7 809
Charge / (reprise) pour dépréciation de crédit	(37)	8	(305)	(1 521)	(11)	(1 866)
Résultat avant impôt	949	367	4 629	513	(515)	5 943
Total de l'actif (Mrds GBP)	71,4	41,9	1 082,0	34,3	15,9	1 245,5
Total du passif (Mrds GBP)	104,3	80,4	968,1	25,4	5,0	1 183,2
Nombre de salariés (équivalent temps plein)						22 300
Nombre moyen de salariés (équivalent temps plein)						22 300
Nombre moyen de salariés (effectif)						22 400

Note
1 Les autres charges nettes représentent la quote-part des résultats après impôt des sociétés associées et des coentreprises, ainsi que le résultat des cessions de filiales.

	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.)	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays)	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays)	Bank Etats-Unis Consumer Bank	Siège social	Barclays Groupe Barclays
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Revenus nets d'intérêts	1 266	796	1 413	2 687	583	6 745
Produits hors intérêts	590	545	10 779	664	(286)	12 292
Total des revenus	1 856	1 341	12 192	3 351	297	19 037
<i>Dont produits/(charges) inter-secteurs</i>	<i>2 410</i>	<i>2 167</i>	<i>(3 815)</i>	<i>(8)</i>	<i>(754)</i>	<i>-</i>
Coûts d'exploitation	(1 008)	(953)	(7 889)	(1 637)	(758)	(12 245)
Frais réglementaires au R.-U.	(37)	(9)	(187)	-	(9)	(242)
Litiges et conduite	(1)	-	(55)	(13)	(117)	(186)
Total des charges d'exploitation	(1 046)	(962)	(8 131)	(1 650)	(884)	(12 673)
Autres charges nettes ¹	-	-	-	-	-	-
Résultat avant dépréciation	810	379	4 061	1 701	(587)	6 364
Charge / (reprise) pour dépréciation de crédit	(76)	(6)	(123)	(1 293)	(119)	(1 617)
Résultat avant impôt	734	373	3 938	408	(706)	4 747
Total de l'actif (Mrds GBP)	61,3	34,1	1 061,8	34,9	26,4	1 218,5
Total du passif (Mrds GBP)	94,7	75,0	955,6	24,5	9,5	1 159,3
Nombre de salariés (équivalent temps plein)						23 000
Nombre moyen de salariés (équivalent temps plein)						23 400
Nombre moyen de salariés (effectif)						23 500

	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.)	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays)	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays)	Bank Etats-Unis Consumer Bank	Siège social	Barclays Groupe Barclays
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Revenus nets d'intérêts	1 241	792	1 705	2 616	299	6 653
Produits hors intérêts	620	443	9 717	665	170	11 615
Total des revenus	1 861	1 235	11 422	3 281	469	18 268
<i>Dont produits/(charges) inter-secteurs</i>	<i>1 576</i>	<i>1 726</i>	<i>(2 650)</i>	<i>(6)</i>	<i>(646)</i>	<i>-</i>
Coûts d'exploitation	(977)	(830)	(7 847)	(1 669)	(947)	(12 270)
Frais réglementaires au R.-U.	(8)	(4)	(123)	-	(14)	(149)
Litiges et conduite	1	2	5	(6)	(46)	(44)
Total des charges d'exploitation	(984)	(832)	(7 965)	(1 675)	(1 007)	(12 463)
Autres charges nettes ¹	(3)	-	1	(1)	(1)	(4)
Résultat avant dépréciation	874	403	3 458	1 605	(539)	5 801
Charge / (reprise) pour dépréciation de crédit	27	(4)	(102)	(1 438)	(61)	(1 578)
Résultat avant impôt	901	399	3 356	167	(600)	4 223
Total de l'actif (Mrds GBP)	61,6	32,1	1 027,6	33,4	30,5	1 185,2
Total du passif (Mrds GBP)	86,8	61,0	948,9	21,2	6,8	1 124,7
Nombre de salariés (équivalent temps plein)						23 900
Nombre moyen de salariés (équivalent temps plein)						23 800
Nombre moyen de salariés (effectif)						24 000

Note

1 Les autres charges nettes représentent la quote-part des résultats après impôt des sociétés associées et des coentreprises, ainsi que le résultat des cessions de filiales, de sociétés associées et de coentreprises.

Les produits/(charges) intersectoriels désignent la facturation interne des revenus entre les différents secteurs d'activité, reflétant la manière dont les ressources telles que les fonds, les capitaux ou les services sont utilisées au sein du Groupe Barclays Bank. Les segments qui affichent un solde net de dépôts de la clientèle apportent ces dépôts excédentaires comme source de financement pour les activités des autres segments du Groupe Barclays Bank.

Résultat par zone géographique¹			
	2025	2024	2023
Pour l'exercice clos le 31 décembre	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Royaume-Uni	7 471	6 075	6 095
Amériques	9 652	8 864	8 200
Europe	2 265	2 749	2 513
Asie	1 453	1 267	1 373
Afrique et Moyen-Orient	86	82	87
Total	20 927	19 037	18 268

Note

1 L'analyse géographique est basée sur l'emplacement du bureau où les opérations sont enregistrées.

Revenus provenant de pays individuels qui représentent plus de 5 % du revenu total			
	2025	2024	2023
Pour l'exercice clos le 31 décembre	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Royaume-Uni	7 471	6 075	6 095
Etats-Unis	9 498	8 702	8 013

3. Revenus nets d'intérêts

Comptabilisation des produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sur les prêts et avances au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global et les charges d'intérêts sur les passifs financiers détenus au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui répartit les intérêts, ainsi que les commissions et coûts directs et supplémentaires, sur la durée de vie attendue des actifs et passifs.

La méthode du taux d'intérêt effectif impose au Groupe Barclays Bank d'estimer les flux de trésorerie futurs, dans certains cas en fonction de son expérience du comportement des clients, en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier ainsi que de la durée de vie attendue des actifs et passifs.

Le Groupe Barclays Bank supporte certains coûts pour la génération de soldes de cartes de crédit, les plus importants étant les commissions des partenaires de comarquage. Dans la mesure où ces coûts sont imputés aux clients qui ont en permanence un solde restant dû (revolvers) et s'ajoutent aux frais d'origination des soldes des cartes de crédit, ils sont capitalisés et inclus par la suite dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Ils sont amortis en produits d'intérêts sur la période de remboursement attendue du solde originé. Les coûts liés aux clients qui règlent leur solde restant dû à chaque période (transactors) sont reportés au bilan en tant que coûts d'obtention des contrats et amortis en frais et commissions sur la durée de la relation client (voir Note 4). Dans le calcul des taux d'intérêt effectifs, il n'existe pas d'autres estimations individuelles importantes pour le résultat ou la situation financière.

	2025	2024	2023
	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Caisse et soldes auprès des banques centrales	7 759	9 567	8 384
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 953	1 737	1 819
Prêts et avances au coût amorti sur les établissements de crédit et la clientèle	9 324	9 508	7 854
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	1 844	2 335	3 808
Garantie en espèces	1 849	2 026	1 987
Autres ¹	680	607	409
Intérêts et produits assimilés	23 409	25 780	24 261
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et de la clientèle	(8 723)	(10 513)	(8 741)
Titres de créance en circulation	(2 551)	(2 847)	(3 030)
Dettes subordonnées	(2 973)	(2 990)	(2 697)
Garantie en espèces	(1 453)	(2 185)	(2 206)
Autres ²	(415)	(500)	(934)
Intérêts et charges assimilées	(16 115)	(19 035)	(17 608)
Revenus nets d'intérêts	7 294	6 745	6 653

Notes

1 Comprend les produits d'intérêts des contrats de prise en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti.

2 Comprend les charges d'intérêts des contrats de mise en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti ainsi que les frais de bail.

4. Produits nets des honoraires et commissions

Comptabilisation des commissions nettes et des revenus de commissions

Le Groupe Barclays Bank comptabilise les commissions facturées au titre des services fournis par lui au fur et à mesure que les obligations de performance sont satisfaites, par exemple lors de la réalisation de l'opération sous-jacente. Les coûts supplémentaires sont comptabilisés dans les frais et commissions s'ils sont directement attribuables à la génération de recettes sous forme de frais et commissions identifiables. Lorsque les accords contractuels donnent lieu, en outre, à la comptabilisation par le Groupe Barclays Bank d'instruments financiers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur conformément à la norme IFRS 9, avant l'application des dispositions de la norme IFRS 15.

Les produits des commissions sont ventilés ci-dessous en fonction des types de commissions qui reflètent la nature des services offerts au sein du Groupe Barclays Bank et des segments opérationnels, conformément à la norme IFRS 15. Le tableau ci-dessous indique un total des commissions entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15. Voir la note annexe 2 pour plus de renseignements sur les segments opérationnels.

	2025					
	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.) En MGBP	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays) En MGBP	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays) En MGBP	Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.) En MGBP	Siège social En MGBP	Groupe Barclays Bank En MGBP
Type de commission						
Commissions de transaction	462	30	336	2 727	254	3 809
Commissions de conseil	—	344	710	—	—	1 054
Commissions de courtage et d'exécution	—	158	1 820	—	—	1 978
Commissions de souscription et syndication	102	—	2 655	—	—	2 757
Autres	11	3	64	—	31	109
Total des produits des contrats conclus avec la clientèle	575	535	5 585	2 727	285	9 707
Autres produits de commissions non contractuelles	26	—	146	—	—	172
Produits de commissions	601	535	5 731	2 727	285	9 879
Charges de commissions	(96)	(40)	(1 258)	(1 858)	(74)	(3 326)
Commissions nettes	505	495	4 473	869	211	6 553

	2024					
	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.) En MGBP	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays) En MGBP	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays) En MGBP	Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.) En MGBP	Siège social En MGBP	Groupe Barclays Bank En MGBP
Type de commission						
Commissions de transaction	448	33	336	2 661	322	3 800
Commissions de conseil	—	319	739	—	—	1 058
Commissions de courtage et d'exécution	—	129	1 580	—	—	1 709
Commissions de souscription et syndication	92	—	2 596	—	—	2 688
Autres	11	3	51	—	29	94
Total des produits des contrats conclus avec la clientèle	551	484	5 302	2 661	351	9 349
Autres produits de commissions non contractuelles	25	—	112	—	—	137
Produits de commissions	576	484	5 414	2 661	351	9 486
Charges de commissions	(95)	(38)	(1 127)	(1 855)	(100)	(3 215)
Commissions nettes	481	446	4 287	806	251	6 271

2023						
Type de commission	Barclays UK Corporate Bank (Banque d'entreprise Barclays R.-U.) En MGBP	Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays) En MGBP	Barclays Investment Bank (Banque d'investissement Barclays) En MGBP	Bank Etats-Unis Consumer Bank En MGBP	Siège social En MGBP	Groupe Barclays Bank En MGBP
Commissions de transaction	433	32	327	2 603	297	3 692
Commissions de conseil	—	251	652	—	—	903
Commissions de courtage et d'exécution	—	89	1 674	—	—	1 763
Commissions de souscription et syndication	82	—	1 997	—	—	2 079
Autres	12	3	57	—	60	132
Total des produits des contrats conclus avec la clientèle	527	375	4 707	2 603	357	8 569
Autres produits de commissions non contractuelles	28	1	110	—	—	139
Produits de commissions	555	376	4 817	2 603	357	8 708
Charges de commissions	(102)	(34)	(1 253)	(1 765)	(93)	(3 247)
Commissions nettes	453	342	3 564	838	264	5 461

Types de commission

Commissions de transaction

Les commissions de transaction s'entendent des commissions de service sur les comptes de dépôt, des commissions de service de gestion de la trésorerie et des commissions de traitement des transactions. Il s'agit notamment des commissions d'interchange et des commissions des commerçants issus de l'utilisation des cartes de crédit et des cartes bancaires. Les frais de transaction et de traitement sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'opération ou de la prestation du service. Les commissions d'interchange et des commerçants sont comptabilisées lors du règlement du paiement par carte.

Le Groupe Barclays Bank supporte certains coûts liés aux cartes, y compris des coûts liés aux programmes de récompense des titulaires de carte et aux paiements versés aux partenaires de comarquage. Les coûts du programme de récompense des titulaires de carte liés aux clients qui règlent leur solde restant dû à chaque période (transactors) sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés et présentés dans les frais et commissions, tandis que les coûts liés aux clients qui conservent en permanence un solde restant dû (revolvers) sont inclus dans le taux d'intérêt effectif de la créance (voir la note annexe 3). Les paiements aux partenaires pour l'origination de nouveaux comptes de titulaires de carte liés aux comptes de transactions sont reportés en tant que coûts pour obtenir un contrat en vertu de la norme IFRS 15, tandis que les coûts liés aux comptes renouvelables sont inclus dans le taux d'intérêt effectif de la créance (voir la note annexe 3). Ces coûts reportés en vertu de la norme IFRS 15 sont capitalisés et amortis sur la durée de vie estimée de la relation client. Les paiements aux partenaires de comarquage sur la base du partage des revenus, dans la mesure où celui-ci se rapporte à des « revolvers », sont inclus dans le taux d'intérêt effectif des créances et, dans la mesure où le partage des revenus se rapporte à des « transactors », sont inclus dans les charges de commissions. Les paiements fondés sur la rentabilité sont présentés en charges de commissions.

Commissions de conseil

Les commissions de conseil proviennent des services de gestion de fortune et de conseil en banque d'investissement dans le cadre de fusions, acquisitions et restructurations financières. Les commissions de conseil en gestion de fortune sont perçues sur la période durant laquelle les services sont fournis et sont généralement comptabilisées trimestriellement lors de la détermination de la valeur de marché des avoirs des clients. Les commissions de conseil en banque d'investissement sont comptabilisées au moment où les services liés à l'opération sont fournis conformément aux conditions de la mission. Les commissions de conseil en banque d'investissement sont comptabilisées à mesure qu'elles sont encourues dans les frais et commissions si elles sont directes et viennent s'ajouter aux services de conseil ou, à défaut, sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

Commissions de courtage et d'exécution

Les commissions de courtage et d'exécution sont perçues pour l'exécution d'opérations de clients sur différents marchés boursiers et de gré à gré, pour assister les clients dans leurs opérations de compensation et pour faciliter les opérations de change dans le cadre des contrats au comptant / à terme. Les commissions de courtage et d'exécution sont comptabilisées au moment de l'exécution du service concerné, qui est généralement la date de négociation de l'opération.

Commissions de souscription et syndication

Les commissions de souscription et de syndication sont perçues pour la distribution de titres de créance ou d'actions des clients ainsi que pour la mise en place et l'administration d'une syndication de prêts. Cela inclut les commissions d'engagement pour le financement des prêts. Les

commissions de souscription sont généralement comptabilisées à la date de l'opération s'il ne reste aucune condition à satisfaire (par exemple si l'opération n'est pas conditionnée à la clôture d'une acquisition ou à la réalisation d'une autre opération). Les commissions de souscription sont reportées et comptabilisées en charges de commissions lors de l'enregistrement des commissions de souscription associées. Des commissions de syndication sont perçues pour la mise en place et l'administration d'une syndication de crédit ; toutefois, la commission concernée peut être sujette à des variations jusqu'à ce que le prêt ait été syndiqué à d'autres membres du syndicat ou jusqu'à ce que d'autres imprévus aient été résolus et, par conséquent, les revenus des commissions sont reportés jusqu'à ce que l'incertitude soit levée.

Les commissions de souscription et de syndication comprennent les commissions d'engagement de prêt, lorsque le tirage n'est pas probable. Ces commissions d'engagement sont comptabilisées au fil du temps jusqu'à l'échéance contractuelle de l'engagement.

Actifs et passifs contractuels

Le Groupe Barclays Bank ne disposait d'aucun actif ou passif contractuel significatif au 31 décembre 2025 (2024 : néant ; 2023 : néant).

Dépréciation des créances sur commissions et actifs contractuels

En 2025, aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée au titre des commissions à recevoir et des actifs contractuels (2024 : néant ; 2023 : néant). Les commissions liées à l'activité transactionnelle peuvent s'ajouter aux soldes clients en souffrance. Ces montants peuvent faire l'objet d'une dépréciation ultérieure dans le cadre du solde global des prêts et avances.

Obligations d'exécution restantes

Le Groupe Barclays Bank applique la solution pratique prévue par la norme IFRS 15 et ne divulgue pas d'informations sur les obligations d'exécution restantes dont la durée initiale prévue est inférieure ou égale à un an ou dans les cas où le Groupe Barclays Bank dispose d'un droit de contrepartie qui correspond directement à la valeur du service fourni au client (particulier ou entreprise).

Frais encourus pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat

Le Groupe Barclays Bank prévoit que les coûts supplémentaires liés à l'obtention d'un contrat, tels que les commissions de performance et les honoraires versés, seront récupérables. Par conséquent, il capitalise ces coûts contractuels. Les coûts des contrats capitalisés nets d'amortissement au 31 décembre 2025 s'élèvent à 131 MGBP (2024 : 103 MGBP ; 2023 : 203 MGBP).

Les coûts contractuels capitalisés sont amortis sur la durée de la relation client en fonction du transfert des services auxquels l'actif se rapporte. En 2025, le montant de l'amortissement s'élevait à 29 MGBP (2024 : 58 MGBP ; 2023 : 52 MGBP) et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre des coûts contractuels capitalisés (2024 : néant ; 2023 : néant).

5. Résultat net des opérations des portefeuilles de négociation

Comptabilisation du résultat net des portefeuilles de négociation

Les positions de négociation sont détenues à la juste valeur et les gains et pertes qui en découlent sont inclus dans les résultats nets de portefeuille de négociation, tout comme les intérêts et dividendes découlant des positions longues et courtes et des coûts de financement liés aux activités de négociation. Les coûts supplémentaires sont comptabilisés dans le résultat net des portefeuilles de négociation s'ils sont directement attribuables à la génération de recettes de négociation identifiables.

Les produits proviennent à la fois de la vente et de l'achat de positions de négoce, des marges qui sont réalisées par le biais de la tenue de marché et de l'activité de clientèle ainsi que des variations de juste valeur causées par l'évolution des taux d'intérêt et de change, les prix des actions et d'autres variables du marché.

Les gains ou pertes sur instruments financiers autres que de négociation désignés ou obligatoirement à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat, sont inclus dans les produits nets de négociation lorsque le modèle économique consiste à gérer les actifs et passifs sur la base de la juste valeur, ce qui inclut l'utilisation de dérivés. Les gains et pertes sont également comptabilisés en produits nets de négociation lorsqu'un instrument est désigné à la juste valeur pour éliminer une asymétrie comptable.

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Plus-value nette sur instruments financiers détenus à des fins de négociation	5 160	4 201	4 310
Plus-value nette sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	1 325	1 199	1 308
Plus-value nette sur instruments financiers désignés à la juste valeur	619	500	362
Résultat net des opérations des portefeuilles de négociation	7 104	5 900	5 980

6. (Charges)/revenus nets d'investissement

Comptabilisation des revenus / (charges) nets d'investissement

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les coûts supplémentaires sont déclarés dans le revenu net des placements s'ils sont directement attribuables à la génération de revenus identifiables. Les autres méthodes comptables relatives au revenu net d'investissement sont présentées à la Note 12 et à la Note 14.

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Plus-value nette sur actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	161	219	133
(Moins-values)/plus-values nettes découlant des cessions d'actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(201)	134	102
Moins-value nette issue des cessions d'actifs et de passifs financiers évalués au coût amorti ¹	(6)	(225)	(9)
Produits de dividendes	—	3	—
Charges nettes sur autres placements	(26)	(62)	(114)
(Charges)/revenus nets d'investissement	(72)	69	112

¹ Le solde de 2024 comprend des pertes de 220 MGBP sur la vente du portefeuille de prêts hypothécaires italiens performants.

7. Frais d'infrastructure, d'administration et généraux

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Coûts d'infrastructure			
Immobilisations corporelles	454	440	591
Dotations aux amortissements	354	353	438
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	8	2	44
Total des coûts d'infrastructure	816	795	1 073
Frais d'administration et frais généraux			
Honoraires de conseil, d'avocats et de professionnels	419	458	422
Marketing et publicité	355	407	391
Autres frais administratifs et généraux	5 418	5 029	4 793
Total des frais d'administration et de gestion	6 192	5 894	5 606
Total de l'infrastructure, des frais administratifs et des charges générales	7 008	6 689	6 679

8. Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit

Comptabilisation de la dépréciation des actifs financiers

Dépréciations

La norme IFRS 9 oblige le Groupe Barclays Bank à comptabiliser les pertes de crédit attendues (PCA) sur la base d'informations prospectives non biaisées pour tous les actifs financiers au coût amorti, les créances de location, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et les contrats de garantie financière. Les expositions intragroupe dans les états financiers individuels, y compris les engagements de prêt et les contrats de garantie financière, entrent également dans le champ d'application de la norme IFRS 9 aux fins des PCA.

A la date de clôture, une provision (ou provision pour engagements de financement et garanties financières) est requise pour les PCA sur 12 mois (Phase 1). Si le risque de crédit a fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale (Phase 2) ou si l'instrument financier est déprécié (Phase 3), une provision doit être constatée pour la durée de vie des pertes de crédit attendues.

Les PCA sont calculées à l'aide de trois composantes principales : (i) la probabilité de défaut (PD), (ii) la perte en cas de défaut (PCD) et (iii) l'exposition en cas de défaut (ECD).

Les PCA sur 12 mois et à vie sont calculées en multipliant la PD, la PCD et l'ECD respectives. Les PD sur 12 mois et sur la durée de vie représentent respectivement la PD survenant au cours des 12 prochains mois et la maturité résiduelle de l'instrument. L'ECD représente le solde attendu au moment du défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts de la date de clôture à l'événement de défaut, ainsi que les tirages attendus des facilités engagées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD compte tenu du cas de défaut en tenant compte, entre autres, de l'effet atténuateur de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose sur la capacité des emprunteurs à effectuer des paiements à échéance. Le Groupe Barclays Bank examine également les risques spécifiques au secteur et détermine si des ajustements supplémentaires sont requis pour le calcul des PCA. Pour certains secteurs, tels que le pétrole et le gaz, le risque de crédit peut être impacté par des considérations climatiques.

Détermination d'une dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale :

Le Groupe Barclays Bank se fonde sur des évaluations quantitatives et qualitatives pour déterminer qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite. Le risque de crédit d'une exposition est considéré comme ayant significativement augmenté lorsque :

i) Test quantitatif

La PD sur la durée de vie annualisée augmente davantage qu'un seuil convenu par rapport à l'équivalent à l'origine.

Les seuils de détérioration de la PD se définissent comme des augmentations en pourcentage et sont exprimés à un niveau de score d'origination et de segmentation afin de s'assurer que le test intègre de manière adéquate les augmentations significatives du risque de crédit à tous les niveaux de risque. De manière générale, les seuils sont inversement corrélés à la PD d'origination : à mesure que la PD d'origination augmente, la valeur du seuil diminue.

L'évaluation de la date à laquelle une augmentation de la PD est jugée « significative » se base sur l'analyse du profil de risque du portefeuille par rapport à un ensemble commun de principes et d'indicateurs de performance (cohérents entre les activités de détail et de gros), intégrant un jugement d'expert en matière de crédit le cas échéant. L'application des planchers quantitatifs de PD ne représente pas l'utilisation de l'exemption au titre du faible risque de crédit car les expositions peuvent passer séparément à la phase 2 par le biais de la voie qualitative décrite ci-dessous.

Pour les actifs de gros, une augmentation de 100,0 % de la PD et un plancher de PD de 0,2 % constituent les critères d'augmentation significative du risque de crédit.

Pour les actifs de détail, une augmentation relative sur mesure et des seuils absolus de PD basés sur le type de produit et la PD d'origination constituent les critères. Les seuils sont soumis aux maximums définis par la politique du Groupe Barclays Bank et constituent généralement des seuils relatifs minimaux de 50 à 100 % et un seuil relatif maximal de 400 %

Pour les expositions existantes/historiques dont les scores ou données des points d'origination ne sont plus disponibles ou ne représentent pas une estimation comparable de la PD à vie, un score d'origination de substitution est défini comme suit :

- remplissage rétrospectif du score PD sur la durée de vie approuvée soit à partir de la date d'origination, soit, si cela n'est pas possible, à partir d'une date aussi éloignée que possible (sous réserve d'un point de début de données le 1^{er} janvier 2015 au plus tard) ; ou
- utilisation des données historiques disponibles sur la performance des comptes et d'autres informations sur les clients afin d'obtenir une estimation « par proxy » comparable de la PD d'origination.

ii) Test qualitatif

Cela est pertinent pour les comptes qui répondent aux critères de risque élevé du portefeuille et qui font l'objet d'un suivi de crédit plus étroit.

Il se peut que les clients à haut risque ne soient pas en retard de paiement, mais présentent des difficultés de crédit soit en raison d'un événement, soit en raison d'un comportement observé. La définition et l'évaluation du risque élevé reposent sur un grand nombre d'informations disponibles, par exemple les données au niveau du secteur et du Groupe Barclays Bank, y compris, sans s'y limiter, les scores des bureaux et l'indice d'endettement élevé des consommateurs, à chaque fois que cela est possible ou pertinent.

Bien que les populations à haut risque appliquées aux fins de la dépréciation au sens de la norme IFRS 9 soient alignées sur les processus de gestion des risques, elles sont régulièrement examinées et validées afin de s'assurer qu'elles saisissent tout segment incrémental lorsqu'il existe des signes de détérioration du crédit.

iii) Critères de filet de sécurité

Cela est pertinent pour les comptes ayant plus de 30 jours civils d'arriérés. Le critère d'arriéré de 30 jours constitue un filet de sécurité plutôt qu'un facteur principal de passage des expositions à la phase 2.

Les critères de détermination d'une augmentation significative du risque de crédit pour les actifs à remboursement in fine suivent le même principe que pour tous les autres actifs, à savoir que tous les tests quantitatifs, qualitatifs et de filet de sécurité sont appliqués.

Les expositions reviendront à la phase 1 dès lors qu'elles ne satisferont plus aux critères d'augmentation significative du risque de crédit. Cela signifie qu'au minimum, tous les paiements doivent être à jour, que le critère de détérioration des PD ne doit plus être rempli, que le compte ne doit plus être considéré comme à risque élevé et que le client doit avoir démontré une capacité à honorer ses échéances futures.

Les expositions ne sont retirées de la phase 3 et réaffectées à la phase 2 qu'une fois que l'événement déclencheur du défaut initial ne s'applique plus. Les expositions retirées de la phase 3 ne doivent plus être qualifiées de dépréciées et :

a) l'émetteur doit également avoir fait preuve d'une bonne régularité dans les paiements sur une période de 12 mois, avoir honoré tous les paiements contractuels consécutifs qu'il devait honorer et, pour les expositions faisant l'objet de tolérances, avoir terminé avec succès la période probatoire définie par l'ABE concernée ; ou

b) pour les expositions ne faisant pas l'objet de tolérances, les conditions d'exécution doivent être définies et approuvées dans le cadre d'un plan de restructuration validé de manière adéquate et le critère des 12 mois d'historique des paiements doit être rempli.

Les management overlays et autres exceptions aux résultats du modèle ne sont appliqués que s'ils sont conformes à l'objectif d'identification des augmentations significatives du risque de crédit.

Informations prospectives

L'évaluation des PCA implique un certain niveau de complexité et d'appréciation, y compris l'estimation des PD, l'estimation des PCD, une série de scénarios économiques futurs non biaisés, l'estimation des durées de vie attendues (dans les cas où les durées de vie contractuelles ne s'appliquent pas), l'estimation des ECD et l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit.

Les pertes de crédit correspondent aux déficits de liquidités attendus par rapport aux montants précisés dans les contrats sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (TIE). Les PCA s'entendent des pertes de crédit pondérées par la probabilité, non biaisées, déterminées en évaluant un éventail de résultats possibles et en tenant compte des conditions économiques futures.

Veuillez consulter la section Incertitude des mesures et analyse de sensibilité à la page 185 pour plus de détails.

Définition du défaut, des actifs dépréciés, des radiations et de la comptabilisation des produits d'intérêts

La définition du défaut aux fins de la détermination des PCA et à des fins de gestion interne du risque de crédit a été alignée sur la définition du défaut de l'article 178 du Règlement CRR (Fonds propres réglementaires) afin de maintenir une approche cohérente avec la norme IFRS 9 et les orientations réglementaires associées. La définition du défaut en vertu de l'article 178 du Règlement CRR prend en considération les signes que le débiteur est peu susceptible de payer, inclut des expositions faisant l'objet de tolérances et ne s'étend pas aux expositions en souffrance depuis plus de 90 jours. Si les expositions sont identifiées comme ayant fait l'objet d'une dépréciation au moment de leur acquisition ou de leur origination, les intérêts créditeurs sont calculés sur la valeur comptable nette de la provision pour dépréciation.

Un actif financier est considéré comme déprécié en cas de survenance d'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur ses flux de trésorerie futurs. Il s'agit des actifs définis comme étant en défaut ainsi que des autres expositions évaluées individuellement qui se trouvent en situation de défaut imminent ou de perte réelle.

Les prêts irrécouvrables sont radiés par imputation à la provision correspondante pour dépréciation des prêts à l'achèvement des processus internes du Groupe Barclays Bank et lorsque tous les montants raisonnablement recouvrables ont été collectés. Les recouvrements ultérieurs des montants précédemment radiés sont portés au crédit du compte de résultat. Le moment et l'ampleur des radiations peuvent nécessiter l'exercice d'une certaine appréciation subjective. Néanmoins, une radiation sera souvent déclenchée par un événement spécifique, par exemple l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou d'autres mesures formelles de recouvrement, qui permet d'établir que tout ou partie de l'avance est devenue irrécouvrable.

Comptabilisation des contrats de garantie financière achetés

Le Groupe Barclays Bank peut conclure un contrat de garantie financière qui oblige son émetteur à rembourser au Groupe Barclays Bank la perte qu'il encourt en raison du non-paiement à échéance par le débiteur conformément aux conditions d'un titre de créance. Pour ces contrats de garantie financière distincts, le Groupe Barclays Bank comptabilise un actif de remboursement aligné sur la comptabilisation des PCA sous-jacentes, s'il est considéré comme pratiquement certain qu'un remboursement serait perçu si le débiteur spécifié ne procédait pas au paiement à échéance conformément aux conditions du titre de créance.

Modifications et renégociations de crédits qui ne font pas l'objet d'une dépréciation du crédit

Si la modification d'un contrat de prêt résulte d'une activité de restructuration commerciale plutôt que du risque de crédit de l'emprunteur, une évaluation doit être effectuée afin de déterminer si les conditions du nouvel accord s'écartent substantiellement des conditions de l'accord existant. Cette évaluation tient compte à la fois de l'évolution des flux de trésorerie découlant des conditions modifiées et de l'évolution du profil de risque global des instruments. En ce qui concerne les périodes de grâce accordées aux emprunteurs qui ne sont pas dues à des tolérances, le prêt n'est pas considéré comme ayant fait l'objet de modifications substantielles si les flux de trésorerie révisés sur la base de la valeur actuelle (sur la base du TIE d'origine) ne s'écartent pas substantiellement des flux de trésorerie initiaux.

Si les conditions s'en écartent substantiellement, le prêt existant sera décomptabilisé et le nouveau prêt sera comptabilisé à la juste valeur, toute différence d'évaluation étant comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat sous réserve de critères d'observabilité.

Si les conditions ne s'en écartent pas substantiellement, la valeur comptable du prêt sera ajustée pour tenir compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés au TIE d'origine, tout gain ou perte en résultant étant comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat en tant que gain ou perte de modification.

Durée de vie prévue

Les PCA sur la durée de vie doivent être mesurées sur la durée de vie attendue. Celle-ci est limitée à la durée de vie contractuelle maximale et tient compte des prévisions de remboursement anticipé, de prorogation, d'achat et d'options similaires. Y font exception certains instruments financiers renouvelables, tels que les cartes de crédit et les découverts bancaires, qui comprennent à la fois une composante tirée et une composante non tirée lorsque la capacité contractuelle de l'entité à demander le remboursement et l'annulation de l'engagement non utilisé ne limite pas l'exposition de l'entité aux pertes de crédit à la période de préavis contractuel. Pour les crédits renouvelables, la durée de vie attendue est calculée de manière analytique afin de refléter la durée de vie comportementale de l'actif, c'est-à-dire la période durant laquelle la ligne métier s'attend à être exposée au risque de crédit. La durée de vie comportementale est généralement basée sur l'analyse historique du délai moyen de défaut, de clôture ou de retrait de la facilité de crédit. Si les données sont insuffisantes ou l'analyse n'est pas concluante, un « facteur d'échéance » supplémentaire peut être intégré pour refléter la durée de vie estimée totale des expositions, sur la base d'un jugement expérimenté et/ou d'une analyse par des pairs. Les éventuelles modifications futures des contrats ne sont pas prises en compte dans la détermination de la durée de vie prévue ou de l'ECD avant qu'elles ne se produisent.

Actualisations

Les PCA sont actualisées au TIE lors de la comptabilisation initiale ou de la réalisation d'une approximation et elles correspondent à la comptabilisation des revenus. Pour les engagements de financement, le taux TIE devrait s'appliquer au moment du tirage du prêt et de la comptabilisation d'un actif financier. Les contrats de garantie financière émis sont actualisés au taux sans risque. Les créances de location sont actualisées au taux implicite du contrat. Pour les actifs financiers à taux variable, le taux au comptant à la date de clôture est utilisé et les projections des variations du taux variable sur la durée de vie prévue ne sont pas effectuées pour estimer les flux de trésorerie futurs des intérêts ni pour l'actualisation.

Techniques de modélisation

Actuellement, les modèles fondés sur les notations internes sont utilisés pour calculer la PD et le PCD ponctuels, qui servent de données clés aux modèles IFRS 9. Par la suite, ces données sont extrapolées en utilisant les modèles IFRS 9 pour créer des prévisions macro-économiques sensibles des PD, des PCD et, partant, des PCA.

Tolérances

Un actif financier fait l'objet d'une tolérance lorsqu'il est modifié en raison de la difficulté de crédit de l'emprunteur. Une modification apportée aux conditions d'un actif en raison d'une restructuration sera généralement considérée comme une modification non substantielle qui n'entraîne pas de décomptabilisation du prêt initial, sauf dans les cas où la dette est échangée contre des capitaux propres.

Les actifs productifs et non productifs soumis à une tolérance relèvent de la phase 3 sauf s'il est établi que la concession accordée n'a pas entraîné de diminution de l'obligation financière et qu'aucun autre critère de défaut prévu par le règlement n'est rempli, auquel cas l'actif est classé à la phase 2. La période d'essai minimale est de 12 mois pour les tolérances non productives et de 24 mois pour les tolérances productives. Par conséquent, un délai minimum de 36 mois est nécessaire pour que les tolérances non productives sortent du statut de tolérance.

Aucun instrument financier faisant l'objet d'une tolérance ne peut revenir à la phase 1 tant que tous les seuils de la phase 2 ne sont plus atteints et ces instruments ne peuvent sortir de la phase 3 que lorsqu'ils ne sont plus dépréciés.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Identification et application des ajustements de gestion en réponse à des circonstances ne relevant pas du champ d'application du modèle.	Les estimations comprennent des hypothèses de modélisation telles que des estimations de paramètres modélisés prospectifs (PD, ECD et PCD) ainsi qu'un éventail de scénarios économiques futurs non biaisés et de pondérations de scénarios.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque significatif d'entraîner un ajustement matériel des valeurs comptables des instruments financiers entrant dans le champ d'application de la dépréciation de la norme IFRS 9 au cours de l'exercice suivant.

La dépréciation prévue par la norme IFRS 9 repose sur plusieurs domaines d'appréciation importants, notamment l'estimation des paramètres modélisés prospectifs (PD, PCD et ECD), l'élaboration d'un ensemble de scénarios économiques futurs non biaisés, l'estimation des durées de vie attendues et l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit basée sur l'expérience de gestion du risque de crédit du Groupe Barclays Bank. C'est pour les portefeuilles de cartes de crédit du Groupe Barclays Bank que la détermination de la durée de vie attendue est la plus importante. Elle est obtenue par le biais d'une analyse de vie comportementale afin de tenir compte de manière adéquate du risque lié à ces crédits.

Au sein des portefeuilles de détail et des petites entreprises, qui comprennent un grand nombre d'actifs homogènes présentant des caractéristiques de risque similaires pour lesquels des techniques de notation de crédit sont généralement utilisées, la provision pour dépréciation est calculée à partir de paramètres modélisés prospectifs qui sont généralement gérés au niveau du compte. De nombreux modèles sont utilisés, qui sont chacun adaptés à un produit, une ligne d'activité ou une catégorie de clients. Un certain discernement et des connaissances sont nécessaires pour sélectionner les méthodes statistiques à utiliser lors de l'élaboration ou de la révision des modèles. Les ajustements apportés par la direction aux modèles de dépréciation, qui contiennent un élément de subjectivité, sont appliqués afin de prendre en compte certains conditions ou changements de politique qui ne sont pas entièrement intégrés dans les modèles de dépréciation, ou de tenir compte de faits et de circonstances supplémentaires à la fin de la période. Les ajustements de gestion sont revus et intégrés au développement des futurs modèles, le cas échéant.

Pour les actifs significatifs individuels de la phase 3, les provisions pour dépréciation sont calculées sur une base individuelle et toutes les considérations pertinentes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus dans un ensemble de scénarios économiques sont prises en compte. Ces considérations, qui peuvent s'avérer particulièrement subjectives, peuvent inclure les perspectives commerciales du client, la valeur réalisable des garanties, le rang du Groupe Barclays Bank par rapport aux autres demandeurs, la fiabilité des informations relatives aux clients ainsi que le coût et la durée probables du processus de redressement. Le niveau de la provision pour dépréciation est la différence entre la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus (actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt) et sa valeur comptable. En outre, les appréciations évoluent à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles ou que les stratégies de redressement évoluent, ce qui entraîne des révisions fréquentes de la provision pour dépréciation à mesure que des décisions individuelles sont prises. Les modifications de ces estimations entraînent une modification des provisions et un impact direct sur la charge de dépréciation.

Des ajustements temporaires des provisions pour dépréciation IFRS 9 peuvent être appliqués dans des circonstances limitées pour tenir compte des situations où les facteurs de risque ou informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus d'évaluation ou de modélisation des PCA. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les pages 183 à 184 de la performance en matière de risque de crédit.

Les informations concernant l'impact potentiel des risques physiques et de transition du changement climatique sur les emprunteurs sont prises en compte, notamment les informations raisonnables et justifiables permettant d'établir des appréciations et des estimations comptables. Par nature, le changement climatique est un événement de long terme, avec des niveaux d'incertitude importants. La détermination de son impact possible au cours de l'exercice suivant, le cas échéant, nécessite donc un certain niveau d'appréciation.

Charges pour dépréciation de crédit / (reprises)									
	2025			2024			2023		
	Charges pour dépréciation de crédit / (reprises) En MGBP	Recouvrements et remboursements ¹ En MGBP	Total ^{2,3} En MGBP	Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit En MGBP	Recouvrements et remboursements ¹ En MGBP	Total ² En MGBP	Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit En MGBP	Recouvrements et remboursements ¹ En MGBP	Total En MGBP
Prêts et avances au coût amorti ⁴	1 992	(131)	1 861	1 687	(42)	1 645	1 656	(41)	1 615
Engagements de financement hors bilan et contrats de garantie financière	(1)	–	(1)	(34)	–	(34)	(37)	–	(37)
Total	1 991	(131)	1 860	1 653	(42)	1 611	1 619	(41)	1 578
Garanties en espèces et soldes de règlement	1	–	1	(3)	–	(3)	4	–	4
Instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(3)	–	(3)	1	–	1	(2)	–	(2)
Prises en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti	5	–	5	8	–	8	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	3	–	3	–	–	–	(2)	–	(2)
Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit	1 997	(131)	1 866	1 659	(42)	1 617	1 619	(41)	1 578

Notes

1 Les recouvrements et remboursements incluent 80 MGBP (2024 : 11 MGBP, 2023 : 24 MGBP) au titre des remboursements pour lesquels le Groupe Barclays Bank a conclu avec des tiers des contrats de garantie financière offrant une protection de crédit sur certains actifs et des recouvrements de trésorerie de montants précédemment amortis de 51 MGBP (2024 : 31 MGBP, 2023 : 17 MGBP).

2 Comprend une charge nette de dépréciation sur le portefeuille de cartes en comarage de 176 MGBP (2024 : 160 MGBP) au sein de l'USCB, classée comme détenue en vue de la vente.

3 Comprend une charge nette de dépréciation de 101 MGBP liée à l'acquisition du portefeuille GM.

4 Inclut les dettes représentées par un titre au coût amorti.

Radiations pouvant faire l'objet d'une action en exécution

L'encours contractuel sur les actifs financiers qui ont été dépréciés au cours de l'exercice et qui peuvent encore faire l'objet de mesures d'exécution s'élève à 602 MGBP (2024 : 500 MGBP, 2023 : 395 MGBP), dont 63 MGBP se rapportent au portefeuille de cartes en comarage d'USCB, classé comme détenu en vue de la vente en décembre 2024. Il s'agit d'un montant inférieur à celui présenté dans le tableau des expositions brutes et des provisions pour dépréciation en raison des actifs vendus au cours de l'année suivant les radiations et les recouvrements postérieurs à l'effacement.

Modification des actifs financiers

Des actifs financiers de 2 001 MGBP (2024 : 1 585 MGBP, 2023 : 2 177 MGBP), avec une provision pour pertes évaluée à un montant égal à la PCA sur la durée de vie, ont fait l'objet d'une modification non substantielle au cours de l'exercice, avec une perte en résultant de 80 MGBP (2024 : 75 MGBP, 2023 : 2 MGBP). La valeur comptable brute au 31 décembre 2025 des actifs financiers soumis à modification non substantielle pour lesquels la provision pour pertes est passée à une PCA sur 12 mois au cours de l'exercice s'élève à 221 MGBP (2024 : 101 MGBP, 2023 : 149 MGBP).

9. Impôts

Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Le Groupe Barclays Bank applique la norme IAS 2 Impôts sur les bénéfices pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. L'impôt exigible sur les bénéfices imposables (impôt exigible) est passé en charges pour les périodes au cours desquelles les bénéfices sont générés. Les retenues à la source sont également considérées comme des impôts sur les bénéfices. L'impôt recouvrable sur les pertes déductibles d'impôt n'est comptabilisé comme un actif d'impôt courant que dans la mesure où il est considéré comme recouvrable par compensation avec les bénéfices imposables provenant des périodes en cours ou antérieures. L'impôt courant est évalué en utilisant les taux d'imposition et dispositions fiscales promulgués ou sur le point d'être promulgués à la date du bilan.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour se voir imputer les écarts temporels déductibles et le report à nouveau des crédits d'impôt et des pertes fiscales non utilisés. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour tous les écarts temporels imposables, à l'exception de l'écart d'acquisition comptabilisé initialement. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporelle résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est déterminé en fonction des taux d'imposition et de la législation promulguée ou quasiment promulguée à la date de clôture de l'exercice, qui devrait s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont compensés que lorsqu'il existe à la fois un droit légal de compensation et une intention de règlement net.

Le Groupe Barclays Bank a adopté les amendements à la norme IAS 12 relatifs à la Réforme fiscale internationale – Règles types du Pilier II, publiés le 23 mai 2023, et approuvés par le UK Endorsement Board le 19 juillet 2023 et a appliqué l'exception prévue au paragraphe 4A en ce qui concerne la comptabilisation et la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur le résultat du Pilier II.

Le Groupe Barclays Bank considère qu'il existe une situation fiscale incertaine lorsqu'il juge qu'à terme, le montant du bénéfice imposable pourrait s'avérer supérieur au montant initialement indiqué dans les déclarations fiscales du Groupe Barclays Bank. Le Groupe Barclays Bank comptabilise des provisions pour des positions fiscales incertaines de deux manières différentes.

Une provision d'impôt courante est constatée lorsqu'il est jugé probable que l'issue du contrôle par une autorité fiscale d'une situation fiscale incertaine modifiera, à l'avenir, le montant de l'impôt en espèces dû à ou par une autorité fiscale. Après sa comptabilisation, la provision d'impôt courante est évaluée au montant que le Groupe Barclays Banks s'attend à verser à l'autorité fiscale pour résoudre la position. La comptabilisation des intérêts et pénalités au titre des positions fiscales incertaines est passée en charges dans le résultat avant impôt.

Les provisions pour impôts différés sont des ajustements apportés à la valeur comptable des actifs d'impôts différés au titre de positions fiscales incertaines. Une provision d'impôt différée est constatée lorsqu'il est jugé probable que l'issue du contrôle par une autorité fiscale d'une situation fiscale incertaine modifiera, à l'avenir, une réduction de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé. Dès la constitution d'une provision, la valorisation de l'actif d'impôt différé sous-jacent est ajustée pour tenir compte de l'impact attendu de la résolution de la situation fiscale incertaine sur la perte ou l'écart temporaire donnant lieu à l'actif d'impôt différé.

L'approche retenue pour la valorisation tient compte de la question de savoir si la situation fiscale incertaine est une position séparée qui sera examinée par l'administration fiscale isolément de toute autre position, ou si elle fait partie d'une série de questions qui devraient être examinées conjointement et résolues simultanément par une autorité fiscale. La valorisation des provisions par le Groupe Barclays Bank repose sur sa meilleure estimation du bénéfice supplémentaire qui sera soumis à l'impôt. Pour une position séparée, on examine uniquement le caractère adéquat de cette position. Si un certain nombre de problèmes doivent être examinés et résolus conjointement, le Groupe Barclays Bank tiendra compte non seulement du caractère adéquat de sa position vis-à-vis de chaque problème, mais aussi du niveau global de provision par rapport à l'ensemble des positions fiscales incertaines de tous les problèmes qui devraient être résolus en même temps. On suppose en outre que, lors de l'évaluation des niveaux de provisions, les autorités fiscales examineront les positions fiscales incertaines et que tous les faits seront divulgués de manière complète et transparente.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Comptabilisation des actifs d'impôts différés et détermination des provisions pour positions fiscales incertaines.	Evaluation des soldes d'impôts différés et niveau de provisionnement pour les positions fiscales incertaines.

Le Groupe Barclays Bank ne considère pas qu'il existe un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des soldes d'impôts courants et différés, y compris des provisions pour positions fiscales incertaines au cours de l'exercice suivant. Les provisions pour positions fiscales incertaines couvrent un grand nombre de questions et, le cas échéant, reflètent les préconisations d'un avocat externe. Il convient de garder à l'esprit que seule une partie de l'ensemble des positions fiscales incertaines fera l'objet d'un audit à tout moment et que certaines positions pourraient donc être contestées par une autorité fiscale au cours de l'année à venir.

Des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés sur la base des prévisions de bénéfices des lignes métiers qui intégraient la vision actuelle des impacts climatiques. Le détail de la comptabilisation des actifs d'impôts différés est présenté dans cette note annexe.

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Charge/(crédit) d'impôt courant			
Exercice en cours	982	680	605
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(9)	42	(96)
	973	722	509
Charge d'impôt différé			
Exercice en cours	219	239	43
Ajustements au titre des exercices antérieurs	93	38	110
	312	277	153
Charge d'impôt	1 285	999	662

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux normal de l'impôt britannique sur les sociétés au bénéfice avant impôt du Groupe Barclays Bank.

	2025 En MGBP	2025 %	2024 En MGBP	2024 %	2023 En MGBP	2023 %
Résultat avant impôt des activités poursuivies	5 943		4 747		4 223	
Charge d'impôt sur la base du taux d'impôt britannique applicable de 25 % (2024 : 25, 2023 : 23,5 %)	1 486	25,0 %	1 187	25,0 %	992	23,5 %
Impact des bénéfices/pertes réalisé(e)s dans des territoires dont les taux légaux diffèrent de ceux du Royaume-Uni (le taux d'imposition moyen pondéré est de 23,5 % (2024 : 23 %, 2023 : 23,6 %))	(88)	(1,5 %)	(95)	(2,0 %)	3	0,1 %
Eléments récurrents :						
Impôts non susceptibles d'être portés au crédit, y compris retenues à la source	134	2,3 %	95	2,0 %	124	3,0 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	84	1,5 %	80	1,7 %	14	0,3 %
Variations de la comptabilisation des impôts différés et effet des déficits fiscaux non comptabilisés	49	0,8 %	69	1,5 %	(58)	(1,4 %)
Impact du Bank Levy britannique non déductible	47	0,8 %	47	1,0 %	35	0,8 %
Charges non déductibles	35	0,6 %	44	0,9 %	47	1,1 %
Plus-values et produits non imposables	(29)	(0,5 %)	(74)	(1,6 %)	(60)	(1,4 %)
Autres éléments dont surtaxe bancaire ¹	(110)	(2,0 %)	(32)	(0,7 %)	(74)	(1,8 %)
Allègement fiscal sur les paiements effectués au titre des instruments AT1	(189)	(3,2 %)	(189)	(4,0 %)	(174)	(4,1 %)
Allègement fiscal sur la détention d'emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	(194)	(3,3 %)	(157)	(3,3 %)	(194)	(4,6 %)
Eléments exceptionnels :						
Provisions non déductibles pour indemnisation des clients britanniques	47	0,8 %	22	0,5 %	7	0,2 %
Provisions pour enquêtes et litiges non déductibles	10	0,2 %	2	0,0 %	—	—
Dépréciations et pertes sur cessions non déductibles	3	0,1 %	—	—	—	—
Charge d'impôt totale	1 285	21,6 %	999	21,0 %	662	15,7 %

Note

1 La surtaxe bancaire inclut l'incidence du taux de majoration bancaire de 3 % au Royaume-Uni sur les bénéfices/pertes et les ajustements fiscaux relatifs aux entités bancaires britanniques.

Facteurs ayant une influence sur le taux d'imposition effectif

Le taux d'imposition effectif de 21,6 % est inférieur au taux d'imposition des sociétés britannique de 25 %, principalement en raison des allègements fiscaux accordés sur les portefeuilles d'obligations d'Etat indexées sur l'inflation et sur les paiements effectués au titre des instruments AT1. Ces facteurs, qui ont chacun réduit le taux d'imposition effectif, sont partiellement compensés par des impôts non susceptibles d'être portés au crédit, y compris les retenues à la source. La charge d'impôt de l'exercice inclut également 22 MGBP au titre de l'impôt minimum global découlant des règles du deuxième pilier.

Facteurs susceptibles d'influencer le taux d'imposition effectif au cours des exercices futurs

La charge d'impôt future du Groupe Barclays Bank sera sensible à la répartition géographique des bénéfices réalisés, aux taux d'imposition en vigueur et aux modifications des règles fiscales dans les juridictions dans lesquelles le Groupe Barclays Bank exerce ses activités.

Le droit fiscal est parfois complexe, et c'est aux cours et tribunaux qu'il revient d'agir en dernier ressort sur l'interprétation correcte du droit fiscal. En octobre 2023, une audience du First-tier Tax Tribunal a eu lieu entre Barclays Bank PLC et HM Revenue & Customs (HMRC) au sujet du traitement fiscal des sociétés au Royaume-Uni d'un élément des coûts financiers associés aux instruments de capital de réserve émis dans le cadre de l'augmentation de capital annoncée par Barclays en octobre 2008, qui ont depuis été remboursés. Le jugement, qui a été rendu en mars 2024, a donné raison à HMRC. En janvier 2025, Barclays a obtenu l'autorisation de la juridiction supérieure pour faire appel du jugement. Celle-ci connaîtra de l'affaire en 2026. Une provision suffisante est constituée pour couvrir le coût fiscal (après prise en compte des attributs fiscaux disponibles pour compenser partiellement une dette fiscale potentielle relative à cette émission) dans le cas où l'appel serait rejeté et où le jugement existant serait maintenu.

Impôt dans l'état consolidé du résultat global

L'impôt relatif à chaque composante des autres éléments du résultat global figure dans l'état consolidé du résultat global.

Impôt inclus directement dans les fonds propres

L'impôt inclus directement dans les fonds propres comprend un crédit de 189 MGBP (2024 : crédit de 94 MGBP) relatif aux paiements fondés sur des actions et aux coûts déductibles liés à l'émission d'autres instruments de fonds propres.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les montants d'impôts différés figurant au bilan sont les suivants :

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Groupe fiscal britannique	1 433	2 315
Groupe fiscal de la société holding intermédiaire américaine (« Groupe Fiscal IHC »)	1 005	1 162
Groupe fiscal des succursales américaines de Barclays Bank PLC	255	270
Autres (hors groupes fiscaux britanniques et américains)	243	386
Actifs d'impôts différés	2 936	4 133
Passifs d'impôts différés	(1)	(2)
Impôt différé net	2 935	4 131

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Groupe fiscal britannique	1 420	2 315
Groupe fiscal des succursales américaines de Barclays Bank PLC	255	270
Autres (hors groupes fiscaux britanniques et américains)	37	53
Actifs d'impôts différés	1 712	2 638
Passifs d'impôts différés	(1)	(2)
Impôt différé net	1 711	2 636

Actifs et passifs d'impôts différés du Groupe fiscal britannique

L'actif net d'impôt différé du Groupe fiscal britannique de 1 433 MGBP (2024 : 2 315 MGBP) comprend un actif d'impôt différé de 846 MGBP (2024 : 1 066 MGBP) relatif à des pertes fiscales, le solde étant lié à des écarts temporels. Il n'y a pas de limite dans le temps à l'utilisation des pertes fiscales au Royaume-Uni et les prévisions de bénéfices des entreprises indiquent que ces pertes seront intégralement recouvrées.

Actifs d'impôts différés américains dans le groupe fiscal IHC et les groupes fiscaux des succursales américaines

L'actif d'impôt différé du Groupe fiscal IHC de 1 005 MGBP (2024 : 1 162 MGBP) comprend 12 MGBP (2024 : 38 MGBP) relatifs à des pertes fiscales, le solde étant lié à des écarts temporels. L'actif d'impôt différé de 255 MGBP dans le groupe fiscal des succursales américaines de Barclays Bank PLC (2024 : 270 MGBP) est entièrement lié à des écarts temporels.

En ce qui concerne le Groupe fiscal IHC, ces écarts temporels comprennent 307 MGBP (2024 : 365 MGBP) découlant de la conversion antérieure des pertes d'exploitation nettes de l'Etat et de la Ville de New York, qui peuvent être reportées et expireront en 2034. Les prévisions de bénéfices de l'entreprise indiquent que ces montants seront utilisés avant l'expiration.

Autres actifs d'impôts différés (hors groupes fiscaux britanniques et américains)

L'actif d'impôt différé de 243 MGBP (2024 : 386 MGBP) dans d'autres entités du Groupe Barclays Bank comprend 54 MGBP (2024 : 111 MGBP) relatifs à des pertes fiscales. Ces actifs d'impôts différés concernent un certain nombre de territoires différents. Leur comptabilisation repose sur la probabilité que ces actifs d'impôts différés seront intégralement recouverts, sur la base des prévisions de bénéfices ou de la législation du pays concerné.

Sur l'actif d'impôt différé de 243 MGBP (2024 : 386 MGBP), un montant de 12 MGBP (2024 : 4 MGBP) concerne des entités qui ont subi une perte au cours de l'exercice actuel ou de l'exercice précédent et pour lesquelles l'utilisation de l'impôt différé dépend de bénéfices imposables futurs. Ce facteur a été pris en compte pour parvenir à la conclusion ci-dessus que ces impôts différés seraient intégralement recouverts à l'avenir.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice. Les montants sont différents de ceux figurant au bilan et dans le tableau précédent car ils sont présentés avant compensation des soldes d'actif et de passif lorsqu'il existe un droit légal de compensation et une intention de règlement net.

Groupe Barclays Bank										
	Ecarts temporels sur les immobilisations En MGBP	Juste valeur par les autres éléments du résultat global En MGBP	Couverture des flux de trésorerie En MGBP	Engagements au titre des prestations de retraite En MGBP	Provision pour dépréciation des prêts En MGBP	Crédit propre En MGBP	Palements fondés sur des actions et rémunérations différées En MGBP	Autres écarts temporels En MGBP	Déficits fiscaux reportables En MGBP	Total En MGBP
Actifs	367	691	904	12	408	394	409	878	1 215	5 278
Passif	(109)	—	(3)	(897)	—	—	—	(138)	—	(1 147)
Au 1^{er} janvier 2025	258	691	901	(885)	408	394	409	740	1 215	4 131
Compte de résultat	42	—	—	14	(151)	—	40	25	215	(312)
Autres éléments du résultat global et réserves	—	(256)	(582)	(7)	—	(28)	114	1	—	(758)
Autres mouvements	(14)	—	—	(2)	(32)	1	(16)	(42)	(21)	(126)
	286	435	319	(880)	225	367	547	724	912	2 935
Actif	380	435	319	14	225	367	547	772	912	3 971
Passif	(94)	—	—	(894)	—	—	—	(48)	—	(1 036)
Au 31 décembre 2025	286	435	319	(880)	225	367	547	724	912	2 935
Actifs	275	510	1 058	16	506	85	327	903	1 423	5 103
Passif	(112)	—	—	(1 014)	—	—	—	(92)	—	(1 218)
Au 1^{er} janvier 2024	163	510	1 058	(998)	506	85	327	811	1 423	3 885
Compte de résultat	90	—	—	(3)	(79)	1	(6)	(72)	(208)	(277)
Autres éléments du résultat global et réserves	—	181	(157)	116	—	308	79	1	—	528
Autres mouvements	5	—	—	—	(19)	—	9	—	—	(5)
	258	691	901	(885)	408	394	409	740	1 215	4 131
Actif	367	691	904	12	408	394	409	878	1 215	5 278
Passif	(109)	—	(3)	(897)	—	—	—	(138)	—	(1 147)
Au 31 décembre 2024	258	691	901	(885)	408	394	409	740	1 215	4 131

Barclays Bank PLC										
	Ecarts temporels sur les immobilisations En MGBP	Juste valeur par les autres éléments du résultat global En MGBP	Couverture des flux de trésorerie En MGBP	Engagements au titre des prestations de retraite En MGBP	Provision pour dépréciation des prêts En MGBP	Crédit propre En MGBP	Palements fondés sur des actions et rémunérations différées En MGBP	Autres écarts temporels En MGBP	Déficits fiscaux reportables En MGBP	Total En MGBP
Actifs	62	722	902	—	135	386	162	187	1 071	3 627
Passif	—	—	—	(896)	—	—	—	(95)	—	(991)
Au 1^{er} janvier 2025	62	722	902	(896)	135	386	162	92	1 071	2 636
Compte de résultat	5	—	—	16	36	—	6	101	(222)	(58)
Autres éléments du résultat global et réserves	—	(254)	(587)	(11)	—	(29)	46	—	—	(835)
Autres mouvements	—	—	—	—	(21)	—	(1)	(7)	(3)	(32)
	67	468	315	(891)	150	357	213	186	846	1 711
Actifs	67	468	315	—	150	357	213	188	846	2 604
Passif	—	—	—	(891)	—	—	—	(2)	—	(893)
Au 31 décembre 2025	67	468	315	(891)	150	357	213	186	846	1 711
Actifs	43	542	1 048	—	180	82	127	305	1 244	3 571
Passif	—	—	—	(1 013)	—	—	—	(51)	—	(1 064)
Au 1^{er} janvier 2024	43	542	1 048	(1 013)	180	82	127	254	1 244	2 507
Compte de résultat	19	—	—	(2)	(28)	—	4	(162)	(173)	(342)
Autres éléments du résultat global et réserves	—	180	(146)	119	—	303	31	—	—	487
Autres mouvements	—	—	—	—	(17)	1	—	—	—	(16)
	62	722	902	(896)	135	386	162	92	1 071	2 636
Actif	62	722	902	—	135	386	162	187	1 071	3 627
Passif	—	—	—	(896)	—	—	—	(95)	—	(991)
Au 31 décembre 2024	62	722	902	(896)	135	386	162	92	1 071	2 636

Les autres variations comprennent l'impact des variations des taux de change ainsi que des impôts différés liés aux acquisitions et cessions.

Le montant de l'actif d'impôt différé qui devrait être recouvert après plus de 12 mois s'élève à 3 590 MGBP (2024 : 4 662 MGBP) pour le Groupe Barclays Bank et à 2 236 MGBP (2024 : 3 228 MGBP) pour Barclays Bank PLC. Le montant du passif d'impôt différé qui devrait être réglé après plus de 12 mois s'élève à 1 023 MGBP (2024 : 1 021 MGBP) pour le Groupe Barclays Bank et à 870 MGBP (2024 : 878 MGBP) pour Barclays Bank PLC. Ces montants sont indiqués avant compensation des soldes d'actifs et de passifs lorsqu'il existe à la fois un droit légal de compensation et une intention de règlement net.

Impôt différé non comptabilisé

Pertes fiscales et écarts temporels

Le Groupe Barclays Bank a des actifs d’impôt différé non comptabilisés au titre des écarts temporels déductibles bruts de 288 MGBP (2024 : 373 MGBP), des crédits d’impôt non utilisés de 336 MGBP (2024 : 359 MGBP) et des pertes fiscales brutes de 21 016 MGBP (2024 : 21 021 MGBP). Les pertes fiscales incluent une moins-value de 3 719 MGBP (2024 : 3 629 MGBP). Parmi ces pertes fiscales, 13 MGBP (2024 : 13 MGBP) expirent dans les cinq ans, 2 216 MGBP (2024 : 6 MGBP) expirent dans les six à dix ans, 9 747 MGBP (2024 : 11 789 MGBP) expirent dans les onze à vingt ans et 9 040 MGBP (2024 : 9 213 MGBP) peuvent être reportés indéfiniment. Les actifs d’impôts différés n’ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments car il n’est pas probable qu’ils puissent être imputés à des plus-values et moins-values imposables à l’avenir.

Pour Barclays Bank PLC, des actifs d’impôt différé n’ont pas été comptabilisés au titre des différences temporelles brutes déductibles de 4 MGBP (2024 : 4 MGBP), des crédits d’impôt non utilisés de 168 MGBP (2024 : 168 MGBP) et des pertes fiscales brutes de 4 083 MGBP (2024 : 4 055 MGBP) qui peuvent être reportées indéfiniment et comprennent des pertes en capital de 2 880 MGBP (2024 : 2 873 MGBP). Les actifs d’impôts différés n’ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments car il n’est pas probable qu’ils puissent être imputés à des plus-values et moins-values imposables à l’avenir.

Participations du Groupe Barclays Bank dans des filiales, succursales et entreprises associées

L’impôt différé n’est pas comptabilisé au titre de la valeur des participations du Groupe Barclays Bank dans des filiales, succursales et entreprises associées lorsque le Groupe Barclays Bank est en mesure de contrôler le moment de la reprise des écarts temporels et qu’il est probable que ces écarts ne s’inverseront pas dans un avenir prévisible. Le montant total des écarts temporels pour lesquels les passifs d’impôts différés n’ont pas été comptabilisés s’élevait à 868 MGBP (2024 : 873 MGBP).

10. Dividendes sur actions ordinaires et actions de préférence

Les états financiers de 2025 incluent 2 570 MGBP (2024 : 1 782 MGBP, 2023 : 1 348 MGBP) de dividendes versés sur les actions ordinaires. Ce montant comprend un dividende intermédiaire 2024 de 1 195 MGBP (2023 : 852 MGBP, 2022 : 700 MGBP) et un dividende intermédiaire 2025 de 1 375 MGBP (2024 : dividende intermédiaire de 930 MGBP, 2023 : dividende intermédiaire de 648 MGBP).

Il en résulte un dividende total pour l’exercice de 1,10 GBP (2024 : 0,76 GBP ; 2023 : 0,58 GBP) par action ordinaire.

Les dividendes versés sur les actions de préférence se sont élevés à 32 MGBP (2024 : 41 MGBP ; 2023 : 40 MGBP). Les dividendes versés sur les actions de préférence en euros se sont élevés à 145,38 GBP par action (2024 : 384,56 GBP ; 2023 : 333,36 GBP). Les dividendes versés sur les actions de préférence en dollars US se sont élevés à 464,77 GBP par action (2024 : 493,20 GBP ; 2023 : 499,58 GBP).

Le Conseil d’administration a approuvé le versement d’un dividende annuel pour l’exercice 2025 d’un montant de 1 175 MGBP. Les états financiers de l’exercice clos le 31 décembre 2025 ne reflètent pas ce dividende, qui sera comptabilisé en capitaux propres comme une affectation des bénéfices non distribués au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2026.

Les notes annexes figurant dans cette section portent sur les actifs et passifs que le Groupe Barclays Bank détient et comptabilise à la juste valeur.

Des informations détaillées sur l’approche du Groupe Barclays Bank en matière d’environnement sont fournies à la page 149.

11. Portefeuille de négociation

Comptabilisation des actifs et passifs du portefeuille de transaction

Tous les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont détenus à la juste valeur, les gains et pertes des variations de juste valeur étant portés au compte de résultat dans la rubrique Résultat net des portefeuilles de négociation (Note annexe 5).

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Titres de créance et autres effets éligibles	94 040	77 805
Titres de participation	83 243	74 859
Prêts négociés	12 249	13 470
Matières premières	211	110
Actifs du portefeuille de négociation	189 743	166 244
Titres de créance et autres effets éligibles	(32 309)	(36 324)
Titres de participation	(24 520)	(19 858)
Passifs du portefeuille de négociation	(56 829)	(56 182)

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Titres de créance et autres effets éligibles	44 957	38 658
Titres de participation	53 139	50 492
Prêts négociés	12 513	12 880
Matières premières	16	–
Actifs du portefeuille de négociation	110 625	102 030
Titres de créance et autres effets éligibles	(14 174)	(17 184)
Titres de participation	(18 331)	(23 831)
Passifs du portefeuille de négociation	(32 505)	(41 015)

12. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Comptabilisation des actifs financiers désignée à la juste valeur

Les actifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans cette catégorie s'ils sont désignés ainsi de manière irrévocable à l'origine et que l'utilisation de la désignation supprime ou réduit de manière significative une non-concordance comptable.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat dans les produits nets d'investissement, sauf si le reporting dans le résultat des portefeuilles de négociation permet de réduire la discordance comptable.

Les détails sur la manière dont les montants de juste valeur sont calculés pour les actifs financiers à la juste valeur sont décrits dans la Note annexe 16.

Comptabilisation obligatoire des actifs financiers à la juste valeur

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, les actifs financiers sont détenus à la juste valeur par le compte de résultat s'ils ne contiennent pas de conditions contractuelles donnant lieu, aux dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont « seulement des paiements du principal et des intérêts » (« SPPI », solely payments of principal and interest), ou si l'actif financier n'est pas détenu dans un modèle de gestion qui est soit (i) un modèle de gestion visant à collecter les flux de trésorerie contractuels, soit (ii) un modèle de gestion obtenu à la fois en collectant les flux de trésorerie contractuels et en les vendant.

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Prêts et avances	785	1 039
Titres de créance	303	182
Autres actifs financiers	–	–
Actifs financiers désignés à la juste valeur	1 088	1 221
Prêts et avances	46 100	43 143
Titres de créance	2 818	2 749
Titres de participation	2 336	2 856
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	132 600	141 791
Autres actifs financiers	60	85
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	183 914	190 624
Total	185 002	191 845

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Prêts et avances	785	1 039
Autres actifs financiers	–	–
Actifs financiers désignés à la juste valeur	785	1 039
Prêts et avances	56 341	53 672
Titres de créance	4 729	4 165
Titres de participation	103	145
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	200 390	194 770
Autres actifs financiers	1	21
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	261 564	252 773
Total	262 349	253 812

Risque de crédit des actifs financiers désignés à la juste valeur et des dérivés de crédit associés

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit, les variations de juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit et les variations cumulées de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale des prêts et avances. Le tableau n'inclut pas les titres de créance car ils présentent une exposition minimale au risque de crédit en raison d'une exposition brute limitée.

	Groupe Barclays Bank					
	Exposition maximale au 31 décembre		Variations de juste valeur au cours de l'exercice écoulé		Variations cumulées de la juste valeur depuis le commencement	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Prêts et avances désignés à la juste valeur, attribuables au risque de crédit	785	1 039	2	(2)	(2)	(4)
Valeur atténuée par les dérivés de crédit associés	193	405	(2)	—	(2)	—

	Barclays Bank PLC					
	Exposition maximale au 31 décembre		Variations de juste valeur au cours de l'exercice écoulé		Variations cumulées de la juste valeur depuis le commencement	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Prêts et avances désignés à la juste valeur, attribuables au risque de crédit	785	1 039	2	(2)	(2)	(4)
Valeur atténuée par les dérivés de crédit associés	193	405	(2)	—	(2)	—

13. Instruments financiers dérivés

Comptabilisation des dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée d'un ou plusieurs instruments financiers sous-jacents ou indices définis dans le contrat. Ils comprennent les swaps, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme, les options et les combinaisons de ces instruments et ont principalement un impact sur les revenus nets d'intérêts du Groupe Barclays Bank, les résultats nets des portefeuilles de négociation et les actifs et passifs dérivés. Les montants notionnels des contrats ne sont pas inscrits au bilan. Les produits dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque d'inflation, le risque de change, les matières premières, les expositions aux actions et les expositions à certains indices tels que les indices des prix immobiliers et les indices des prix de détail liés aux positions hors négociation.

Tous les instruments dérivés sont détenus à la juste valeur par le compte de résultat, à l'exception des dérivés faisant l'objet d'une relation de couverture des flux de trésorerie ou de l'investissement net désignée. Les dérivés sont classés à l'actif lorsque leur juste valeur est positive ou au passif lorsque leur juste valeur est négative.

Comptabilité de couverture

Le Groupe Barclays Bank applique les exigences de la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* à des fins de comptabilité de couverture. Le Groupe Barclays Bank applique la comptabilité de couverture pour présenter les effets économiques de sa stratégie de gestion du risque de taux, de devise et d'inflation liée aux contrats. Dans les cas où des produits dérivés sont détenus à des fins de gestion des risques et où les transactions répondent aux critères prévus en matière de documentation et d'efficacité de la couverture, le Groupe Barclays Bank applique la comptabilité de couverture à la juste valeur ou la comptabilité de couverture d'un investissement net dans le cadre d'une opération étrangère, selon les cas, en fonction des risques couverts.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des produits dérivés qui sont désignées comme des couvertures de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, de même que les variations de juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert. Les variations de la juste valeur permettent d'ajuster la valeur comptable de l'actif ou du passif couvert détenu au coût amorti. Pour les éléments couverts classés en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les variations de juste valeur attribuables au risque couvert sont transférées des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Si les relations de couverture ne répondent plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée. Pour les couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de la relation de couverture précédemment désignée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de cession ou de remboursement de l'élément couvert, l'ajustement de la juste valeur non amorti est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Pour les couvertures des flux de trésorerie éligibles, le gain ou la perte de juste valeur associé à la part efficace de la couverture des flux de trésorerie est initialement comptabilisé en capitaux propres, puis recyclé en résultat pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert est censé affecter le résultat. Toute partie inefficace du gain ou de la perte de l'instrument de couverture est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant dans les capitaux propres à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque l'élément couvert est finalement comptabilisé au compte de résultat. Lorsqu'une opération prévue n'est plus censée se produire, le gain ou la perte cumulé qui a été comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Couvertures d'investissements nets

Les investissements nets du Groupe Barclays Bank dans des opérations à l'étranger, y compris les éléments monétaires comptabilisés dans le cadre de l'investissement net, sont couverts contre le risque de change au moyen d'instruments dérivés et d'emprunts en devises. Les couvertures d'investissements nets sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie ; la partie effective de la plus-value ou de la moins-value réalisée sur l'instrument de couverture étant comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global et la partie non effective étant immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La plus-value ou moins-value cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée au compte de résultat lors de la cession ou de la cession partielle de l'activité à l'étranger, ou lors d'autres réductions de l'investissement du Groupe Barclays Bank dans l'opération.

Groupe Barclays Bank		2025		2024		
	Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur		Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur	
		Actif En MGBP	Passif En MGBP		Actif En MGBP	Passif En MGBP
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	99 839 732	250 285	(240 158)	83 571 610	291 562	(278 636)
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	239 559	1 907	(599)	221 158	794	(695)
Dérivés actifs/(passifs)	100 079 291	252 192	(240 757)	83 792 768	292 356	(279 331)

Barclays Bank PLC		2025		2024		
	Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur		Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur	
		Actif En MGBP	Passif En MGBP		Actif En MGBP	Passif En MGBP
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	57 993 837	223 096	(210 014)	54 524 583	259 723	(247 733)
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	221 275	1 841	(447)	203 994	764	(684)
Dérivés actifs/(passifs)	58 215 112	224 937	(210 461)	54 728 577	260 487	(248 417)

Des informations complémentaires sur les modalités de compensation des instruments financiers dérivés sont disponibles à la Note annexe 17.

Les justes valeurs et montants notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés dans le tableau suivant :

Instruments dérivés détenus à des fins de transaction et de gestion des risques	2025			2024		
	Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur		Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur	
Groupe Barclays Bank		Actif En MGBP	Passif En MGBP		Actif En MGBP	Passif En MGBP
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction						
Instruments dérivés de change						
Instruments dérivés de gré à gré	8 229 535	73 979	(71 525)	8 242 887	123 379	(116 485)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	276 189	251	(221)	240 612	228	(235)
Dérivés négociés en bourse	20 733	1	(1)	27 441	7	(7)
Instruments dérivés de change	8 526 457	74 231	(71 747)	8 510 940	123 614	(116 727)
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés de gré à gré	32 272 598	90 814	(77 199)	26 437 086	92 206	(79 936)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	42 100 741	1 409	(1 124)	36 249 392	1 443	(1 319)
Dérivés négociés en bourse	11 473 470	1 498	(1 457)	7 672 496	2 664	(2 698)
Instruments dérivés de taux d'intérêt	85 846 809	93 721	(79 780)	70 358 974	96 313	(83 953)
Dérivés de crédit						
Instruments dérivés de gré à gré	671 066	4 169	(4 666)	593 702	3 474	(4 307)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	1 065 702	3 682	(3 713)	943 413	3 424	(3 148)
Dérivés de crédit	1 736 768	7 851	(8 379)	1 537 115	6 898	(7 455)
Dérivés sur actions et indices boursiers						
Instruments dérivés de gré à gré	739 153	22 180	(27 092)	598 024	21 964	(26 318)
Dérivés négociés en bourse	2 769 230	50 161	(51 063)	2 347 247	40 947	(42 309)
Dérivés sur actions et indices boursiers	3 508 383	72 341	(78 155)	2 945 271	62 911	(68 627)
Dérivés sur matières premières						
Instruments dérivés de gré à gré	4 681	15	(16)	7 084	17	(32)
Dérivés négociés en bourse	216 634	2 126	(2 081)	212 226	1 809	(1 842)
Dérivés sur matières premières	221 315	2 141	(2 097)	219 310	1 826	(1 874)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	99 839 732	250 285	(240 158)	83 571 610	291 562	(278 636)
Total des produits dérivés OTC	41 917 033	191 157	(180 498)	35 878 783	241 040	(227 078)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale	43 442 632	5 342	(5 058)	37 433 417	5 095	(4 702)
Total des dérivés négociés en bourse	14 480 067	53 786	(54 602)	10 259 410	45 427	(46 856)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	99 839 732	250 285	(240 158)	83 571 610	291 562	(278 636)
Instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques						
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Swaps de devises	26 048	1 677	(39)	26 564	611	(307)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	101 099	–	–	80 759	–	–
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	127 147	1 677	(39)	113 323	611	(307)
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	4 900	75	(517)	7 234	147	(322)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	103 193	–	–	96 588	–	–
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur	108 093	75	(517)	103 822	147	(322)
Instruments dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets						
Contrats de change à terme	4 319	155	(43)	4 013	36	(66)
Instruments dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets	4 319	155	(43)	4 013	36	(66)
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	239 559	1 907	(599)	221 158	794	(695)
Total des produits dérivés OTC	35 267	1 907	(599)	37 811	794	(695)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale	204 292	–	–	183 347	–	–
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	239 559	1 907	(599)	221 158	794	(695)

Instruments dérivés détenus à des fins de transaction et de gestion des risques	2025			2024		
	Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur		Montant notionnel du contrat En MGBP	Juste valeur	
		Actif En MGBP	Passif En MGBP		Actif En MGBP	Passif En MGBP
Barclays Bank PLC						
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction						
Instruments dérivés de change						
Instruments dérivés de gré à gré	7 874 749	70 378	(68 157)	7 847 873	116 777	(111 862)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	276 189	251	(221)	240 612	228	(235)
Dérivés négociés en bourse	6 633	–	–	10 262	–	–
Instruments dérivés de change	8 157 571	70 629	(68 378)	8 098 747	117 005	(112 097)
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés de gré à gré	10 726 476	68 993	(60 714)	12 301 136	72 977	(65 125)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	17 891 215	859	(790)	19 690 237	796	(581)
Dérivés négociés en bourse	5 265 477	136	(140)	3 017 812	178	(100)
Instruments dérivés de taux d'intérêt	33 883 168	69 988	(61,644)	35 009 185	73 951	(65 806)
Dérivés de crédit						
Instruments dérivés de gré à gré	327 695	4 009	(4 449)	366 564	3 285	(4 080)
Dérivés compensés par la contrepartie centrale	740 384	3 599	(3 636)	727 020	3 350	(3 051)
Dérivés de crédit	1 068 079	7 608	(8 085)	1 093 584	6 635	(7 131)
Dérivés sur actions et indices boursiers						
Instruments dérivés de gré à gré	700 417	20 681	(24 686)	561 370	20 255	(24 222)
Dérivés négociés en bourse	990 890	10 067	(9 796)	802 709	7 775	(9 063)
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 691 307	30 748	(34 482)	1 364 079	28 030	(33 285)
Dérivés sur matières premières						
Instruments dérivés de gré à gré	4 343	10	(10)	6 559	14	(31)
Dérivés négociés en bourse	41 071	582	(374)	35 136	367	(435)
Dérivés sur matières premières	45 414	592	(384)	41 695	381	(466)
Dérivés détenus par les filiales	13 148 298	43 531	(37 041)	8 917 293	33 721	(28 948)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	57 993 837	223 096	(210 014)	54 524 583	259 723	(247 733)
Total des produits dérivés OTC	19 633 680	164 071	(158 016)	21 083 502	213 308	(205 320)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale	18 907 788	4 709	(4 647)	20 657 869	4 374	(3 867)
Total des dérivés négociés en bourse	6 304 071	10 785	(10 310)	3 865 919	8 320	(9 598)
Dérivés détenus par les filiales	13 148 298	43 531	(37 041)	8 917 293	33 721	(28 948)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	57 993 837	223 096	(210 014)	54 524 583	259 723	(247 733)
Instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques						
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Swaps de devises	26 048	1 677	(39)	26 564	611	(307)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	87 226	–	–	74 290	–	–
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	113 274	1 677	(39)	100 854	611	(307)
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	2 915	73	(365)	4 833	118	(289)
Contrats de change à terme	2 092	67	–	2 161	–	(23)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	99 367	–	–	93 325	–	–
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur	104 374	140	(365)	100 319	118	(312)
Instruments dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets						
Contrats de change à terme	3 627	24	(43)	2 821	35	(65)
Instruments dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets	3 627	24	(43)	2 821	35	(65)
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	221 275	1 841	(447)	203 994	764	(684)
Total des produits dérivés OTC	34 682	1 841	(447)	36 379	764	(684)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale	186 593	–	–	167 615	–	–
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	221 275	1 841	(447)	203 994	764	(684)

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture s'applique principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt - découle d'une inadéquation entre les taux d'intérêt fixes et les taux d'intérêt variables
- Risque de change - lié au fait que les actifs ou passifs soient libellés dans des devises différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée. Au niveau consolidé, le risque de change survient également lorsque la monnaie fonctionnelle des filiales est différente de celle de la société mère
- Risque d'inflation lié au contrat - résulte de la conclusion d'instruments financiers ayant une clause de risque d'inflation. Le Groupe Barclays Bank ne couvre pas le risque d'inflation découlant d'autres activités

Afin de couvrir ces risques, le Groupe Barclays Bank utilise les instruments de couverture suivants :

- Les instruments dérivés de taux d'intérêt pour échanger les expositions de taux d'intérêt contre des taux fixes ou variables
- Les dérivés de change pour échanger les expositions en devises dans la monnaie fonctionnelle de l'entité contre les expositions aux investissements nets en monnaie locale
- Les dérivés d'inflation pour échanger les expositions à l'inflation contre des taux fixes ou variables

Dans certains cas, certains éléments faisant l'objet d'une couverture économique peuvent être des éléments couverts non éligibles aux fins de la norme IAS 39 par exemple les dépôts de base et les fonds propres. Dans ces cas, une solution de couverture de substitution peut être utilisée, dans le cadre de laquelle les portefeuilles d'actifs à taux variable sont désignés comme éléments couverts éligibles dans les couvertures de flux de trésorerie.

Dans certaines relations de couverture, le Groupe Barclays Bank désigne les composantes de risque des éléments couverts comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt de référence en tant que composante du risque de taux d'intérêt, tel que la composante Taux sans risque (« TSR »)
- Le risque d'inflation en tant que composante contractuelle d'un titre de créance
- Risque de change pour les actifs ou passifs financiers en devises
- Les composantes des flux de trésorerie des éléments couverts, par exemple certains paiements d'intérêts sur une partie de la durée de vie d'un instrument

En utilisant le risque de taux d'intérêt de référence, d'autres risques, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité, sont exclus de la relation de comptabilité de couverture.

En ce qui concerne bon nombre des relations de comptabilité de couverture du Groupe Barclays Bank, l'élément couvert et l'instrument de couverture évoluent fréquemment en raison du caractère dynamique de la stratégie de gestion des risques et de comptabilité de couverture. Le Groupe Barclays Bank applique la comptabilité de couverture à des scénarios dynamiques, principalement liés au risque de taux d'intérêt, et couvrant une combinaison d'éléments pour faire en sorte que ses états financiers reflètent le mieux possible les mesures de gestion du risque économique mises en œuvre. Dans certains cas, si l'objectif de la comptabilité de couverture évolue, la désignation de la relation de comptabilité de couverture concernée expire et celle-ci est remplacée par une relation de comptabilité de couverture différente.

Les variations de la valeur en GBP des investissements nets découlant des variations de change sont enregistrées dans la réserve de conversion, ce qui entraîne une variation des fonds propres CET1. Le Groupe Barclays Bank l'atténue en faisant concorder la variation des fonds propres CET1 avec la réévaluation des expositions aux APR en devises. Les couvertures d'investissement net sont désignées, le cas échéant, pour réduire l'exposition aux variations d'un taux de change particulier dans les limites imposées par la fonction Risque. Dans la mesure du possible, les passifs en devises externes existants sont désignés comme instruments de couverture.

Les instruments de couverture ont les mêmes expositions au risque que les éléments couverts. L'efficacité de la couverture est déterminée par référence à des tests quantitatifs, principalement des tests de régression. Cependant, dans la mesure où les instruments de couverture sont exposés à des risques différents des éléments couverts, cela pourrait entraîner une inefficacité de la couverture ou des défaillances de la comptabilité de couverture.

Les sources d'inefficacité sont les suivantes :

- Asymétries entre les conditions contractuelles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture, y compris les écarts de base
- Variation du risque de crédit des instruments de couverture
- Surcouverture d'une relation de couverture, par exemple dans le cadre de la couverture d'investissement net si la valeur liquidative désignée en début de période tombe en dessous du montant de l'instrument de couverture
- Couverture de flux de trésorerie par le biais de swaps externes dont la juste valeur n'est pas nulle

Eléments couverts dans les couvertures de juste valeur					
Groupe Barclays Bank	Ajustement cumulé de la juste valeur inclus dans la valeur comptable				Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹
	Valeur comptable	Total	Correction de juste valeur cumulée sur les éléments ne faisant plus l'objet d'une relation de couverture	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité	
Elément couvert, état de la situation financière et catégorie de risque couvert	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
2025					
Actif					
Prêts et avances au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	698	(155)	1	4	(1)
- Risque d'inflation	280	188	79	(9)	-
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	11 388	27	(1)	100	32
- Risque d'inflation	8 127	(1 332)	1	(9)	16
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	27 807	(1 378)	(429)	(163)	127
- Risque d'inflation	1 324	(62)	(20)	(5)	(13)
Total de l'actif	49 624	(2 712)	(369)	(82)	161
Passif					
Titres de créance en circulation					
- Risque de taux d'intérêt	(1 333)	1	(31)	5	1
Dettes subordonnées					
- Risque de taux d'intérêt	(38 611)	1 576	1 006	(514)	(22)
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et de la clientèle					
- Risque de taux d'intérêt	(12 916)	(14)	(1)	(2)	3
Total du passif	(52 860)	1 563	974	(511)	(18)
Total des éléments de couverture	(3 236)	(1 149)	605	(593)	143

Eléments couverts en couvertures de juste valeur					
Groupe Barclays Bank	Ajustement cumulé de la juste valeur inclus dans la valeur comptable				Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹
			Correction de juste valeur cumulée sur les éléments ne faisant plus l'objet d'une relation de couverture	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité	
	Valeur comptable	Total			
Elément couvert, état de la situation financière et catégorie de risque couvert	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
2024					
Actif					
Prêts et avances au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	711	(160)	(1)	(18)	4
- Risque d'inflation	318	219	102	(18)	7
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	7 673	(44)	8	50	66
- Risque d'inflation	8 348	(1 342)	2	(598)	(29)
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	29 514	(1 162)	(452)	(132)	176
- Risque d'inflation	2 979	(96)	(31)	(59)	(22)
Total de l'actif	49 543	(2 585)	(372)	(775)	202
Passif					
Titres de créance en circulation					
- Risque de taux d'intérêt	(1 417)	8	(24)	(18)	2
Dettes subordonnées					
- Risque de taux d'intérêt	(37 531)	2 257	1 182	398	(8)
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et de la clientèle					
- Risque de taux d'intérêt	(8 596)	(12)	(1)	(4)	(2)
Total du passif	(47 544)	2 253	1 157	376	(8)
Total des éléments de couverture	1 999	(332)	785	(399)	194

Notes

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

2 Pour les éléments classés en juste valeur par les capitaux propres, l'ajustement de la comptabilité de couverture n'est pas inclus dans la valeur comptable, mais est inclus dans les autres éléments du résultat global.

Eléments couverts dans les couvertures de juste valeur					
Barclays Bank PLC		Ajustement cumulé de la juste valeur inclus dans la valeur comptable			
Elément couvert, état de la situation financière et catégorie de risque couvert	Valeur comptable En MGBP	Total En MGBP	Correction de juste valeur cumulée sur les éléments ne faisant plus l'objet d'une relation de couverture En MGBP	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité En MGBP	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹ En MGBP
2025					
Actif					
Prêts et avances au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	674	(155)	1	5	(1)
- Risque d'inflation	280	188	79	(9)	-
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	7 913	34	11	95	29
- Risque d'inflation	6 209	(1 331)	4	(42)	16
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	26 752	(1 387)	(415)	(161)	114
- Risque d'inflation	1 326	(62)	(20)	(5)	(13)
Investissements dans des filiales					
- Risque de change	4 716	86	89	(116)	-
Total de l'actif	47 870	(2 627)	(251)	(233)	145
Passif					
Titres de créance en circulation					
- Risque de taux d'intérêt	(10)	(5)	(6)	-	-
Dettes subordonnées					
- Risque de taux d'intérêt	(38 713)	1 588	448	(515)	(21)
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et de la clientèle					
- Risque de taux d'intérêt	(13 058)	(14)	(1)	(2)	3
Les mises en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	(1 836)	(14)	(5)	(10)	-
Total du passif	(53 617)	1 555	436	(527)	(18)
Total des éléments de couverture	(5 747)	(1 072)	185	(760)	127

Eléments couverts en couvertures de juste valeur					
Barclays Bank PLC		Ajustement cumulé de la juste valeur inclus dans la valeur comptable			
Elément couvert, état de la situation financière et catégorie de risque couvert	Valeur comptable En MGBP	Total En MGBP	Correction de juste valeur cumulée sur les éléments ne faisant plus l'objet d'une relation de couverture En MGBP	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité En MGBP	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹ En MGBP
2024					
Actif					
Prêts et avances au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	711	(160)	(1)	(18)	4
- Risque d'inflation	318	219	102	(18)	7
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	5 840	(30)	10	32	61
- Risque d'inflation	6 440	(1 306)	7	(580)	(30)
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	28 711	(1 177)	(452)	(145)	176
- Risque d'inflation	2 979	(96)	(31)	(59)	(22)
Investissements dans des filiales					
- Risque de change	5 719	94	85	(9)	–
Total de l'actif	50 718	(2 456)	(280)	(797)	196
Passif					
Titres de créance en circulation					
- Risque de taux d'intérêt	(27)	(6)	(7)	(7)	1
Dettes subordonnées					
- Risque de taux d'intérêt	(37 365)	2 269	549	395	(8)
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et de la clientèle					
- Risque de taux d'intérêt	(8 346)	(11)	(1)	(4)	(2)
Les mises en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	(393)	7	5	–	–
Total du passif	(46 131)	2 259	546	384	(9)
Total des éléments de couverture	4 587	(197)	266	(413)	187

Notes

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

2 Pour les éléments classés en juste valeur par les capitaux propres, l'ajustement de la comptabilité de couverture n'est pas inclus dans la valeur comptable, mais est inclus dans les autres éléments du résultat global.

Montant, calendrier et incertitude des flux de trésorerie futurs

Le tableau suivant présente les instruments de couverture de juste valeur inscrits au bilan :

Groupe Barclays Bank		Valeur comptable			Montant nominal	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité
		Actifs dérivés	Passifs dérivés	Encours des prêts		
Type de couverture	Catégorie de risque	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Au 31 décembre 2025 Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	2	(3)	–	95 612	710
	Risque d'inflation	73	(514)	–	12 481	26
	Total	75	(517)	–	108 093	736
Au 31 décembre 2024 Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	26	(16)	–	89 602	(38)
	Risque d'inflation	121	(306)	–	14 220	631
	Total	147	(322)	–	103 822	593

		Valeur comptable				Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité
		Actifs dérivés	Passifs dérivés	Encours des prêts	Montant nominal	
Barclays Bank PLC						
Type de couverture	Catégorie de risque	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Au 31 décembre 2025 Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	–	(3)	–	91 726	712
	Risque de change	67	–	(2 620)	4 712	116
	Risque d'inflation	73	(362)	–	10 556	59
	Total	140	(365)	(2 620)	106 994	887
Au 31 décembre 2024 Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	–	(16)	–	85 878	(21)
	Risque de change	–	(23)	(3 565)	5 726	9
	Risque d'inflation	–	–	–	–	–
	Total	118	(273)	–	12 280	612

Le tableau suivant présente les valeurs notionnelles attendues des instruments de couverture actuels pour la couverture de juste valeur dans les années à venir :

	2025 En MGBP	2026 En MGBP	2027 En MGBP	2028 En MGBP	2029 En MGBP	2030 En MGBP	2031 et au-delà En MGBP
Au 31 décembre 2025							
Groupe Barclays Bank							
Couvertures de juste valeur de :							
Risque de taux (encours notionnel)	95 612	76 744	65 798	61 019	53 609	40 763	32 092
Risque inflationniste (encours notionnel)	12 481	11 728	10 965	9 494	8 850	7 821	7 076

Pour le groupe Barclays Bank, il existe 1 023 (2024 : 946) couvertures du risque de taux à un taux fixe moyen de 2,7 % (2024 : 2,6 %) sur l'ensemble des relations et 87 (2024 : 105) couvertures du risque d'inflation à la juste valeur à un taux moyen de 0,3 % (2024 : 0,2 %) sur l'ensemble des relations.

	2025 En MGBP	2026 En MGBP	2027 En MGBP	2028 En MGBP	2029 En MGBP	2030 En MGBP	2031 et au-delà En MGBP
Au 31 décembre 2025							
Barclays Bank PLC							
Couvertures de juste valeur de							
Risque de taux (encours notionnel)	91 726	73 057	61 044	56 857	50 415	39 883	31 305
Risque inflationniste (encours notionnel)	10 556	10 502	9 739	8 974	8 812	7 821	7 076
Risque de change (encours notionnel)	4 712	2 620	2 620	2 620	2 620	2 620	2 620

Eléments couverts en couverture de flux de trésorerie et en couverture d'investissements nets en devises							
Groupe Barclays Bank							
Description de la relation de couverture et du risque couvert	Variation de valeur de l'élément couvert servant de base à la comptabilisation de l'inefficacité	Soldes de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour les couvertures en cours	Soldes de la réserve de conversion de devises pour les couvertures en cours	Soldes restants dans les réserves de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Soldes restants dans les réserves de conversion de devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Gains ou pertes de couverture comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹
En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
2025							
Actif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de taux d'intérêt							
Prêts et avances au coût amorti	(336)	(92)	–	918	–	(336)	6
Caisse et soldes auprès des banques centrales	(553)	(149)	–	604	–	(553)	(19)
Risque de change							
Prêts et avances au coût amorti	(1 637)	120	–	–	–	(1 637)	17
Risque d'inflation							
Titres de créance classés au coût amorti	(113)	(143)	–	(21)	–	(113)	8
Passif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de change							
Dettes subordonnées	9	16	–	–	–	9	–
Couverture totale des flux de trésorerie	(2 630)	(248)	–	1 501	–	(2 630)	12
Couverture des investissements nets à l'étranger							
Opérations en USD à l'étranger	(484)	–	1 151	–	–	(484)	–
Opérations en EUR à l'étranger	146	–	100	–	–	146	–
Autres opérations à l'étranger	(161)	–	(103)	–	60	(161)	–
Total des opérations à l'étranger	(499)	–	1 148	–	60	(499)	–
2024							
Actif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de taux d'intérêt							
Prêts et avances au coût amorti	438	182	–	1 552	–	438	(8)
Caisse et soldes auprès des banques centrales	495	123	–	1 495	–	495	22
Risque de change							
Prêts et avances au coût amorti	300	106	–	–	–	300	5
Risque d'inflation							
Titres de créance classés au coût amorti	118	(73)	–	25	–	118	–
Passif							
Couverture totale des flux de trésorerie de :							
Risque de change							
Dettes subordonnées	18	(9)	–	–	–	18	–
Couverture totale des flux de trésorerie	1 369	329	–	3 072	–	1 369	19
Couverture des investissements nets à l'étranger							
Opérations en USD à l'étranger	136	–	1 449	–	–	136	–
Opérations en EUR à l'étranger	(109)	–	(26)	–	–	(109)	–
Autres opérations à l'étranger	(17)	–	34	–	96	(17)	–
Total des opérations à l'étranger	10	–	1 457	–	96	10	–

Note

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

Eléments couverts en couverture de flux de trésorerie et en couverture d'investissements nets en devises							
Barclays Bank PLC							
Description de la relation de couverture et du risque couvert	Variation de valeur de l'élément couvert servant de base à la comptabilisation de l'inefficacité	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour les couvertures en cours	Solde de la réserve de conversion de devises pour les couvertures en cours	Solde restant dans les réserves de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Solde restant dans les réserves de conversion de devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Gains ou pertes de couverture comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
2025							
Actif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de taux d'intérêt							
Prêts et avances au coût amorti	(346)	(108)	–	730	–	(346)	–
Caisse et soldes auprès des banques centrales	(522)	(162)	–	696	–	(522)	(9)
Risque de change							
Prêts et avances au coût amorti	(1 638)	120	–	–	–	(1 638)	17
Risque d'inflation							
Titres de créance classés au coût amorti	(113)	(143)	–	(21)	–	(113)	8
Passif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de change							
Dettes subordonnées	9	16	–	–	–	9	–
Couverture totale des flux de trésorerie	(2 610)	(277)	–	1 405	–	(2 610)	16
Couverture des investissements nets à l'étranger							
Opérations en USD à l'étranger	(129)	–	1 097	–	–	(129)	–
Opérations en EUR à l'étranger	–	–	–	–	2	–	–
Autres opérations à l'étranger	(176)	–	(252)	–	(1)	(176)	–
Total des opérations à l'étranger	(305)	–	845	–	1	(305)	–
2024							
Actif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de taux d'intérêt							
Prêts et avances au coût amorti	374	209	–	1 330	–	374	(19)
Caisse et soldes auprès des banques centrales	489	200	–	1 436	–	489	17
Risque de change							
Prêts et avances au coût amorti	300	106	–	–	–	300	5
Risque d'inflation							
Titres de créance classés au coût amorti	118	(73)	–	25	–	118	–
Passif							
Couverture des flux de trésorerie de :							
Risque de change							
Dettes subordonnées	18	(9)	–	–	–	18	–
Couverture totale des flux de trésorerie	1 299	433	–	2 791	–	1 299	3
Couverture des investissements nets à l'étranger							
Opérations en USD à l'étranger	46	–	1 207	–	–	46	–
Opérations en EUR à l'étranger	–	–	(1)	–	2	–	–
Autres opérations à l'étranger	(5)	–	(76)	–	–	(5)	–
Total des opérations à l'étranger	41	–	1 130	–	2	41	–

Note

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

Le tableau suivant présente les instruments de couverture des flux de trésorerie et de l'investissement net inscrits au bilan :

Groupe Barclays Bank		Valeur comptable				Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité En MGBP
Type de couverture	Catégorie de risque	Actifs dérivés En MGBP	Passifs dérivés En MGBP	Encours des prêts En MGBP	Montant nominal En MGBP	
Au 31 décembre 2025 Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	–	94 727	876
	Risque de change	1 677	(39)	–	26 048	1 645
	Risque d'inflation	–	–	–	6 372	121
	Total	1 677	(39)	–	127 147	2 642
Investissement net	Risque de change	155	(43)	(6 109)	10 428	499
Au 31 décembre 2024 Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	–	80 382	(919)
	Risque de change	611	(307)	–	26 564	(313)
	Risque d'inflation	–	–	–	6 377	(118)
	Total	611	(307)	–	113 323	(1 350)
Investissement net	Risque de change	36	(66)	(7 588)	11 601	(10)

Barclays Bank PLC		Valeur comptable				Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité En MGBP
Type de couverture	Catégorie de risque	Actifs dérivés En MGBP	Passifs dérivés En MGBP	Encours des prêts En MGBP	Montant nominal En MGBP	
Au 31 décembre 2025 Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	–	80 854	859
	Risque de change	1 677	(39)	–	26 048	1 646
	Risque d'inflation	–	–	–	6 372	121
	Total	1 677	(39)	–	113 274	2 626
Investissement net	Risque de change	24	(43)	–	3 627	305
Au 31 décembre 2024 Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	–	67 913	(865)
	Risque de change	611	(307)	–	26 564	(313)
	Risque d'inflation	–	–	–	6 377	(118)
	Total	611	(307)	–	100 854	(1 296)
Investissement net	Risque de change	35	(65)	–	2 821	(41)

Pour le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC, il existe 1 (2024 : 2) couvertures de flux de trésorerie du risque de change avec un taux de change moyen de 162,56 JPY : 1 GBP (2024 : JPY 149,87 : GBP 1), 11 (2024 : 11) avec un taux de change moyen de 1,26 USD : 1 GBP (2024 : 1,27) et 12 (2024 : 9 GBP) couvertures avec un taux de change moyen d'1,98 AUD : 1 GBP (2024 : 1,94).

L'effet sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global des montants recyclés au titre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net des opérations étrangères est présenté dans le tableau suivant :

Groupe Barclays Bank		2025		2024	
		Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire En MGBP
Description de la relation de couverture et du risque couvert					
Couverture des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt					
Recyclé vers les revenus nets d'intérêts		(1 162)	(1)	(1 697)	(2)
Couverture des flux de trésorerie du risque de change					
Recalculé pour refléter le résultat d'exploitation		1 669	–	(251)	–
Couverture des investissements nets à l'étranger					
Recyclage en autres produits		–	(34)	–	(1)
Barclays Bank PLC		2025		2024	
		Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat En MGBP	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire En MGBP
Description de la relation de couverture et du risque couvert					
Couverture des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt					
Recyclé vers les revenus nets d'intérêts		(1 131)	–	(1 554)	(2)
Couverture des flux de trésorerie du risque de change					
Recalculé pour refléter le résultat d'exploitation		1 668	–	(251)	–
Couverture des investissements nets à l'étranger					
Recyclage en autres produits		–	–	–	–

Un rapprochement détaillé des mouvements de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de la réserve de conversion est le suivant :

Groupe Barclays Bank		2025		2024	
		Réserve de couverture des flux de trésorerie En MGBP	Réserve de conversion En MGBP	Réserve de couverture des flux de trésorerie En MGBP	Réserve de conversion En MGBP
Solde au 1 ^{er} janvier		(2 448)	3 690	(2 895)	3 783
Variation des changes de devises		24	(1,640)	20	(194)
(Pertes)/gains de couverture de l'exercice		2 630	499	(1 369)	50
Montants reclassés en lien avec les flux de trésorerie affectant le résultat		(506)	34	1 950	1
Taxe		(607)	(49)	(154)	50
Solde au 31 décembre		(907)	2 534	(2 448)	3 690

Barclays Bank PLC	2025		2024	
	Réserve de couverture des flux de trésorerie En MGBP	Réserve de conversion En MGBP	Réserve de couverture des flux de trésorerie En MGBP	Réserve de conversion En MGBP
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 321)	993	(2 697)	845
Variation des changes de devises	23	(1,099)	14	175
(Pertes)/gains de couverture de l'exercice	2,610	305	(1 299)	(27)
Montants reclassés en lien avec les flux de trésorerie affectant le résultat	(537)	–	1 807	–
Taxe	(587)	–	(146)	–
Solde au 31 décembre	(812)	199	(2 321)	993

14. Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Comptabilisation des actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les actifs financiers qui sont des instruments de dette détenus dans un modèle de gestion permettant à la fois de collecter les flux de trésorerie contractuels et de les vendre et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie SPPI à des dates spécifiques sont évalués à la JVAERG. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur et les variations de celles-ci (à l'exception de celles relatives aux dépréciations, produits d'intérêts et gains et pertes de change) sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la cession des actifs. Les intérêts (calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) sont comptabilisés au compte de résultat dans les revenus nets d'intérêts (note 3). Lors de la cession, la plus-value ou la moins-value cumulée dans les autres éléments du résultat global est incluse dans le résultat net des investissements (note 6).

Il est déterminé que tant la collecte des flux de trésorerie contractuels que la vente d'actifs financiers font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique de la Société. Le Groupe Barclays Bank tiendra compte des ventes passées et des attentes concernant les ventes futures pour déterminer si le modèle économique est réalisé.

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Titres de créance et autres effets éligibles	40 451	47 727
Prêts et avances	2 367	3 283
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	42 818	51 010

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Titres de créance et autres effets éligibles	38 922	46 216
Prêts et avances	2 367	3 283
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	41 289	49 499

15. Passifs financiers à la juste valeur sur option

Comptabilisation des passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe Barclays Bank peut procéder à une désignation de juste valeur si la détention d'instruments à la juste valeur permet de réduire une discordance comptable (causée par un passif ou un actif de compensation détenu à la juste valeur), ou si les instruments sont gérés par le Groupe Barclays Bank sur la base de leur juste valeur ou reposent sur des conditions présentant des caractéristiques similaires, en substance, à celles des dérivés (Note annexe 13). Conformément à la norme IFRS 9 les passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur, les gains et pertes étant inscrits au compte de résultat dans les rubriques Résultat net des portefeuilles de négociation (Note 5) et Produits nets d'investissement (note annexe 6). Les variations du crédit propre sont comptabilisées en capitaux propres, à moins que les effets des variations du risque de crédit du passif ne créent ou n'accroissent une discordance comptable dans le compte de résultat. Dans ces scénarios, tous les gains et pertes sur ce passif (y compris les effets des variations du risque de crédit du passif) sont présentés dans le compte de résultat. Lors de la décomptabilisation du passif financier, aucun montant relatif au risque de crédit propre n'est recyclé en résultat. Les détails sur la manière dont les montants de juste valeur sont calculés pour les passifs financiers désignés à la juste valeur sont décrits dans la note annexe 16.

	Groupe Barclays Bank			
	2025		2024	
	Juste valeur	Montant contractuel dû à l'échéance	Juste valeur	Montant contractuel dû à l'échéance
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Titres de créance	85 086	99 105	76 833	92 479
Dépôts	48 997	51 262	46 383	48 201
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	158 857	159 276	156 024	156 600
Dettes subordonnées	587	967	537	957
Passifs financiers à la juste valeur sur option	293 527	310 610	279 777	298 237

	Barclays Bank PLC			
	2025		2024	
	Juste valeur	Montant contractuel dû à l'échéance	Juste valeur	Montant contractuel dû à l'échéance
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Titres de créance	79 556	92 761	70 984	85 661
Dépôts	36 271	37 503	32 039	33 038
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	249 572	250 100	225 962	226 682
Dettes subordonnées	587	967	537	957
Passifs financiers à la juste valeur sur option	365 986	381 331	329 522	346 338

La perte nette cumulée comptabilisée s'élève à 1 335 MGBP (2024 : perte de 1 434 MGBP) pour le Groupe Barclays Bank et à 1 263 MGBP (2024 : perte de 1 369 MGBP) pour Barclays Bank PLC.

16. Juste valeur des instruments financiers

Comptabilisation des actifs et passifs financiers - juste valeur

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, les actifs financiers sont détenus à la juste valeur par le compte de résultat s'ils ne contiennent pas de conditions contractuelles donnant lieu, aux dates spécifiées, à des flux de trésorerie conformes aux caractéristiques contractuelles, ou si l'actif financier n'est pas détenu dans un modèle de gestion qui est soit (i) un modèle de gestion visant à collecter les flux de trésorerie contractuels, soit (ii) un modèle de gestion obtenu à la fois en collectant les flux de trésorerie contractuels et en les vendant. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat dans les produits nets d'investissement, sauf si le reporting dans le résultat des portefeuilles de négociation permet de réduire la discordance comptable.

Dans la mesure du possible, la juste valeur est déterminée par référence à un prix de marché coté pour cet instrument. Pour de nombreux actifs et passifs financiers du Groupe Barclays Bank, notamment les produits dérivés, les prix cotés ne sont pas disponibles et des modèles d'évaluation sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les modèles calculent les flux de trésorerie attendus selon les conditions de chaque contrat spécifique, puis actualisent ces valeurs à une valeur actuelle. Ces modèles utilisent des sources indépendantes comme bases de données de marché, y compris les courbes de taux d'intérêt, les prix des actions et des matières premières, les volatilités des options et les taux de change.

Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur, la valeur comptable reflète également l'effet sur la juste valeur des variations des spreads de crédit propres résultant de données de marché observables telles que les émissions primaires et les rachats d'obligations structurées.

Le Groupe Barclays Bank s'appuie sur l'exemption de portefeuille prévue par la norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur pour évaluer la juste valeur de groupes d'actifs et de passifs financiers. Les instruments financiers sont évalués en utilisant le prix qui serait perçu pour vendre une position nette longue (c'est-à-dire un actif) pour une exposition au risque particulière ou pour transférer une position nette courte (c'est-à-dire un passif) pour une exposition au risque particulière dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre les acteurs de marché à la date du bilan dans les conditions actuelles du marché. Par conséquent, le Groupe Barclays Bank évalue la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers conformément à la manière dont les acteurs de marché évalueraient l'exposition nette au risque à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale, le prix de transaction reflète souvent la juste valeur de l'actif ou du passif. Toutefois, dans certaines circonstances, la juste valeur peut s'écarter du prix de transaction lorsqu'il existe des informations contraires. Si la juste valeur de l'instrument peut être déterminée à partir de transactions actuelles sur le marché portant sur ce même instrument, ou sur la base d'une méthode d'évaluation dont les données d'entrée ne comprennent que des données observables. L'instrument est alors initialement comptabilisé à sa juste valeur et la différence par rapport au prix de transaction est comptabilisée en résultat.

Pour les valorisations reposant sur des intrants non observables, la différence entre la valorisation du modèle et le prix de transaction initial (produit du premier jour) est comptabilisée en résultat, soit linéairement sur la durée de la transaction, soit sur la période jusqu'à ce que tous les intrants deviennent observables le cas échéant, soit jusqu'à ce qu'ils soient publiés en totalité lorsque les intrants non observables auparavant deviennent observables.

Divers facteurs pèsent sur la disponibilité des intrants observables et peuvent varier d'un produit à l'autre et évoluer au fil du temps. Parmi ces facteurs figurent l'ampleur de l'activité sur le marché concerné, le type de produit, le fait que le produit soit nouveau et peu négocié sur le marché, la maturité de la modélisation du marché et la nature de la transaction (personnalisée ou générique). Dans la mesure où l'évaluation repose sur des modèles ou intrants qui ne sont pas observables sur le marché, la détermination de la juste valeur peut s'avérer plus subjective et dépendre de l'importance des données non observables pour l'évaluation globale. Les intrants non observables sont déterminés sur la base des meilleures informations disponibles, par exemple par référence à des actifs similaires, à des échéances similaires ou à d'autres techniques d'analyse.

La sensibilité des valorisations utilisées dans les états financiers à d'éventuelles variations d'intrants significatifs non observables est présentée en page 346.

Cadre de contrôle de la valorisation

Le Groupe Barclays dispose d'un cadre de contrôle de la valorisation bien établi qui supervise les méthodes, les normes et les procédures de valorisation

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Classification des instruments financiers avec des données non observables significatives en Niveau 3.	L'évaluation des actifs et passifs de niveau 3 est généralement déterminée en se référant à des données observables ou à des données historiques ou en utilisant d'autres techniques analytiques.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au cours de l'exercice suivant.

La valorisation des instruments financiers implique souvent un degré significatif d'appréciation et de complexité, notamment lorsque les modèles de valorisation utilisent des intrants non observables (actifs et passifs de niveau 3). Cette note fournit des informations sur ces instruments, y compris les plus et moins-values latentes constatées au cours de la période, une description des techniques de valorisation significatives et des intrants non observables ainsi qu'une analyse de sensibilité.

Pour les actifs et passifs négociés sur des marchés actifs, il est déterminé que la valorisation de marché inclut une représentation de la vision dominante des risques liés au climat. Sur les marchés moins actifs, pour les contreparties et les instruments identifiés comme plus sensibles au risque de changement climatique, une analyse d'impact a été réalisée en augmentant leur probabilité de défaut. La variation de l'évaluation des actifs et passifs résultant de cette évaluation était suffisamment insignifiante pour ne pas donner lieu à une modification des valorisations de fin d'exercice 2025 publiées.

Valorisation

Les actifs et passifs sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'observabilité des paramètres de marché significatifs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont définis ci-dessous et font appel au jugement pour déterminer la frontière entre les classifications de niveau 2 et 3.

Techniques de valorisation s'appuyant sur les cours cotés du marché - Niveau 1

Les actifs et passifs sont classés en niveau 1 si leur valeur est observable sur un marché actif. Ces instruments sont évalués par référence à des prix cotés non ajustés pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs où le prix coté est facilement accessible, et le prix représente des transactions réelles et régulières sur le marché. Un marché actif est un marché sur lequel les transactions ont lieu à un volume et une fréquence suffisants pour fournir des informations sur les prix de manière continue.

Techniques d'évaluation utilisant des intrants observables - niveau 2

Les actifs et passifs classés en niveau 2 ont été évalués à l'aide de modèles dont les intrants sont observables directement ou indirectement. Un intrant de valorisation est considéré comme observable s'il peut être directement observé à partir de transactions réalisées sur un marché actif, ou s'il existe des preuves externes convaincantes qui démontrent un prix de sortie exécutable. Les valorisations fondées sur des intrants observables comprennent les actifs et passifs tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré qui sont évalués à l'aide de techniques de valorisation standard du marché ainsi que les options qui sont généralement négociées sur des marchés où toutes les données des modèles de

valorisation standard du marché sont observables. Pour certains instruments qui calculent une juste valeur à partir de données non observables qui ne sont pas considérées comme significatives, l'actif ou le passif peut être classé en niveau 2.

Techniques de valorisation reposant sur des intrants non observables significatifs - Niveau 3

Les actifs et passifs sont classés en niveau 3 si leur valorisation intègre des intrants significatifs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (intrants non observables). Les niveaux d'intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des intrants observables, à des observations historiques ou à d'autres techniques d'analyse.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs qui sont détenus à la juste valeur ventilés par hiérarchisation de la juste valeur et par classification du bilan :

Actifs et passifs détenus à la juste valeur								
	2025				2024			
	Techniques de valorisation utilisées				Techniques de valorisation utilisées			
	Prix cotés sur le marché	Intrants observables	Intrants non observables significatifs		Prix cotés sur le marché	Intrants observables	Intrants non observables significatifs	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Groupe Barclays Bank								
Actifs du portefeuille de négociation	110 773	68 623	10 347	189 743	77 581	78 548	10 115	166 244
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 015	173 801	6 186	185 002	3 463	182 391	5 991	191 845
Instruments financiers dérivés	108	250 374	1 710	252 192	101	290 182	2 073	292 356
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	31 640	8 110	3 068	42 818	19 021	28 315	3 674	51 010
Immeubles de placement	–	–	43	43	–	–	9	9
Actif total	147 536	500 908	21 354	669 798	100 166	579 436	21 862	701 464
Portefeuille de transactions (passif)	(42 009)	(14 733)	(87)	(56 829)	(27 033)	(28 754)	(395)	(56 182)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 702)	(286 972)	(4 853)	(293 527)	(181)	(276 355)	(3 241)	(279 777)
Passifs financiers dérivés	(93)	(237 599)	(3 065)	(240 757)	(86)	(276 064)	(3 181)	(279 331)
Passif total	(43 804)	(539 304)	(8 005)	(591 113)	(27 300)	(581 173)	(6 817)	(615 290)

Actifs et passifs détenus à la juste valeur								
	2025				2024			
	Techniques de valorisation utilisées				Techniques de valorisation utilisées			
	Prix cotés sur le marché	Intrants observables	Intrants non observables significatifs		Prix cotés sur le marché	Intrants observables	Intrants non observables significatifs	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Barclays Bank PLC								
Actifs du portefeuille de négociation	67 931	33 518	9 176	110 625	51 258	41 909	8 863	102 030
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 672	254 864	4 813	262 349	906	247 909	4 997	253 812
Instruments financiers dérivés	2	223 566	1 369	224 937	3	258 559	1 925	260 487
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	30 789	7 432	3 068	41 289	18 520	27 305	3 674	49 499
Immeubles de placement	–	–	34	34	–	–	–	–
Actif total	101 394	519 380	18 460	639 234	70 687	575 682	19 459	665 828
Portefeuille de transactions (passif)	(22 590)	(9 879)	(36)	(32 505)	(26 349)	(14 284)	(382)	(41 015)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 028)	(360 301)	(4 657)	(365 986)	(71)	(326 229)	(3 222)	(329 522)
Passifs financiers dérivés	–	(207 706)	(2 755)	(210 461)	–	(245 421)	(2 996)	(248 417)
Passif total	(23 618)	(577 886)	(7 448)	(608 952)	(26 420)	(585 934)	(6 600)	(618 954)

Le tableau suivant présente les actifs et passifs de niveau 3 du Groupe Barclays Bank qui sont détenus à la juste valeur et ventilés par type de produit : Le type de produit est globalement similaire pour Barclays Bank PLC.

Au 31 décembre 2025	Prêts En MGBP	Dettes d'entreprise En MGBP	Titres adossés à des actifs En MGBP	Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat En MGBP	Investissements en Private Equity En MGBP	Dettes émises En MGBP	Contrats de prise et mise en pension En MGBP	Instruments dérivés de taux d'intérêt En MGBP	Dérivés actions En MGBP	Autres émis ¹ En MGBP	Total En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	5 667	1 849	874	1 513	–	–	–	–	–	444	10 347
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 620	905	188	33	268	–	97	–	–	75	6 186
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–	759	520	431	1 710
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2 235	25	756	52	–	–	–	–	–	–	3 068
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	43	43
Actif total	12 522	2 779	1 818	1 598	268	–	97	759	520	993	21 354
Portefeuille de transactions (passif)	–	(36)	–	(34)	–	–	–	–	–	(17)	(87)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	–	–	–	–	–	(3 760)	(887)	–	–	(206)	(4 853)
Passifs financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–	(612)	(1 602)	(851)	(3 065)
Passif total	–	(36)	–	(34)	–	(3 760)	(887)	(612)	(1 602)	(1 074)	(8 005)

Au 31 décembre 2024	Prêts En MGBP	Dettes d'entreprise En MGBP	Titres adossés à des actifs En MGBP	Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat En MGBP	Investissements en Private Equity En MGBP	Dettes émises En MGBP	Contrats de prise et mise en pension En MGBP	Instruments dérivés de taux d'intérêt En MGBP	Dérivés actions En MGBP	Autres produits ¹ En MGBP	Total En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	6 146	1 590	991	1 018	–	–	–	–	–	370	10 115
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 991	913	139	35	219	–	539	–	–	155	5 991
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–	1 193	477	403	2 073
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2 858	47	757	12	–	–	–	–	–	–	3 674
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	9
Actif total	12 995	2 550	1 887	1 065	219	–	539	1 193	477	937	21 862
Portefeuille de transactions (passif)	–	(374)	(6)	–	–	–	–	–	–	(15)	(395)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	–	–	–	–	–	(1 842)	(1 379)	–	–	(20)	(3 241)
Passifs financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–	(1 013)	(1 219)	(949)	(3 181)
Passif total	–	(374)	(6)	–	–	(1 842)	(1 379)	(1 013)	(1 219)	(984)	(6 817)

Note

1 Les autres produits comprennent les certificats de dépôt, les fonds et produits liés à des fonds, les produits de trésorerie actions, les immeubles de placement, les dérivés de crédit et les dérivés de change.

Techniques de valorisation

Les techniques de valorisation et niveaux d'observabilité utilisés sont décrits ci-dessous.

Prêts

Description : Facilité de prêt tirée accordée aux clients (entreprises et particuliers).

Cela comprend également les prêts sur marge dans le cadre de services de courtage de premier ordre, ainsi que d'autres contrats de prêt garantis similaires. Les accords sont principalement à court terme.

Valorisation : Les prêts sont évalués soit à l'aide d'une approche fondée sur les prix, soit au moyen de modèles qui actualisent les flux de trésorerie futurs attendus sur la base des taux d'intérêt et des spreads de crédit.

Les prêts sur marge dans le cadre de services de courtage de premier ordre sont généralement valorisés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide de modèles standard du secteur qui intègrent les taux d'intérêt du marché et les taux de mise en pension, sur la base des détails spécifiques de l'opération.

Observabilité : Au sein de cette population de prêts, le prix ou le spread de prêt peuvent ne pas généralement être observables.

Pour les prêts sur marge, les données d'entrée sont réputées observables jusqu'aux maturités liquides et sont déterminées en fonction des spécificités de l'opération. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Dettes d'entreprise

Description : Principalement des obligations d'entreprises.

Valorisation : Les obligations d'entreprise sont valorisées à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables.

Observabilité : Les prix des obligations activement négociées sont considérés comme observables. Les prix des obligations non observables sont généralement déterminés par référence aux rendements obligataires ou aux spreads de swap de défaut de crédit (CDS) pour les instruments activement négociés par un émetteur ou faisant référence à un émetteur similaire.

Titres adossés à des actifs

Description : Titres qui sont liés aux flux de trésorerie d'un pool d'actifs référencés via la titrisation. Cette catégorie comprend les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, les obligations de dette garanties (CDO), les obligations adossées à des prêts (CLO) et autres titres adossés à des actifs.

Valorisation : Lorsqu'elles sont disponibles, les évaluations sont basées sur les prix observables sur le marché provenant des cotations des courtiers et des prix interbancaires, ainsi que des fournisseurs externes qui fournissent des prix. Dans le cas contraire, les évaluations sont déterminées à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés conforme aux normes du secteur, qui calcule la juste valeur sur la base de données d'évaluation telles que les taux de défaut constants, taux de remboursement anticipé conditionnel, pertes en cas de défaut et taux de rendement. Ces données sont déterminées en se référant à un certain nombre de sources, notamment des transactions observées, des indices boursiers ou des études de marché, et en évaluant la performance sous-jacente des garanties.

L'approximation des transactions, indices ou recherches observés nécessite une évaluation et une comparaison des caractéristiques sous-jacentes des titres concernés, notamment les garanties, les tranches, les millésimes, la composition des actifs sous-jacents (pertes historiques, caractéristiques des emprunteurs et caractéristiques des prêts telles que le ratio prêt/valeur et la concentration géographique) et les notations de crédit (initiales et actuelles).

Observabilité : Lorsqu'un produit adossé à des actifs n'a pas de prix de marché observable et que son évaluation est déterminée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, l'instrument est considéré comme non observable.

Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat

Description : Obligations d'Etat, obligations supra souveraines et obligations d'agences.

Valorisation : Les obligations liquides qui sont activement négociées par l'intermédiaire d'une bourse ou d'une chambre de compensation sont évaluées aux niveaux observés sur ces marchés. Les autres obligations activement négociées sont valorisées à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables.

Observabilité : L'évaluation de l'observabilité est réalisée par référence aux données de négociation du marché obligataire. Les obligations sont classées au niveau 1 si elles sont négociées sur un marché actif et que leur cours correspond aux exigences de la norme IFRS 13. Les prix des obligations non observables sont généralement déterminés par référence aux rendements obligataires des obligations activement négociées émises par le même émetteur (ou un émetteur similaire).

Investissements en Private Equity

Description : Comprend les participations dans des sociétés d'exploitation qui ne sont pas cotées sur une bourse publique.

Valorisation : Les investissements en private equity sont valorisés conformément aux « International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines » (Lignes directrices internationales en matière de private equity et de valorisation du capital-risque), qui exigent l'utilisation d'un certain nombre d'indices de prix individuels tels que les prix des investissements récents dans les mêmes entités ou des entités similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la comparaison avec les multiples de bénéfices ou de revenus des sociétés cotées.

Bien que la valorisation des instruments de capitaux propres non cotés soit subjective par nature, les méthodologies pertinentes sont communément utilisées par d'autres acteurs du marché et ont été appliquées de manière cohérente au fil du temps.

Observabilité : Les intrants sont considérés comme observables s'il existe une négociation active sur un marché liquide de produits présentant une sensibilité significative aux intrants. Les intrants non observables comprennent les estimations de bénéfices ou de revenus, les multiples d'entreprises comparables, les décotes de négociabilité et les taux d'actualisation.

Dette émise

Description : Les titres de créance émis par Barclays.

Valorisation : Les titres émis sont évalués à l'aide de techniques d'actualisation des flux de trésorerie intégrant divers paramètres observés pour chaque instrument.

Observabilité : Les billets émis par Barclays sont généralement observables. Les obligations structurées sont des instruments de dette contenant des dérivés incorporés. Lorsque l'une des données d'entrée du dérivé incorporé ou de l'instrument d'emprunt est jugée non observable et significative pour l'évaluation globale du titre, le titre structuré est classé au niveau 3.

Contrats de prise et mise en pension

Description : Comprend les titres achetés et vendus dans le cadre d'opérations de pension et les autres prêts garantis similaires. Les accords sont principalement à court terme.

Valorisation : Les contrats de mise et de prise en pension sont généralement valorisés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide de modèles standard du secteur qui intègrent les taux d'intérêt du marché et les taux de mise en pension, sur la base des détails spécifiques de l'opération.

Observabilité : Les intrants sont jugés observables jusqu'à des échéances liquides ou pour un prix consensuel avec une fourchette de prix faible, et sont déterminés en fonction des caractéristiques spécifiques de l'opération. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduites à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Description : Dérivés liés à des taux d'intérêt ou à des indices d'inflation. La catégorie comprend les contrats à terme, les swaps de taux d'intérêt et d'inflation, les swaptions, les caps, les floors, les options d'inflation et d'autres dérivés exotiques de taux.

Valorisation : Les dérivés de taux et d'inflation sont généralement valorisés à l'aide de courbes de taux à terme reposant sur des données de marché afin de projeter et d'actualiser les flux de trésorerie futurs attendus des transactions. Les instruments assortis d'un élément d'optionnalité sont valorisés à partir des volatilités implicites des intrants de marché et s'appuient sur des modèles standards ou sur mesure selon le type de produit.

Observabilité : De manière générale, les intrants sont considérés comme observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduites à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Dérivés actions

Description : Dérivés négociés en bourse ou de gré à gré liés à des indices actions et à des titres individuels. La catégorie comprend les actions vanille et exotiques.

Valorisation : Les dérivés actions sont valorisés à l'aide de modèles standards du secteur. Les intrants de valorisation comprennent les cours des actions, les dividendes, les volatilités, les taux d'intérêt, les courbes de rachat d'actions et, pour les produits multi-actifs, les corrélations.

Observabilité : De manière générale, les intrants de valorisation sont considérés comme observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent. Les intrants non observables sont déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation, ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Instruments dérivés de change

Description : Dérivés liés au marché des changes. Cette catégorie comprend les contrats de change à terme, les swaps de change et les options de change. Ils sont principalement négociés comme des produits dérivés de gré à gré.

Valorisation : Les dérivés de change sont valorisés à l'aide de modèles standard et sur mesure selon le type de produit. Les intrants de valorisation incluent les taux de change, les taux d'intérêt, les volatilités des devises, les volatilités des taux d'intérêt, les corrélations des taux d'intérêt de change et d'autres paramètres, le cas échéant.

Observabilité : Les corrélations de change, les contrats à terme de gré à gré et les volatilités sont généralement observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent.

Les intrants non observables sont déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation, ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable

Dérivés de crédit

Description : Dérivés liés au spread de crédit d’une entité référencée, d’un indice ou d’un panier d’entités référencées ou d’un panier d’actifs référencés (par exemple un produit titrisé). La catégorie comprend les swaps de défaut de crédit (CDS, Credit Default Swap) et les swaps de rendement global (TRS, total return swaps) sur titres individuels et indiciels.

Valorisation : Les dérivés de crédit sont valorisés sur la base de modèles standard du secteur en utilisant les courbes des spreads de crédit comme intrant principal. Les spreads de crédit sont observés directement à partir de données des courtiers, de fournisseurs tiers ou d’indices.

Observabilité : Les contrats de dérivés de crédit faisant référence à des entités qui sont activement négociées sont généralement considérés comme observables. D’autres intrants de valorisation sont considérés comme observables si les produits présentant une sensibilité significative aux paramètres sont négociés activement sur un marché liquide. Les intrants de valorisation non observables sont généralement calculés par référence à des opérations de référence récentes ou déduits d’opérations observables d’un même émetteur ou d’entités similaires.

Actifs et passifs transférés d’un niveau à l’autre

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2025, 33,5 Mrds GBP d’actifs et (9,8) Mrds GBP de passifs ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 1 pour le Groupe Barclays Bank (exercice clos le 31 décembre 2024 : il n’y a pas eu de transferts significatifs). En outre, 0,7 Mrd GBP d’actifs et (2,8) Mrds GBP de passifs ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 3 (exercice clos le 31 décembre 2024 : il n’y a pas eu de transferts matériels). Ces transferts reflètent les améliorations apportées à la politique de nivellement de la Banque, notamment l’utilisation de données supplémentaires dans l’évaluation des marchés actifs pour les obligations d’Etat de niveau 1 et la mise à jour des estimations des paramètres de marché non observables pour les obligations d’Etat et la dette émise. Cela a entraîné une hausse des soldes de niveau 3.

Pour Barclays Bank PLC, l’impact de l’amélioration s’est élevé à 24,9 Mrds GBP d’actifs, à (1,9) Mrd GBP de passifs transférés du niveau 2 au niveau 1 et à 0,5 Mrd GBP d’actifs et (2,6) Mrd GBP de passifs transférés du niveau 2 au niveau 3 (exercice clos le 31 décembre 2024 : il n’y a pas eu de transferts significatifs).

Analyse des mouvements de niveau 3

Le tableau ci-après récapitule les mouvements des soldes de niveau 3 au cours de l’exercice. Les transferts sont répertoriés comme s’ils avaient eu lieu en début d’année.

Les transferts d’actifs et de passifs entre le Niveau 2 et le Niveau 3 résultent principalement i) d’une augmentation ou d’une diminution de l’activité de marché observable liée à un intrant ou ii) d’une modification de l’importance des données non observables, les actifs et passifs étant considérés comme de Niveau 3 si un intrant non observable est jugé significatif.

Analyse des mouvements d'actifs et de passifs de niveau 3											
Groupe Barclays Bank	Au 1 ^{er} janvier 2025 En MGBP	Achats En MGBP	Ventes En MGBP	Emissions En MGBP	Règlements En MGBP	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période comptabilisés en autres éléments du résultat global En MGBP	Transferts		Au 31 déc 2025 En MGBP
						Résultat des portefeuilles de transaction ² En MGBP	Autres produits En MGBP		Entrée En MGBP	Sortie En MGBP	
Actifs du portefeuille de négociation	10 115	5 810	(4 157)	–	(1 554)	151	–	–	382	(400)	10 347
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 991	2 705	(1 156)	–	(1 232)	14	(22)	–	59	(173)	6 186
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3 674	895	(591)	–	(1 030)	4	(2)	–	118	–	3 068
Immeubles de placement	9	34	–	–	–	–	–	–	–	–	43
Portefeuille de transactions (passif)	(395)	(55)	25	–	352	2	–	–	(28)	12	(87)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(3 241)	–	29	(503)	1 020	43	–	–	(2 954)	753	(4 853)
Instruments financiers dérivés nets ¹	(1 108)	(447)	221	–	–	(44)	1	–	3	19	(1 355)
Total	15 045	8 942	(5 629)	(503)	(2 444)	170	(23)	–	(2 420)	211	13 349

Analyse des mouvements d'actifs et de passifs de niveau 3											
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Achats En MGBP	Ventes En MGBP	Emissions En MGBP	Règlements En MGBP	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période comptabilisés en autres éléments du résultat global	Transferts		Au 31 déc. 2024 En MGBP
						Résultat des portefeuilles de transaction ²	Autres produits		Entrée	Sortie	
Groupe Barclays Bank	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	6 509	5 848	(1 817)	–	(865)	(9)	–	–	775	(326)	10 115
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 368	2 540	(1 524)	–	(582)	–	56	–	206	(73)	5 991
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	776	3 116	(43)	–	–	3	22	–	–	(200)	3 674
Immeubles de placement	2	9	(2)	–	–	–	–	–	–	–	9
Portefeuille de transactions (passif)	(368)	(26)	20	–	–	(7)	–	–	(15)	1	(395)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 212)	(409)	–	(1 147)	143	(74)	–	–	(892)	350	(3 241)
Instruments financiers dérivés nets ¹	(1 113)	(571)	(7)	–	(15)	(66)	–	–	163	501	(1 108)
Total	9 962	10 507	(3 373)	(1 147)	(1 319)	(153)	78	–	237	253	15 045

Notes

1 Les instruments financiers dérivés sont représentés sur une base nette. Sur une base brute, les actifs financiers dérivés s'élèvent à 1 710 MGBP (2024 : 2 073 MGBP) et les passifs financiers dérivés à (3 065) MGBP (2024 : (3 181) MGBP).

2 Le résultat des portefeuilles de négociation s'entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.

Analyse des mouvements d'actifs et de passifs de niveau 3											
	Au 1 ^{er} janvier 2025	Achats En MGBP	Ventes En MGBP	Emissions En MGBP	Règlements En MGBP	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période comptabilisés en autres éléments du résultat global	Transferts		Au 31 déc. 2025 En MGBP
						Résultat des portefeuilles de transaction ²	Autres produits		Entrée	Sortie	
Barclays Bank PLC	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	8 863	5 047	(3 375)	–	(1 539)	185	–	–	235	(240)	9 176
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 997	1 809	(879)	–	(1 053)	41	13	–	59	(174)	4 813
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	3 674	895	(591)	–	(1 030)	4	(2)	–	118	–	3 068
Immeubles de placement	–	34	–	–	–	–	–	–	–	–	34
Portefeuille de transactions (passif)	(382)	(32)	17	–	352	(1)	–	–	(1)	11	(36)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(3 222)	–	29	(490)	1 020	42	–	–	(2 769)	733	(4 657)
Instruments financiers dérivés nets ¹	(1 071)	(479)	137	–	–	14	1	–	1	11	(1 386)
Total	12 859	7 274	(4 662)	(490)	(2 250)	285	12	–	(2 357)	341	11 012

Analyse des mouvements d'actifs et de passifs de niveau 3											
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période – comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Transferts		Au 31 décembre 2024
						Résultat des portefeuilles de transaction ²	Autres produits		Entrée En MGBP	Sortie En MGBP	
Barclays Bank PLC	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	5 616	4 856	(1 286)	–	(839)	(5)	–	–	669	(148)	8 863
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 760	1 977	(1 379)	–	(477)	11	29	–	150	(74)	4 997
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	775	3 116	(42)	–	–	3	22	–	–	(200)	3 674
Immeubles de placement	2	–	(2)	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille de transactions (passif)	(367)	(18)	20	–	–	(12)	–	–	(5)	–	(382)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 148)	(409)	–	(1 128)	143	(74)	–	–	(891)	285	(3 222)
Instruments financiers dérivés nets ¹	(1 277)	(567)	(9)	–	58	(52)	–	–	246	530	(1 071)
Total	8 361	8 955	(2 698)	(1 128)	(1 115)	(129)	51	–	169	393	12 859

Notes

1 Les instruments financiers dérivés sont représentés sur une base nette. Sur une base brute, les actifs financiers dérivés s'élèvent à 1 369 MGBP (2024 : 1 925 MGBP) et les passifs financiers dérivés à (2 755) MGBP (2024 : (2 996) MGBP).

2 Le résultat des portefeuilles de négociation s'entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.

Revenus et pertes latents sur actifs et passifs de niveau 3

Les tableaux suivants présentent les plus et moins-values latentes comptabilisées au cours de l'exercice au titre des actifs et passifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice.

Plus-values et moins-values latentes comptabilisées au cours de la période sur les actifs et passifs de niveau 3 détenus en fin d'exercice								
	2025				2024			
	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global	Total	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global	Total
	Résultat des portefeuilles de transaction ¹	Autres produits			Résultat des portefeuilles de transaction ¹	Autres produits		
Groupe Barclays Bank	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Actifs du portefeuille de négociation	36	–	–	36	(9)	–	–	(9)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13	(23)	–	(10)	–	55	–	55
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	4	(1)	–	3	3	22	–	25
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille de transactions (passif)	1	–	–	1	(7)	–	–	(7)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	43	–	–	43	(77)	–	–	(77)
Instruments financiers dérivés nets	(44)	1	–	(43)	(58)	–	–	(58)
Total	53	(23)	–	30	(148)	77	–	(71)

Note

1 Le résultat des portefeuilles de négociation s'entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.

Plus-values et moins-values latentes comptabilisées au cours de la période sur les actifs et passifs de niveau 3 détenus en fin d'exercice								
	2025				2024			
	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global	Total	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global	Total
	Résultat des portefeuilles de transaction ¹	Autres produits			Résultat des portefeuilles de transaction ¹	Autres produits		
	En MGBP	En MGBP			En MGBP	En MGBP		
Barclays Bank PLC								
Actifs du portefeuille de négociation	69	–	–	69	(5)	–	(5)	69
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42	13	–	55	11	28	39	42
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	4	(1)	–	3	3	22	25	4
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille de transactions (passif)	(2)	–	–	(2)	(12)	–	(12)	(2)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	43	–	–	43	(77)	–	(77)	43
Instruments financiers dérivés nets ¹	14	–	–	14	(45)	–	(45)	14
Total	170	12	–	182	(125)	50	(75)	170

Note

1 Le résultat des portefeuilles de négociation s'entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.

Intrants non observables significatifs

Le tableau suivant présente les techniques de valorisation et les données non observables significatives pour les produits significatifs comptabilisés à la juste valeur et classés en niveau 3 ainsi que la plage de valeurs utilisées pour ces données non observables significatives :

	Technique(s) de valorisation ¹	Intrants non observables significatifs	2025 Fourchette		2024 Fourchette		
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Unités ²
Instruments financiers dérivés³ Instruments dérivés de taux d'intérêt	Flux de trésorerie actualisés	Contrats à terme sur l'inflation	n/m4	n/m4	3	3	%
		Spread de crédit	8	2 070	14	1 972	pb
		Rendement	–	5	–	12	%
	Modèle d'option	Volatilité des taux d'intérêt	29	152	19	175	vol pb
		Corrélation FX - IR	(36)	30	(36)	30	%
		Corrélation IR - IR	35	98	33	98	%
		IR - Corrélation inflation	10	10	10	10	%
		Inflation					
		- Corrélation avec l'inflation	5	5	5	5	%
Dérivés actions	Modèle d'option	Volatilité des actions	1	88	1	133	%
		Actions					
		- Corrélation des actions	15	100	40	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	(190)	350	(215)	351	pb
Instruments financiers non dérivés Prêts	Flux de trésorerie actualisés	Spread de prêt	30	942	35	908	pb
		Spread de crédit	194	420	194	1 011	pb
		Marge d'escompte	780	1 170	230	345	pb
		Rendement	5	8	2	18	%
	Prix comparables	Prix comparables	–	186	–	240	points
Investissements en Private Equity	Multiple d'EBITDA	Multiple d'EBITDA	6	17	–	–	Multiple
Titres adossés à des actifs	Prix comparables	Prix comparables	–	530	–	125	points
	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	n/m4	n/m4	(137)	(25)	pb
	Modèle d'option	Volatilité des actions	n/m4	n/m4	15	32	%
Dettes d'entreprise	Prix comparables	Prix comparables	–	239	–	2 322	points
Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat							
	Prix comparables	Prix comparables	–	231	–	123	points
Dettes émises	Flux de trésorerie actualisés	Spread de crédit	80	120	50	198	pb
	Modèle d'option	Volatilité des actions	1	95	1	111	%
		Volatilité des taux d'intérêt	37	178	19	211	vol pb

Notes

1 Aucune fourchette n'a été fournie pour la valeur nette d'inventaire, car seule une large fourchette pourrait refléter la diversité des positions.

2 Les parts utilisées pour communiquer des fourchettes d'intrants significatifs non observables sont des pourcentages, des points et des points de base. Les points sont un pourcentage de la valeur nominale ; par exemple, 100 points représentent 100 % de la valeur nominale. Un point de base est égal à 1/100e d'1 % ; par exemple, 150 points de base représentent 1,5 %.

3 Certains instruments dérivés sont classés en niveau 3 en raison d'un écart de crédit non observable important entrant dans le calcul de l'ajustement de la valorisation de crédit des instruments.

4 Soldes de niveau 3 non significatifs pour ces données non observables.

La section suivante décrit les données non observables significatives identifiées dans le tableau ci-dessus ainsi que la sensibilité de la valorisation à la juste valeur des instruments classés en actifs ou passifs de niveau 3 aux augmentations d'intrants significatifs non observables. Généralement, la relation inverse s'applique également lorsque les sensibilités sont décrites.

Lorsque des corrélations étroites peuvent être identifiées entre des intrants non observables significatifs utilisés dans l'évaluation de la juste valeur, une description de ces corrélations est présentée ci-dessous.

Forwards

Un prix ou un taux applicable à une opération financière qui aura lieu à l'avenir.

D'une manière générale, une augmentation significative d'un contrat isolé entraîne une augmentation de la juste valeur pour le bénéficiaire contractuel du sous-jacent (devise, obligation, matière première, etc.), mais la sensibilité dépend des conditions spécifiques de l'instrument.

Spread de crédit

Les spreads de crédit représentent généralement la différence de rendement entre un instrument et un titre ou un taux de référence. Les spreads de crédit reflètent le rendement supplémentaire demandé par un acteur du marché pour s'exposer au risque de crédit d'un instrument et font partie du rendement utilisé dans le calcul des flux de trésorerie actualisés.

De manière générale, une augmentation significative et isolée des spreads de crédit entraîne une baisse de la juste valeur d'un actif de trésorerie.

Pour un instrument dérivé, une augmentation significative et isolée des spreads de crédit peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité ou de l'incertitude, en contrepartie d'un sous-jacent dérivé donné. Il s'agit d'une estimation de l'évolution de la valeur d'un instrument sous-jacent ou d'un indice donné au fil du temps. En général, les volatilités sont déduites des prix des options observés. Pour les options non observables, la volatilité implicite peut refléter des hypothèses supplémentaires sur la nature du risque sous-jacent et le profil d'exercice/l'échéance d'un contrat spécifique.

D'une manière générale, une augmentation significative de volatilité d'un contrat isolé entraîne une augmentation de la juste valeur pour le titulaire d'une simple option, mais la sensibilité dépend des conditions spécifiques de l'instrument.

Il peut exister des relations entre les volatilités non observables et d'autres intrants non observables (par exemple, lorsque les cours des actions baissent, les volatilités implicites des actions augmentent de manière générale) mais celles-ci sont généralement propres à chaque marché et peuvent varier au fil du temps.

Corrélation

La corrélation est une mesure de la relation entre les fluctuations de deux variables. La corrélation peut être un élément important de la valorisation des contrats dérivés avec plus d'un sous-jacent. La corrélation de crédit fait généralement référence à la corrélation entre les processus de défaut pour les titres distincts qui composent le panier de référence d'une structure d'obligation adossée à des actifs (CDO).

Une augmentation significative de la corrélation seule peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Marge d'escompte

La marge d'actualisation représente le rendement supplémentaire par rapport à un taux de référence dont les participants au marché ont besoin pour compenser le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres facteurs associés à l'instrument. Elle est couramment utilisée dans les valorisations des flux de trésorerie actualisés.

En règle générale, une augmentation significative de la marge d'actualisation entraîne une diminution de la juste valeur de l'instrument, étant donné que des rendements requis plus élevés réduisent la valeur actuelle. La sensibilité dépend des termes spécifiques de l'instrument.

Spread des prises en pension

Le spread des prises en pensions correspond à la différence entre le taux des pensions livrées et un taux de financement de référence. Ce chiffre reflète les conditions du marché, le risque de crédit de contrepartie et les primes de liquidité qui pèsent sur le coût du financement par le biais des opérations de pension.

En règle générale, une augmentation significative de l'écart de taux des opérations de pension, prise isolément, entraîne une diminution de la juste valeur de l'instrument, car des coûts de financement plus élevés réduisent son attractivité. Le niveau de sensibilité dépend des conditions contractuelles spécifiques.

Prix comparables

Les prix des instruments comparables sont utilisés pour la valorisation en calculant un rendement implicite (ou un spread par rapport à un indice de référence liquide) à partir du prix d'un instrument comparable observable, puis en ajustant ce rendement (ou spread) pour tenir compte des différences pertinentes telles que l'échéance ou la qualité de crédit. Il est également possible de présumer un ratio cours/cours entre des instruments comparables et non observables afin de calculer une valeur.

Les prêts comprennent un portefeuille de prêts accordés aux clients de l'activité de financement à effet de levier du Groupe Barclays Bank. Dans le cadre de l'émission de prêts à effet de levier, le Groupe Barclays Bank fournit des engagements de financement à ses clients afin de faciliter les opérations stratégiques telles que les rachats à effet de levier et les acquisitions. La sensibilité du portefeuille aux données non observables reflète leur caractère illiquide et l'importance des intrants de prix non observables pour la valorisation.

De manière générale, une augmentation significative du prix comparable de manière isolée entraîne une hausse du prix de l'instrument non observable. Pour les dérivés, une évolution isolée du prix comparable peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Spread de prêt

Les spreads des prêts représentent généralement la différence de rendement entre un instrument et un titre ou un taux de référence. Les spreads de crédit reflètent généralement la qualité de crédit, le niveau des actifs comparables tels que les gilts et d'autres facteurs, et font partie du rendement utilisé dans le calcul des flux de trésorerie actualisés.

De manière générale, une augmentation significative et isolée des spreads des prêts entraîne une baisse de la juste valeur d'un prêt.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité porte sur des produits caractérisés par des intrants non significatifs (niveau 3) afin de générer une gamme de valorisations alternatives raisonnablement envisageables. Les méthodologies de sensibilité appliquées tiennent compte de la nature des techniques de valorisation utilisées, de la disponibilité et de la fiabilité des données de remplacement et historiques observables et de l'impact de l'utilisation des modèles alternatifs.

Les sensibilités sont calculées mensuellement. Le calcul est basé sur des données de fourchette ou de spread d'une source de référence fiable ou d'un scénario basé sur une analyse de marché pertinente ainsi que sur l'impact de l'utilisation de modèles alternatifs. Les sensibilités sont calculées sans tenir compte de l'impact d'une éventuelle diversification du portefeuille.

Analyse de sensibilité des valorisations utilisant des données non observables (concerne les portefeuilles de niveau 3)								
	2025				2024			
	Evolutions favorables		Evolutions défavorables		Evolutions favorables		Evolutions défavorables	
	Compte de résultat En MGBP	Fonds propres En MGBP	Compte de résultat En MGBP	Fonds propres En MGBP	Compte de résultat En MGBP	Fonds propres En MGBP	Compte de résultat En MGBP	Fonds propres En MGBP
Groupe Barclays Bank								
Prêts	201	21	(297)	(37)	577	43	(742)	(43)
Dette d'entreprise	88	—	(68)	—	87	—	(56)	—
Titres adossés à des actifs	51	6	(43)	(6)	57	4	(40)	(4)
Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat	45	—	(41)	—	47	—	(56)	—
Investissements en Private Equity	37	—	(37)	—	28	—	(28)	—
Instruments dérivés de taux d'intérêt	109	—	(134)	—	98	—	(212)	—
Dérivés actions	336	—	(336)	—	199	—	(269)	—
Autres produits ¹	105	312	(104)	(89)	91	—	(104)	—
Total	972	339	(1 060)	(132)	1 184	47	(1 507)	(47)

Note

¹ Les autres produits comprennent les titres de créance émis, les accords de prise en pension et de mise en pension, les certificats de dépôt, les fonds et les produits liés à des fonds, les produits de trésorerie sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés de change.

L'analyse de stress de données non observables sur un éventail d'alternatives raisonnablement possibles alliée à la prise en compte de modèles alternatifs aurait pour effet d'augmenter les justes valeurs jusqu'à 1 311 MGBP (2024 : 1 231 MGBP) ou de diminuer les justes valeurs jusqu'à

1 192 MGBP (2024 : 1 554 MGBP), la quasi-totalité de l’effet potentiel affectant le résultat. Les évolutions défavorables présentées dans le tableau ci-dessus sont en partie prévues par le cadre d’ajustement des fonds propres et des valorisations prudentielles.

Ajustements de la juste valeur

Les principaux ajustements de valorisation du bilan sont quantifiés ci-dessous :

Groupe Barclays Bank	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Ajustements du prix de sortie découlant des écarts acheteur/vendeur du marché	(618)	(529)
Financement de dérivés non garantis	62	19
Ajustement de la valorisation des dérivés de crédit	(155)	(184)
Ajustement de la valorisation des dérivés de débit	119	108

Ajustements du prix de sortie découlant des écarts acheteur/vendeur du marché

Le Groupe Barclays Bank utilise le prix moyen du marché lorsqu’il joue le rôle de teneur de marché et a la capacité de négocier à un prix moyen ou supérieur (ce qui est le cas pour certains marchés d’actions, d’obligations et de produits dérivés classiques). Pour les autres actifs et passifs financiers, les ajustements entre cours acheteur et cours vendeur sont enregistrés pour tenir compte du niveau de sortie de la stratégie de clôture prévue. La méthodologie de détermination de l’ajustement entre cours acheteur et cours vendeur d’un portefeuille de produits dérivés consiste à calculer l’exposition nette au risque en compensant les positions longues et courtes par prix d’exercice et par échéance conformément à la stratégie de gestion des risques et de couverture.

Les niveaux des cours acheteur/vendeur sont généralement déduits de cotations de marché telles que les données des courtiers. Il arrive que les cours acheteur-vendeur des instruments moins liquides ne soient pas directement observables. Dans ce cas, l’ajustement du prix de sortie peut être déduit des cours acheteur-vendeur observables pour un instrument liquide comparable, ou déterminé par calibrage par rapport aux prix des dérivés, ou encore par scénario ou analyse historique.

Les ajustements des prix de sortie découlant des écarts cours acheteur/cours vendeur ont augmenté de 89 MGBP.

Approches d’actualisation des instruments dérivés

Garantis

Conformément aux pratiques du marché, la méthodologie d’actualisation des dérivés garantis tient compte de la nature et de la devise de la garantie qui peut être constituée au sein de l’annexe de soutien au crédit concernée (« ASC »). L’approche d’actualisation de l’ASC prévoit l’option « la moins chère à livrer » qui reflète la capacité de la partie qui constitue la garantie à modifier la devise de la garantie.

Non garantis

Un ajustement de juste valeur de 62 MGBP est appliqué pour tenir compte de l’impact de l’intégration du coût/bénéfice de financement dans la valorisation des portefeuilles de dérivés non garantis et partiellement garantis et des dérivés garantis lorsque les conditions de l’accord ne permettent pas d’hypothéquer à nouveau les garanties reçues. L’ajustement du financement des dérivés a évolué de 43 MGBP.

Dérivés de crédit et ajustements de valorisation des débits

Les ajustements de la valorisation des dérivés de crédit et les ajustements de la valorisation des dérivés de débit sont intégrés aux valorisations des dérivés afin de refléter l’impact du risque de crédit de contrepartie et de la qualité de crédit propre du Groupe Barclays Bank sur la juste valeur. Ces ajustements sont calculés pour les dérivés non garantis et partiellement garantis sur toutes les catégories d’actifs. Les ajustements de la valorisation des dérivés de crédit et les ajustements de la valorisation des dérivés de débit sont calculés à partir d’estimations de l’exposition en cas de défaut, de la probabilité de défaut et des taux de recouvrement au niveau de la contrepartie. Les contreparties incluent (sans s’y limiter) les entreprises, les Etats souverains et les agences souveraines et supranationales.

L’exposition en cas de défaut est généralement estimée en simulant des facteurs de risque sous-jacents et en s’approchant d’une structure plus vanille ou en utilisant la valeur de marché actuelle ou basée sur un scénario comme une estimation de l’exposition future.

Les informations relatives à la probabilité de défaut et au taux de recouvrement proviennent généralement des marchés des Credit Default Swaps (CDS). Si ces informations ne sont pas disponibles, ou si elles sont considérées comme peu fiables, des approches alternatives sont adoptées sur la base de la mise en correspondance des notations internes des contreparties avec les informations historiques ou de marché sur les défauts et recouvrements.

Les ajustements d’évaluation des crédits dérivés ont diminué de 29 MGBP. Les ajustements d’évaluation des dérivés débiteurs ont augmenté de (11) MGBP.

La corrélation entre les facteurs de risque de crédit de contrepartie et de dérivés sous-jacents, appelée « risque de corrélation défavorable » ou « right-way », n'est pas systématiquement prise en compte dans le calcul des ajustements de valorisation de crédit dérivés, mais elle est ajustée lorsque l'exposition sous-jacente est directement liée à la contrepartie.

Le Groupe Barclays Bank continue de suivre les pratiques et l'activité du marché afin de s'assurer que l'approche de valorisation des dérivés non garantis reste adéquate.

Gains non comptabilisés résultant de l'utilisation de modèles de valorisation reposant sur des données non observables

Le montant qui n'a pas encore été comptabilisé en résultat correspondant à la différence entre le prix de transaction (la juste valeur lors de la comptabilisation initiale) et le montant qui aurait été constaté si des modèles de valorisation reposant sur des paramètres non observables sont utilisés lors de la comptabilisation initiale, s'élève à 258 MGBP (2024 : 267 MGBP) au titre des instruments financiers mesurés à la juste valeur. Ces instruments font l'objet d'ajouts et d'une réévaluation de change de 54 MGBP (2024 : 177 MGBP) ainsi que d'amortissements et de reprises de 63 MGBP (2024 : 104 MGBP). Pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, le montant qui n'a pas encore été comptabilisé en résultat s'élève à 16 MGBP (2024 : 17 MGBP). Les ajouts ont été nuls (2024 : néant) et les amortissements et reprises se sont élevés à 1 MGBP (2024 : 1 MGBP).

Rehaussements du crédit de tiers

Les certificats de dépôt structurés et négociés émis par le Groupe Barclays Bank sont assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux Etats-Unis à hauteur de 250 000 USD par déposant. La FDIC est financée par les frais versés par le Groupe Barclays Bank et d'autres banques pour la couverture d'assurance des dépôts. La valeur comptable de ces certificats de dépôt émis relevant de l'option de juste valeur visée par la norme IFRS 9 inclut ce rehaussement de crédit pour compte de tiers. La valeur au bilan de ces certificats de dépôt négociés s'élevait à 4 156 MGBP (2024 : 4 844 MGBP).

Comparaison des valeurs comptables et de la juste valeur des actifs et passifs non détenus à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti figurant au bilan du Groupe Barclays Bank et de Barclays Bank PLC, ventilée selon la hiérarchie des justes valeurs et les catégories au bilan :

Groupe Barclays Bank	2025					2024				
	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Niveau 1 En MGBP	Niveau 2 En MGBP	Niveau 3 En MGBP	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Niveau 1 En MGBP	Niveau 2 En MGBP	Niveau 3 En MGBP
Actifs financiers										
Dettes représentées par un titre au coût amorti	55 153	54 165	31 675	19 043	3 447	50 227	49 400	18 307	29 509	1 584
Prêts et avances au coût amorti	150 786	152 780	7 365	67 077	78 338	144 827	146 369	6 791	67 601	71 977
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	17 662	17 662	—	17 662	—	3 393	3 393	—	3 393	—
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	5 801	6 065	—	—	6 065	9 544	9 628	—	3 520	6 108
Passifs financiers										
Dépôts au coût amorti	(344 751)	(344 803)	(215 669)	(128 205)	(929)	(319 376)	(319 135)	(203 393)	(115 172)	(570)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	(18 651)	(18 651)	—	(18 651)	—	(29 397)	(29 397)	—	(29 397)	—
Titres de créance en circulation	(57 229)	(57 170)	—	(56 343)	(827)	(35 803)	(35 745)	—	(34 612)	(1 133)
Dettes subordonnées	(45 239)	(47 511)	—	(46 850)	(661)	(41 875)	(43 030)	—	(42 189)	(841)
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	—	—	—	—	—	(3 647)	(3 647)	—	(3 647)	—

Barclays Bank PLC	2025					2024				
	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Niveau 1 En MGBP	Niveau 2 En MGBP	Niveau 3 En MGBP	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Niveau 1 En MGBP	Niveau 2 En MGBP	Niveau 3 En MGBP
Actifs financiers										
Dettes représentées par un titre au coût amorti	38 790	37 849	23 211	12 853	1 785	35 519	34 783	14 213	18 986	1 584
Prêts et avances au coût amorti	247 552	246 875	2 955	197 389	46 531	225 052	224 768	2 469	178 458	43 841
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	24 974	24 974	–	24 974	–	5 546	5 546	–	5 546	–
Passifs financiers										
Dépôts au coût amorti	(385 486)	(385 472)	(178 722)	(205 930)	(820)	(348 093)	(348 073)	(171 540)	(176 231)	(302)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	(33 236)	(33 236)	–	(33 236)	–	(46 196)	(46 196)	–	(46 196)	–
Titres de créance en circulation	(35 480)	(35 412)	–	(35 412)	–	(12 991)	(12 925)	–	(12 894)	(31)
Dettes subordonnées	(44 735)	(47 019)	–	(46 850)	(169)	(41 240)	(42 419)	–	(42 201)	(218)

La juste valeur est une estimation du prix qui serait perçu en cas de vente d'un actif ou payé en cas de transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre les acteurs de marché à la date d'évaluation. Un large éventail de techniques d'évaluation étant disponibles, n'est pas forcément pertinent de comparer directement ces informations de juste valeur avec des sources de marché indépendantes ou provenant d'autres institutions financières. L'utilisation de méthodes et d'hypothèses d'évaluation différentes peut avoir un impact significatif sur les justes valeurs qui reposent sur des données non observables.

Dettes représentées par un titre au coût amorti

Les titres de dette au coût amorti sont valorisés à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables. L'évaluation de l'observabilité est réalisée par référence aux données de négociation du marché obligataire. Les obligations sont classées au niveau 1 si elles sont négociées sur un marché actif et que leur cours correspond aux exigences de la norme IFRS 13. Lorsque les données de marché relatives à l'obligation sous-jacente ne sont pas disponibles, plusieurs techniques de substitution/extrapolation sont utilisées pour déterminer la juste valeur appropriée. Les améliorations constatées dans la politique de nivellement s'appliquent aux obligations d'Etat déclarées au coût amorti.

Prêts et avances au coût amorti

Aux fins de cette information, la juste valeur des prêts et avances est calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie attendus d'une manière qui reflète le prix de marché actuel ou les spreads de prêts des emprunteurs. Si les données de marché ou informations de crédit sur les emprunteurs sous-jacents sont indisponibles, un certain nombre de techniques d'approximation/d'extrapolation sont utilisées pour déterminer les taux d'actualisation adéquats.

Prises en pension et autres prêts garantis similaires

La juste valeur des opérations de prise en pension s'approche de leur valeur comptable, car ces soldes sont généralement à courte échéance et entièrement garantis.

Dépôts au coût amorti

Dans de nombreux cas, la juste valeur indiquée s'approche de la valeur comptable car les instruments sont par nature de courte échéance ou ont des taux d'intérêt qui se revalorisent fréquemment, comme les comptes clients et autres dépôts et titres de créance à court terme.

La juste valeur pour les dépôts à plus long terme, principalement à terme, est estimée en utilisant les flux de trésorerie actualisés et en appliquant soit les taux du marché, soit les taux courants pour les dépôts ayant une échéance résiduelle similaire.

Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires

La juste valeur des opérations de pension avoisine la valeur comptable, car ces soldes ont généralement une courte échéance.

Titres de créance en circulation

La juste valeur des autres titres de créance en circulation est fondée sur les prix cotés lorsqu'ils sont disponibles. Si les instruments ont une courte échéance, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Dettes subordonnées

Les justes valeurs des emprunts convertibles et non convertibles à échéance et non convertibles sont basées sur les taux du marché cotés pour l'émetteur concerné ou les émetteurs moyennant des conditions similaires.

Actifs et passifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé

La juste valeur aux fins de la présente information a été déterminée conformément aux produits détenus en vue de la vente et aux techniques d'évaluation utilisées pour déterminer le prix de vente attendu de ces actifs et passifs qui sera obtenu lors de la cession du groupe destiné à être cédé.

17. Compensation des actifs et passifs financiers

Actuellement, le Groupe Barclays Bank ne déclare les actifs et passifs financiers sur une base nette au bilan que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le tableau suivant présente l'impact des accords de compensation sur :

- Tous les actifs et passifs financiers qui sont déclarés nets au bilan.
- Tous les instruments financiers dérivés et les prises et mises en pension et autres accords de prêt et d'emprunt garantis similaires qui font l'objet d'accords-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires, mais ne sont pas éligibles à la compensation au bilan.

Groupe Barclays Bank	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires						Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ³	Total du bilan ⁴
	Effets de la compensation au bilan			Montants liés non compensés				
	Montants bruts En MGBP	Montants compensés ¹ En MGBP	Montants nets inscrits au bilan En MGBP	Instruments financiers En MGBP	Sûretés financières ² En MGBP	Montant net En MGBP		
Au 31 décembre 2025								
Instruments financiers dérivés	290 878	(42 571)	248 307	(194 772)	(42 576)	10 959	3 885	252 192
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	779 249	(629 905)	149 344	–	(148,995)	349	918	150 262
Actif total	1 070 127	(672 476)	397 651	(194 772)	(191 571)	11 308	4 803	402 454
Passifs financiers dérivés	(278 710)	43 257	(235 453)	194 772	28 444	(12 237)	(5 304)	(240 757)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ⁵	(805 574)	629 905	(175 669)	–	175 669	–	(1 839)	(177 508)
Passif total	(1 084 284)	673 162	(411 122)	194 772	204 113	(12 237)	(7 143)	(418 265)
Au 31 décembre 2024								
Instruments financiers dérivés	333 711	(47 207)	286 504	(230 260)	(41 586)	14 658	5 852	292 356
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	700 005	(556 219)	143 786	–	(143 347)	439	1 398	145 184
Actif total	1 033 716	(603 426)	430 290	(230 260)	(184 933)	15 097	7 250	437 540
Passifs financiers dérivés	(318 990)	46 040	(272 950)	230 260	27 660	(15 030)	(6 381)	(279 331)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ⁵	(737 053)	556 219	(180 834)	–	180 834	–	(4 587)	(185 421)
Passif total	(1 056 043)	602 259	(453 784)	230 260	208 494	(15 030)	(10 968)	(464 752)

Notes

1 Les montants compensés pour les actifs financiers dérivés incluent en outre des garanties en espèces compensées de 6 086 MGBP (2024 : 5 126 MGBP). Les montants compensés pour les passifs financiers dérivés comprennent également des garanties en espèces compensées de 5 400 MGBP (2024 : 6 293 MGBP). Les actifs et passifs de règlement ont été compensés pour un montant de 38 196 MGBP (2024 : 25 133 MGBP).

2 Des garanties financières de 42 576 MGBP (2024 : 41 586 MGBP) ont été reçues au titre d'actifs dérivés, dont 29 930 MGBP (2024 : 28 953 MGBP) de garanties en espèces et 12 646 MGBP (2024 : 12 633 MGBP) de garanties hors espèces. Une garantie financière de 28 444 MGBP (2024 : 27 660 MGBP) a été constituée au titre des passifs dérivés, dont 23 267 MGBP (2024 : 23 109 MGBP) de garantie en espèces et 5 177 MGBP (2024 : 4 551 MGBP) de garantie hors espèces. Les montants des sûretés sont limités à l'exposition nette figurant au bilan afin de ne pas inclure la constitution de garanties excédentaires.

3 Cette colonne comprend les droits contractuels de compensation qui sont soumis à une incertitude en vertu des lois de la juridiction concernée.

4 Le total du bilan est la somme des « montants nets déclarés au bilan » qui font l'objet d'accords de compensation exécutoires et des « Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ».

5 Les contrats de prise en pension et autres prêts garantis similaires de 150 262 MGBP (2024 : 145 184 MGBP) sont répartis entre juste valeur pour 132 600 MGBP (2024 : 141 791 MGBP) et coût amorti pour 17 662 MGBP (2024 : 3 393 MGBP). Les contrats de mise en pension et autres emprunts garantis similaires de 177 508 MGBP (2024 : 185 421 MGBP) sont répartis entre juste valeur pour 158 857 MGBP (2024 : 156 024 MGBP) et coût amorti pour 18 651 MGBP (2024 : 29 397 MGBP).

Ces accords de compensation et de garantie et les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par le Groupe Barclays Bank sont expliqués plus en détail à la section Gestion du risque de crédit.

Barclays Bank PLC	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires						Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ³	Total du bilan ⁴
	Effets de la compensation au bilan			Montants liés non compensés				
	Montants bruts En MGBP	Montants compensés ¹ En MGBP	Montants nets inscrits au bilan En MGBP	Instruments financiers En MGBP	Sûretés financières ² En MGBP	Montant net En MGBP		
Au 31 décembre 2025								
Instruments financiers dérivés	247 798	(26 305)	221 493	(175 132)	(32 492)	13 869	3 444	224 937
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	831 770	(606 836)	224 934	–	(224 934)	–	430	225 364
Actif total	1 079 568	(633 141)	446 427	(175 132)	(257 426)	13 869	3 874	450 301
Passifs financiers dérivés	(232 273)	26 398	(205 875)	175 132	21 182	(9 561)	(4 586)	(210 461)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ⁵	(889 262)	606 836	(282 426)	–	282 426	–	(382)	(282 808)
Passif total	(1 121 535)	633 234	(488 301)	175 132	303 608	(9 561)	(4 968)	(493 269)
Au 31 décembre 2024	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Instruments financiers dérivés	284 547	(29 080)	255 467	(207 100)	(31 199)	17 168	5 020	260 487
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	753 437	(554 064)	199 373	–	(199 373)	–	942	200 315
Actif total	1 037 984	(583 144)	454 840	(207 100)	(230 572)	17 168	5 962	460 802
Passifs financiers dérivés	(271 092)	28 368	(242 724)	207 100	22 560	(13 064)	(5 693)	(248 417)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ⁵	(822 448)	554 064	(268 384)	–	268 384	–	(3 774)	(272 158)
Passif total	(1 093 540)	582 432	(511 108)	207 100	290 944	(13 064)	(9 467)	(520 575)
Notes								
1 Les montants compensés pour les actifs financiers dérivés incluent en outre des garanties en espèces compensées de 3 829 MGBP (2024 : 3 685 MGBP). Les montants compensés pour les passifs financiers dérivés comprennent également des garanties en espèces compensées de 3 736 MGBP (2024 : 4 397 MGBP). Les actifs et passifs de règlement ont été compensés pour un montant de 16 918 MGBP (2024 : 15 355 MGBP).								
2 Des garanties financières de 32 492 MGBP (2024 : 31 199 MGBP) ont été reçues au titre d'actifs dérivés, dont 21 605 MGBP (2024 : 20 218 MGBP) de garanties en espèces et 10 887 MGBP (2024 : 10 981 MGBP) de garanties hors espèces. Des garanties financières de 21 182 MGBP (2024 : 22 560 MGBP) ont été constituées au titre de passifs dérivés, dont 17 915 MGBP (2024 : 18 871 MGBP) de garanties en espèces et 3 267 MGBP (2024 : 3 689 MGBP) de garanties hors espèces. Les montants des sûretés sont limités à l'exposition nette figurant au bilan afin de ne pas inclure la constitution de garanties excédentaires.								
3 Cette colonne comprend les droits contractuels de compensation qui sont soumis à une incertitude en vertu des lois de la juridiction concernée.								
4 Le total du bilan est la somme des « montants nets déclarés au bilan » qui font l'objet d'accords de compensation exécutoires et des « Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ».								
5 Les contrats de prise en pension et autres prêts garantis similaires de 225 364 MGBP (2024 : 200 315 MGBP) sont répartis entre juste valeur pour 200 390 MGBP (2024 : 194 769 MGBP) et coût amorti pour 24 974 MGBP (2024 : 5 546 MGBP). Les contrats de mise en pension et autres emprunts garantis similaires de 282 808 MGBP (2024 : 272 158 MGBP) sont répartis entre juste valeur pour 249 572 MGBP (2024 : 225 962 MGBP) et coût amorti pour 33 236 MGBP (2024 : 46 196 MGBP).								

18. Immobilisations corporelles

Comptabilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition qui comprend, le cas échéant, les coûts d’acquisition directs et marginaux minorés des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation. Les coûts ultérieurs sont capitalisés si ces coûts se traduisent par une amélioration de l’actif.

Les amortissements sont comptabilisés sur le montant amortissable des immobilisations corporelles selon la méthode linéaire sur leur durée de vie économique utile estimée. Les taux d’amortissement, les conventions et les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l’amortissement des éléments des immobilisations corporelles font l’objet d’un examen continu afin de tenir compte de tout changement de circonstances, y compris la prise en compte des futurs investissements en matière de climat et de durabilité.

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC utilisent les taux annuels suivants pour calculer l’amortissement :

Taux annuels de calcul de l’amortissement	Taux d’amortissement
Terrain en pleine propriété	Non amorti
Immeubles détenus en pleine propriété	2 % - 3,3 %
Biens loués	Sur la durée de vie résiduelle du bail
Coûts d’adaptation des biens en pleine propriété et locatifs	6 % - 10 %
Matériel installé dans les biens en pleine propriété et immeubles loués	6 % - 10 %
Ordinateurs et équipements assimilés	17 % - 33 %
Installations et équipements divers	9 % - 20 %

Les coûts d’adaptation et d’équipement installé sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail ou les taux d’amortissement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Immeubles de placement

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC reconnaissent initialement les immeubles de placement à leur coût d'acquisition, puis à leur juste valeur à chaque date de clôture, en tenant compte des conditions de marché à la date de clôture. Les plus-values et moins-values sur les réévaluations sont incluses dans le compte de résultat.

	Groupe Barclays Bank				
	Immeubles de placement En MGBP	Immeuble En MGBP	Equipements En MGBP	Droit d'utilisation des actifs ¹ En MGBP	Total En MGBP
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2025	9	1 624	938	1 043	3 614
Ajouts	33	59	84	99	275
Cessions ²	—	(5)	(20)	(35)	(60)
Opérations de change et autres mouvements ³	1	(98)	(58)	21	(134)
Au 31 décembre 2025	43	1 580	944	1 128	3 695
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2025	—	(813)	(725)	(530)	(2 068)
Charge d'amortissement ⁴	—	(43)	(72)	(47)	(162)
Charge de dépréciation ⁴	—	(2)	—	(6)	(8)
Cessions ²	—	5	20	29	54
Opérations de change et autres mouvements ³	—	44	41	7	92
Au 31 décembre 2025	—	(809)	(736)	(547)	(2 092)
Valeur nette comptable	43	771	208	581	1 603
Coût					
Au 1^{er} janvier 2024	2	1 540	942	803	3 287
Ajouts	9	70	58	12	149
Cessions ²	(2)	(14)	(47)	(9)	(72)
Opérations de change et autres mouvements	—	28	(15)	237	250
Au 31 décembre 2024	9	1 624	938	1 043	3 614
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2024	—	(778)	(690)	(557)	(2 025)
Charge d'amortissement ⁴	—	(42)	(73)	(51)	(166)
Charge de dépréciation ⁴	—	—	—	0	0
Cessions ²	—	14	40	9	63
Opérations de change et autres mouvements	—	(7)	(2)	69	60
Au 31 décembre 2024	—	(813)	(725)	(530)	(2 068)
Valeur nette comptable	9	811	213	513	1 546

Notes

1 Les soldes des droits d'utilisation (ROU) concernent les contrats de location immobilière comptabilisés conformément à la norme IFRS 16. Voir la Note 19 pour plus de renseignements

2 Les cessions portent sur des actifs entièrement amortis qui ne sont pas utilisés

3 Les mouvements de change et autres mouvements des soldes d'actifs liés aux droits d'utilisation comprennent des modifications liées à une prolongation de bail d'env. 91 ans.

4 La charge d'amortissement et de dépréciation fait partie des frais d'infrastructure, d'administration et généraux présentés à la note 7

	Barclays Bank PLC				
	Immeubles de placement En MGBP	Immeuble En MGBP	Equipements En MGBP	Droit d'utilisation des actifs ¹ En MGBP	Total En MGBP
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2025	–	60	156	360	576
Ajouts	33	19	13	4	69
Cessions ²	–	(4)	(2)	(10)	(16)
Opérations de change et autres mouvements	1	(1)	(4)	39	35
Au 31 décembre 2025	34	74	163	393	664
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2025	–	(34)	(115)	(302)	(451)
Charge d'amortissement ⁴	–	(4)	(14)	(12)	(30)
Charge de dépréciation ⁴	–	–	–	–	–
Cessions ²	–	3	2	8	13
Opérations de change et autres mouvements	–	1	3	(1)	3
Au 31 décembre 2025	–	(34)	(124)	(307)	(465)
Valeur nette comptable	34	40	39	86	199
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2024	2	62	150	354	568
Ajouts	–	9	12	10	31
Cessions ²	(2)	(10)	(6)	(7)	(25)
Opérations de change et autres mouvements	–	(1)	–	3	2
Au 31 décembre 2024	–	60	156	360	576
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2024	–	(42)	(103)	(306)	(451)
Charge d'amortissement ⁴	–	(3)	(15)	(13)	(31)
Charge de dépréciation ⁴	–	–	–	–	–
Cessions ²	–	10	6	7	23
Opérations de change et autres mouvements	–	1	(3)	10	8
Au 31 décembre 2024	–	(34)	(115)	(302)	(451)
Valeur nette comptable	–	26	41	58	125

Notes

1 Les soldes des droits d'utilisation (ROU) concernent les contrats de location immobilière comptabilisés conformément à la norme IFRS 16. Voir la Note 19 pour plus de renseignements

2 Les cessions portent sur des actifs entièrement amortis qui ne sont pas utilisés

3 Les mouvements de change et autres mouvements des soldes d'actifs liés aux droits d'utilisation comprennent des modifications liées à une prolongation de bail d'env. 91 ans

4 La charge d'amortissement et de dépréciation fait partie des frais d'infrastructure, d'administration et généraux présentés à la note 7

Des loyers immobiliers de 7 MGBP (2024 : 8 MGBP) ont été inclus dans les autres produits au sein du Groupe Barclays Bank.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par référence aux prix actuels du marché pour des biens similaires, ajustés en fonction de l'état et de l'emplacement du bien, ou par référence à des opérations récentes mises à jour pour tenir compte de la conjoncture économique actuelle. Lorsqu'il n'y a pas d'opérations récentes, des techniques de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisées pour calculer la juste valeur en s'appuyant sur des données de marché actuelles telles que les loyers pratiqués sur le marché et les taux d'intérêt. La direction procède aux valorisations avec l'appui d'experts indépendants qualifiés.

19. Baux

Comptabilisation des contrats de location

Lorsque le Groupe Barclays Bank ou Barclays Bank PLC sont les preneurs, ils sont tenus de comptabiliser à la fois :

- un passif locatif, évalué à la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du contrat de location
- un actif de droit d'utilisation (ADT), évalué au montant de l'évaluation initiale de la dette locative, majoré des paiements de location effectués avant la date d'entrée en vigueur, des coûts directs initiaux et des coûts estimés de remise en état de l'actif sous-jacent dans l'état requis par le contrat de location, déduction faite des éventuels incitatifs obtenus.

Par la suite, le passif locatif augmentera pour tenir compte des intérêts accumulés, ce qui se traduira par un taux de rendement constant tout au long de la durée du contrat de location, et une diminution à mesure que les paiements seront effectués. Le droit d'utilisation sera amorti au compte de résultat sur la durée de vie du contrat de location.

Au bilan, les actifs SDU sont inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs locatifs sont inclus dans les autres passifs.

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC appliquent l'exemption de comptabilisation visée à la norme IFRS 16 pour les contrats de location d'une durée de 12 mois maximum. Pour ces contrats, les paiements de loyers sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, sauf si une autre base systématique est plus adéquate.

Dans les cas où le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC sont le bailleur, le contrat de location doit être classé soit en tant que crédit-bail, soit en tant que bail d'exploitation. Un contrat de crédit-bail s'entend d'un contrat de location qui confère la quasi-totalité des risques et avantages des actifs loués au preneur. Un bail d'exploitation est un contrat de location qui confère la quasi-totalité des risques et avantages des actifs loués au bailleur.

En qualité de Bailleurs

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC n'ont pas souscrit de contrats de crédit-bail ou de baux d'exploitation significatifs en tant que bailleurs.

En qualité de Preneurs

Pour satisfaire à ses besoins opérationnels, le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC louent divers bureaux, succursales et autres locaux en vertu de contrats de bail non résiliables. Dans certains cas, le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC peuvent sous-louer des biens à des tiers lorsque ceux-ci ne sont plus nécessaires pour satisfaire aux exigences commerciales. Actuellement, le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC n'ont pas conclu d'accords de sous-location importants.

Les soldes d'actifs ROU ne concernent que les baux immobiliers. Voir la note annexe 18 pour la valeur comptable des actifs ROU.

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC n'ont comptabilisé aucune charge liée à des baux à court terme au cours de l'exercice actuel et de l'exercice précédent.

Dettes locatives	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Au 1 ^{er} janvier	542	280
Charges d'intérêts	29	29
Nouveaux baux	98	11
Cessions	(8)	–
Paiements en espèces	(69)	(73)
Opérations de change et autres mouvements ¹	30	295
Au 31 décembre (voir la note 21)	622	542

Dettes locatives	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Au 1 ^{er} janvier	62	51
Charges d'intérêts	3	3
Nouveaux baux	4	10
Cessions	(2)	–
Paiements en espèces ¹	(14)	(14)
Opérations de change et autres mouvements	39	12
Au 31 décembre (voir la note 21)	92	62

Note

1 Mouvements de change et autres mouvements des soldes d'actifs en 2024 liés à une prolongation du bail d'env. 91 ans.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des passifs locatifs non actualisés et indique les loyers à payer après la date de clôture.

Analyse de la maturité des passifs locatifs non actualisés	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Pas plus d'un an	70	70
Un à deux ans	73	66
Deux à trois ans	61	61
Trois à quatre ans	59	46
Quatre à cinq ans	49	40
Cinq à dix ans	198	130
Plus de dix ans	3 315	3 550
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	3 825	3 963

En 2024, Barclays a procédé à une modification du bail concernant l'immeuble « New York, 745 7th Avenue », qui prévoyait une prolongation de la durée du bail d'environ 91 ans.

Analyse de la maturité des passifs locatifs non actualisés	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Pas plus d'un an	14	15
Un à deux ans	14	13
Deux à trois ans	13	11
Trois à quatre ans	12	7
Quatre à cinq ans	11	4
Cinq à dix ans	43	20
Plus de dix ans	5	5
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	112	75

Outre les flux de trésorerie identifiés ci-dessus, le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC sont exposés à ce qui suit :

- des paiements de loyers variables : cette variabilité découle généralement d'instruments indexés sur l'inflation ou d'ajustements de prix basés sur le marché.

Actuellement, le Groupe Barclays Bank dispose de 37 (2024 : 38) baux sur un total de 97 (2024 : 103) baux à échéances variables. Sur les flux de trésorerie bruts identifiés ci-dessus, 3 746 MGBP (2024 : 3 855 MGBP) sont attribuables à des contrats de location présentant un certain degré de variabilité des paiements.

Actuellement, Barclays Bank PLC dispose de 18 (2024 : 19) baux sur un total de 39 (2024 : 43) baux à échéances variables. Sur les flux de trésorerie bruts identifiés ci-dessus, 103 MGBP (2024 : 51 MGBP) sont attribuables à des contrats de location présentant un certain degré de variabilité des paiements.

- Options de prorogation et de résiliation : Le tableau ci-dessus représente la meilleure estimation par le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC des flux de trésorerie futurs liés aux contrats de location, y compris leurs hypothèses concernant l'exercice des options contractuelles de prorogation et de résiliation. Les flux de trésorerie bruts ci-dessus comprennent des ajustements nuls relatifs à des contrats de location pour lesquels le Groupe Barclays Bank (2024 : 9 MGBP) et Barclays Bank PLC (2024 : 9 MGBP) sont très susceptibles d'exercer une option de résiliation anticipée. Les flux de trésorerie bruts ci-dessus comprennent des ajustements de 1 780 MGBP (2024 : 1 859 MGBP) et de 49 MGBP (2024 : 14 MGBP) relatifs à des contrats de location pour lesquels le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC sont très susceptibles d'exercer une option de prolongation.

Le Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC ne sont soumis à aucune restriction et aucune clause d'engagement limitant leurs activités imposé(e) par le bailleur sur les baux immobiliers.

20. Goodwill et immobilisations incorporelles

Comptabilisation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition de filiales représente l'excédent de juste valeur de la contrepartie d'acquisition sur la part du Groupe Barclays Bank dans les actifs acquis et les passifs et passifs éventuels assumés à la date de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou d'un examen plus fréquent s'il existe des signes de dépréciation. Le test consiste à comparer la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), goodwill inclus, avec la valeur actualisée des flux de trésorerie avant

impôt à un taux d'intérêt reflétant les risques inhérents de l'UGT à laquelle se rapporte le goodwill, ou avec la juste valeur de l'UGT si celle-ci est plus élevée.

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que le coût peut être évalué de manière fiable et, dans le cas d'immobilisations incorporelles non acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux actifs résulteront de leur utilisation.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne, seuls les coûts engagés lors de la phase de développement sont capitalisés. Les dépenses de la phase de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (c'est-à-dire, pour les actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur à la date d'acquisition) diminué des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation, le cas échéant, et sont amorties sur leur durée d'utilité d'une manière qui reflète l'évolution de leur contribution aux flux de trésorerie futurs, généralement en utilisant les durées d'amortissement indiquées ci-dessous :

Taux annuels de calcul de l'amortissement	Durée d'amortissement
Goodwill	Non amorti
Logiciels générés en interne ¹	12 mois à 6 ans
Autres logiciels	12 mois à 6 ans
Listes de clients	12 mois à 25 ans
Licences et autres	12 mois à 25 ans

Note

¹ Les exceptions à la période ci-dessus concernent les durées d'utilité de certaines plateformes bancaires de base qui sont évaluées individuellement et, le cas échéant, amorties sur des périodes plus longues allant de 10 à 15 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen de dépréciation lorsqu'il existe des signes de dépréciation. Les immobilisations incorporelles non encore utilisées font l'objet d'un examen annuel de dépréciation.

	Goodwill En MGBP	Immobilisations Incorporelles				Total En MGBP
		Logiciels générés en interne En MGBP	Autres logiciels En MGBP	Listes de clients En MGBP	Licences et autres En MGBP	
Groupe Barclays Bank Coût						
Au 1^{er} janvier 2025	607	1 339	65	1 162	197	3 370
Ajouts	—	398	—	—	—	398
Cessions ¹	—	(156)	(1)	—	(2)	(159)
Opérations de change et autres mouvements ²	(30)	(328)	(4)	(78)	(14)	(454)
Au 31 décembre 2025	577	1 253	60	1 084	181	3 155
Cumul des amortissements et dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2025	(68)	(647)	(41)	(1 065)	(124)	(1 945)
Cessions ¹	—	156	1	—	2	159
Charge d'amortissement ³	—	(155)	(8)	(20)	(9)	(192)
Charge de dépréciation ³	—	—	—	—	—	—
Opérations de change et autres mouvements	—	44	1	72	9	126
Au 31 décembre 2025	(68)	(602)	(47)	(1 013)	(122)	(1 852)
Valeur nette comptable	509	651	13	71	59	1 303

Notes

¹ Les cessions concernent les actifs intégralement amortis qui ne sont pas utilisés

² Les variations de change et autres variations liées aux logiciels développés en interne comprennent le transfert de ces logiciels du groupe BB vers BX pour un montant de 248 MGBP

³ La charge d'amortissement et la charge de dépréciation font partie des frais d'infrastructure, d'administration et généraux présentés à la note 7

	Goodwill En MGBP	Logiciels générés en interne En MGBP	Autres logiciels En MGBP	Listes de clients En MGBP	Licences et autres En MGBP	Total En MGBP
Groupe Barclays Bank						
Coût						
Au 1^{er} janvier 2024	335	1 266	73	1 477	128	3 279
Ajouts	263	366	1	—	66	696
Cessions ¹	—	(131)	(10)	—	—	(141)
Opérations de change et autres mouvements	9	(162)	1	(315)	3	(464)
Au 31 décembre 2024	607	1 339	65	1 162	197	3 370
Cumul des amortissements et dépréciations						
Au 1^{er} janvier 2024	(68)	(623)	(42)	(1 345)	(117)	(2 195)
Cessions ¹	—	131	10	—	0	141
Charge d'amortissement ²	—	(149)	(8)	(25)	(5)	(187)
Charge de dépréciation ²	—	(2)	—	—	—	(2)
Opérations de change et autres mouvements	—	(4)	(1)	305	(2)	298
Au 31 décembre 2024	(68)	(647)	(41)	(1 065)	(124)	(1 945)
Valeur nette comptable	539	692	24	97	73	1 425

Notes

1 Les cessions concernent les actifs intégralement amortis qui ne sont pas utilisés

2 La charge d'amortissement et la charge de dépréciation font partie des frais d'infrastructure, d'administration et généraux présentés à la note 7

	Goodwill En MGBP	Immobilisations incorporelles				Total En MGBP
		Logiciels générés en interne En MGBP	Autres logiciels En MGBP	Listes de clients En MGBP	Licences et autres En MGBP	
Barclays Bank PLC						
Coût						
Au 1^{er} janvier 2025	164	26	2	12	23	227
Ajouts	—	4	—	—	—	4
Cessions	—	—	—	—	—	—
Opérations de change et autres mouvements	—	—	—	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2025	164	30	2	12	21	229
Cumul des amortissements et dépréciations						
Au 1^{er} janvier 2025	(69)	(26)	(1)	(11)	(16)	(123)
Cessions	—	—	—	—	—	—
Charge d'amortissement	—	—	—	—	—	—
Opérations de change et autres mouvements	—	—	(1)	—	2	1
Au 31 décembre 2025	(69)	(26)	(2)	(11)	(14)	(122)
Valeur nette comptable	95	4	—	1	7	107

	Goodwill En MGBP	Logiciels générés en interne En MGBP	Autres logiciels En MGBP	Listes de clients En MGBP	Licences et autres En MGBP	Total En MGBP
Barclays Bank PLC						
Coût						
Au 1^{er} janvier 2024	164	26	2	12	23	227
Ajouts	—	—	—	—	—	—
Cessions	—	—	—	—	—	—
Opérations de change et autres mouvements	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2024	164	26	2	12	23	227
Cumul des amortissements et dépréciations						
Au 1^{er} janvier 2024	(69)	(26)	(1)	(11)	(16)	(123)
Cessions	—	—	—	—	—	—
Charge d'amortissement	—	—	—	—	—	—
Opérations de change et autres mouvements	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2024	(69)	(26)	(1)	(11)	(16)	(123)
A la Valeur nette comptable	95	—	1	1	7	104

Goodwill

Le goodwill est affecté aux activités commerciales selon les secteurs d’activité comme suit :

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 ¹ En MGBP
Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays)	95	95
Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.)	414	444
Total de valeur nette comptable du goodwill	509	539

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 ¹ En MGBP
Banque Privée et Gestion du Patrimoine Barclays	95	95
Total de valeur nette comptable du goodwill	95	95

Analyse des dépréciations 2025

L’analyse des dépréciations 2025 a été réalisée au cours du T4 2025. L’approche et les résultats de cette analyse sont détaillés ci-dessous.

Détermination de la valeur comptable des UGT

La valeur comptable de chaque UGT correspond à la somme des capitaux propres corporels, du goodwill et des soldes des actifs incorporels associés à cette UGT.

Le Groupe Barclays Bank gère l’actif et le passif de ses UGT en fonction des fonds propres corporels des lignes métier respectives. Ces fonds propres corporels sont calculés à partir du niveau des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et des fonds propres devant être déployés dans l’UGT et reflètent donc son risque relatif, ainsi que le niveau de capital que, selon la direction, un acteur devrait détenir et conserver pour soutenir la croissance de l’activité.

Le goodwill est initialement affecté aux UGT ou groupes d’UGT qui devraient bénéficier des synergies de l’acquisition qui l’a généré. Le goodwill n’est réaffecté que s’il y a un changement dans son utilisation ou lorsque les structures de reporting sont modifiées de manière à modifier la composition d’une ou de plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sur cinq ans utilisés dans le calcul de la valeur d’utilité reposent sur les plans à moyen terme officiellement convenus et approuvés par le Conseil d’administration. Ces calculs se fondent sur des hypothèses macroéconomiques que la direction juge raisonnables et justifiables, et reflètent les initiatives convenues par les lignes métier pour la période de prévision.

Taux d’actualisation

La norme IAS 36 exige que le taux d’actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d’utilité reflète le taux avant impôt qui serait exigé par l’investisseur s’il devait choisir un investissement devant générer des flux de trésorerie similaires à ceux que l’entité s’attend à générer à partir de l’actif. Pour déterminer le taux d’actualisation, la direction a identifié le coût des fonds propres associés aux acteurs du marché qui ressemblent étroitement aux UGT du Groupe Barclays Bank. Le coût des fonds propres a été utilisé comme taux d’actualisation dans l’évaluation de la dépréciation et appliqué aux flux de trésorerie après impôt de l’UGT. Cette méthode après impôt intègre l’impact de l’évolution des taux d’imposition sur les flux de trésorerie et devrait produire le même résultat VU qu’une méthode avant impôt ajustée en fonction des taux d’imposition variables. Les taux d’actualisation équivalents avant impôts ont été calculés à l’aide de la VU en découlant. Le coût des capitaux propres utilisé pour l’ensemble des UGT dans le calcul de cet exercice a été augmenté afin de refléter la volatilité des marchés, la hausse du taux sans risque et l’augmentation de la prime de risque de marché. La fourchette de taux d’actualisation équivalents avant impôt applicable à l’ensemble des UGT varie de 15,2 % à 19,2 % (2024 : 14,5 % à 18,5 %).

Taux de croissance perpétuelle

Le taux de croissance perpétuelle est utilisé pour estimer l’effet de la projection des flux de trésorerie jusqu’à la fin de la durée de vie économique utile d’un actif. La direction estime que les flux de trésorerie associés aux UGT vont progresser à la même vitesse que les grandes économies dans lesquelles le Groupe Barclays Bank exerce ses activités. Le taux d’inflation britannique est utilisé comme une approximation des taux de croissance futurs. Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2,0 % (2024 : 2,0 %).

Résultat de l'examen du goodwill et des actifs incorporels

Sur la base des plans et hypothèses de la direction, la valeur d'utilité dépasse la valeur comptable des UGT et aucune dépréciation au titre du goodwill ne ressort de l'examen de dépréciation 2025.

Unité génératrice de trésorerie	Capitaux propres corporels	Goodwill	Incorporels	Valeur comptable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité supérieure à la valeur comptable 2025	Valeur d'utilité supérieure à la valeur comptable 2024
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Barclays Private Bank and Wealth Management (Banque privée et Gestion du patrimoine Barclays)	945	95	–	1 040	4 943	3 903	2 704
Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.)	3 055	414	734	4 203	6 879	2 676	353
Total	4 000	509	734	5 243	11 822	6 579	3 057

Sensibilité des principaux jugements

La marge de sécurité est sensible à d'éventuelles évolutions défavorables des hypothèses clés qui sous-tendent le calcul de la valeur recouvrable :

Flux de trésorerie : Les plans à moyen terme utilisés pour déterminer les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la VU sont basés sur des prévisions macroéconomiques, notamment des taux d'intérêt, du PIB et du taux de chômage, ainsi que sur les niveaux d'activité prévus des clients. Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt ont une incidence sur les flux de trésorerie prévus provenant à la fois des revenus clients et des contributions des couvertures structurelles. Par conséquent, les prévisions de flux de trésorerie sont très sensibles aux fluctuations de la courbe des taux. Les flux de trésorerie contiennent également des hypothèses relatives à l'environnement réglementaire prudentiel et financier, qui sont susceptibles d'évoluer. Une analyse de sensibilité est fournie pour illustrer l'impact d'une réduction de 10 % des flux de trésorerie.

Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation doit refléter le taux sans risque du marché, ajusté en fonction des risques inhérents à l'activité à laquelle il s'applique. La direction a déterminé les taux d'actualisation pour des entreprises comparables et les considère comme une estimation raisonnable des taux du marché pour le profil de l'unité opérationnelle testée. Le risque que ces taux d'actualisation ne soient pas appropriés est quantifié ci-dessous en montrant l'impact d'une augmentation de 100 pb du taux d'actualisation.

Taux de croissance perpétuelle : Le taux de croissance terminal est utilisé pour estimer les flux de trésorerie à perpétuité sur la base de la durée de vie prévue des activités de l'UGT. Le taux de croissance terminal est sensible aux incertitudes de l'environnement macroéconomique. Le risque que l'utilisation des données sur l'inflation ne soit pas adaptée dans le cadre de ce calcul est quantifié ci-dessous et montre l'impact d'une baisse de 100 pb du taux de croissance terminal.

Taux de capital alloué : Les fonds propres corporels sont répartis en fonction du niveau des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et des fonds propres à déployer dans l'UGT, qui dépend du risque relatif des activités. Le ratio de fonds propres utilisé pour déterminer le niveau des fonds propres corporels alloués à l'UGT et ses flux de capitaux pourraient évoluer dans le temps en raison d'une modification de l'environnement réglementaire prudentiel ou du profil de risque de l'activité. L'impact d'une augmentation de 50 pb du ratio de fonds propres est quantifié ci-dessous.

La sensibilité de la valeur d'utilité aux jugements clés dans les calculs pour certaines UGT détenant des soldes de goodwill est présentée ci-dessous :

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable En MGBP	Valeur d'utilité En MGBP	Valeur d'utilité supérieure à la valeur comptable En MGBP	Taux d'actualisation %	Réduction de l'amplitude				Variation requise pour réduire l'amplitude à zéro			
					Hausse du taux d'actualisation de 100 pb En MGBP	Baisse du taux de croissance terminal de 100 pb En MGBP	Hausse du taux de capital alloué de 50 pb En MGBP	Baisse du flux de trésorerie actualisé de 10 % En MGBP	Taux d'actualisation %	Taux de croissance perpétuelle %	Taux de capital alloué %	Flux de trésorerie %
Barclays US Consumer Bank (Banque de détail Barclays E.-U.)	4 203	6 879	2 676	16,8	(561)	(361)	(229)	(881)	6,6	(13,1)	5,8	(30,4)

Autres immobilisations incorporelles

La détermination de la durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles (comme celles découlant de relations contractuelles) nécessite une analyse de la situation. L'appréciation de l'existence ou non d'indicateurs de dépréciation ainsi que le calcul de la dépréciation, qui nécessitent une estimation des flux de trésorerie futurs et des justes valeurs diminuées des coûts de vente, exigent également la préparation de prévisions de flux de trésorerie et de justes valeurs pour les actifs qui ne peuvent être régulièrement achetés et vendus.

Les notes figurant dans cette section portent sur les comptes de régularisation, les provisions et les passifs éventuels du G groupe Barclays Bank. Des provisions sont constituées au titre des obligations actuelles découlant d'événements passés lorsqu'il est probable qu'un transfert d'avantage économique soit nécessaire pour régler l'obligation et que ce transfert peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels reflètent des passifs potentiels qui ne sont pas comptabilisés au bilan.

21. Autres passifs

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Comptes de régularisation	2 933	3 035
Autres créanciers	4 270	4 319
Valeurs en cours de recouvrement dues aux autres établissements de crédit	6	8
Dettes de location-financement (voir la note annexe 19)	622	542
Autres passifs	7 831	7 904

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Comptes de régularisation	1 205	1 209
Autres créanciers	3 007	3 177
Valeurs en cours de recouvrement dues aux autres établissements de crédit	6	8
Dettes de location-financement (voir la note annexe 19)	92	62
Autres passifs	4 310	4 456

22. Provisions

Comptabilisation des provisions

Des provisions sont constituées au titre des obligations actuelles découlant d'événements passés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'un transfert d'avantage économique soit nécessaire pour régler l'obligation, laquelle peut être estimée de manière fiable.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Détermination de l'existence ou non d'une obligation actuelle.	Incertitude attachée à l'évaluation de la probabilité, du calendrier, de la nature et du quantum des sorties de trésorerie.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants reportés de provisions au cours de l'exercice suivant.

La déclaration financière des provisions implique un degré important de jugement et est complexe. L'identification de l'existence d'une obligation actuelle et l'estimation de la probabilité, du moment, de la nature et du montant des sorties de capita ux susceptibles de résulter d'événements

passés requièrent des jugements fondés sur des faits et circonstances spécifiques liés à des événements individuels et nécessitent souvent des conseils professionnels spécialisés. Lorsque ces questions en sont à un stade précoce, les jugements et estimations comptables peuvent s'avérer difficiles en raison du degré élevé d'incertitude. La direction continue de suivre ces situations à mesure qu'elles se déroulent afin de réévaluer en permanence si des provisions doivent être constituées. Toutefois, il peut subsister un large éventail de résultats et d'incertitudes possibles, notamment en ce qui concerne les questions juridiques, de concurrence et de réglementation, et il n'est donc souvent pas possible de réaliser des estimations fiables même lorsque ces questions sont à un stade plus avancé.

Le montant comptabilisé en provision peut également être très sensible aux hypothèses retenues pour le calculer. Cela donne lieu à un large éventail de résultats potentiels qui nécessitent un certain degré d'appréciation dans la détermination d'un niveau de provision approprié. Pour de plus amples informations sur les questions juridiques, de concurrence et de réglementation, veuillez consulter la note 24.

	Licenciement et restructuration En MGBP	Voies de recours des clients En MGBP	Questions juridiques, de concurrence et de réglementation En MGBP	Contrats onéreux En MGBP	Provisions diverses En MGBP	Total En MGBP
Groupe Barclays Bank						
Au 1 ^{er} janvier 2025	87	13	58	–	158	316
Ajouts	141	9	102	16	65	333
Montants utilisés	(109)	(4)	(77)	–	(28)	(218)
Montants non utilisés repris	(53)	(3)	(3)	–	(5)	(64)
Opérations de change et autres mouvements	(2)	1	(1)	–	3	1
Au 31 décembre 2025	64	16	79	16	193	368
Facilités et garanties contractuellement non tirées						
Au 1 ^{er} janvier 2025						420
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements						(22)
Au 31 décembre 2025						398
Total des provisions						
Au 1 ^{er} janvier 2025						736
Au 31 décembre 2025						766

	Licenciement et restructuration En MGBP	Voies de recours des clients En MGBP	Questions juridiques, de concurrence et réglementaires En MGBP	Contrats onéreux En MGBP	Provisions diverses En MGBP	Total En MGBP
Barclays Bank PLC						
Au 1 ^{er} janvier 2025	40	12	30	–	22	104
Ajouts	59	9	59	–	6	133
Montants utilisés	(42)	(4)	(55)	–	(2)	(103)
Montants non utilisés repris	(26)	(3)	(2)	–	(1)	(32)
Opérations de change et autres mouvements	(3)	1	(2)	–	(1)	(5)
Au 31 décembre 2025	28	15	30	–	24	97
Facilités et garanties contractuellement non tirées						
Au 1 ^{er} janvier 2025						331
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements						–
Au 31 décembre 2025						331
Total des provisions						–
Au 1 ^{er} janvier 2025						435
Au 31 décembre 2025						428

Les provisions devant être recouvrées ou réglées dans un délai maximal de 12 mois après le 31 décembre 2025 s'élevaient à 693 MGBP (2024 : 663 MGBP) pour le Groupe Barclays Bank et à 415 MGBP (2024 : 421 MGBP) pour Barclays Bank PLC.

Licenciement et restructuration

Ces provisions représentent le coût estimé de la restructuration, y compris les coûts de licenciement s'il existe une obligation à cet égard. Par exemple, lorsque le Groupe Barclays Bank dispose d'un plan formel détaillé de restructuration d'une ligne métier et a créé, chez les personnes touchées par la restructuration, des attentes fondées en annonçant les principales caractéristiques de l'opération ou en commençant à mettre en œuvre le plan.

Voies de recours des clients

Les provisions pour voies de recours des clients représentent le coût estimé de l'indemnisation des clients (particuliers et entreprises) et des contreparties au titre des pertes ou dommages liés à un manque de discernement dans l'exécution des activités du Groupe Barclays Bank.

Questions juridiques, de concurrence et de réglementation

Le Groupe Barclays Bank est engagé dans diverses procédures judiciaires, tant au Royaume-Uni que dans d'autres pays, dont les Etats-Unis. Pour de plus amples informations concernant les procédures judiciaires et des explications sur les incertitudes qui y sont associées, veuillez consulter la note annexe 24.

Contrats onéreux

Les provisions pour contrats onéreux comprennent une estimation des coûts inévitables liés à l'exécution des conditions générales des contrats, déduction faite des avantages attendus à recevoir.

Provisions diverses

Cette catégorie comprend les provisions qui ne rentrent dans aucune des autres catégories, telles que les pertes pour fraude et les provisions pour dilapidation.

Facilités et garanties contractuellement non tirées

Les facilités et garanties contractuellement non tirées sont comptabilisées en vertu de la norme IFRS 9. La provision pour dépréciation en vertu de la norme IFRS 9 tient compte à la fois de l'exposition tirée et non tirée de la contrepartie. Pour les portefeuilles de détail, la provision pour dépréciation totale est affectée à l'exposition tirée dans la mesure où la provision n'excède pas l'exposition car les PCA ne sont pas déclarées séparément. Tout dépassement fait l'objet d'une provision au passif du bilan. Pour les portefeuilles de gros, la provision pour dépréciation sur l'exposition non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en tant que provision. Une analyse plus approfondie de la variation est présentée à la rubrique « Variation des expositions brutes et de la provision pour dépréciation, y compris les provisions pour engagements de prêt et garanties financières » du tableau des prévisions de perte de crédit à la page 171 à 176.

23. Passifs et engagements éventuels

Comptabilisation des passifs éventuels

Les passifs éventuels sont d'éventuelles obligations dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs incertains et des obligations actuelles pour lesquelles transfert de ressources économiques est incertain ou ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont communiqués sauf si la probabilité d'une sortie de ressources économiques est faible.

Le tableau suivant récapitule le montant nominal du principal des passifs éventuels et des engagements qui ne sont pas inscrits au bilan :

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Garanties et lettres de crédit données en garantie	16 890	16 814
Garanties de bonne exécution, acceptations et avals	9 743	9 751
Total des passifs éventuels et garanties financières	26 633	26 565
Dont : Garanties financières et lettres de crédit comptabilisées à la juste valeur	905	988
Crédits documentaires et autres opérations commerciales à court terme	1 103	1 433
Lignes de crédit standby, lignes de crédit et autres engagements	354 285	352 344
Total des engagements ¹	355 388	353 777
Dont : Engagements de prêt comptabilisés à la juste valeur	21 292	15 350

Note :

1 Comprend les expositions relatives aux actifs financiers classés comme actifs détenus en vue de la vente.

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Garanties et lettres de crédit données en garantie	37 660	37 375
Garanties de bonne exécution, acceptations et avals	10 777	11 131
Total des passifs éventuels et garanties financières	48 437	48 506
Dont : Garanties financières et lettres de crédit comptabilisées à la juste valeur	905	893
Crédits documentaires et autres opérations commerciales à court terme	1 042	1 349
Lignes de crédit standby, lignes de crédit et autres engagements	219 236	220 833
Total des engagements	220 278	222 182
Dont : Engagements de prêt comptabilisés à la juste valeur	19 807	15 024

Les provisions pour pertes de crédit attendues constituées au titre des passifs éventuels et engagements s'élèvent à 398 MGBP (2024 : 420 MGBP) pour le Groupe Barclays Bank et à 331 MGBP (2024 : 331 MGBP) pour Barclays Bank PLC et sont présentées à la Note 22.

De plus amples informations sur les passifs éventuels relatifs aux questions juridiques, de concurrence et de réglementation sont proposées à la note 24.

24. Questions juridiques, de concurrence et de réglementation

Le Groupe Barclays Bank est confronté à des défis juridiques, concurrentiels et réglementaires, dont beaucoup sont hors de son contrôle. L'impact de ces questions n'est pas toujours prévisible mais peut s'avérer significatif sur nos opérations, nos résultats financiers, notre situation et nos perspectives. Les affaires découlant d'un ensemble de circonstances similaires peuvent donner lieu à un passif éventuel ou à une provision, ou les deux, selon les faits et circonstances pertinents.

La comptabilisation de provisions relatives à ces affaires implique des estimations et jugements comptables essentiels conformément aux principes comptables applicables à la Note annexe 22, Provisions. Nous n'avons pas communiqué d'estimation de l'impact financier potentiel ou de l'impact sur le Groupe Barclays Bank des passifs éventuels lorsqu'il n'était pas possible de le faire en se basant sur les données actuelles. Diverses questions détaillées dans la présente note donneront lieu à des demandes en dommages-intérêts d'un montant indéterminé. Même si les dommages-intérêts réclamés sont précisés pour certaines questions, ces montants ne reflètent pas nécessairement l'exposition financière potentielle du Groupe Barclays Bank à cet égard.

Procédures relatives à certains contrats de services de conseil

En 2023, Barclays Bank PLC a reçu des demandes d'arbitrage de la part de deux véhicules ad hoc de Jersey liés à PCP International Finance Limited faisant valoir des réclamations relatives à l'augmentation de capital d'octobre 2008. Cette affaire est désormais terminée, et il n'y a pas d'autres questions en suspens concernant les contrats de services de conseil.

Actions civiles liées au LIBOR et à d'autres indices de référence

Des personnes physiques et morales d'un certain nombre de juridictions ont menacé d'intenter ou intenté des poursuites civiles contre le Groupe Barclays Bank et d'autres banques en relation avec la manipulation présumée du LIBOR et/ou d'autres indices de référence.

Actions civiles américaines liées au LIBOR

Plusieurs actions civiles ont été intentées aux Etats-Unis contre le Groupe Barclays Bank et d'autres banques pour manipulation du LIBOR en dollars américains, du LIBOR en livres sterling et du LIBOR de référence administré par Intercontinental Exchange Inc. et certaines de ses filiales (ICE LIBOR).

En ce qui concerne le LIBOR en dollars américains, il reste deux actions alléguant que Barclays Bank PLC, Barclays Capital Inc. (BCI) et d'autres institutions financières ont violé individuellement et collectivement les dispositions du US Sherman Antitrust Act (Sherman Act), du US Commodity Exchange Act, du US Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act (RICO), du US Securities Exchange Act de 1934 et de diverses lois d'Etat en manipulant les taux LIBOR USD. Ces deux actions réclament des dommages-intérêts d'un montant non précisé. En septembre 2025, le tribunal fédéral de première instance du district sud de New York (SDNY) a fait droit à la demande de jugement sommaire présentée par les défendeurs et a rejeté les derniers litiges relatifs au LIBOR en dollars américains, y compris l'action intentée contre le Groupe Barclays Bank. Les demandeurs font appel de la décision. Une autre action relative au LIBOR en dollars américains, en instance devant le tribunal fédéral de New York (SDNY), a déjà fait l'objet d'un règlement. Le règlement n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank.

En ce qui concerne le LIBOR en livres sterling, les recours collectifs consolidés intentés devant le tribunal fédéral de district du district sud de New York à l'encontre de Barclays Bank PLC, BCI et d'autres banques membres du panel LIBOR en livres sterling, alléguant notamment la manipulation du taux LIBOR en livres sterling en violation de la loi Sherman, de la US Commodity Exchange Act et de la Loi RICO, ont été rejetés en 2018. La Cour d'appel des Etats-Unis pour le Second Circuit (Second Circuit) a confirmé le rejet en septembre 2025. Ce dossier est clos.

En ce qui concerne l'ICE LIBOR, en août 2020, un groupe de plaignants individuels devant le Tribunal de district des Etats-Unis du district nord de Californie, agissant au nom d'emprunteurs individuels et de clients particuliers dans le domaine des prêts et cartes de crédit à taux variable indexés sur l'ICE LIBOR en USD, a intenté une action contre Barclays Bank PLC et d'autres établissements financiers pour violation de la Loi Sherman. La requête des défendeurs en rejet de l'affaire a été accueillie en 2022. La Cour d'appel des Etats-Unis pour le neuvième circuit a confirmé le rejet de l'affaire en décembre 2024. La demande de réexamen déposée par les plaignants auprès de la Cour suprême des Etats-Unis a été rejetée en juin 2025, mettant ainsi un terme à l'affaire.

Actions civiles relatives aux taux de référence en dehors des Etats-Unis

Le dernier recours au Royaume-Uni, introduit en 2017 contre Barclays Bank PLC et d'autres banques dans le cadre d'une affaire de manipulation présumée du LIBOR, a désormais fait l'objet d'un règlement à l'amiable. Le règlement n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les

flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank. Des procédures sont en cours en Espagne et en Italie concernant de prétendues manipulations du LIBOR et de l'EURIBOR. La procédure en Israël est terminée.

Actions civiles relatives au change

Des poursuites judiciaires ont été intentées ou alléguées à l'encontre de Barclays PLC, Barclays Bank PLC, BCI et Barclays Execution Services Limited (BX) dans le cadre d'une manipulation présumée des opérations de change au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Israël, au Brésil et en Australie. En Australie, le tribunal a approuvé le règlement et la procédure est terminée. En Israël, un accord de principe a été conclu, sous réserve de l'approbation du tribunal. L'impact financier des règlements n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank.

Les procédures susmentionnées comprennent une action collective contre Barclays PLC, Barclays Bank PLC, BX, BCI et d'autres établissements financiers devant le Tribunal britannique d'appel de la concurrence (CAT) en 2019. Le CAT a refusé de certifier la demande en 2022 et, en 2023, la Cour d'appel a renversé la décision du CAT et a estimé que la demande devait être certifiée sur la base d'une option de non-participation. Barclays et les autres institutions financières concernées ont interjeté appel de cette décision et, en décembre 2025, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un arrêt en leur faveur, jugeant que cette action devait être intentée sous la forme d'un recours collectif avec option d'adhésion.

Actions civiles relatives aux métaux

Une réclamation civile américaine alléguant la manipulation du prix de l'argent en violation de la US Commodity Exchange Act, de la Loi Sherman et des lois antitrust et de protection des consommateurs d'Etat a été déposée par un groupe de demandeurs contre un certain nombre de banques, dont Barclays Bank PLC, BCI et BX. La plainte, déposée auprès du SDNY, a été rejetée contre ces entités Barclays et certains autres défendeurs en 2018, et contre les autres défendeurs en 2023. Les demandeurs ont fait appel du rejet de la réclamation contre tous les défendeurs.

Des actions civiles ont également été intentées devant les tribunaux canadiens contre Barclays PLC, Barclays Bank PLC, Barclays Capital Canada, Inc. et BCI pour le compte de demandeurs regroupés pour le recours collectif, alléguant une manipulation des cours de l'or et de l'argent. Les entités de Barclays sont parvenues à un accord de principe, qui devra être approuvé par le tribunal. Le règlement n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank.

Actions civiles relatives aux prêts hypothécaires résidentiels aux Etats-Unis

Il reste une action civile liée aux titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS) aux Etats-Unis en cours à la suite de demandes de rachat non résolues présentées par les fiduciaires pour certains RMBS, alléguant de manquements à diverses déclarations et garanties présentées par Barclays Bank PLC et/ou une filiale acquise en 2007. Barclays a été déboutée de sa requête en rejet de l'action en 2023. Les parties ont interjeté appel de la décision et, en janvier 2025, le tribunal de deuxième instance a infirmé la décision de première instance et rejeté l'action. Le demandeur a demandé un réexamen par la Cour d'appel de l'Etat de New York.

Actions civiles relatives aux titres d'Etat et d'organismes publics

Actions civiles relatives à l'adjudication de bons du Trésor

Plusieurs recours collectifs éventuels regroupés introduits devant la Cour fédérale américaine contre Barclays Bank PLC, BCI et d'autres établissements financiers en vertu de la Loi Sherman et de la common law étatique font valoir que les défendeurs (i) se sont concertés pour manipuler le marché des bons du Trésor américain et/ou (ii) se sont concertés pour empêcher la création de certaines plateformes en boycottant ou en menaçant de boycott de telles plateformes de négociation. Le tribunal a rejeté l'action regroupée en 2021 et les plaignants ont déposé une plainte modifiée. La requête des défendeurs en irrecevabilité des plaintes modifiées a été accueillie en 2022. Les demandeurs ont fait appel de cette décision et, en février 2024, la cour d'appel a confirmé le rejet. Les demandeurs n'ont pas demandé la révision de la décision par la Cour suprême des Etats-Unis, mettant ainsi un terme à l'affaire.

En outre, certains demandeurs ont intenté une action directe et connexe à l'encontre de BCI et de certains autres établissements financiers, alléguant que les défendeurs se sont concertés pour organiser et manipuler le marché des titres du Trésor américain en violation de la Loi Sherman, de la US Commodity Exchange Act et de la common law étatique. Cette action reste suspendue.

Actions civiles relatives aux obligations à vue à taux variable

Des actions civiles ont été intentées contre Barclays Bank PLC et BCI et d'autres établissements financiers, alléguant que les défendeurs s'étaient concertés ou avaient conclu une entente pour gonfler artificiellement les taux d'intérêt fixés pour les obligations à vue à taux variable (VRDO, Variable Rate Demand Obligations). Les VRDO sont des obligations municipales dont les taux d'intérêt sont réinitialisés périodiquement, généralement chaque semaine. Une action a été intentée devant un tribunal d'Etat par des demandeurs privés au nom de l'Etat de Californie. Un accord de principe a été conclu dans le cadre de cette action et reste en attente de l'approbation du tribunal. Ce règlement n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank. Par ailleurs, trois plaintes visant à former un recours collectif ont été regroupées devant le tribunal fédéral du district sud de New York (SDNY). Dans le cadre de l'action collective

consolidée du SDNY, certaines des demandes des demandeurs ont été rejetées en 2020 et 2022 et la requête des demandeurs en certification de recours collectif a été accordée en 2023, ce qui signifie que l'affaire peut se poursuivre sous la forme d'une action collective. Les défendeurs ont interjeté appel et la décision a été confirmée par les tribunaux du deuxième circuit en août 2025. Les défendeurs ont formé un pourvoi auprès de la Cour suprême des Etats-Unis.

Action collective antitrust relative aux rompus d'obligations d'entreprises

En 2020, BCI, ainsi que d'autres institutions financières, a été citée comme défenderesse dans le cadre d'un recours collectif éventuel aux Etats-Unis. La plainte fait valoir que ces établissements se sont concertés pour boycotter des plateformes de négociation électronique en développement pour les rompus et la fixation des prix. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. En 2021, les défendeurs ont présenté une demande de rejet qui a été accueillie, et les demandeurs ont interjeté appel. En juillet 2024, le Second circuit a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant le tribunal fédéral de première instance de New York, où les demandeurs ont déposé une deuxième plainte modifiée en septembre 2024. La requête en irrecevabilité déposée par les défendeurs a été accueillie dans son intégralité en septembre 2025. Les parties ont convenu de l'abandon de l'action, mettant ainsi un terme à l'affaire.

Action civile relative aux Credit Default Swaps

Barclays Bank PLC, BCI et d'autres établissements financiers font l'objet d'une action collective éventuelle intentée devant le tribunal fédéral du Nouveau-Mexique. Les demandeurs, le New Mexico State Investment Council et certains fonds de pension du Nouveau-Mexique font valoir que les défendeurs se sont concertés pour manipuler le prix de référence utilisé pour valoriser les contrats de Credit Default Swap (CDS) au moment du règlement (c'est-à-dire le prix final de l'enchère CDS). Les demandeurs font valoir des violations des lois antitrust américaines et de la US Commodity Exchange Act, et un enrichissement sans cause en vertu du droit étatique. La requête en irrecevabilité des défendeurs a été rejetée en 2023. En janvier 2024, le SDNY a statué que le règlement d'un précédent litige antitrust concernant des contrats de CDS empêchait les demandeurs de faire valoir des réclamations fondées sur des faits antérieurs au 30 juin 2014. Les plaignants ont interjeté appel devant la Cour d'appel du deuxième circuit, mais leur recours a été rejeté en mai 2025. L'affaire a été renvoyée devant le tribunal fédéral du Nouveau-Mexique et les défendeurs ont déposé une requête en jugement sur les conclusions.

Procédures civiles aux Etats-Unis relatives au swap de taux d'intérêt et au credit default swap

Barclays PLC, Barclays Bank PLC et BCI, ainsi que d'autres institutions financières qui agissent en tant que teneurs de marché pour les swaps de taux d'intérêt (IRS), sont citées comme défendeurs dans plusieurs actions antitrust, dont une action collective éventuelle et des actions individuelles intentées par certaines facilités d'exécution de swaps, qui sont consolidées dans le SDNY. Les plaintes font valoir que les défendeurs se sont concertés pour empêcher la réalisation d'échanges dans le cadre des IRS et pour exiger des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. Les parties sont parvenues à un règlement de l'action collective, qui a reçu l'approbation définitive du tribunal et a été payé en 2024. Les demandes individuelles sont traitées séparément auprès des tribunaux SDNY.

BDC Finance L.L.C.

En 2008, BDC Finance L.L.C. (BDC) a déposé une plainte devant la Cour suprême de l'Etat de New York pour réclamer 298 MUSD de dommages-intérêts en faisant valoir que Barclays Bank PLC avait enfreint un contrat dans le cadre d'un portefeuille de swaps de rendement total régis par un accord-cadre ISDA. A la suite d'un procès, le tribunal a statué en 2018 que Barclays Bank PLC n'était pas une partie défaillante, ce qui a été confirmé en appel. Barclays Bank PLC a déposé une demande reconventionnelle contre BDC afin d'obtenir des dommages-intérêts ainsi que le remboursement des frais de justice, des dépens et des intérêts. En novembre 2025, le tribunal a fait droit à la requête préalable au procès déposée par Barclays visant à exclure certains éléments de preuve. BDC a interjeté appel de cette décision. Un procès en dommages-intérêts sera programmé.

Actions civiles au titre de la législation antiterroriste américaine

Huit actions civiles ont été intentées par plus de 4 000 demandeurs devant les cours fédérales américaines et auprès du tribunal de district des Etats-Unis dans le district est de New York (EDNY) et du SDNY contre Barclays Bank PLC et un certain nombre d'autres banques. Les plaintes font généralement valoir que Barclays Bank PLC et les banques mises en cause ont pris part à un complot visant à prendre en charge des opérations en dollars américains pour le gouvernement iranien et diverses banques iraniennes, qui financent à leur tour des actes de terrorisme ayant blessé ou tué des demandeurs ou membres de leur famille. Les demandeurs invoquent la législation américaine antiterroriste, qui permet de tripler tout dommage avéré, pour réclamer des dommages-intérêts au titre des douleurs, souffrances et angoisses mentales qu'ils ont subies.

Le tribunal a accueilli la requête en irrecevabilité des défendeurs pour trois des six actions auprès de l'EDNY. Les demandeurs ont fait appel d'une action et ont été déboutés, et le jugement a été prononcé, en 2023. La requête des demandeurs visant à faire annuler le jugement a été rejetée en septembre 2025. Les deux autres recours rejetés devant l'EDNY ont été regroupés en un seul recours. Les demandeurs dans cette affaire, ainsi que dans une autre affaire devant le tribunal EDNY, ont déposé des plaintes modifiées et la requête en irrecevabilité des défendeurs a fait l'objet de tous les mémoires requis. Les deux autres actions de l'EDNY sont actuellement suspendues. Concernant les deux actions auprès du SDNY, le tribunal a accueilli la requête des défendeurs en rejet de la première action. Cette action est suspendue et la deuxième action auprès du SDNY est maintenue dans l'attente d'un recours sur le rejet de la première.

Action dérivée des actionnaires

En 2020, un actionnaire présumé de Barclays a intenté une action dérivée éventuelle devant le tribunal de l'Etat de New York à l'encontre de BCI et d'un certain nombre de membres actuels et anciens membres du Conseil d'administration de Barclays PLC et de cadres dirigeants ou d'employés du Groupe Barclays Bank. L'actionnaire demandeur intentait la procédure au nom du défendeur nominal Barclays PLC, faisant valoir que les défendeurs individuels avaient porté préjudice à la société en enfreignant leurs obligations, notamment celles découlant de la Loi sur les sociétés de 2006. Le demandeur a réclamé des dommages-intérêts pour le compte de Barclays PLC au titre des pertes que Barclays PLC aurait subies en raison de ces prétendus manquements. Une plainte modifiée a été déposée en 2021, dont BCI et certains autres défendeurs ont réclamé le rejet. La requête en irrecevabilité a été accordée en 2022. Le demandeur a fait appel de la décision, et le rejet a été confirmé à l'unanimité en 2023 par le First Judicial Department de New York. Le demandeur a interjeté appel de la décision du First Judicial Department auprès de la Cour d'appel de New York. Le rejet a été confirmé par la Cour d'appel de New York en mai 2025, ce qui a mis un terme à l'affaire. En novembre 2025, le même plaignant a déposé une nouvelle plainte devant le tribunal de l'Etat de New York contre les mêmes défendeurs. Barclays n'a pas encore reçu de signification à cet égard.

Examen par une personne qualifiée en ce qui concerne les prêts d'acquisition de biens à temps partagé historiques et les questions connexes

La FCA a contraint Clydesdale Financial Services Limited (CFS), une filiale du Groupe exerçant ses activités sous le nom de Barclays Partner Finance abritant l'activité de financement de points de vente de Barclays, d'entreprendre un examen des compétences en 2020 à la suite de préoccupations concernant les évaluations historiques de l'accessibilité financière de certains prêts à des clients dans le cadre d'achats de biens à temps partagé. L'examen par une personne qualifiée (« skilled person review ») s'est achevé en 2021. CFSL s'est entièrement conformée aux exigences associées à l'examen par la personne qualifiée, y compris en appliquant certaines mesures correctives. CFSL n'était pas tenue de procéder à un examen complet du carnet d'ordres. Au lieu de cela, CFSL a passé en revue un nombre limité de prêts historiques pour vérifier si ses pratiques ont causé un préjudice aux clients et a pris des mesures de remédiation à tout cas de préjudice. Ces travaux ont été substantiellement achevés au cours de l'exercice 2023 en utilisant des provisions constituées pour tenir compte d'éventuelles mesures de remédiation. Ce dossier est désormais clos.

Accords de commission de financement automobile

De 2003 à fin 2019, CFSL, une filiale à 100 % du Groupe, a fourni des services de financement automobile à des clients au Royaume-Uni. En 2020, CFSL a été transférée de Barclays Bank PLC à Barclays Principal Investments Ltd (BPIL), une autre filiale de Barclays PLC. Barclays Bank PLC a accordé une indemnisation intragroupe à BPIL au titre de litiges historiques et de questions de conduite liés à CFSL.

En janvier 2024, la FCA a désigné une personne qualifiée pour entreprendre un examen de l'utilisation historique des accords de commissions discrétionnaires et des ventes sur le marché du financement automobile dans plusieurs entreprises. Cet examen fait suite à deux décisions définitives rendues par le Financial Ombudsman Service (FOS) britannique ainsi qu'à un certain nombre de plaintes et d'actions en justice, dont certaines déposées à l'encontre de CFSL.

Le 7 octobre 2025, la FCA a lancé une consultation sur un dispositif d'indemnisation à l'échelle du secteur destiné aux clients éligibles ayant souscrit un crédit automobile. Barclays a pris contact avec la FCA dans le cadre de son processus de consultation et cette dernière a déclaré qu'en cas de mise en place d'un dispositif de réparation, une déclaration de politique générale et des règles définitives seraient publiées en février ou mars 2026, l'indemnisation des consommateurs devant débuter au cours de l'année 2026. La FCA a indiqué qu'elle prévoyait de lever la suspension actuelle du traitement de certaines plaintes relatives aux prêts automobiles le 31 mai 2026, sous réserve des conditions du programme d'indemnisation de la FCA, si celui-ci venait à être adopté.

Barclays estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'un programme d'indemnisation soit mis en œuvre par la FCA. En conséquence, Barclays a comptabilisé pour CFSL une provision de 325 MGBP au titre de cette affaire au 31 décembre 2025 (contre 90 MGBP au 31 décembre 2024). Consciente que les conditions proposées du programme d'indemnisation de la FCA sont soumises à consultation, Barclays a, pour le calcul des coûts de réparation potentiels et du montant de la provision requise, appliqué une moyenne pondérée sur plusieurs scénarios, chacun intégrant des évaluations différentes des propositions actuelles de la FCA. La provision actuelle reflète le nombre estimé de dossiers de crédit automobile entrant dans le champ d'application du programme d'indemnisation de la FCA tel que proposé dans le document de consultation de la FCA (qui couvre les contrats de prêt automobile réglementés conclus entre le 6 avril 2007 et le 1^{er} novembre 2024 pour lesquels le prêteur devait une commission au courtier), le niveau prévu d'indemnisation des clients reflétant la méthodologie proposée par la FCA, le taux de réponse estimé des clients par rapport aux précédentes opérations d'indemnisation menées par Barclays et les coûts liés à la mise en œuvre de l'approche proposée par la FCA en matière d'engagement des clients.

Les conditions définitives du programme d'indemnisation de la FCA restent incertaines dans l'attente de la publication de la déclaration de politique générale de la FCA et des règles définitives du programme. De fait, les conséquences juridiques et réglementaires, ainsi que la nature, l'ampleur et le calendrier des mesures correctives éventuelles, le cas échéant, restent incertains. L'impact financier final pour Barclays pourrait s'écarter de la provision comptabilisée, qui correspond à la meilleure estimation de Barclays concernant le coût des mesures de réparation, sur la base des informations dont elle dispose actuellement.

Surémission de titres aux Etats-Unis

En 2022, la direction générale a appris que Barclays Bank PLC avait émis un nombre de titres nettement supérieur au montant fixé en vertu de ses déclarations d'enregistrement sur le marché américain.

En 2022, une action collective éventuelle a été intentée devant la Cour de district des Etats-Unis à Manhattan afin de tenir Barclays PLC, Barclays Bank PLC et les anciens et actuels dirigeants responsables de la baisse du prix des certificats de dépôt américains de Barclays PLC, ce qui, selon les demandeurs, est intervenu à la suite de déclarations inexactes et d'omissions présumées dans ses déclarations publiques. La requête des défendeurs en rejet de l'affaire a été accueillie partiellement et rejetée partiellement en février 2024. Les parties sont parvenues à un accord concernant ce litige, qui a reçu l'approbation définitive du tribunal et a été réglé, mettant ainsi un terme à l'affaire. L'impact financier de ce règlement n'est pas significatif pour les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière du Groupe Barclays Bank.

En outre, les détenteurs de VXX ETN ont intenté une action collective éventuelle auprès du SDNY contre Barclays PLC, Barclays Bank PLC, ainsi que les anciens et actuels dirigeants et membres du conseil d'administration aux Etats-Unis, alléguant, entre autres, que l'omission de Barclays de révéler que ces ETN étaient des titres non enregistrés a induit en erreur les investisseurs et que, par conséquent, Barclays est responsable des pertes alléguées des détenteurs suite à la suspension de nouvelles ventes et émissions d'ETN. Les demandeurs ont obtenu une autorisation de modification et ont déposé une nouvelle plainte en mars 2024. La requête en irrecevabilité de Barclays a été acceptée en mars 2025. Les demandeurs ont été déboutés de leur requête en révision en juin 2025. Les demandeurs font appel de la décision.

En mars 2024, un recours collectif éventuel a été intenté auprès des tribunaux SDNY contre Barclays PLC, Barclays Bank PLC, d'anciens dirigeants et des dirigeants actuels. Le demandeur prétend agir pour le compte d'un groupe de vendeurs à découvert, alléguant que leurs positions courtes ont subi des pertes substantielles lorsque Barclays a suspendu les nouvelles émissions et les ventes d'ETN VXX en raison d'une émission excessive de titres. La requête en irrecevabilité de Barclays a été acceptée en mars 2025. Le demandeur a fait appel de la décision faisant droit à la requête en irrecevabilité de Barclays et, en décembre 2025, les tribunaux du deuxième circuit ont confirmé le rejet.

Redressements par HM Revenue & Customs (HMRC) concernant la taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni

En 2018, le Trésor britannique a publié des avis qui ont pour effet soit de retirer du groupe TVA britannique de Barclays certaines filiales étrangères ayant des activités au Royaume-Uni, soit de les empêcher de le rejoindre. Les livraisons entre membres d'un groupe TVA britannique sont généralement exonérées de TVA. Les avis ont eu un effet à la fois rétrospectif et prospectif. Barclays a fait appel des décisions du HMRC devant le *First Tier Tribunal (Tax Chamber)* en ce qui concerne les avis d'imposition de TVA rétrospectifs et les paiements de TVA en cours effectués depuis 2018. 181 MGBP de TVA (intérêts compris) ont été évalués rétrospectivement par le HMRC pour les périodes 2014 à 2018, dont environ 128 MGBP devraient être attribués à Barclays Bank UK PLC et 53 MGBP à Barclays Bank PLC. Cette TVA évaluée rétrospectivement a été payée en 2018 et un actif, ajusté pour refléter le recouvrement éventuel attendu, est comptabilisé. Depuis 2018, Barclays paie et comptabilise en charges la TVA sur les fournitures intragroupe des filiales concernées aux membres du groupe TVA. En ce qui concerne les paiements de TVA en cours, le tribunal a confirmé le refus de HMRC d'accorder le regroupement TVA en août 2024. Barclays a fait appel de cette décision devant le Tribunal supérieur.

Enquête de la FCA concernant les systèmes et contrôles en matière de criminalité financière et la conformité avec les Règlements sur le blanchiment de capitaux

La FCA a mené une enquête civile visant à vérifier le respect par Barclays Bank PLC et Barclays Bank UK PLC du Règlement sur le blanchiment de capitaux et les principes et règles de la FCA relatifs aux systèmes et contrôles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière. L'enquête de la FCA sur Barclays Bank PLC a porté principalement sur la surveillance et la gestion historiques d'un client présentant un risque accru. En juillet 2025, Barclays Bank PLC a conclu un accord de règlement avec la FCA afin de mettre un terme à l'enquête. Parallèlement, Barclays Bank UK PLC a conclu un accord de règlement avec la FCA dans le cadre d'une enquête distincte concernant l'ouverture d'un compte de fonds de clients pour une société réglementée par la FCA. La FCA a salué la bonne coopération de Barclays dans ces deux dossiers, qui sont désormais clos.

Bank Levy (taxe bancaire) au R.-U.

En novembre 2024, le fisc britannique (HMRC) a mis à jour ses lignes directrices publiées sur le traitement des comptes bénéficiaires aux fins de l'exclusion des dépôts protégés du prélèvement bancaire britannique. L'interprétation par HMRC de la législation britannique relative à la taxe bancaire s'écarte de celle de Barclays, qui a été appliquée dans les déclarations fiscales de Barclays au Royaume-Uni et que Barclays continue de considérer comme correcte. En décembre 2024, HMRC a envoyé un courrier à Barclays pour l'informer de son intention de contester ce traitement. Même si les discussions avec le HMRC se sont poursuivies en 2025, elles en sont encore à un stade relativement précoce et aucun rapport d'évaluation n'a encore été rendu.

Demande d'indemnisation potentielle relative à la vente de Barclays Consumer Bank Europe

En janvier 2025, Barclays Bank Ireland PLC a finalisé la vente de certains actifs et passifs, en particulier de Consumer Bank Europe, son activité allemande de crédit à la consommation, à BAWAG P.S.K., une filiale en propriété exclusive du Groupe BAWAG Group AG (BAWAG). Dans le cadre de l'opération, Barclays Bank Ireland PLC a accordé à BAWAG une indemnité plafonnée au titre des droits de mutation sur certains actifs. Les discussions avec les autorités fiscales compétentes sont en cours et en sont à un stade précoce. Aucune évaluation officielle n'a été émise.

Généralités

Le Groupe Barclays Bank est engagé dans diverses autres affaires juridiques, de concurrence et réglementaires tant au Royaume-Uni qu'aux Etats-Unis et dans d'autres pays étrangers. Il fait l'objet de poursuites judiciaires intentées par et à l'encontre du Groupe Barclays Bank qui surviennent de temps à autre dans le cours normal des affaires, y compris (sans s'y limiter) des litiges relatifs aux contrats, valeurs mobilières, garanties, recouvrement de créances, crédits à la consommation, fraudes, fiducies, avoirs des clients, concurrence, gestion et protection des données, propriété intellectuelle, blanchiment de capitaux, criminalité financière, emploi, environnement et autres questions de droit statuaire et de common law.

Le Groupe Barclays Bank fait également l'objet d'enquêtes et d'examens, de demandes d'informations, d'audits, d'enquêtes et de procédures judiciaires et autres par les régulateurs, les organismes gouvernementaux et autres organismes publics dans le cadre (sans s'y limiter) de mesures de protection des consommateurs, de mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et la criminalité financière, du respect de la législation et de la réglementation, de l'activité de commerce de gros et d'autres activités bancaires et commerciales dans lesquelles le Groupe Barclays Bank est ou a été engagé. Le Groupe Barclays Bank coopère avec les autorités compétentes et tient tous les organismes compétents régulièrement informés, le cas échéant, de ces affaires et d'autres affaires décrites dans la présente note.

A l'heure actuelle, le Groupe Barclays Bank ne s'attend pas à ce que le résultat de ces autres affaires ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées à ces questions, en particulier celles évoquées dans cette note, rien ne garantit que l'issue d'une affaire particulière (y compris les affaires passées ou celles intentées après la date de la présente note) n'aura pas d'incidence significative sur les résultats, les opérations ou les flux de trésorerie de Barclays Bank PLC pour une période donnée, en fonction, entre autres, du montant de la perte résultant de l'affaire en question et du montant du bénéfice déclaré par ailleurs pour la période considérée.

Les notes incluses dans cette section portent sur le capital d'emprunt et les fonds propres du Groupe Barclays Bank, y compris le capital social libéré, les bénéfices non distribués, les autres soldes de capitaux propres et les participations des actionnaires minoritaires de nos filiales (participations ne donnant pas droit au contrôle). Pour de plus amples informations sur la gestion du capital et la manière dont le Groupe Barclays Bank est tenu de conserver des fonds propres suffisants pour satisfaire aux exigences réglementaires, veuillez consulter les pages 150 à 151.

25. Dettes subordonnées

Comptabilisation des dettes subordonnées

Sauf si elles sont irrévocablement désignées à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale, les dettes subordonnées sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9 car une telle désignation élimine ou réduit de manière significative les risques de non-concordance comptable. Pour de plus amples informations concernant la comptabilisation des passifs désignés à la juste valeur par résultat, veuillez consulter la note 15.

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Au coût amorti		
Au 1 ^{er} janvier	41 875	35 903
Emissions	9 808	11 222
Rachats	(5 665)	(5 067)
Autres	(779)	(183)
Au 31 décembre	45 239	41 875
Désigné à la juste valeur (note 15)	587	537
Total des dettes subordonnées	45 826	42 412

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Au coût amorti		
Au 1 ^{er} janvier	41 240	35 237
Emissions	9 808	11 143
Rachats	(5 553)	(4 963)
Autres	(760)	(177)
Au 31 décembre	44 735	41 240
Désigné à la juste valeur (note 15)	587	537
Total des dettes subordonnées	45 322	41 777

Les émissions d'un montant de 9 808 MGBP comprennent 9 139 MGBP de prêts intragroupe accordés par Barclays PLC, ainsi que 669 MGBP de titres subordonnés remboursables par anticipation à taux fixe de 4,616 %, libellés en euros et émis en faveur de Barclays PLC.

Les rachats de 5 665 MGBP comprennent 5 438 MGBP de prêts intragroupe accordés par Barclays PLC, 115 MGBP de titres subordonnés remboursables par anticipation à taux fixe révisable de 3,750 % en SGD émis en faveur de Barclays PLC et 112 MGBP de titres à taux variable en USD émis à l'extérieur par une filiale de Barclays Bank PLC.

Les autres variations comprennent principalement les variations de change et des ajustements de couverture de juste valeur.

Les dettes subordonnées comprennent les intérêts courus ainsi que les dettes subordonnées à durée indéterminée et déterminée comme suit :

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Dettes subordonnées à durée indéterminée	127	134
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 699	42 278
Total des dettes subordonnées	45 826	42 412

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Dettes subordonnées à durée indéterminée	127	134
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 195	41 643
Total des dettes subordonnées	45 322	41 777

Aucune dette subordonnée du Groupe Barclays Bank ou de Barclays Bank PLC n'est garantie.

Dettes subordonnées à durée indéterminée ¹	Date d'offre initiale	Groupe Barclays Bank	
		2025 En MGBP	2024 En MGBP
Barclays Bank PLC a émis des dettes subordonnées en externe			
Billets à durée indéterminée			
Billets subordonnés à durée indéterminée à 6,125 %	2027	35	35
Prêts sans échéance			
Prêt subordonné à durée indéterminée de 5,03 % en double devise (8 000 millions de JPY)	2028	37	40
Prêt subordonné à durée indéterminée de 5 % en double devise (12 000 millions de JPY)	2028	55	59
Total des dettes subordonnées à durée indéterminée		127	134

Dettes subordonnées à durée indéterminée ¹	Date d'offre initiale	Barclays Bank PLC	
		2025 En MGBP	2024 En MGBP
Barclays Bank PLC a émis des dettes subordonnées en externe			
Billets à durée indéterminée			
Billets subordonnés à durée indéterminée à 6,125 %	2027	35	35
Prêts sans échéance			
Prêt subordonné à durée indéterminée de 5,03 % en double devise (8 000 millions de JPY)	2028	37	40
Prêt subordonné à durée indéterminée de 5 % en double devise (12 000 millions de JPY)	2028	55	59
Total des dettes subordonnées à durée indéterminée		127	134

Note

¹ Les valeurs d'un instrument sont communiquées au million le plus proche.

Dettes subordonnées à durée indéterminée

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont émises par Barclays Bank PLC pour le développement et l'expansion de leurs activités et pour renforcer leurs fonds propres. Les principales conditions des dettes subordonnées à durée indéterminée sont décrites ci-dessous :

Subordination

Toutes les dettes subordonnées à durée indéterminée sont de rang inférieur aux créances à l'encontre de la banque des déposants et des autres créanciers non subordonnés et détenteurs de dettes subordonnées à durée indéterminée.

Intérêts

Toutes les dettes subordonnées à durée indéterminée portent un taux d'intérêt fixe jusqu'à la date de remboursement initiale.

Après la date de remboursement initiale, dans le cas où ils ne sont pas remboursés, les billets à durée indéterminée à 6,125 % porteront intérêt à des taux fixés périodiquement à l'avance pour des périodes de cinq ans en fonction des taux du marché. Après la date de remboursement initiale, dans le cas où ils ne sont pas remboursés, tous les autres prêts sans échéance porteront intérêt à des taux fixés périodiquement à l'avance en fonction des taux du marché.

Païement des intérêts

Barclays Bank PLC n'est pas tenue d'effectuer un paiement d'intérêts sur ses billets et prêts sans échéance si, au cours des six mois précédents, aucun dividende n'a été déclaré ou payé sur une classe d'actions de Barclays PLC ou, dans certains cas, sur toute classe d'actions de préférence de Barclays Bank PLC. Les intérêts non versés deviennent exigibles, dans chaque cas, si un tel dividende est versé ultérieurement ou dans d'autres circonstances. Au cours de l'année, Barclays Bank PLC a payé des intérêts sur chacun de ses billets et prêts à durée indéterminée.

Aucun paiement de principal ou d'intérêts ne peut être versé sauf si Barclays Bank PLC satisfait à un test de solvabilité spécifié.

Remboursement

Toutes les dettes subordonnées à durée indéterminée sont remboursables au gré de Barclays Bank PLC dans leur intégralité à la date de remboursement initiale et à tout cinquième anniversaire après la date de remboursement initiale. En outre, chaque émission de dettes subordonnées à durée indéterminée est remboursable, au choix de Barclays Bank PLC, dans son intégralité pour certaines raisons fiscales, soit à tout moment, soit à une date de paiement des intérêts. Il n'y a pas de cas de défaut, à l'exception du non-paiement du principal ou des intérêts obligatoires. Tout remboursement nécessite l'accord préalable de la PRA.

Autres

Toutes les émissions de dettes subordonnées à durée indéterminée sont non convertibles.

Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	Date d'offre initiale	Date d'échéance	Groupe Barclays Bank	
			2025 En MGBP	2024 En MGBP
Barclays Bank PLC a émis des dettes subordonnées en externe				
Billets subordonnés à taux fixe à 5,75 %		2026	279	279
Prêt subordonné en double devise à 5,4 % (15 000 MJPY)		2027	71	76
Billets subordonnés à 6,33 % (50 MGBP)		2032	46	45
Billets à taux variable subordonnés (68 MEUR)		2040	59	56
Emissions externes par d'autres filiales			492	623
Billets Barclays Bank PLC émis au sein du groupe à Barclays PLC				
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 3,75 % (200 MSGD)	2025	2030	–	117
Billets subordonnés à taux fixe à 5,20 % (1 367 MUSD)		2026	1 015	1 051
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 1,125 % (1 000 MEUR)	2026	2031	876	810
Billets subordonnés à taux fixe à 4,836 % (1 200 MUSD)	2027	2028	883	920
Prêt subordonné remboursable à taux fixe recalé à 8,407 % (1 000 GBP)	2027	2032	1 022	1 008
Billets subordonnés remboursables, taux fixe à variable à 5,088 % (1 300 MUSD)	2029	2030	920	941
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe révisable de 4,973 % (1 500 MEUR)	2031	2036	1 367	1 320
Billets subordonnés remboursables par anticipation à taux fixe à 7,437 % (2 000 MUSD)	2032	2033	1 514	1 573
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe révisable de 4,616 % (800 MEUR)	2032	2037	719	–
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 5,262 % (1 250 MEUR)	2033	2034	1 162	1 130
Billets subordonnés remboursables, taux fixe à variable à 7,119 % (860 MUSD)	2033	2034	632	655
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 3,811 % (1 000 MUSD)	2041	2042	558	586
Billets subordonnés à taux fixe à 5,25 % (827 MUSD)		2045	382	408
Billets subordonnés à taux fixe à 4,95 % (1 250 MUSD)		2047	510	556
Billets subordonnés à taux variable (456 MUSD)		2047	345	370
Prêts intragroupe Barclays Bank PLC auprès de Barclays PLC				
Divers prêts subordonnés à taux fixe			2 557	3 457
Divers prêts subordonnés à taux variable			–	334
Divers prêts subordonnés à taux fixe remboursables			27 121	24 401
Divers prêts subordonnés à taux variable remboursables			2 663	1 025
Divers prêts remboursables à coupon zéro			506	537
Total des dettes subordonnées à durée déterminée			45 699	42 278

Note

¹ Les valeurs d'un instrument sont communiquées au million le plus proche.

Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	Barclays Bank PLC			
	Date d'offre initiale	Date d'échéance	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Barclays Bank PLC a émis des dettes subordonnées en externe				
Billets subordonnés à taux fixe à 5,75 %		2026	279	279
Prêt subordonné en double devise à 5,4 % (15 000 MJPY)		2027	71	76
Billets subordonnés à 6,33 % (50 MGBP)		2032	46	45
Billets à taux variable subordonnés (68 MEUR)		2040	59	56
Billets Barclays Bank PLC émis au sein du groupe à Barclays PLC				
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 3,75 % (200 MSGD)	2025	2030	–	117
Billets subordonnés à taux fixe à 5,20 % (1 367 MUSD)		2026	1 015	1 051
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 1,125 % (1 000 MEUR)	2026	2031	876	810
Billets subordonnés à taux fixe à 4,836 % (1 200 MUSD)	2027	2028	883	920
Prêt subordonné remboursable à taux fixe recalé à 8,407 % (1 000 GBP)	2027	2032	1 022	1 008
Billets subordonnés remboursables, taux fixe à variable à 5,088 % (1 300 MUSD)	2029	2030	920	941
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe révisable de 4,973 % (1 500 MEUR)	2031	2036	1 367	1 320
Billets subordonnés remboursables par anticipation à taux fixe à 7,437 % (2 000 MUSD)	2032	2033	1 514	1 573
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe révisable de 4,616 % (800 MEUR)	2032	2037	719	–
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 5,262 % (1 250 MEUR)	2033	2034	1 162	1 130
Billets subordonnés remboursables, taux fixe à variable à 7,119 % (860 MUSD)	2033	2034	632	655
Billets subordonnés remboursables à taux fixe recalés à 3,811 % (1 000 MUSD)	2041	2042	558	586
Billets subordonnés à taux fixe à 5,25 % (827 MUSD)		2045	382	408
Billets subordonnés à taux fixe à 4,95 % (1 250 MUSD)		2047	510	556
Billets subordonnés à taux variable (456 MUSD)		2047	345	370
Prêts intragroupe Barclays Bank PLC auprès de Barclays PLC				
Divers prêts subordonnés à taux fixe			2 544	3 443
Divers prêts subordonnés à taux variable			–	334
Divers prêts subordonnés à taux fixe remboursables			27 122	24 403
Divers prêts subordonnés à taux variable remboursables			2 663	1 025
Divers billets remboursables à coupon zéro			506	537
Total des dettes subordonnées à durée déterminée			45 195	41 643

Note

¹ Les valeurs d'un instrument sont communiquées au million le plus proche.

Dettes subordonnées à durée déterminée

Les dettes subordonnées à durée déterminée sont émises par Barclays Bank PLC et ses filiales pour le développement et l'expansion de leurs activités et pour renforcer leurs fonds propres respectifs. Les principales conditions des dettes subordonnées à durée déterminée sont décrites ci-dessous :

Devise et échéance

Outre les dettes subordonnées à durée déterminée individuelles répertoriées dans le tableau du Groupe Barclays Bank, les 32 847 MGBP (2024 : 29 754 MGBP) de prêts intragroupe sont composés de divers prêts à taux fixe, à taux variable et à coupon zéro de Barclays PLC dont les montants notionnels sont libellés en USD pour 29 323 M, en EUR pour 9 180 M, en GBP pour 1 206 M, en JPY pour 159 700 M, en AUD pour 2 390 M, en NOK pour 220 M, en CAD pour 450 M, en CNH pour 700 M et en CHF pour 260 M, avec des échéances comprises entre 2026 et 2055. Certains prêts intragroupe ont une date de remboursement anticipé fixée un an avant leur échéance. Dettes subordonnées à taux variable à échéance fixe émises sur le marché par des filiales de Barclays Bank PLC, pour un montant de 492 MGBP (2024 : 623 MGBP), dont les échéances s'étendent de 2026 à 2032.

Subordination

Toutes les dettes subordonnées à durée déterminée, émises à l'extérieur et au niveau intragroupe à Barclays PLC, sont de rang inférieur aux créances à l'encontre de Barclays Bank PLC des déposants et autres créanciers non subordonnés non garantis, mais de rang supérieur aux créances des dettes subordonnées à durée indéterminée et des détenteurs de fonds propres de Barclays Bank PLC. Les prêts intragroupe de Barclays Bank PLC auprès de Barclays PLC, qui ont le même rang entre eux, sont de rang supérieur aux obligations intragroupe émises par Barclays Bank PLC à Barclays PLC et aux dettes subordonnées de Barclays Bank PLC émises à l'extérieur. Les dettes subordonnées externes à durée déterminée émises par des filiales ont le même rang inférieur que les dettes subordonnées externes émises par Barclays Bank PLC.

Intérêts

Les intérêts sur les titres à taux variable et les prêts sont fixés par référence aux taux du marché au moment de l'émission et déterminés périodiquement à l'avance, sur la base des taux de marché correspondants.

Les intérêts des titres à taux fixe et des emprunts sont fixés par référence aux taux du marché au moment de l'émission et jusqu'à l'échéance.

Les intérêts sur les obligations remboursables à taux fixe et les emprunts sont fixés par référence aux taux du marché au moment de l'émission et fixés jusqu'à la date de remboursement anticipé ou à l'échéance, selon les cas. Après la date de remboursement anticipé (le cas échéant), si les titres ou les prêts ne sont pas remboursés, le taux d'intérêt sera refixé à un taux fixe ou variable jusqu'à l'échéance en fonction des taux du marché.

Aucun intérêt n'est dû sur les prêts à coupon zéro.

Remboursement

Ces dettes subordonnées assorties d'une date de remboursement anticipé sont remboursables, au choix de Barclays Bank PLC, à cette date de remboursement conformément aux conditions régissant les titres de créance respectifs, en tout ou en partie, et certains uniquement en totalité, ou à l'échéance. Les dettes subordonnées à durée déterminée non acquittées au 31 décembre 2025 ne sont remboursables qu'à l'échéance, sous réserve, notamment, de dispositions permettant un remboursement anticipé en cas de modification de la législation fiscale ou de certaines modifications législatives ou réglementaires.

Tout remboursement avant l'échéance peut être subordonné, dans le cas de Barclays Bank PLC, à l'accord préalable de la PRA ou de la BoE ou, dans le cas des émissions à l'étranger, au consentement du régulateur local pour cette juridiction et à celui de la PRA dans certaines circonstances.

A la date du bilan, aucun crédit n'a été promis qui permette le refinancement de la dette au-delà de la date d'échéance.

26. Actions ordinaires, actions de préférence et autres participations

Capital social appelé, attribué et entièrement libéré et autres instruments de capitaux propres					
	Groupe Barclays Bank et Barclays Bank PLC			Autres instruments de capitaux propres du Groupe Barclays Bank En MGBP	Autres titres de participation de Barclays Bank PLC En MGBP
	Capital social ordinaire En MGBP	Capital social de préférence En MGBP	Total des capitaux propres En MGBP		
Au 1^{er} janvier 2025	2 342	6	2 348	9 604	14 311
Emissions de titres AT1	—	—	—	2 770	2 770
Rachat de titres AT1	—	—	—	(1 928)	(1 928)
Rétrocession d'actions	—	(2)	(2)	—	—
Au 31 décembre 2025	2 342	4	2 346	10 446	15 153
Au 1^{er} janvier 2024	2 342	6	2 348	10 765	15 472
Emissions de titres AT1	—	—	—	970	970
Rachat de titres AT1	—	—	—	(2 131)	(2 131)
Au 31 décembre 2024	2 342	6	2 348	9 604	14 311

Actions ordinaires

Au 31 décembre 2025, le capital social ordinaire libéré de Barclays Bank PLC comprenait 2 342 millions (2024 : 2 342 millions) d'actions ordinaires d'1 GBP chacune.

Actions de préférence

Au 31 décembre 2025, le capital social ordinaire préférentiel libéré de Barclays Bank PLC comprenait 58 133 actions de préférence en USD de 100 USD chacune (2024 : 58 133).

Le capital social ordinaire et le capital préférentiel constituent 100 % (2024 : 100 %) du capital total émis.

Actions de préférence en euros

140 000 actions de préférence non cumulatives remboursables par anticipation de 100 euros chacune (les actions de préférence en euros) ont été émises le 15 mars 2005 pour un montant de 1 383,3 millions d'euros (966,7 MGBP), dont la valeur nominale était de 14 millions d'euros et le solde correspondait à une prime d'émission. Les actions de préférence en euros conféraient à leur détenteur le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs en euros à partir des bénéfices distribuables de Barclays Bank PLC, annuellement à un taux fixe de 4,75 % annuel sur un montant de 10 000 euros par action préférentielle jusqu'au 15 mars 2020, et trimestriellement à un taux réinitialisé égal à 0,71 % par an au-dessus du taux interbancaire offert en euros pour les dépôts en euros à trois mois à partir du 15 mars 2020. Le Conseil d'administration de Barclays Bank PLC a pu décider, à son entière discrétion, de ne pas verser en totalité ou en partie le dividende sur les actions de préférence en euros au titre d'une période de dividende donnée.

Les actions de préférence en euros ont été remboursables, au choix de Barclays Bank PLC, en totalité et non en partie, à chaque date de versement du dividende à 10 000 euros par action, plus les dividendes courus pour la période de dividende en cours jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Le 16 juin 2025, Barclays Bank PLC a racheté et annulé les actions privilégiées non cumulatives en euros à 4,75 % et remboursables par anticipation encore en circulation, dont le capital restant dû s'élevait à 319 MEUR.

Actions de préférence en USD

100 000 actions de préférence non cumulatives remboursables en dollars américains à 100 USD chacune (les Actions de préférence en dollars américains), représentées par 100 000 Actions américaines de dépôt de série 1, ont été émises le 8 juin 2005 pour un montant de 995,4 MUSD (548,1 MGBP), dont la valeur nominale était de 10 MUSD et le solde était une prime d'émission. Les actions de préférence en USD confèrent à leur détenteur le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs en dollars à partir des bénéfices distribuables de Barclays Bank PLC, semestriellement à un taux fixe de 6,278 % annuel sur un montant de 10 000 dollars par action préférentielle jusqu'au 15 décembre 2034, et trimestriellement à un taux réinitialisé égal à 1,55 % par an au-dessus du taux interbancaire offert à Londres pour les dépôts en USD à trois mois par la suite. Le conseil d'administration de Barclays Bank PLC peut décider, pour quelque raison que ce soit et à son entière discrétion, de ne pas déclarer ou verser en totalité ou en partie des dividendes sur les actions de préférence en dollars américains au titre d'une période de dividende donnée.

Les actions de préférence en USD sont remboursables, au choix de Barclays Bank PLC, en totalité et non en partie, le 15 décembre 2034, et par la suite à chaque date de versement du dividende à 10 000 dollars par action, plus les dividendes courus pour la période de dividende en cours jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Aucun rachat ou achat d'actions de préférence en USD ne pourra être effectué par Barclays Bank PLC sans l'accord préalable de la PRA et tout rachat sera soumis à la Loi sur les sociétés de 2006 et aux Statuts de Barclays Bank PLC.

En cas de liquidation de Barclays Bank PLC ou de tout autre remboursement de capital (autre qu'un rachat ou un achat d'actions de Barclays Bank PLC, ou une réduction du capital social), un détenteur d'actions de préférence en USD sera classé dans la liste d'affectation des actifs de Barclays Bank PLC disponibles aux actionnaires : (1) à un rang inférieur à celui des détenteurs d'actions de Barclays Bank PLC en circulation prioritaires par rapport aux actions de préférence en USD ; (2) à un rang égal, à tous égards, à celui des détenteurs d'autres actions de préférence et à toute autre action de Barclays Bank PLC en circulation de rang égal avec les actions de préférence en USD ; et (3) à un rang supérieur à celui des détenteurs d'actions ordinaires et de toute autre action de Barclays Bank PLC en circulation de rang inférieur aux actions de préférence en USD.

Sous réserve de ce classement, dans ce cas, les détenteurs d'actions de préférence en USD auront le droit de recevoir, sur les actifs de Barclays Bank PLC disponibles pour les distributions aux actionnaires, des distributions de liquidation d'un montant de 10 000 USD par action de préférence en USD, plus, dans chaque cas, un montant égal au dividende couru pour la période de dividende en cours jusqu'à la date du début de la liquidation ou de toute autre restitution du capital.

Si un dividende n'est pas entièrement versé sur des actions de préférence à une date de paiement du dividende, une restriction de dividende s'applique. Cette restriction de dividendes implique que ni Barclays Bank PLC ni Barclays PLC ne puissent (a) déclarer ou payer un dividende (autre que le paiement par Barclays PLC d'un dividende final déclaré par ses actionnaires avant la date de paiement du dividende concerné, ou un dividende versé par Barclays Bank PLC à Barclays PLC) sur l'une quelconque de leurs actions ordinaires respectives, d'autres actions de préférence ou d'autres actions ou (b) racheter, acheter, réduire ou acquérir par ailleurs une partie de leur capital social respectif, à l'exception des actions de Barclays Bank PLC détenues par Barclays PLC ou une filiale en propriété exclusive, jusqu'à la première des dates suivantes : (1) la date à laquelle Barclays Bank PLC déclare et verse en totalité un dividende d'actions de préférence ; et (2) la date à laquelle toutes les actions de préférence sont rachetées en totalité ou achetées par Barclays Bank PLC.

Les détenteurs d'actions de préférence en USD n'ont pas le droit de recevoir une notification d'assemblée générale de Barclays Bank PLC, d'y assister ou de voter à cette occasion. Barclays Bank PLC n'est pas autorisée à créer une catégorie d'actions de rang supérieur aux actions de préférence : en ce qui concerne la participation aux bénéfices ou aux actifs de Barclays Bank PLC, sauf à se prévaloir d'une résolution spéciale d'une assemblée générale distincte des détenteurs des actions de préférence en USD (à une majorité d'au moins trois quarts des détenteurs d'actions de préférence en USD votant à l'assemblée générale distincte) ou avec le consentement écrit des détenteurs des trois quarts des actions de préférence en USD.

Sauf dans les cas décrits ci-dessus, les détenteurs d'actions de préférence en USD n'ont pas droit à une part de l'excédent d'actifs de Barclays Bank PLC.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres émis par Barclays Bank PLC pour un montant de 15 153 MGBP (2024 : 14 311 MGBP) comprennent des titres AT1 émis en faveur de Barclays PLC et des emprunts de 6 Mrds USD auprès d'une filiale indirecte en propriété exclusive de Barclays Bank PLC. Par conséquent, le solde des autres instruments de capitaux propres enregistré par le Groupe Barclays Bank s'élève à 10 446 MGBP (2024 : 9 604 MGBP).

Les emprunts de 6 Mrds USD auprès d’une filiale indirecte en pleine propriété de Barclays Bank PLC ont été comptabilisés en fonds propres puisque, selon leurs conditions, les paiements d’intérêts ne sont pas cumulatifs et discrétionnaires, tandis que le remboursement du principal peut être perpétuellement reporté par Barclays Bank PLC. Si Barclays Bank PLC verse un dividende discrétionnaire sur ses actions ordinaires dans les six mois précédant la date du paiement d’intérêts, elle sera tenue de procéder au paiement des intérêts. En 2025, les intérêts payés sur ces emprunts se sont élevés à 386 MGBP (2024 : 433 MGBP).

Barclays PLC utilise des fonds issus de sa propre émission de titres AT1 pour acheter des titres AT1 auprès du Groupe Barclays Bank. Les titres AT1 sont des titres perpétuels sans échéance fixe qui sont structurés en tant qu’instruments AT1 en vertu des règles de fonds propres en vigueur à la date d’émission concernée.

En 2025, il y a eu trois émissions d’instruments AT1, sous la forme de titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée et à taux fixe révisés pour 2 770 MGBP (2024 : deux émissions pour 970 MGBP), ce qui inclut des frais d’émission de 28 MGBP (2024 : 10 MGBP). Il y a eu trois rachats en 2025 pour un total de 1 928 MGBP (2024 : deux rachats pour un total de 2 131 MGBP).

Instruments de capitaux propres AT1			
	Date d'offre initiale	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Instruments de capitaux propres AT1 - Groupe Barclays Bank			
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 7,125 %	2025	–	299
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 6,375 %	2025	–	495
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 6,125 % (1 500 MUSD)	2025	–	1 134
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 8,875 %	2027	1 237	1 237
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 8,300 % (SGD450m)	2027	263	263
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 4,375 % (1 500 MUSD)	2028	1 072	1 072
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 7,300 % (400 MSGD)	2028	247	247
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 9,250 %	2028	866	866
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 8,000 % (2 000 MUSD)	2029	1 634	1 634
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 9,625 % (1 750 MUSD)	2029	1 386	1 386
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 5,400 % (600 MSGD)	2030	352	352
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 8,500 %	2030	619	619
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 4,650 % (500 MSGD)	2031	288	–
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 7,625 % (1 500 MUSD)	2035	1 174	–
Titres convertibles conditionnels subordonnés à durée indéterminée à 6,125 % (1 500 MEUR)	2035	1 308	–
		10 446	9 604

Les principales conditions des titres AT1 sont décrites ci-dessous :

- Les titres AT1 sont subordonnés aux créances détenues à l’encontre de Barclays Bank PLC : i) par l’ensemble des créanciers de Barclays Bank PLC ; ii) par les détenteurs de toute action privilégiée émise par Barclays Bank PLC ; dans le cas de chacun des points i) et ii) ci-dessus, à l’exception des créances qui sont de rang égal, ou dont le rang est expressément défini comme étant de rang égal, ou de rang inférieur à celui des créances des détenteurs de titres AT1 de Barclays Bank PLC ; et iii) par les détenteurs d’instruments pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2 de Barclays Bank PLC.
- Les titres AT1 sont à durée indéterminée et sont remboursables, à la discrétion de Barclays Bank PLC, en totalité soit (i) à la date de révision initiale, soit à tout cinquième anniversaire après la date de révision initiale ou (ii) à toute date tombant dans une période désignée se terminant à la date de révision initiale, soit à toute date du cinquième anniversaire après la date de révision initiale. En outre, les titres AT1 peuvent être remboursés, à la discrétion de Barclays Bank PLC, en totalité en cas de modification du traitement fiscal ou réglementaire applicable aux titres et, dans certains cas, dans le cadre d’un « clean-up call ». Tout rachat nécessite l’autorisation préalable de la PRA.
- Les intérêts sur les titres AT1 ne sont dus et exigibles qu’à la seule discrétion de Barclays Bank PLC, et Barclays Bank PLC a toute latitude, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, pour annuler (en tout ou partie) tout paiement d’intérêts qui serait dû par ailleurs à toute date de paiement des intérêts.
- Les titres de catégorie 1 supplémentaires seront convertis en actions ordinaires de Barclays Bank PLC, à un prix prédéterminé, si le ratio CET1 « fully loaded » de Barclays Bank PLC, au niveau de la consolidation individuelle ou de la sous-consolidation, venait à passer en dessous de 7 %.

27. Réserves

Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les gains et pertes cumulés sur la conversion des investissements nets dans des activités à l’étranger, nets des effets de la couverture.

Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global

La réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global représente les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global depuis la comptabilisation initiale.

Réserve de couverture des flux de trésorerie

La réserve de couverture de flux de trésorerie représente le cumul des gains et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie effectifs qui seront recyclés en résultat lorsque les opérations couvertes impacteront le résultat.

Réserve de crédit propre

La réserve de crédit propre représente le cumul des gains et pertes de crédit propres sur les passifs financiers à la juste valeur. Les montants figurant dans la réserve de crédit propre ne sont pas recyclés en résultat sur les périodes futures.

Autres réserves

Les autres réserves comprennent une réserve de fusion relative aux transferts entre entités du Groupe Barclays et aux actions ordinaires et de préférence rachetées émises par le Groupe Barclays Bank.

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Réserve de conversion	2 534	3 690
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1 014)	(1 681)
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(907)	(2 448)
Réserve de crédit propre	(990)	(1 059)
Autres réserves	198	196
Total	(179)	(1 302)

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Réserve de conversion	199	993
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1 021)	(1 678)
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(812)	(2 321)
Réserve de crédit propre	(919)	(994)
Autres réserves	74	72
Total	(2 479)	(3 928)

Les notes présentées dans cette section portent sur les coûts et les engagements liés à l'emploi de notre personnel.

28. Frais de personnel

Comptabilisation des frais de personnel

Des paiements différés en actions et liquidités sont attribués aux collaborateurs afin d'encourager les bonnes performances au cours de la période durant laquelle ils fournissent des services. Pour recevoir une prime, une personne doit avoir fourni des services pendant la période d'acquisition et être employée à la date d'acquisition prévue ou être considérée comme un départ admissible. Les charges liées aux attributions différées en espèces et en actions sont comptabilisées sur la période pendant laquelle les services des employés contribuent aux primes versées. Le Groupe Barclays Bank considère qu'il convient de comptabiliser la charge sur la période d'acquisition, y compris l'exercice précédant la date d'attribution.

Les méthodes comptables pour les paiements fondés sur des actions et les pensions de retraite figurent respectivement aux notes 29 et 30.

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Coûts d'exécution	1 555	1 436	1 308
Salaires	2 667	2 766	2 921
Cotisations de sécurité sociale	414	381	374
Prestations liées à la retraite ¹	348	329	298
Autres coûts de rémunération	228	237	221
Total des frais d'indemnisation ²	5 212	5 149	5 122
Autres coûts d'approvisionnement			
Externalisation	203	198	206
Licenciement et restructuration	90	137	176
Frais de personnel temporaire	17	16	22
Autres	63	56	65
Total des autres coûts d'approvisionnement	373	407	469
Total des frais de personnel	5 585	5 556	5 591

Notes

1 La charge des avantages de retraite comprend 172 MGBP (2024 : 178 MGBP ; 2023 : 180 MGBP) au titre des régimes à cotisations définies et 176 MGBP (2024 : 151 MGBP ; 2023 : 118 MGBP) au titre des régimes à prestations définies.

2 328 MGBP (2024 : 324 MGBP ; 2023 : 259 MGBP) de coûts de compensation ont été immobilisés en tant que logiciels générés en interne.

29. Paiements basés sur les actions

Comptabilisation des paiements basés sur les actions

L'intéressement des salariés comprend les primes sous forme d'actions et d'options d'achat d'actions ainsi que la proposition faite aux collaborateurs d'acquérir des actions à des conditions avantageuses. Le coût des services au personnel reçus au titre des actions ou options sur actions attribuées est comptabilisé au compte de résultat au cours de la période où les salariés fournissent des services. Le coût global de la prime est calculé en fonction du nombre d'actions et d'options devant être acquises et de la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution.

Le nombre d'actions et d'options devant être acquises tient compte de la probabilité que les conditions d'exécution et de service en vigueur figurant dans les modalités d'attribution soient respectées. Pour les autres systèmes de paiement fondés sur des actions tels que Sharesave et Sharepurchase, certaines conditions accessoires à l'acquisition des droits doivent être remplies. Le non-respect de la condition de non-acquisition est traité comme une annulation entraînant une accélération de la comptabilisation du coût des services aux collaborateurs.

La juste valeur des actions est égale au prix du marché en vigueur à la date d'attribution, dans certains cas ajusté pour tenir compte des restrictions à la transférabilité. La juste valeur des options octroyées est déterminée à partir du modèle de Black Scholes afin d'estimer le nombre d'actions susceptibles de faire l'objet d'une acquisition. Le modèle prend en compte le prix d'exercice de l'option, le cours actuel de l'action, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Les conditions de marché qui doivent être remplies pour que l'attribution soit acquise se reflètent également dans la juste valeur de l'attribution, de même que toutes les autres conditions de non-acquisition éventuelles telles que la poursuite des versements dans un plan d'épargne en actions.

La charge de l'exercice résultant de régimes de paiement basés sur des actions était la suivante :

	Charge de l'exercice		
	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Plan de valeur des actions et plan de valeur différée des actions	315	287	254
Divers	177	133	144
Total des capitaux propres réglés	492	420	398
Règlement en espèces	13	9	3
Total des paiements basés sur des actions	505	429	401

Les principaux plans actuels sont les suivants :

Plan de valeur des actions (« PVA »)

Les primes PVA ont été attribuées aux participants sous la forme d'un droit conditionnel de recevoir des actions Barclays PLC ou des attributions provisoires d'actions Barclays PLC qui sont acquises ou considérées comme libérées sur une période de trois, quatre, cinq ou sept ans. Les participants ne paient pas pour recevoir une prime ou pour recevoir une attribution d'actions. Les primes PVA sont également attribuées aux employés admissibles à des fins de recrutement. Toutes les primes encourent une déchéance potentielle dans certains cas de départ.

Plan de valeur différée des actions (« PVDA »)

Les conditions du PVDA sont sensiblement les mêmes que celles du PVA, telles que décrites ci-dessus, à l’exception du fait que les Administrateurs exécutifs ne sont pas autorisés à participer au PVDA et que le PVA ne fonctionne que sur des actions de marché.

Autres plans

En plus du PVA et du PVDA, le Groupe Barclays PLC exploite un certain nombre de plans réglés en actions Barclays PLC, notamment Sharesave (R.-U. et Irlande), Sharepurchase (R.-U. et étranger) et le Plan d’intéressement à long terme du Groupe Barclays PLC. Une remise d’actions initiales à des « Preneurs de risque majeurs » peut être effectuée sous la forme d’une Prime d’intéressement en actions (période de détention) dans le cadre du PVA. Dans le cadre du programme PVA, une attribution d’actions gratuites a été versée à tous les collaborateurs éligibles en 2025, cette attribution étant soumise à une période de blocage de deux ans.

Plans d’options d’achat d’actions et d’intéressement en actions

La juste valeur moyenne pondérée par attribution, la moyenne pondérée du cours de l’action à la date de levée/d’attribution des actions au cours de l’exercice, la durée de vie résiduelle contractuelle moyenne pondérée et le nombre d’options et d’actions en circulation (y compris celles exerçables) à la date du bilan sont les suivantes :

	2025				2024			
	Juste valeur moyenne pondérée par attribution accordée au cours de l'exercice GBP	Cours moyen pondéré de l'action lors de l'exercice/de l'attribution au cours de l'année GBP	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée en années	Nombre d'options/ d'attributions en circulation (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par attribution accordée au cours de l'exercice GBP	Cours moyen pondéré de l'action lors de l'exercice/de l'attribution au cours de l'année GBP	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée en années	Nombre d'options/ d'attributions en circulation (en milliers)
PVA et PVDA ^{1,2}	2,87	3,09	1	381 279	1,52	1,74	1	441 713
Autre ^{1,3}	1,49-3,57	3,03-4,01	0-2	35 395	0,81-2,1	1,72-2,13	0-2	43 901

Les PVDA et PVA sont des primes à coût nul pour lesquelles les conditions d’exécution sont quasiment remplies à la date d’attribution. Par conséquent, la juste valeur de ces attributions est basée sur la valeur de marché à cette date.

Sharesave a une durée de vie contractuelle de 3 et 5 ans, la volatilité attendue est de 29,04 % sur 3 ans et de 26,48 % sur 5 ans. Les taux d’intérêt sans risque utilisés pour les valorisations sont respectivement de 3,47 % et de 3,56 % pour 3 et 5 ans. Les taux de rendement du dividende utilisés pour les valorisations sont respectivement de 1,99 % et 2,14 % pour 3 et 5 ans. Les taux de mise en pension utilisés pour les valorisations sont respectivement de (0,60) % et (0,69) % pour 3 et 5 ans. Les paramètres du modèle, notamment le taux d’intérêt sans risque, la volatilité attendue, les taux de dividende purs et les taux de pension sont issus des données de marché.

Mouvements des options et attributions

L’évolution du nombre d’options et d’attributions pour les principaux plans et le prix d’exercice moyen pondéré des options étaient les suivants :

	PVA et PVDA ^{1,2}		Autre ^{1,3}			
	Nombre (en milliers)		Nombre (en milliers)		Prix d'exercice moyen pondéré (GBP)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Encours en début d'exercice / date d'acquisition	441 713	435 820	43 901	51 363	1,17	1,05
Transferts au cours de l'année ⁴	(1 095)	(2 528)	391	1 780		
Attribuées au cours de l'exercice	129 006	202 420	53 384	84 383	3,01	1,79
Exercées/attribuées au cours de l'exercice	(169 166)	(171 810)	(60 633)	(90 721)	0,99	0,95
Moins : confisquées dans l'année	(19 179)	(22 189)	(1 461)	(2 611)	1,36	1,20
Moins : échus dans l'année	–	–	(187)	(293)	1,18	1,25
Encours en fin d'exercice	381 279	441 713	35 395	43 901	1,52	1,17
Dont exerçables :	–	–	8 013	4 956	0,94	1,23

Notes

1 Options/primes attribuées sur les actions Barclays PLC.

2 Le prix d'exercice moyen pondéré ne s'applique pas aux primes PVA et PVDA car il ne s'agit pas de plans de souscription d'actions.

3 Le nombre d'actions attribuées au sein de la catégorie Autres en fin d'exercice concerne principalement Sharesave (le nombre d'attributions pouvant être exercées en fin d'exercice était de 4 323 541 (2024 : 828 340)). Le prix d'exercice moyen pondéré concerne Sharesave.

4 Primes des collaborateurs transférés entre la Banque et le reste du Groupe Barclays Bank.

Les primes et options accordées aux collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Barclays Bank dans le cadre des plans d'actions du Groupe Barclays PLC peuvent être satisfaites au moyen d'actions nouvelles, d'actions propres et d'actions de marché de Barclays PLC. Les attributions accordées aux employés et aux anciens employés du Groupe Barclays Bank en vertu du PVDA ne peuvent être satisfaites que par des actions de marché de Barclays PLC.

Au cours des exercices 2025 et 2024, il n'y a pas eu de modification significative des accords de paiement fondés sur des actions.

Au 31 décembre 2025, le passif total découlant des paiements aux collaborateurs basés sur des actions réglés en espèces s'élevait à 15 MGBP (2024 : 10 MGBP).

30. Prestations de retraite

Comptabilisation des indemnités de retraite

Le Groupe Barclays Bank gère un certain nombre de plans de retraite et de régimes de prestations postérieurs à l'emploi.

Cotisations définies : le Groupe Barclays Bank inscrit les cotisations dues au titre de l'exercice comptable au compte de résultat. Toute cotisation impayée à la date de clôture est inscrite au passif.

Prestations définies : le Groupe Barclays Bank comptabilise ses obligations envers les membres de chaque régime à la fin de la période, minorées de la juste valeur des actifs du régime après application du test de plafond des actifs.

Les obligations de chaque régime sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de la période.

Les variations des passifs ou des actifs (réévaluations) des régimes de retraite qui ne résultent pas du coût régulier des retraites, des intérêts nets sur les passifs ou actifs nets à prestations définies, des coûts des services passés, des règlements ou des cotisations au régime, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations comprennent les ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement produit), les effets des changements d'hypothèses actuarielles, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts sur les actifs) et toute modification de l'effet des restrictions liées au plafond d'actifs (hors montants inclus dans les intérêts sur les restrictions).

Le coût de la fourniture des prestations de santé aux retraités est comptabilisé en tant que passif dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle les salariés fournissent des services au Groupe Barclays Bank, en utilisant une méthodologie similaire à celle appliquée aux régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite

Fonds de retraite britannique (UKRF, UK Retirement Fund)

Le UKRF est le principal régime de retraite du Groupe Barclays Bank, qui représente 96 % (2024 : 96 %) du total des engagements de retraite du Groupe Barclays Bank.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 juin 2025, Barclays Bank PLC était l'employeur principal du régime UKRF, Barclays Bank UK PLC et Barclays Execution Services Limited étant les autres employeurs participants.

A compter du 1^{er} juillet 2025, le régime UKRF a été modifié pour devenir un régime compartimenté afin de se conformer aux exigences du Règlement de 2015 pris en application de la Loi de 2000 sur les services et marchés financiers (réforme bancaire) (pensions), créant ainsi deux sections distinctes : la section Barclays Bank et la section Barclays UK. Depuis le 1^{er} juillet 2025, Barclays Bank PLC ne participe qu'à la section Barclays Bank (en tant qu'employeur principal). A la suite de la scission, 750 MGBP d'actifs du régime UKRF ont été affectés à la section Barclays UK, ainsi que 697 MGBP d'engagements de retraite liés aux salariés en activité de Barclays Bank UK PLC. Cela a entraîné une perte de règlement de 53 MGBP qui a pesé sur le résultat avant impôts du Groupe Barclays Bank. La segmentation signifie que Barclays Bank PLC n'est plus exposée à la section Barclays UK de l'UKRF.

Le régime UKRF a été fermé aux nouveaux adhérents le 1^{er} octobre 2012 et comprend plusieurs catégories de prestations, dont les deux plus importantes sont :

- Afterwork, qui comprend un élément de solde de trésorerie contributif et un élément à cotisations définies volontaires. L'élément de solde de trésorerie est accumulé chaque année et réévalué jusqu'à l'âge normal de la retraite, conformément à la hausse de l'indice des prix de détail (RPI) (jusqu'à un maximum de 5 % par an). Les risques auxquels le Groupe Barclays Bank est exposé en ce qui concerne Afterwork sont limités, mais des cotisations supplémentaires sont nécessaires si le rendement des investissements avant la retraite n'est pas suffisant pour assurer les prestations.

• Le régime de retraite 1964. La plupart des salariés recrutés au R.-U. avant juillet 1997 ont cotisé à ce régime à prestations définies non contributives au titre de leur service jusqu'au 31 mars 2010. Les pensions ont été calculées en fonction de l'ancienneté et du salaire ouvrant droit à pension. Depuis le 1^{er} avril 2010, les adhérents peuvent prétendre à des prestations de service futures dans le cadre du régime Afterwork ou du Régime de placement de retraite (Pension Investment Plan), un ancien plan à cotisations définies qui est désormais fermé aux cotisations. Les risques auxquels le Groupe Barclays Bank est exposé au titre du régime de retraite 1964 sont typiques des régimes de retraite basés sur le dernier salaire : rendements des investissements inférieurs aux attentes, inflation supérieure aux attentes et allongement de l'espérance de vie des retraités.

Barclays Pension Savings Plan (BPSP, Plan d'Epargne Retraite Barclays)

Le BPSP est un régime à cotisations définies qui, à compter du 1^{er} octobre 2012, offre des prestations à toutes les nouvelles recrues au Royaume-Uni. Pour le Groupe Barclays Bank, BPSP ne présente pas les mêmes risques liés au rendement d'investissement, à l'inflation ou à l'espérance de vie que les régimes à prestations définies. Les prestations aux adhérents reflètent les cotisations versées et le niveau de rendement des investissements obtenus.

Autres

Outre le UKRF et le BPSP, le Groupe Barclays Bank gère un certain nombre de régimes de retraite et d'avantages sociaux à long terme plus petits ainsi que des régimes de soins de santé postérieurs au départ à la retraite à l'échelle mondiale, dont les plus importants sont les régimes américains à prestations définies et à cotisations définies. Nombre de ces régimes sont financés par des actifs adossés aux obligations détenues dans des véhicules juridiques distincts tels que les fiducies. D'autres sont exploités sur une base non financée. Les prestations fournies, l'approche de financement et la base juridique des régimes reflètent l'environnement local.

Gouvernance

Le UKRF, qui est régi par le droit des fiducies, est géré et administré pour le compte des adhérents conformément aux conditions de l'Acte et des Règles de fiducie ainsi qu'à toutes les lois applicables. Le fiduciaire est Barclays Pension Funds Trustees Limited, une société à responsabilité limitée et filiale en propriété exclusive de Barclays Bank PLC. Le fiduciaire est le propriétaire légal des actifs du UKRF qui sont détenus séparément des actifs du Groupe Barclays Bank.

Le fiduciaire du régime UKRF se compose de six Administrateurs de la direction sélectionnés par Barclays Bank PLC, dont trois sont des Administrateurs indépendants sans lien avec le Groupe Barclays Bank (et qui ne sont pas adhérents au UKRF), ainsi que de trois Administrateurs désignés parmi les membres éligibles du régime UKRF actifs, différés ou retraités qui postulent à ce poste.

Le BPSP est un régime de retraite personnelle du Groupe qui réunit différents plans de retraite personnels. Chaque régime de retraite personnel constitue un contrat direct entre le salarié et le fournisseur de BPSP (Legal & General Assurance Society Limited) et est réglementé par la FCA.

Des principes similaires de gouvernance des régimes de retraite s'appliquent aux autres régimes de retraite du Groupe Barclays Bank, en fonction de la législation locale.

Montants comptabilisés

Les tableaux suivants indiquent les montants comptabilisés au compte de résultat ainsi qu'une analyse des engagements de prestations et des actifs des régimes pour tous les régimes à prestations définies du Groupe Barclays Bank. La position nette fait l'objet d'un rapprochement avec les actifs et passifs comptabilisés au bilan.

Les tableaux incluent les prestations financées et non financées après la retraite. La charge du compte de résultat relative aux régimes à cotisations définies figure dans les notes de bas de page de la note 28 « Frais de personnel ».

Charge / (crédit) enregistrée au compte de résultat			
	2025	2024	2023
	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Coût des services rendus	122	150	119
Produit financier net	(163)	(157)	(222)
Réductions ou règlements ¹	53	–	–
Autres mouvements	1	1	(1)
Total	13	(6)	(104)

Note

1 Perte de règlement résultant de l'affectation d'une partie des actifs et passifs de l'UKRF à la section britannique de l'UKRF (Barclays UK Section) dans le cadre de la scission prenant effet au 1^{er} juillet 2025, dont la responsabilité incombe désormais à Barclays Bank UK PLC.

Barclays Bank PLC est le principal employeur de la section Barclays Bank de l'UKRF (et de l'ensemble de l'UKRF jusqu'au premier semestre 2025) ; par conséquent, les actifs du régime et les engagements au titre des prestations définies relatifs à la section Barclays Bank de l'UKRF sont comptabilisés au sein du Groupe Barclays Bank. Lorsque Barclays Bank PLC est l'employeur principal, les employeurs participants que sont Barclays Bank UK PLC (jusqu'au premier semestre 2025) et Barclays Execution Services Limited prennent en charge leur part des coûts de service. Sur le coût des services courants de 135 MGBP figurant dans le tableau ci-dessous, 9 MGBP concernent Barclays Bank UK PLC et 4 MGBP concernent Barclays Execution Services Limited. Alors que l'intégralité du coût des services courants est comptabilisée au sein du Groupe Barclays Bank, la charge du compte de résultat est comptabilisée pour l'ensemble des employeurs participants.

A compter du 1^{er} juillet 2025, le coût des services courants et les obligations attribuables à Barclays Bank UK PLC ne sont pas inclus dans les résultats du Groupe Barclays Bank.

Rapprochement du bilan				
	2025		2024	
	Total pour le Groupe Barclays Bank En MGBP	Dont relatif à la section Barclays Bank de l'UKRF En MGBP	Total pour le Groupe Barclays Bank En MGBP	Dont, pour le UKRF En MGBP
Obligation de prestations en début d'exercice	(19 524)	(18 729)	(21 420)	(20 618)
Coût des services rendus	(135)	(120)	(168)	(155)
Charges d'intérêts sur les passifs des régimes	(1 005)	(975)	(930)	(901)
Réductions ou règlements ¹	697	697	–	–
Gain de réévaluation - financier	541	546	1 804	1 797
(Perte)/gain de réévaluation - démographique	(59)	(47)	12	13
Perte de réévaluation - expérience	(197)	(203)	(55)	(54)
Cotisations salariales	(5)	–	(6)	–
Prestations versées	1 197	1 158	1 226	1 189
Opérations de change et autres mouvements	15	(1)	13	–
Obligations de prestations en fin d'exercice	(18 475)	(17 674)	(19 524)	(18 729)
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	22 623	21 928	24 914	24 234
Produits d'intérêts sur actifs du régime	1 168	1 143	1 087	1 062
Cotisations patronales	29	16	37	22
Règlements ¹	(750)	(750)	–	–
Réévaluation - Rendement des actifs du régime moins élevé que le taux d'actualisation	(299)	(310)	(2 192)	(2 184)
Cotisations salariales	5	–	6	–
Prestations versées	(1 189)	(1 158)	(1 221)	(1 189)
Opérations de change et autres mouvements	(29)	(14)	(8)	(17)
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	21 558	20 855	22 623	21 928
Excédent net	3 083	3 181	3 099	3 199
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	3 240	3 181	3 263	3 199
Passif d'indemnités de départ à la retraite	(157)	–	(164)	–
Actif net d'indemnités de départ à la retraite	3 083	3 181	3 099	3 199

Note

1 Perte de règlement résultant de l'affectation d'une partie des actifs et passifs de l'UKRF à la section britannique de l'UKRF (Barclays UK Section) dans le cadre de la scission prenant effet au 1^{er} juillet 2025, dont la responsabilité incombe désormais à Barclays Bank UK PLC.

L'obligation de prestations du Groupe Barclays Bank comprend 703 MGBP (2024 : 695 MGBP) au titre des retraites à l'étranger et 98 MGBP (2024 : 99 MGBP) au titre d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Rapprochement du bilan				
	2025		2024	
	Total Barclays Bank PLC En MGBP	Dont relatif à la section Barclays Bank de l'UKRF En MGBP	Total Barclays Bank PLC En MGBP	Dont, pour le UKRF En MGBP
Obligation de prestations en début d'exercice	(18 842)	(18 729)	(20 732)	(20 618)
Coût des services rendus	(122)	(120)	(157)	(155)
Charges d'intérêts sur les passifs des régimes	(980)	(975)	(905)	(901)
Réductions ou règlements ¹	697	697	–	–
Gain de réévaluation - financier	543	546	1 796	1 797
(Perte)/gain de réévaluation - démographique	(47)	(47)	13	13
Perte de réévaluation - expérience	(193)	(203)	(51)	(54)
Cotisations salariales	–	–	(1)	–
Prestations versées	1 156	1 158	1 194	1 189
Opérations de change et autres mouvements	–	(1)	1	–
Obligations de prestations en fin d'exercice	(17 788)	(17 674)	(18 842)	(18 729)
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	21 978	21 928	24 282	24 234
Produits d'intérêts sur actifs du régime	1 144	1 143	1 063	1 062
Cotisations patronales	19	16	26	22
Règlements ¹	(750)	(750)	–	–
Réévaluation - Rendement des actifs du régime moins élevé que le taux d'actualisation	(318)	(310)	(2 181)	(2 184)
Cotisations salariales	–	–	1	–
Prestations versées	(1 153)	(1 158)	(1 194)	(1 189)
Opérations de change et autres mouvements	(13)	(14)	(19)	(17)
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	20 907	20 855	21 978	21 928
Excédent net	3 119	3 181	3 136	3 199
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	3 184	3 181	3 202	3 199
Passif d'indemnités de départ à la retraite	(65)	–	(66)	–
Actif net d'indemnités de départ à la retraite	3 119	3 181	3 136	3 199

Note

1 Perte de règlement résultant de l'affectation d'une partie des actifs et passifs de l'UKRF à la section britannique de l'UKRF (Barclays UK Section) dans le cadre de la scission prenant effet au 1^{er} juillet 2025, dont la responsabilité incombe désormais à Barclays Bank UK PLC.

L'obligation de prestations de Barclays Bank PLC comprend 61 MGBP (2024 : 59 MGBP) au titre des retraites à l'étranger et 53 MGBP (2024 : 54 MGBP) au titre d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Barclays a précédemment examiné les implications potentielles pour le UKRF (Fonds de retraite britannique) de la décision et de l'appel interjeté dans l'affaire Virgin Media c. NTL Pension Trustees II Ltd. Aucune modification du UKRF (de la nature des modifications jugées nulles dans l'affaire Virgin Media) n'a été identifiée, qui n'a pas fait l'objet d'une confirmation actuarielle. Depuis la fin de cette activité, le projet de loi de 2025 sur les régimes de retraite (ci-après dénommé « le projet de loi ») a été publié ; une fois en vigueur, il permettra aux administrateurs d'obtenir une confirmation actuarielle rétroactive dans certaines circonstances. Barclays continue de suivre l'avancement du projet de loi. La position reste inchangée et aucune obligation supplémentaire significative n'est prévue en matière d'avantages sociaux.

Ventilation de la section Barclays Bank de l'obligation de prestation de l'UKRF	2025	2024
	Section Barclays Bank En MGBP	Total UKRF En MGBP
Membres actifs	981	1 699
Membres différés (Afterwork)	1 828	1 716
Membres différés (hors Afterwork)	3 786	4 269
Retraités et personnes à charge	11 079	11 045
Total de la section Barclays Bank de l'obligation de prestations de l'UKRF à la fin de l'exercice	17 674	18 729

Au 31 décembre 2025, la section Barclays Bank des actifs du régime de l'UKRF dépassait de 3 181 MGBP (2024, UKRF dans son ensemble : 3 199 MGBP) les obligations au titre de la norme IAS 19.

La durée moyenne pondérée des paiements des prestations prise en compte dans l'obligation au titre des prestations définies pour la section Barclays Bank de l'UKRF est de 11 ans (2024 11 ans). Il est prévu que les prestations promises à ce jour au titre de la section Barclays Bank soient versées pendant plus de 50 ans, même si 35 % des prestations devraient être versés au cours des 10 prochaines années, 34 % au cours des années 11 à 20 et 20 % au cours des années 21 à 30. Le reste des prestations devrait être versé au-delà de 30 ans.

Sur les 1 158 MGBP (2024 : 1 189 MGBP) versés, 145 MGBP (2024 : 165 MGBP) sont liés aux transferts sortants.

Lorsque les actifs d'un régime dépassent ses obligations, un actif est comptabilisé dans la mesure où il ne dépasse pas la valeur actualisée des exonérations de cotisations futures ou si le Groupe a un droit inconditionnel au remboursement de cet actif à la fin de la durée du régime (le plafond de l'actif). Dans le cas de la section Barclays Bank du UKRF, le plafond d'actifs n'est pas appliqué car, dans certaines circonstances spécifiques comme la liquidation, le Groupe Barclays Bank s'attend à pouvoir recouvrer tout excédent ou réduire les cotisations. De même, aucun passif n'est comptabilisé au titre des exigences de financement minimales futures. En substance, le fiduciaire n'a pas le droit d'augmenter les prestations ni de liquider le régime sauf en cas de dissolution de Barclays Bank PLC ou de cessation des cotisations par Barclays Bank PLC. L'application d'un plafond d'actifs aux autres régimes et la comptabilisation de passifs supplémentaires au titre des exigences de financement minimales futures sont examinées pour chaque régime individuel.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Estimations

L'évaluation des obligations au titre du régime à prestations définies dépend d'un certain nombre d'hypothèses, les plus critiques étant les taux d'actualisation, l'inflation des prix et l'espérance de vie.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants reportés des obligations à prestations définies au cours de l'exercice suivant.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales hypothèses financières et démographiques adoptées pour la section Barclays Bank du régime UKRF.

Principales hypothèses financières	2025	2024
	Section Barclays Bank	Total UKRF
	% par an	% par an
Taux d'actualisation	5,46	5,44
Taux d'inflation (RPI)	2,92	3,32

L'hypothèse de taux d'actualisation de la section Barclays Bank du régime UKRF pour 2025 reposait sur un modèle standard WTW RATE Link. L'hypothèse d'inflation RPI pour 2025 a été fixée par référence à la courbe d'inflation implicite de la Banque d'Angleterre. L'hypothèse d'inflation intègre une déduction de 20 points de base pour tenir compte d'une prime de risque d'inflation. La méthodologie utilisée pour calculer le taux d'actualisation et les hypothèses d'inflation correspondent à celles appliquées à la fin de l'exercice précédent.

Les hypothèses de mortalité postérieure à la retraite de la section Barclays Bank du UKRF se fondent sur les meilleures estimations issues d'une analyse de 2022 des taux de mortalité postérieure à la retraite du UKRF et tenant compte des dernières données publiées des enquêtes de mortalité. Une provision a été constituée pour tenir compte de l'amélioration future des taux de mortalité sur la base du modèle de projection de base publié en 2024 par le Continuous Mortality Investigation Bureau, sous réserve d'une tendance à long terme d'1,10 % d'amélioration future par an (2024 : 1,25 % par an). Le tableau ci-dessous illustre les variations de l'espérance de vie supposée pour les membres de la section Barclays Bank du UKRF (2024 : UKRF entier) depuis l'année dernière :

Espérance de vie supposée ¹	2025	2024
Espérance de vie à 60 ans pour les retraités actuels (en années)		
- Hommes	26,6	26,5
- Femmes	29,3	29,4
Espérance de vie à 60 ans pour les futurs retraités âgés de 40 ans		
- Hommes	28,0	28,0
- Femmes	30,6	30,8

Note :
1 Les espérances de vie divulguées concernent une population d'adhérents représentant environ 60 % de l'obligation au titre des prestations définies de la section Barclays Bank du UKRF (à l'exclusion de la section « Afterwork » qui ne présente aucun risque de mortalité après la retraite), les autres adhérents ayant une espérance de vie à 60 ans comprise entre 26,4 et 29,3 ans.

Environ 70 % du risque de longévité pour les retraités actuels ont été réassurés et les transactions généreront des revenus pour la section Barclays Bank du régime UKRF si les retraites sont versées plus longtemps que prévu. Ces contrats font partie du portefeuille d'investissement.

Analyse de sensibilité sur les hypothèses actuarielles

L'analyse de sensibilité a été calculée en évaluant les passifs de la section Barclays Bank du régime UKRF à l'aide des hypothèses modifiées présentées dans le tableau ci-dessous et en conservant les hypothèses du tableau ci-dessus pour le reste, sauf en ce qui concerne la sensibilité à l'inflation, pour laquelle les autres hypothèses qui dépendent de l'inflation supposée ont également été modifiées en conséquence. La valeur indiquée représente l'écart entre le montant du passif recalculé et celui indiqué dans le tableau de rapprochement bilanciel ci-dessus. La sélection de ces variations pour illustrer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses clés ne doit pas être interprétée comme exprimant un point de vue spécifique du Groupe Barclays Bank sur la probabilité de telles variations.

Modification des hypothèses clés pour la section Barclays Bank du régime UKRF (2024, ensemble du régime UKRF)		
	2025	2024
	(Diminution)/ Augmentation des obligations de prestations définies Mrds GBP	(Diminution)/ Augmentation des obligations de prestations définies Mrds GBP
Taux d'actualisation		
Hausse de 0,5 % p.a.	(0,9)	(1,0)
Hausse de 0,25 % p.a.	(0,4)	(0,5)
Baisse de 0,25 % p.a.	0,5	0,5
Baisse de 0,5 % p.a.	1,0	1,1
RPI supposé		
Hausse de 0,5 % p.a.	0,7	0,7
Hausse de 0,25 % p.a.	0,3	0,3
Baisse de 0,25 % p.a.	(0,3)	(0,4)
Baisse de 0,5 % p.a.	(0,6)	(0,7)
Espérance de vie à 60 ans		
Hausse sur un an	0,5	0,5
Baisse sur un an	(0,5)	(0,5)

Actifs

Une stratégie d'investissement à long terme a été définie pour la section de l'UKRF avec une allocation d'actifs composée de gilts, d'obligations, d'immobilier et d'autres actifs. Cette stratégie tient compte du fait que différentes classes d'actifs sont susceptibles de générer des performances à long terme différentes et que certaines classes d'actifs peuvent s'avérer plus volatiles que d'autres. La stratégie d'investissement à long terme garantit, entre autres, une diversification adéquate des investissements.

La valeur des actifs des régimes et leur pourcentage dans le total des actifs des régimes sont indiqués ci-dessous :

Analyse des actifs du régime								
	Total pour le Groupe Barclays Bank				Dont relatif à la section Barclays Bank de l'UKRF			
	Coté ¹ En MGBP	Non coté ^{1,2} En MGBP	Valeur En MGBP	% de la juste valeur totale des actifs du régime %	Coté ¹ En MGBP	Non coté ^{1,2} En MGBP	Valeur En MGBP	% de la juste valeur totale des actifs du régime %
Au 31 décembre 2025								
Obligations - à taux fixe garanties par l'Etat	1 926	4	1 930	9,0	1 721	4	1 725	8,3
Obligations - d'Etat indexées	7 765	—	7 765	36,0	7 751	—	7 751	37,2
Obligations - d'entreprises et autres ³	1 676	4 729	6 405	29,7	1 471	4 729	6 200	29,7
Fonds propres	128	—	128	0,6	—	—	—	—
Private equity	—	1 859	1 859	8,6	—	1 859	1 859	8,9
Immeubles	22	1 392	1 414	6,6	—	1 392	1 392	6,7
Infrastructures	—	414	414	1,9	—	413	413	2,0
Hedge funds	13	1 635	1 648	7,6	—	1 635	1 635	7,8
Instruments dérivés	1	(1 478)	(1 477)	(6,9)	—	(1 478)	(1 478)	(7,1)
Contrats de réassurance de longévité	—	(103)	(103)	(0,5)	—	(103)	(103)	(0,5)
Espèces et actifs liquides ⁴	2 292	(830)	1 462	6,8	2 288	(830)	1 458	7,0
Fonds d'investissement mixtes	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	15	98	113	0,6	—	3	3	—
Juste valeur des actifs du régime ⁵	13 838	7 720	21 558	100,0	13 231	7 624	20 855	100,0
Au 31 décembre 2024								
Obligations - à taux fixe garanties par l'Etat	1 546	—	1 546	6,8	1 306	—	1 306	6,0
Obligations - d'Etat indexées	8 234	—	8 234	36,4	8 214	—	8 214	37,5
Obligations - d'entreprises et autres	5 604	717	6 321	27,9	5 395	717	6 112	27,9
Fonds propres	121	—	121	0,5	—	—	—	—
Private equity	—	2 134	2 134	9,4	—	2 134	2 134	9,7
Immeubles	19	1 238	1 257	5,6	—	1 238	1 238	5,6
Infrastructures	—	1 388	1 388	6,1	—	1 388	1 388	6,3
Hedge funds	9	1 390	1 399	6,2	—	1 390	1 390	6,3
Instruments dérivés	(7)	(1 799)	(1 806)	(8,0)	(7)	(1 799)	(1 806)	(8,2)
Contrats de réassurance de longévité	—	(117)	(117)	(0,5)	—	(117)	(117)	(0,5)
Espèces et actifs liquides ⁴	(454)	2 529	2 075	9,2	(464)	2 529	2 065	9,4
Fonds d'investissement mixtes	8	—	8	—	—	—	—	—
Autres	7	56	63	0,4	—	4	4	—
Juste valeur des actifs du régime ⁵	15 087	7 536	22 623	100,0	14 444	7 484	21 928	100,0

Remarques :

1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, environ 3 Mrds GBP d'actifs ont été reclassés de la catégorie « non cotés » à la catégorie « cotés » au sein de la rubrique « Trésorerie et actifs liquides », et environ 4 Mrds GBP d'actifs ont été reclassés de la catégorie « cotés » à la catégorie « non cotés » au sein de la rubrique « Obligations d'entreprises et autres » (exercice clos le 31 décembre 2024 : aucun reclassement significatif n'avait été effectué). Ces reclassements reflètent le renforcement de la politique de lissage de la Banque, notamment l'utilisation de données supplémentaires dans l'évaluation de l'activité du marché des titres de créance émis.

2. La valorisation des actifs non cotés est fournie par les gérants sous-jacents ou par des sociétés de valorisation indépendantes qualifiées. La valorisation de certains actifs non cotés, en particulier les actions de private equity, se base sur les évaluations au 30 septembre 2025 ajustées des flux de trésorerie, ces dernières représentant les dernières valorisations disponibles au moment de la publication. Toutes les valorisations sont effectuées conformément aux directives sectorielles pertinentes. Barclays Bank Group ne pense pas que ces valorisations différeront sensiblement de la juste valeur, compte tenu de la taille globale des actifs de la section Barclays Bank.

3. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, environ 740 MGBP d'actifs de prêts d'infrastructure ont été reclassés en obligations d'entreprises et autres obligations (classification 2024 : Infrastructures).

4. La trésorerie et les actifs liquides de la section Barclays Bank de l'UKRF se composent de 186 MGBP (2024 : 484 MGBP) de trésorerie, y compris les créances et dettes, de 2 102 MGBP (2024 : 2 529 MGBP) de fonds de trésorerie mutualisés et de (830) MGBP (2024 : (948) MGBP) de contrats de mise en pension.

5. La juste valeur des actifs de la section Barclays Bank du régime UKRF était nulle (2024 : néant) en ce qui concerne les actions de Barclays PLC et nulle (2024 : néant) en ce qui concerne les obligations émises par Barclays PLC ou Barclays Bank PLC. Le UKRF investit également dans des véhicules d'investissement collectifs susceptibles de détenir des actions ou des titres de créance émis par Barclays PLC.

Analyse des actifs du régime

	Total Barclays Bank PLC				Dont relatif à la section Barclays Bank de l'UKRF			
	Coté ¹ En MGBP	Non coté ^{1,2} En MGBP	Valeur En MGBP	% de la juste valeur totale des actifs du régime %	Coté ¹ En MGBP	Non coté ^{1,2} En MGBP	Valeur En MGBP	% de la juste valeur totale des actifs du régime %
Au 31 décembre 2025								
Obligations - à taux fixe garanties par l'Etat	1 721	4	1 725	8,3	1 721	4	1 725	8,3
Obligations - d'Etat indexées	7 751	—	7 751	37,1	7 751	—	7 751	37,2
Obligations - d'entreprises et autres ³	1 471	4 729	6 200	29,7	1 471	4 729	6 200	29,7
Fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	—
Private equity	—	1 859	1 859	8,9	—	1 859	1 859	8,9
Immeubles	—	1 392	1 392	6,7	—	1 392	1 392	6,7
Infrastructures	—	414	414	2,0	—	413	413	2,0
Hedge funds	—	1 635	1 635	7,8	—	1 635	1 635	7,8
Instruments dérivés	—	(1 478)	(1 478)	(7,1)	—	(1 478)	(1 478)	(7,1)
Contrats de réassurance de longévité	—	(103)	(103)	(0,5)	—	(103)	(103)	(0,5)
Espèces et actifs liquides ⁴	2 288	(830)	1 458	7,0	2 288	(830)	1 458	7,0
Autres	—	54	54	0,1	—	3	3	—
Juste valeur des actifs du régime ⁵	13 231	7 676	20 907	100,0	13 231	7 624	20 855	100,0
Au 31 décembre 2024								
Obligations - à taux fixe garanties par l'Etat	1 316	—	1 316	6,0	1 306	—	1 306	6,0
Obligations - d'Etat indexées	8 225	—	8 225	37,4	8 214	—	8 214	37,5
Obligations - d'entreprises et autres	5 406	717	6 123	27,9	5 395	717	6 112	27,9
Fonds propres	6	—	6	—	—	—	—	—
Private equity	—	2 134	2 134	9,7	—	2 134	2 134	9,7
Immeuble	—	1 238	1 238	5,6	—	1 238	1 238	5,6
Infrastructures	—	1 388	1 388	6,3	—	1 338	1 338	6,3
Hedge funds	—	1 390	1 390	6,3	—	1 390	1 390	6,3
Instruments dérivés	(7)	(1 799)	(1 806)	(8,2)	(7)	(1 799)	(1 806)	(8,2)
Contrats de réassurance de longévité	—	(117)	(117)	(0,5)	—	(117)	(117)	(0,5)
Espèces et actifs liquides ⁴	(464)	2 529	2 065	9,4	(464)	2 529	2 065	9,4
Autres	—	16	16	0,1	—	4	4	—
Juste valeur des actifs du régime ⁵	14 482	7 496	21 978	100,0	14 444	7 434	21 878	100,0

Remarques :

1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, environ 3 Mrds GBP d'actifs ont été reclassés de la catégorie « non cotés » à la catégorie « cotés » au sein de la rubrique « Trésorerie et actifs liquides », et environ 4 Mrds GBP d'actifs ont été reclassés de la catégorie « cotés » à la catégorie « non cotés » au sein de la rubrique « Obligations d'entreprises et autres » (exercice clos le 31 décembre 2024 : aucun reclassement significatif n'avait été effectué). Ces reclassements reflètent le renforcement de la politique de lissage de la Banque, notamment l'utilisation de données supplémentaires dans l'évaluation de l'activité du marché des titres de créance émis.

2. La valorisation des actifs non cotés est fournie par les gérants sous-jacents ou par des sociétés de valorisation indépendantes qualifiées. La valorisation de certains actifs non cotés, en particulier les actions de private equity, se base sur les évaluations au 30 septembre 2025 ajustées des flux de trésorerie, ces dernières représentant les dernières valorisations disponibles au moment de la publication. Toutes les valorisations sont effectuées conformément aux directives sectorielles pertinentes. Barclays Bank Group ne pense pas que ces valorisations différeront sensiblement de la juste valeur, compte tenu de la taille globale des actifs de la section Barclays Bank.

3. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, environ 740 MGBP d'actifs de prêts d'infrastructure ont été reclassés en obligations d'entreprises et autres obligations (classification 2024 : Infrastructures).

4. La trésorerie et les actifs liquides de la section Barclays Bank de l'UKRF se composent de 186 MGBP (2024 : 484 MGBP) de trésorerie, y compris les créances et dettes, de 2 102 MGBP (2024 : 2 529 MGBP) de fonds de trésorerie mutualisés et de (830) MGBP (2024 : (948) MGBP) de contrats de mise en pension.

5. La juste valeur des actifs de la section Barclays Bank du régime UKRF était nulle (2024 : néant) en ce qui concerne les actions de Barclays PLC et nulle (2024 : néant) en ce qui concerne les obligations émises par Barclays PLC ou Barclays Bank PLC. Le UKRF investit également dans des véhicules d'investissement collectifs susceptibles de détenir des actions ou des titres de créance émis par Barclays PLC.

Au 31 décembre 2025, 39 % de la section Barclays Bank des actifs du UKRF étaient investis dans des stratégies d'investissement axées sur le passif, principalement des gilts britanniques ainsi que des swaps de taux d'intérêt et d'inflation. Ces swaps sont utilisés pour mieux mettre en équivalence l'actif et le passif. Les swaps sont utilisés pour réduire les risques d'inflation et de durée du régime par rapport à ses engagements.

La section Barclays Bank du UKRF utilise, le cas échéant, des instruments dérivés pour mettre plus étroitement en équivalence les actifs avec les passifs ou pour obtenir l'exposition ou le rendement souhaité. La valeur des actifs indiquée reflète les actifs détenus par la section Barclays Bank, les positions en instruments dérivés étant constatées sur la base de la juste valeur. Le fiduciaire utilise également des contrats de mise en pension et des contrats de prise en pension pour atteindre l'objectif de couverture du passif.

La section Barclays Bank du régime UKRF dispose d'un cadre de liquidité complet et solide. L'objectif du cadre de liquidité est de s'assurer que les paiements des prestations et autres sorties de liquidité sont payés en temps voulu, que des liquidités et des garanties suffisantes sont maintenues pour atteindre les objectifs d'allocation stratégique et que toutes les sorties de liquidité/besoins de garantie sont couverts sans vente forcée ou modification stratégique de l'allocation d'actifs.

La section Barclays Bank du régime UKRF détient deux contrats de réassurance de longévité couvrant 70 % des engagements actuels des retraités. Les contrats fournissent un revenu à la section Barclays Bank si les retraites sont versées plus longtemps que prévu. Au 31 décembre 2025, la valeur combinée des contrats était de (103) MGBP (2024 : (117) MGBP). La valeur négative reflète l'impact estimé de l'évolution du marché de la réassurance, des hypothèses démographiques et des primes de risque depuis la conclusion des contrats.

Pour de plus amples informations sur l'approche du fiduciaire du UKRF en matière d'investissement responsable et de risque climatique dans le cadre de la gestion du UKRF, veuillez consulter le site Internet du fiduciaire du UKRF à l'adresse <https://epa.towerswatson.com/accounts/barclays/public/barclays-bank-responsible-investment-policy/>.

Valorisation du financement

La mise à jour annuelle du financement de l'UKRF au 30 septembre 2024 a révélé un excédent de financement de 1,75 Mrd GBP. Le rapport de mise à jour sur le financement au 30 septembre 2025 n'est pas disponible à la date du présent rapport, car l'évaluation triennale du financement de la section Barclays Bank de l'UKRF doit être achevée en 2026, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 30 septembre 2025.

Les principales différences entre les hypothèses de financement et les hypothèses comptables concernent l'approche adoptée pour fixer le taux d'actualisation et l'hypothèse d'espérance de vie plus prudente pour le financement.

Dans le cadre de la valorisation triennale du financement 2022, le fiduciaire et Barclays Bank PLC ont convenu d'un test d'adéquation annuel sur une base plus prudente que la norme IAS19 ou les bases de financement. Si la section Barclays Bank du régime UKRF est suffisamment financé sur cette base, les cotisations patronales régulières à la section Barclays Bank pour financer les prestations de service futures dans le cadre du régime Afterwork ne seront pas exigées au cours de l'exercice civil suivant. Le test sera révisé lors de la valorisation triennale 2025. Le test a été réussi en septembre, de sorte qu'aucune cotisation patronale régulière n'est requise pour 2026.

Autre mesure de soutien convenue

Garanties - Barclays Bank PLC a conclu un accord avec le fiduciaire de l'UKRF en vue de fournir des garanties couvrant au moins 100 % de tout déficit de financement, dans la limite globale de 8,4 Mrds GBP. Le pool de garanties est actuellement nul, ce qui reflète la position de financement excédentaire. L'accord donne au fiduciaire de la section Barclays Bank du régime UKRF un accès dédié au pool d'actifs dans le cas où Barclays Bank PLC ne verserait pas toute contribution requise à la réduction du déficit ou en cas d'insolvabilité de Barclays Bank PLC.

Cotisations

Les cotisations versées par le groupe Barclays Bank ne comprenaient aucune cotisation au titre de l'article 75 (2024 : néant).

La cotisation prévue du Groupe Barclays Bank à la section Barclays Bank au titre des prestations définies en 2026 s'élève à 11 MGBP.

Cette section présente des informations sur les participations du Groupe Barclays Bank dans des filiales, coentreprises et sociétés associées ainsi que ses participations dans des entités structurées. De plus amples informations sont également fournies sur les opérations de titrisation conclues par le Groupe Barclays Bank et les accords détenus hors bilan.

31. Principales filiales

Les appréciations significatives utilisées dans le cadre de l'application de cette politique sont exposées ci-dessous.

Comptabilisation des participations dans les filiales

Dans les états financiers individuels de Barclays Bank PLC, les participations dans les filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les participations dans des filiales, dont la majorité exerce des activités bancaires, sont inscrites au bilan au coût historique diminué des dépréciations éventuelles. Au 31 décembre 2025, le coût historique des investissements dans les filiales s'élevait à 22 996 MGBP (2024 : 23 009 MGBP), et les provisions pour dépréciation comptabilisées au titre de ces investissements s'élevaient à 2 338 MGBP (2024 : 2 262 MGBP). La baisse de la valeur comptable de 89 MGBP au cours de l'exercice s'explique par une augmentation des dépréciations de 90 MGBP, qui elle-

même s’explique principalement par une dépréciation de 65 MGBP concernant Barclays Investment Solutions Ltd. Le coût des participations dans les filiales a augmenté d’1 MGBP, les apports en capital dans les filiales ayant été compensés par le transfert de Barclays Capital Asia Limited à Barclays International Holdings Limited. Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à la note 37.

A la clôture de chaque exercice, un examen de la dépréciation est effectué pour les investissements dans les actions ordinaires des filiales. Une dépréciation est indiquée lorsque l’investissement dépasse la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée en tant que valeur d’utilité (VU) dérivée de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l’investissement. Les calculs de la VU s’appuient sur les prévisions de bénéfices sur la base des budgets financiers approuvés par la direction et couvrent une période de cinq ans afin de réaliser une approximation des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux d’actualisation approprié pour la filiale testée. Un taux de croissance perpétuelle est ensuite appliqué aux flux de trésorerie, qui est basé sur les prévisions de taux d’inflation futurs.

L’examen de 2025 n’a donné lieu à aucune dépréciation ni à aucune reprise de dépréciation. L’examen de 2024 a entraîné la reprise d’une dépréciation de 1 Mrd GBP pour Barclays Bank Ireland PLC en raison d’une amélioration des prévisions de performance. Cette dépréciation avait initialement été identifiée dans le cadre de l’examen de 2022.

Les principales filiales du Groupe Barclays Bank sont décrites ci-dessous. Cela inclut les principales filiales dans le contexte de l’activité, des résultats ou de la situation financière du Groupe Barclays Bank. Les principales filiales sont détenues directement ou indirectement via des holdings intermédiaires au sein du Groupe Barclays Bank. Aucun changement significatif n’a été constaté dans la structure de l’actionnariat de ces filiales au cours de l’exercice, et le Groupe Barclays Bank n’a perdu le contrôle d’aucune de ces filiales. Il n’y a pas eu de variation significative du pourcentage de participation du Groupe Barclays Bank dans ses principales filiales depuis 2024.

Nom de la société	Principal établissement ou lieu de constitution	Nature de l’activité	Pourcentage des droits de vote détenus %	Participations ne donnant pas le contrôle - part des participations %	Participations ne donnant pas le contrôle de participation assorties de droit de vote %
Barclays Bank Delaware	Etats-Unis	Emetteur de carte de crédit	100	–	–
Barclays Bank Ireland PLC	Irlande	Activité bancaire	100	–	–
Barclays Capital Inc.	Etats-Unis	Opérations sur titres	100	–	–
Barclays Capital Securities Limited	Royaume-Uni	Opérations sur titres	100	–	–
Barclays Securities Japan Limited	Japon	Opérations sur titres	100	–	–
Barclays US LLC	Etats-Unis	Holding	100	–	–

Le pays d’immatriculation ou de constitution est également le principal domaine d’activité de chacune des filiales susvisées.

Les participations simples, par exemple les actions de préférence, sont différentes des participations assorties de droit de vote.

Principales appréciations et hypothèses retenues pour déterminer le périmètre de consolidation

Généralement, il n’est pas difficile de déterminer si le Groupe Barclays Bank détient le contrôle d’une entité. Il suffit de vérifier si celui-ci détient la majorité des droits de vote. Toutefois, dans certains cas, cette détermination repose sur un haut niveau d’appréciation, notamment dans le cas d’entités structurées dont les droits de vote ne sont pas déterminants pour les décisions relatives aux activités concernées. Cette appréciation consiste à évaluer l’objet et la conception de l’entité. En outre, il est souvent nécessaire d’examiner si le Groupe Barclays Bank ou toute autre partie impliquée dans les activités concernées agit en tant que mandant à part entière ou en qualité d’agent pour le compte d’autrui.

Il arrive souvent, en outre, que l’évaluation continue du contrôle sur les entités structurées relève de l’appréciation. A cet égard, lorsque les conditions de marché se dégradent au point que l’exposition des autres investisseurs aux rendements variables de la structure est, en substance, éliminée, le Groupe Barclays Bank peut en conclure que les gestionnaires de l’entité structurée agissent en tant qu’agents et, par conséquent, qu’il faut consolider l’entité structurée.

La détention de plus de 50 % des droits de vote liés aux actions indique généralement que le Groupe Barclays Bank exerce un contrôle sur l’entité. Jusqu’au 25 octobre 2024, Palomino Limited était exclue du périmètre de consolidation bien que le Groupe détienne 100 % des droits de vote car elle était gérée par une contrepartie externe et le Groupe n’était pas exposé à ses rendements variables. Depuis la résiliation du contrat de gestion, l’entité le 26 octobre 2024, l’entité est entièrement consolidée.

Restrictions importantes

Comme c'est généralement le cas pour les groupes ayant une envergure et une présence internationale similaires, le Groupe Barclays Bank est soumis à des limitations relatives aux distributions de capital, à l'accès aux actifs et au remboursement des passifs de certains membres du Groupe Barclays Bank en raison des exigences légales, réglementaires et contractuelles de ses filiales ainsi que des droits de protection des participations minoritaires. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Exigences réglementaires

Les principales filiales du Groupe Barclays Bank ont un actif et un passif avant élimination intragroupe de respectivement 582 Mrds GBP (2024 : 515 Mrds GBP) et 559 Mrds GBP (2024 : 490 Mrds GBP). Certaines catégories d'actifs et de passifs sont soumises à une réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels les filiales sont réglementées. Ces exigences prudentielles et réglementaires en matière de fonds propres imposent aux entités de maintenir des niveaux minimums de fonds propres qui ne peuvent être restitués à la société mère, Barclays Bank PLC, sur la base de la continuité d'exploitation.

Afin de satisfaire aux exigences de fonds propres, les filiales peuvent émettre certains instruments financiers mis en équivalence tels que des instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 et d'autres formes de dettes subordonnées. Pour de plus amples informations sur ces instruments, veuillez consulter la Note 25 et la Note 26. Ces instruments peuvent faire l'objet de clauses d'annulation ou de restrictions sur les actions de préférence qui limitent la capacité de l'entité à rapatrier le capital en temps opportun.

Exigences de liquidité

Les filiales réglementées du Groupe Barclays Bank sont tenues de respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Barclays Capital Securities Limited (qui est regroupée, pour les questions de réglementation des liquidités, avec Barclays Bank PLC dans le cadre d'un Domestic Liquidity Sub-Group (DoLSUB)), Barclays Bank Ireland PLC, Barclays Capital Inc. et Barclays Bank Delaware Inc. font partie de ses filiales réglementées. Voir page 221 pour plus de détails sur les exigences de liquidité.

Exigences légales

Les filiales du Groupe Barclays Bank sont soumises à l'obligation légale de ne pas procéder à des distributions de capital et de bénéfices non réalisés et, d'une manière générale, de maintenir leur solvabilité. Ces exigences limitent la capacité des filiales à verser des dividendes à Barclays Bank PLC, la société mère, sauf en cas de réduction ou de liquidation légale du capital. Dans la plupart des cas, les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus vont au-delà des restrictions légales.

Grèvement d'actifs

Le Groupe Barclays Bank utilise ses actifs financiers pour lever des financements sous la forme de titrisations et par le biais des systèmes de liquidité des banques centrales ainsi que pour garantir la sécurité du régime de retraite britannique. Une fois grevés, les actifs ne sont pas transférables au sein du Groupe Barclays Bank. Les actifs habituels concernés sont présentés à la Note 35.

Autres restrictions

Le Groupe Barclays Bank est tenu de maintenir des soldes en espèces auprès des banques centrales et autres autorités réglementaires. Ceux-ci s'élèvent à 2 775 MGBP (2024 : 2 317 MGBP).

32. Entités structurées

Une entité structurée est une entité dans laquelle le droit de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour décider qui contrôle l'entité. Par exemple, les droits de vote peuvent concerner uniquement des tâches administratives, les activités pertinentes de l'entité étant dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont généralement créées pour atteindre un objectif étroit et bien défini, avec des restrictions quant à leurs activités courantes.

En fonction du pouvoir du Groupe Barclays Bank sur les activités de l'entité ainsi que de l'exposition et de la capacité de cette dernière à influencer sur ses propres rendements, elle peut consolider l'entité. Dans d'autres cas, elle peut sponsoriser ou avoir une exposition à cette entité sans la consolider.

Entités structurées consolidées

Le Groupe Barclays Bank a conclu des accords contractuels qui peuvent l'obliger à fournir un soutien financier aux types d'entités structurées consolidées suivants :

- Véhicules de titrisation : Le Groupe Barclays Bank utilise la titrisation comme source de financement et de transfert de risque. Lorsque les entités sont contrôlées par le Groupe Barclays Bank, elles sont consolidées. Voir la Note 34 pour plus de renseignements.

• Conduits de papiers commerciaux (PC) : Ces entités émettent des PC et utilisent les produits pour émettre des prêts aux clients dans le cadre du programme multicédants du groupe Barclays Bank. Le Groupe Barclays Bank a accordé 21,0 Mrds GBP (2024 : 23,9 Mrds GBP) de facilités de trésorerie contractuelles aux conduits PC que le Groupe Barclays Bank consolide. Ces montants représentent le maximum que les conduits peuvent prêter à l'extérieur. Les montants des prêts offerts par les conduits PC (tirés et non tirés) à des entités structurées non consolidées figurent dans les Autres participations dans des entités structurées non consolidées dans le cadre du programme de conduits multicédants dans le tableau « Nature des intérêts ».

• Fiducies d'obligations encaissables par anticipation (TOB, Tender Option Bond) : En 2025, le Groupe Barclays Bank a accordé des facilités de trésorerie non tirées de 4,0 Mrds GBP (2024 : 4,0 Mrds GBP) à des fiducies TOB consolidées. Ces fiducies investissent dans des instruments à revenu fixe émis par des entités étatiques, locales ou municipales aux Etats-Unis, financées par des obligations senior à taux variable à long terme et des titres résiduels juniors.

Entités structurées non consolidées

Le terme « entités structurées non consolidées » désigne les entités structurées non contrôlées par le Groupe Barclays Bank, qui sont établies soit par le Groupe Barclays Bank, soit par une entité tierce. Une participation dans une entité structurée s'entend de toute forme d'implication contractuelle ou non contractuelle qui provoque une variabilité des rendements découlant de la performance de l'entité pour le Groupe Barclays Bank. Les participations en question comprennent la détention de titres de créance ou de capitaux propres, les produits dérivés qui transfèrent des risques financiers de l'entité au Groupe Barclays Bank, les prêts, les engagements de prêt, les garanties financières et les conventions de gestion des investissements.

Le Groupe Barclays Bank conclut des opérations avec des entités structurées non consolidées dans le cadre normal de ses activités afin de faciliter les transactions avec les clients, de fournir des services de gestion des risques et de saisir les opportunités d'investissement spécifiques. Cela concerne principalement les activités de Banque d'investissement de Barclays. Les entités structurées peuvent prendre la forme de fonds, de trusts, de véhicules de titrisation et de sociétés d'investissement privées. Les principales opérations pour le Groupe Barclays Bank comprennent des transactions de prêts et produits dérivés avec des fonds de couverture et des entités ad hoc, des prêts de conduits multicédants, la détention de billets émis par des véhicules de titrisation et l'émission de fonds aux clients pour répondre à leurs besoins.

La nature et l'étendue des participations du Groupe Barclays Bank dans des entités structurées sont résumées ci-dessous :

Synthèse des intérêts dans les entités structurées non consolidées					
	Financement garanti En MGBP	Intérêts négociés à court terme En MGBP	Instruments dérivés négociés En MGBP	Autres intérêts En MGBP	Total En MGBP
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Actifs du portefeuille de négociation	—	31 386	—	—	31 386
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79 052	—	—	629	79 681
Instruments financiers dérivés	—	—	6 257	—	6 257
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	3 655	3 655
Prêts et avances au coût amorti	—	—	—	46 705	46 705
Dettes représentées par un titre au coût amorti	—	—	—	14 069	14 069
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	7 049	—	—	—	7 049
Autres actifs	—	—	—	—	—
Actif total	86 101	31 386	6 257	65 058	188 802
Passif					
Instruments financiers dérivés	—	—	6 451	—	6 451
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Actifs du portefeuille de négociation	—	23 941	—	—	23 941
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	87 546	—	—	1 268	88 814
Instruments financiers dérivés	—	—	6 540	—	6 540
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	4 852	4 852
Prêts et avances au coût amorti	—	—	—	46 554	46 554
Dettes représentées par un titre au coût amorti	—	—	—	15 438	15 438
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	3 145	—	—	—	3 145
Autres actifs	—	—	—	—	—
Actif total	90 691	23 941	6 540	68 112	189 284
Passif					
Instruments financiers dérivés	—	—	6 978	—	6 978

Les financements garantis, les intérêts négociés à court terme et les dérivés négociés sont généralement gérés dans le cadre des politiques de gestion du risque de marché décrites dans la rubrique Gestion du risque de marché, qui inclut une indication de l'évolution des mesures de risque par rapport à l'exercice écoulé. Ainsi, le total des actifs de ces entités n'est pas considéré comme significatif aux fins de la compréhension des risques associés et n'a donc pas été présenté. Les autres intérêts comprennent les conduits et prêts dans le cadre desquels les intérêts sont déterminés par la demande normale des clients. Au 31 décembre 2025, le Groupe Barclays Bank a conclu des opérations avec environ 8 000 (2024 : 5 000) entités structurées.

Financement garanti

Lorsque la contrepartie à l'accord est une entité structurée, le Groupe Barclays Bank conclut systématiquement des contrats de prise en pension, des prêts avec appel de marge, des emprunts d'actions et des accords similaires à des conditions commerciales normales. En raison de la nature de ces accords, qui impliquent notamment la constitution de sûretés et les appels de marge continus, le Groupe Barclays Bank est en mesure de gérer son exposition variable à la performance de la contrepartie de l'entité structurée. Les contreparties incluses dans les financements garantis comprennent principalement les structures limitées de fonds de couverture, les sociétés d'investissement et les entités ad hoc.

Intérêts négociés à court terme

Dans le cadre de ses activités de tenue de marché, le Groupe Barclays Bank achète et vend des participations dans des véhicules structurés, principalement des titres de créance émis par des véhicules de titrisation d'actifs. Ces participations sont généralement détenues individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille plus important pendant une durée maximale de 90 jours. Dans de telles situations, le Groupe Barclays Bank n'entretient généralement aucune relation avec l'entité structurée en dehors de la détention des titres dans le cadre des activités de négociation et son risque de perte maximal est limité à la valeur comptable de l'actif.

Instruments dérivés négociés

Le Groupe Barclays Bank conclut divers contrats dérivés avec des entités structurées qui référencent entre autres les variables de risque de marché telles que les taux d'intérêt, les actions, les taux de change et les indices de crédit. Les principaux types de produits dérivés qui sont considérés comme des participations dans des entités structurées comprennent les options sur actions, les swaps de défaut de crédit fondés sur des indices et des entités et les swaps de rendement total. Les swaps de taux d'intérêt, les dérivés de change qui ne sont pas complexes et qui exposent le Groupe Barclays Bank à un risque de crédit non significatif du fait de leur séniorité dans l'intervalle de paiement d'une titrisation et les produits dérivés jugés comme faisant courir un risque ou une variabilité à une entité structurée ne sont pas considérés comme une participation dans une entité et ont été exclus des déclarations.

Une description des types de dérivés et des pratiques de gestion des risques est détaillée dans la Note 13. Le risque de perte peut être atténué par les exigences d'appels de marge ainsi que par le droit aux flux de trésorerie de l'entité structurée de rang supérieur dans la cascade des paiements. Ces exigences d'appel de marge sont conformes aux pratiques du marché pour de nombreux contrats dérivés ainsi qu'aux politiques de crédit habituelles du Groupe Barclays Bank.

Les opérations sur produits dérivés exigent de la contrepartie qu'elle fournisse des garanties en espèces ou d'autres sûretés en vertu d'accords de marge afin d'atténuer le risque de crédit de la contrepartie. Le Groupe Barclays Bank est principalement exposé au risque de règlement de ces dérivés, qui est atténué par le biais d'appels de marge quotidiens. Le montant total des contrats notionnels s'élevait à 641 837 MGBP (2024 : 712 793 MGBP).

A l'exception des credit default swaps pour lesquels l'exposition maximale à la perte est le montant notionnel du swap, il n'est pas possible d'estimer l'exposition maximale à la perte relative aux positions dérivées car la juste valeur des dérivés est sujette à des variations des taux d'intérêt, des taux de change et des indices de crédit du marché qui, par leur nature même, donnent lieu à une incertitude. En outre, les pertes du Groupe Barclays Bank seraient soumises à des mesures d'atténuation en vertu de ses politiques en matière de risque de marché négocié et de risque de crédit, qui imposent à la contrepartie de fournir des garanties en espèces ou d'autres actifs dans la plupart des cas.

Autres participations dans des entités structurées non consolidées

Les participations du Groupe Barclays Bank dans des entités structurées non détenues dans le cadre d'activités de négociation à court terme sont présentées ci-après, résumées en fonction de la nature des participations et limitées à des catégories significatives, sur la base de l'exposition maximale à la perte.

Nature des participations					
	Programme de conduit multicédants En MGBP	Crédits En MGBP	Autres En MGBP	Total En MGBP	Dont : Entités détenues par le Groupe Barclays Bank et non consolidées ¹ En MGBP
Au 31 décembre 2025					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	–	–	629	629	–
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	2 367	1 288	3 655	–
Prêts et avances au coût amorti	9 697	37 008	–	46 705	–
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	–	14 069	14 069	–
Autres actifs	–	–	–	–	–
Total des expositions au bilan	9 697	39 375	15 986	65 058	–
Total des montants notionnels hors bilan	11 326	24 866	–	36 192	–
Exposition maximale aux pertes	21 023	64 241	15 986	101 250	–
Total des actifs de l'entité	32 527	193 873	65 897	292 297	–
Au 31 décembre 2024					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	–	–	1 268	1 268	–
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	3 206	1 646	4 852	–
Prêts et avances au coût amorti	11 103	35 451	–	46 554	–
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	–	15 438	15 438	–
Autres actifs	–	–	–	–	–
Total des expositions au bilan	11 103	38 657	18 352	68 112	–
Total des montants notionnels hors bilan	11 530	25 733	–	37 263	–
Exposition maximale aux pertes	22 633	64 390	18 352	105 375	–
Total des actifs de l'entité	41 431	199 000	52 369	292 800	–

Note

1 Comprend les entités structurées non consolidées détenues par le Groupe Barclays Bank en vertu de la norme IFRS 10 Etats financiers consolidés. Pour de plus amples informations sur la consolidation, veuillez consulter la Note 31 Principales filiales.

Exposition maximale aux pertes

Sauf indication contraire ci-dessous, l'exposition maximale aux pertes du Groupe Barclays Bank est le total de ses positions au bilan et de ses positions hors bilan, à savoir ses engagements de prêt et garanties financières. L'exposition aux pertes est atténuée par les sûretés, les garanties financières, la disponibilité des compensations et la protection du crédit détenues.

Programme de conduit multicédants

Le programme de conduit multicédants du Groupe Barclays Bank s'engage à octroyer des financements à différents clients et détient des participations majoritaires ou minoritaires dans des pools de créances ou des obligations similaires. Ces instruments sont protégés contre les pertes par le biais d'une sur-collatéralisation, de garanties de vendeurs ou d'autres rehaussements de crédit fournis au conduit. L'exposition hors bilan du Groupe Barclays Bank présentée dans le tableau ci-dessus représente les facilités de liquidité qui sont fournies au conduit au profit des détenteurs des billets de trésorerie émis par le conduit et n'est tirée que si le conduit n'est pas en mesure d'accéder au marché des billets de trésorerie. Si ces facilités sont tirées, le Groupe Barclays Bank est protégé contre les pertes par le biais d'une sur-collatéralisation, de garanties de vendeurs ou d'autres rehaussements de crédit fournis au conduit.

Crédits

Le portefeuille comprend les prêts accordés par le Groupe Barclays Bank à des entités structurées non consolidées dans le cadre normal de ses activités de prêt pour générer des revenus sous forme d'intérêts et de commissions de prêt, et comprend les prêts à des entités structurées qui sont généralement garantis par des biens, des équipements ou d'autres actifs. Tous les prêts font l'objet d'un processus de validation du crédit du Groupe Barclays Bank. Les accords de garantie sont propres aux circonstances de chaque prêt, et des garanties et sûretés supplémentaires sont demandées au sponsor de l'entité structurée pour certains accords. Au cours de l'exercice, le Groupe Barclays Bank a subi une dépréciation non significative de ces crédits.

Autres

Cela inclut les prêts à la juste valeur attribués à des entités structurées dont le risque de marché est couvert, en substance, par des contrats dérivés correspondants, les participations dans des titres de créance émis par des véhicules de titrisation et les facilités de prêt tirées et non tirées attribuées à ces entités. En outre, la rubrique « Autres » comprend les fonds d'investissement dont les intérêts se limitent aux commissions

de gestion en fonction de la performance du fonds et des fiducies détenus pour le compte de bénéficiaires dont les intérêts se limitent aux commissions impayées.

Actifs transférés vers des entités structurées non consolidées sponsorisées

Le Groupe Barclays Bank est considéré comme sponsor d'une autre entité s'il a joué un rôle clé dans l'établissement de cette entité, s'il a transféré des actifs à l'entité, si le nom « Barclays » apparaît dans le nom de l'entité ou s'il fournit des garanties d'exécution pour l'entité. Au 31 décembre 2025, l'actif transféré à des entités structurées non consolidées sponsorisées atteignait 1 060 MGBP (2024 : 890 MGBP).

33. Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Il n'y a aucun investissement significatif individuel dans des coentreprises ou des sociétés associées détenues par Barclays Bank Group.

	2025			2024		
	Sociétés associées	Coentreprises	Total	Sociétés associées	Coentreprises	Total
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Mise en équivalence (Groupe)	14	–	14	14	–	14

	2025			2024		
	Sociétés associées	Coentreprises	Total	Sociétés associées	Coentreprises	Total
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Mise en équivalence (Société mère)	12	–	12	12	–	12

La synthèse des informations financières des sociétés associées et coentreprises mises en équivalence du Groupe Barclays Bank est présentée ci-dessous. Les montants indiqués représentent la quote-part du Groupe Barclays Bank dans le résultat net des bénéficiaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception de certains engagements dont les montants se fondent sur des comptes établis jusqu'à des dates tombant au plus tôt trois mois avant la date de clôture.

	Sociétés associées			Coentreprises		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP	En MGBP
Résultat des activités poursuivies	–	–	(4)	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–
Total du résultat global des activités poursuivies	–	–	(4)	–	–	–

34. Titrisations

Comptabilisation des titrisations

Le Groupe Barclays Bank utilise la titrisation comme source de financement et de transfert de risque. Ces opérations entraînent généralement le transfert des flux de trésorerie contractuels des portefeuilles d'actifs financiers aux détenteurs de titres de créance émis.

Les titrisations peuvent, moyennant un accord individuel, entraîner la poursuite de la comptabilisation des actifs titrisés et la comptabilisation des titres de créance émis au cours de l'opération ; conduire à une comptabilisation continue partielle des actifs dans la mesure de l'implication continue du Groupe Barclays Bank dans ces actifs ou entraîner la décomptabilisation des actifs et la comptabilisation distincte, à l'actif ou au passif, de tous droits et obligations créés ou conservés dans le cadre du transfert. La décomptabilisation totale n'intervient que lorsque le Groupe Barclays Bank transfère son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers ou conserve ses droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, tout en assumant une obligation contractuelle de verser les flux de trésorerie à une autre partie sans retard ou réinvestissement important, et transfère également la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris le risque de crédit, le risque de remboursement anticipé et le risque de taux d'intérêt.

Le Groupe Barclays Bank transfère des actifs financiers dans le cadre de ses activités bancaires normales soit lorsque les droits légaux sur les flux de trésorerie provenant de l'actif sont transférés à la contrepartie, soit au bénéfice du Groupe Barclays Bank lorsque celui-ci conserve les droits sur les flux de trésorerie, mais assume la responsabilité de les transférer à la contrepartie. En fonction de la nature de l'opération, cela peut entraîner la décomptabilisation de l'intégralité des actifs, la décomptabilisation partielle ou l'absence de décomptabilisation des actifs faisant l'objet du transfert.

Une synthèse des principales opérations, de l'actif et du passif et des risques financiers découlant de ces opérations est présentée ci-dessous :

Transferts d’actifs financiers qui n’entraînent pas de décomptabilisation

Titrisations

Le Groupe Barclays Bank était partie à des opérations de titrisation portant sur les soldes de ses cartes de crédit, ses prêts aux particuliers et ses prêts hypothécaires.

Dans le cadre de ces opérations, les actifs, les intérêts sur les actifs, ou les intérêts bénéficiaires sur les flux de trésorerie découlant des actifs, sont transférés à une entité ad hoc qui émet des titres de créance portant intérêt à des investisseurs tiers.

Les titrisations peuvent, selon l’accord individuel, entraîner la poursuite de la comptabilisation des actifs titrisés et la comptabilisation des titres de créance émis dans le cadre de l’opération. Une comptabilisation continue partielle des actifs dans la mesure où le Groupe Barclays Bank est toujours impliqué dans ces actifs peut également se produire, tout comme la décomptabilisation des actifs et la comptabilisation distincte, à l’actif ou au passif, de tous droits et obligations créés ou conservés dans le transfert.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs titrisés n’ayant pas été entièrement décomptabilisés, ainsi que les passifs associés, pour chaque catégorie d’actifs au bilan :

	2025				2024			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP
Groupe Barclays Bank Prêts et avances au coût amorti Cartes de crédit, prêts non garantis et autres prêts aux particuliers	5 879	5 935	(929)	(933)	6 575	7 158	(1 575)	(1 579)
Actifs financiers à la JVCR Prêts hypothécaires	1 523	1 523	–	–	576	576	–	–
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé Prêts personnels	–	–	–	–	846	826	–	–
Total	7 402	7 458	(929)	(933)	7 997	8 560	(1 575)	(1 579)

Les soldes inclus dans les prêts et avances au coût amorti représentent les titrisations dans le cadre desquelles la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été conservés par le Groupe Barclays Bank et les soldes sont inclus dans les actifs financiers à la JVCR et les actifs inclus dans les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente représentent des titrisations dans le cadre desquelles les risques et avantages ne sont ni transférés ni conservés de manière substantielle.

La relation entre les actifs transférés et les passifs associés est la suivante : les détenteurs d’obligations ne peuvent puiser sur les flux de trésorerie des actifs titrisés que pour se rembourser le principal et les intérêts qui leur sont dus en vertu de leurs billets, même si les conditions contractuelles de leurs billets peuvent s’écarter des actifs transférés en termes d’échéance et d’intérêts.

Si le Groupe Barclays Bank transfère un actif financier mais ne transfère ou ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages de l’actif tout en conservant le contrôle sur celui-ci, les actifs transférés sont comptabilisés dans la mesure de l’implication continue du Groupe Barclays Bank. Le total des actifs financiers de 21 932 MGBP (2024 : 11 951 MGBP) a été initialement transféré de cette manière et la valeur comptable des actifs représentant une implication continue est incluse dans le tableau ci-dessus.

Pour les transferts d’actifs liés à des opérations de pension, veuillez consulter la Note 35.

Implication continue dans des actifs financiers ayant été décomptabilisés

Dans certains cas, le Groupe Barclays Bank peut transférer l’intégralité d’un actif financier tout en conservant un certain degré d’implication. C’est le cas, par exemple, lorsque des prêts et titres adossés à des actifs sont décomptabilisés dans le cadre de titrisations d’actifs en raison de l’implication du Groupe Barclays Bank dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. La poursuite de l’implication résulte en grande partie de la fourniture de financements à ces structures sous la forme de billets conservés, qui ne supportent pas les premières pertes.

Le tableau ci-dessous présente les implications financières potentielles d'une telle participation continue :

Type de transfert	Implication continue ¹			Plus-value issue de l'implication continue	
	Valeur comptable En MGBP	Juste valeur En MGBP	Exposition maximale aux pertes ² En MGBP	Pour l'exercice clos En MGBP	Cumulatif jusqu'au au 31 décembre En MGBP
2025					
Titres adossés à des actifs	67	67	141	3	5
Titres adossés à des hypothèques résidentielles	2 454	2 454	2 454	99	331
Titres adossés à des hypothèques commerciales	360	328	360	5	26
Total	2 881	2 849	2 955	107	362
2024					
Titres adossés à des actifs	53	53	130	1	1
Titres adossés à des hypothèques résidentielles	3 439	3 437	3 439	155	231
Titres adossés à des hypothèques commerciales	377	334	377	3	21
Total	3 869	3 824	3 946	159	253

Notes

1 Les actifs qui représentent une implication continue du Groupe Barclays Bank dans les actifs décomptabilisés sont comptabilisés dans les Prêts et avances au coût amorti et les Titres de créance à la juste valeur par résultat.

2 L'exposition maximale aux pertes inclut la valeur notionnelle de l'engagement de prêt non tiré, le cas échéant.

35. Actifs remis en garantie, actifs reçus en garantie et actifs transférés

Les actifs sont nantis ou transférés en garantie dans le cadre d'opérations de pension, de titrisations, de prêts de titres ou de dépôts de garantie relatives à des produits dérivés. Les actifs transférés sont des actifs non monétaires transférés à un tiers qui ne sont pas éligibles à la décomptabilisation du bilan du Groupe Barclays Bank, par exemple parce que le Groupe Barclays Bank conserve la quasi-totalité de l'exposition à ces actifs en vertu d'un contrat de rachat à une date ultérieure pour un prix fixe.

Lorsque des actifs non monétaires sont nantis ou transférés en garantie des espèces reçues, l'actif continue d'être comptabilisé en totalité et un passif connexe est également comptabilisé au bilan. Lorsque des actifs autres que des espèces sont nantis ou transférés en garantie dans le cadre d'un échange d'actifs autres que des liquidités, l'actif transféré continue d'être comptabilisé en totalité et il n'y a pas de passif associé dans la mesure où la garantie autre qu'en espèces reçue n'est pas comptabilisée au bilan. Le Groupe Barclays Bank n'est pas en mesure d'utiliser, de vendre ou de nantir les actifs transférés pendant la durée de l'opération et reste exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit sur ces actifs nantis. Sauf indication contraire, le recours de la contrepartie ne se limite pas aux actifs transférés.

Les opérations garanties, telles que les prêts et emprunts de titres, les opérations de mise en pension et les opérations sur produits dérivés, sont effectuées conformément aux conditions standard habituelles sur le marché.

Le tableau suivant récapitule la nature et la valeur comptable des actifs donnés en garantie :

	Groupe Barclays Bank	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Garantie en espèces	75 695	72 415
Prêts et avances au coût amorti	22 398	41 205
Actifs du portefeuille de négociation	114 852	107 249
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 653	5 729
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	15 019	20 420
Actifs donnés en garantie	233 617	247 018

	Barclays Bank PLC	
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Garantie en espèces	60 965	57 151
Prêts et avances au coût amorti	25 342	44 797
Actifs du portefeuille de négociation	59 024	60 727
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 304	3 056
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	17 403	27 294
Actifs donnés en garantie	167 038	193 025

Le tableau suivant récapitule les actifs financiers transférés et les passifs associés. Les actifs transférés représentent la valeur comptable brute des actifs nantis et les passifs associés représentent le passif associé inscrit au bilan.

	Groupe Barclays Bank	
	Actif transféré En MGBP	Passif associé En MGBP
Au 31 décembre 2025		
Instruments dérivés	79 223	(79 223)
Contrats de rachat	51 922	(33 891)
Accords de prêt de titres	96 638	–
Autres	5 834	(5 583)
	233 617	(118 697)
Au 31 décembre 2024		
Instruments dérivés	74 307	(74 307)
Contrats de rachat	60 564	(40 173)
Accords de prêt de titres	104 450	–
Autres	7 697	(7 271)
	247 018	(121 751)
	Barclays Bank PLC	
	Actif transféré En MGBP	Passif associé En MGBP
Au 31 décembre 2025		
Instruments dérivés	62 832	(62 832)
Contrats de rachat	39 213	(26 551)
Accords de prêt de titres	60 505	–
Autres	4 488	(4 488)
	167 038	(93 871)
Au 31 décembre 2024		
Instruments dérivés	58 121	(58 121)
Contrats de rachat	50 013	(32 103)
Accords de prêt de titres	79 473	–
Autres	5 418	(5 418)
	193 025	(95 642)

Pour les opérations de prise en pension, la différence entre les actifs transférés et les passifs associés est principalement due à la compensation IFRS. Les accords dans le cadre desquels le recours d'une contrepartie est limité aux actifs transférés figurent dans la catégorie « Autres ». La relation entre les actifs transférés bruts et les passifs associés est que les détenteurs d'obligations ne peuvent puiser dans les flux de trésorerie des actifs titrisés que pour se rembourser le principal et les intérêts qui leur sont dus en vertu des conditions de leurs billets.

	Valeur comptable		Juste valeur		
	Actif transféré En MGBP	Passif associé En MGBP	Actif transféré En MGBP	Passif associé En MGBP	Position nette En MGBP
Groupe Barclays Bank 2025					
Recours aux actifs transférés uniquement	5 879	(929)	5 935	(933)	5 002
2024					
Recours aux actifs transférés uniquement	6 575	(1 575)	7 158	(1 579)	5 579

Le Groupe Barclays Bank dispose de 4 213 MGBP (2024 : 3 770 MGBP) supplémentaires de prêts et d'avances dans le cadre de ses programmes de financement adossés à des actifs, qui peuvent facilement être utilisés pour lever des financements supplémentaires garantis et pour soutenir les émissions futures.

Sûretés détenues en garantie d'actifs

Dans le cadre de certaines opérations, y compris les prises en pension et les opérations d'emprunt de titres, le Groupe Barclays Bank est autorisé à revendre les sûretés détenues ou à les redonner en garantie. Les opérations garanties, telles que les prêts et emprunts de titres, les opérations de mise en pension et les opérations sur produits dérivés, sont effectuées conformément aux conditions standard habituelles sur le marché.

La juste valeur à la date de clôture des sûretés acceptées et redonnées en garantie à d'autres parties était la suivante :

	Groupe Barclays Bank	
	2025	2024
	En MGBP	En MGBP
Juste valeur des titres acceptés en garantie	1 511 839	1 317 237
Dont juste valeur des titres redonnés en garantie/transférés à d'autres parties	1 389 012	1 193 809
	Barclays Bank PLC	
	2025	2024
	En MGBP	En MGBP
Juste valeur des titres acceptés en garantie	1 511 705	1 304 632
Dont juste valeur des titres redonnés en garantie/transférés à d'autres	1 397 007	1 213 541

Les notes figurant dans cette section portent sur les opérations entre parties liées, la rémunération des Commissaires aux comptes, les informations fournies par Barclays Bank PLC (la Société mère) et la rémunération des Administrateurs. Les parties liées comprennent les filiales, les sociétés associées, les coentreprises et les Principaux dirigeants.

36. Opérations entre parties liées et rémunération des Administrateurs

Opérations entre parties liées

Les parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans le cadre de la prise de décisions financières ou opérationnelles, ou si une autre partie contrôle les deux parties en question.

Société mère

La société mère, qui est également la société mère ultime, est Barclays PLC, qui détient 100 % des actions ordinaires émises par Barclays Bank PLC. Le plus grand groupe dans lequel les résultats de Barclays Bank PLC sont consolidés est dirigé par Barclays PLC, 1 Churchill Place London E14 5HP. Les états financiers consolidés du Groupe Barclays PLC sont accessibles au public et peuvent être obtenus auprès du Secrétariat général de Barclays, 1 Churchill Place London E14 5HP.

Filiales

Les opérations entre Barclays Bank PLC et ses filiales relèvent également de la définition des opérations entre parties liées. Si celles-ci sont éliminées lors de la consolidation, elles ne sont pas déclarées dans les états financiers du Groupe Barclays Bank. La liste des principales filiales du Groupe Barclays Bank figure à la Note 31.

Autres filiales

Les opérations entre le Groupe Barclays Bank et d'autres filiales de la société mère relèvent également de la définition des opérations entre parties liées.

Autres entités

Le Groupe Barclays Bank fournit des services bancaires aux fonds de pension du Groupe Barclays Bank (principalement le UK Retirement Fund) et d'autres entités, leur octroie des prêts, des découverts, des dépôts d'intérêts et des comptes courants ainsi que d'autres services. Les sociétés du Groupe Barclays Bank fournissent également des services de gestion d'investissement et de conservation aux régimes de retraite du Groupe Barclays Bank. Toutes ces opérations sont réalisées dans les mêmes conditions que les opérations avec des tiers. La synthèse des informations financières relatives aux participations du Groupe Barclays Bank dans des sociétés associées et des coentreprises est présentée à la Note 33.

Les montants inclus dans les états financiers du Groupe Barclays Bank, au total et par catégorie d’entité liée, sont les suivants :

	Société mère En MGBP	Autres filiales En MGBP	Fonds de pension En MGBP	Autres parties liées En MGBP
Pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 et à cette date				
Total des revenus	(2 276)	75	4	42
Charges d’exploitation	(105)	(4 794)	–	–
Actif total	1 136	8 497	–	–
Passif total	46 360	8 438	140	126
Pour l’exercice clos le 31 décembre 2024 et à cette date				
Total des revenus	(1 994)	172	(1)	54
Charges d’exploitation	(92)	(4 361)	–	–
Actif total	1 338	6 753	–	1 104
Passif total	44 678	8 588	176	64
Pour l’exercice clos le 31 décembre 2023 et à cette date				
Total des revenus	(1 712)	164	1	52
Charges d’exploitation	(89)	(4 157)	(1)	–

Le passif total comprend 89 MGBP de dérivés négociés pour le compte des fonds de pension (2024 : 100 MGBP).

Les montants inclus dans les états financiers de Barclays Bank PLC, au total et par catégorie d’entité liée, sont les suivants :

	Société mère En MGBP	Filiales En MGBP	Autres filiales En MGBP	Fonds de pension En MGBP	Autres parties liées En MGBP
Au 31 décembre 2025					
Actif total	1 134	358 439	7 665	–	–
Passif total	45 498	274 184	8 082	138	126
Au 31 décembre 2024					
Actif total	1 337	315 379	5 764	–	1 104
Passif total	43 948	228 081	8 221	175	64

La pratique courante de Barclays Bank PLC consiste à fournir à ses filiales un soutien et une assistance sous la forme de garanties, d’indemnités, de lettres d’intention et d’engagements, selon les cas, en vue de leur permettre de respecter leurs obligations et de maintenir leur bonne réputation, y compris l’engagement de capitaux et de crédits. Pour les dividendes versés à Barclays PLC, veuillez consulter la Note 10.

Principaux dirigeants

Les Principaux dirigeants s’entendent des personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Barclays Bank PLC (directement ou indirectement) et comprennent les Administrateurs et les Dirigeants de Barclays Bank PLC, certains subordonnés directs du Directeur général et les responsables des principales unités et fonctions opérationnelles.

Le Groupe Barclays Bank fournit des services bancaires aux Principaux dirigeants et aux personnes qui leur sont liées. Les opérations de l’exercice et les encours sont les suivants :

Services bancaires fournis		
	2025 En MGBP	2024 En MGBP
Encours des prêts au 31 décembre	12,9	10,8
Encours des dépôts au 31 décembre	14,8	9,5

Encours total des engagements

L’encours total des engagements correspond au total des montants non tirés sur les facilités de carte de crédit et/ou de découvert accordées aux Principaux dirigeants. L’encours total des engagements au 31 décembre 2025 a atteint 0,1 MGBP (2024 : 0,1 MGBP).

Tous les prêts accordés aux Principaux dirigeants (et aux personnes qui leur sont liées) ont été consentis dans le cours normal des affaires ; ils ont été accordés dans des conditions quasiment identiques, notamment du point de vue des taux d’intérêt et de sûretés, que celles qui étaient en vigueur au même moment pour des opérations comparables avec d’autres personnes ; et ils ne présentent pas de risque plus élevé qu’un risque normal de recouvrement ni d’autres caractéristiques défavorables.

Rémunération des Principaux dirigeants

La rémunération totale attribuée aux Principaux dirigeants ci-dessous représente les salaires, les prestations à court terme et les cotisations de retraite perçus au cours de l'exercice ainsi que les primes versées dans le cadre des dernières décisions de rémunération relatives à l'exercice. Les coûts comptabilisés au compte de résultat reflètent la charge comptable de l'exercice incluse dans les charges d'exploitation. La différence entre les valeurs attribuées et la charge du compte de résultat comptabilisée concerne principalement la comptabilisation des coûts au titre des attributions reportées. Les chiffres concernent la période durant laquelle les individus répondent à la définition des « Principaux dirigeants ».

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Salaires et autres prestations à court terme	42,3	42,9	46,1
Prestations de retraite	0,2	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	10,8	10,8	10,8
Paielements basés sur les actions	26,5	21,9	16,3
Charges sociales patronales sur émoluments	7,9	7,2	8,2
Coûts comptabilisés à des fins comptables	87,7	83,0	81,6
Charges sociales patronales sur émoluments	(7,9)	(7,2)	(8,2)
Autres prestations à long terme - écart entre les attributions accordées et les coûts comptabilisés	7,6	5,3	2,1
Paielements fondés sur des actions - écart entre les attributions accordées et les coûts comptabilisés	6,8	2,6	4,5
Rémunération totale attribuée	94,2	83,7	80,0

Informations requises par la Loi de 2006 sur les sociétés

Les informations suivantes concernant le Conseil d'administration de Barclays Bank PLC sont présentées conformément à la Loi sur les sociétés de 2006 :

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Total des émoluments ¹	9,1	8,3	7,2
Montants versés au titre des LTIP ²	1,2	—	—
	10,3	8,3	7,2

Notes

1 Le total des émoluments comprend les montants versés au titre de l'exercice 2025. En outre, des attributions d'actions différées au titre de 2025 d'une valeur totale à l'attribution d'1,3 MGBP (2024 : 1,8 MGBP, 2023 : 1,5 MGBP) seront accordées aux Administrateurs. Celles-ci ne seront acquises que sous réserve du respect de certaines conditions.

2 Le chiffre indiqué ci-dessus pour les « Montants versés au titre des LTIP » pour 2025 se rapporte aux tranches des attributions LTIP de l'exercice précédent qui ont été versées aux Administrateurs au cours de l'exercice.

Aucune cotisation de retraite n'a été versée aux régimes à cotisations définies pour le compte des Administrateurs (2024 : néant, 2023 : néant). Aucune cotisation de retraite notionnelle n'a été versée aux régimes à cotisations définies.

Au 31 décembre 2025, aucun administrateur n'accumule de prestations au titre d'un régime à prestations définies (2024 : néant, 2023 : néant).

Le montant total de la rémunération due aux dirigeants sortants au titre de la perte de mandat a atteint 15 300 GBP (2024 : 7 398 ; 2023 : 30 519 GBP).

Parmi les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus, les montants attribuables à l'Administrateur le mieux rémunéré au titre des services admissibles sont les suivants :

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Total des émoluments ¹	4,8	4,3	3,6
Montants versés au titre des LTIP	1,2	—	—
	6,0	4,3	3,6

Note

1 Le total des émoluments comprend les montants versés au titre de l'exercice 2025. En outre, une attribution d'actions différées au titre de 2025 d'une valeur à l'attribution d'0,8 MGBP (2024 : 1,1 MGBP ; 2023 : 1 MGBP) sera versée à l'Administrateur le mieux rémunéré. Celle-ci ne sera acquise que sous réserve du respect de certaines conditions.

Aucune cotisation de retraite effective n'a été versée aux régimes à cotisations définies pour le compte de l'Administrateur le mieux rémunéré (2024 : néant, 2023 : néant). Aucune cotisation de retraite notionnelle n'a été versée aux régimes à cotisations définies (2024 : néant, 2023 : néant).

Avances et crédits aux Administrateurs et garanties pour le compte des Administrateurs

Conformément à l’article 413 de la Loi sur les sociétés de 2006, le montant total des avances et crédits mis à disposition en 2025 aux personnes ayant exercé les fonctions d’Administrateurs au cours de l’exercice était nul (2024 : néant). La valeur totale des garanties constituées pour le compte des Administrateurs en 2025 était nulle (2024 : néant).

37. Acquisitions et cessions de filiales

Parmi les opérations significatives au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2025, on peut citer la cession de Barclays Capital Asia Limited (BCAL) par Barclays Bank PLC à sa filiale Barclays International Holdings Limited pour un montant de 227 MGBP. Les actions BCAL ont été vendues à leur juste valeur, ce qui a donné lieu à un gain de cession de 5 MGBP ainsi qu’à la décomptabilisation du coût de la participation dans Barclays Bank PLC.

Il n’y a pas eu de cession de filiales en 2024.

38. Rémunération du commissaire aux comptes

La rémunération du commissaire aux comptes est incluse dans les services de conseil, les honoraires juridiques et professionnels et les frais administratifs et généraux et comprend :

	2025 En MGBP	2024 En MGBP	2023 En MGBP
Audit des comptes annuels du Groupe Barclays Bank	22	23	22
Autres services :			
Audit des filiales de Barclays Bank PLC ¹	19	19	18
Autres honoraires liés à l’audit ²	12	10	8
Autres services	4	5	1
Rémunération totale du commissaire aux comptes	57	57	49

Notes

1 Comprend les commissions liées à l’audit légal des filiales tant au Royaume-Uni qu’en dehors du Royaume-Uni et les commissions pour le travail effectué par les associés de KPMG au titre des états financiers consolidés Barclays Bank PLC.

2 Comprend les services liés aux déclarations légales et réglementaires. Ces prestations incluent les services d’audit consistant à examiner les déclarations financières intermédiaires en vertu des Règles de cotation de l’autorité de cotation du Royaume-Uni.

Les modifications du périmètre de l’audit sont finalisées après la fin de l’audit et comptabilisées lorsqu’elles sont convenues. Les honoraires d’audit 2025 ne comprennent aucun montant (2024 : néant ; 2023 : 1 MGBP) relatif à l’audit de l’exercice précédent.

39. Actifs et passifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé

Comptabilisation des actifs non courants destinés à être cédés et des passifs associés

Le Groupe Barclays Bank applique la norme IFRS 5 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées. Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d’une transaction de vente plutôt que d’une utilisation continue. Pour être classé comme détenu en vue de la vente, l’actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel uniquement aux conditions habituelles et usuelles, et la vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à être cédés sont présentés séparément au bilan consolidé.

La direction doit procéder à des jugements pour déterminer si les critères de classement de l’IFRS 5 pour les actifs destinés à être cédés sont remplis, en particulier si la vente est hautement probable et devrait pouvoir être comptabilisée dans les ventes réalisées dans les 12 mois suivant la classification. Pour apprécier si les critères sont remplis, la direction doit tenir compte de son degré d’engagement vis-à-vis du plan de vente, de la probabilité d’obtenir les approbations réglementaires ou autres approbations externes souvent requises pour la vente d’opérations bancaires et du niveau d’engagement de l’acheteur à réaliser l’opération de vente dans les délais convenus.

Le périmètre du groupe destiné à être cédé a été comptabilisé conformément aux exigences de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2025. Une analyse détaillée du groupe destiné à être cédé est présentée ci-dessous.

Le Groupe destiné à être cédé en 2025 comprend un portefeuille de cartes de crédit américain au sein d’USCB. Barclays a décidé de ne pas soumissionner pour devenir l’émetteur exclusif d’un portefeuille de cartes en co-marquage, ce qui entraînera sa cession au premier semestre 2026. Ce portefeuille devrait être vendu avec une plus-value. La prolongation de la période de vente d’un an est conforme aux dispositions contractuelles signées afin de permettre une transition contrôlée et efficace du portefeuille. Le groupe destiné à être cédé en 2024 comprend le portefeuille de cartes de crédit américain et les activités allemandes de crédit à la consommation au sein du siège social.

La juste valeur des instruments financiers classés dans la catégorie « détenus en vue de la vente », ainsi que la hiérarchie de juste valeur correspondante selon la norme IFRS 13, sont présentées à la page 348.

Groupe Barclays Bank	2025	2024
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	En MGBP	En MGBP
Au 31 décembre		
Prêts et avances à la clientèle	5 801	9 544
Immobilisations Incorporelles	11	25
Immobilisations corporelles	–	24
Autres actifs	120	261
Total des actifs classés comme destinés à être cédés	5 932	9 854
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		
Au 31 décembre		
Dépôts de la clientèle	–	3 647
Autres passifs	–	77
Provisions	–	2
Total des passifs classés comme destinés à être cédés	–	3 726
Actifs nets classés comme destinés à être cédés	5 932	6 128

40. Entreprises liées

La structure sociale de Barclays Bank PLC se compose d'un certain nombre d'entreprises liées, notamment des filiales, coentreprises, sociétés associées et holdings importantes. Une liste complète de ces entreprises liées est indiquée ci-dessous, avec leurs pays de constitution, leur siège social (ou principal établissement) et la dénomination et le pourcentage de chaque catégorie d'actions détenue par Barclays Bank PLC. Les informations sont fournies au 31 décembre 2025. Les entités sont regroupées en fonction des pays dans lesquels elles sont constituées. Les bénéfices réalisés par ces entités dans le cadre de leurs activités sont dans certains cas imposés dans des pays autres que leur pays de constitution, par exemple si les opérations sont prises en charge par une succursale située dans un territoire autre que le pays de constitution. Barclays PLC Country Snapshot fournit des informations sur les pays dans lesquels Barclays Bank PLC exerce ses activités, le pays où ses bénéfices sont imposés et les impôts qu'elle paie dans chaque pays d'activité.	Notes	
	A	Détenu directement par Barclays Bank PLC
	B	Intérêts de société en commandite simple
	C	Participation en tant que membre
	D	Actions de préférence
	E	Actions de préférence A
	F	Actions de préférence B
	G	Actions courantes / ordinaires en plus d'autres actions
	H	Actions ordinaires A
	I	Actions ordinaires B
	J	Actions ordinaires C
	K	Actions ordinaires F
	L	Premières actions de préférence, Secondes actions de préférence
	M	Adresse enregistrée hors du pays de constitution
	N	Actions ordinaires indexées sur l'USD
	O	Actions d'apport en capital
	P	Actions remboursables de Catégorie B
	Q	Actions ordinaires non récupérables
	R	Actions de Catégorie A
	S	Actions de Catégorie B
	T	Actions de Catégorie C
	U	Actions de Catégorie D
	V	Actions de Catégorie E
	W	Actions ordinaires de première catégorie, Actions ordinaires de deuxième catégorie
	X	Actions remboursables de Catégorie A
	Y	Non consolidé
	Z	Action LLC
	AA	Actions B

Filiales en propriété exclusive	Note	Filiales en propriété exclusive	Note	Filiales en propriété exclusive	Note
Sauf indication contraire, les entreprises ci-dessous sont détenues en pleine propriété et incluses dans la consolidation et le capital social détenu par le Groupe comprend les actions ordinaires et/ou courantes détenues par les filiales du Groupe. Sauf indication contraire, le Groupe détient 100 % de la valeur nominale de chaque catégorie d'actions.		Barcosec Limited	A	C/O Teneo Financial Advisory Limited, 3rd Floor, The Colmore Building, 20 Colmore Circus Queensway, Birmingham, West Midlands, B4 6AT	
		Barsec Nominees Limited	A		
		BB Client Nominees Limited	A		
		Chapelcrest Investments Limited			
		Cornwall Home Loans Limited	A	Barclays Nominees (Branches) Limited (en cours de liquidation)	A
		Dorset Home Loans Limited	A		
		Durlacher Nominees Limited	A	Leonis Investments LLP (en cours de liquidation)	B
Royaume-Uni		Eagle Financial and Leasing Services (UK) Limited	A		
1 Churchill Place, London, E14 5HP		Finpart Nominees Limited	A	1-4, Clyde Place Lane, Glasgow, G5 8DP	
		Foltus Investments Limited	A		
Aequor Investments Limited		Hawkins Funding Limited		R.C. Greig Nominees Limited	
Ardencroft Investments Limited	A	Heraldglenn Limited	G, L	9, allée Scheffer, Luxembourg, L-2520	
B D & B Investments Limited		Isle of Wight Home Loans Limited	A		
B.P.B. (Holdings) Limited	A	J.V. Estates Limited	A	Barclays Blossom Finance Limited Partnership	B, M
Barclays Aldersgate Investments Limited	A	Kirsche Investments Limited	A		
		Long Island Assets Limited		Barclays Claudas Investments Partnership	B, M
Barclays Asset Management Limited	A	Maloney Investments Limited			
		Menlo Investments Limited	A	Barclays Pelleas Investments Limited Partnership	B, M
Barclays Capital Asia Holdings Limited		Mercantile Credit Company Limited	A		
Barclays Capital Nominees (No.2) Limited		Mercantile Leasing Company (No.132) Limited	A	Argentine	
		MK Opportunities LP	B	Marval, O'Farrell et Mairal, Av. Leandro N. Alem 882, Buenos Aires, C1001AAQ, Argentine	
Barclays Capital Nominees (No.3) Limited	A				
		Naxos Investments Limited (en liquidation le 14 janvier 2026)	A		
Barclays Capital Nominees Limited	A	Northwharf Nominees Limited	A	Compania Regional del Sur S.A. (en cours de liquidation)	A
Barclays Capital Securities Client Nominee Limited	A	Oak Pension Asset Management Limited	Y		
Barclays Capital Securities Limited	A	Real Estate Participation Management Limited		Brésil	
Barclays CCP Funding LLP	B	Real Estate Participation Services Limited		Av. Brigadeiro Faria Lima, No.4.440, 12th Floor, Bairro Itaim Bibi, Sao Paulo, CEP, 04538-132, Brésil	

Barclays Direct Investing Nominees Limited		Relative Value Investments UK Limited Liability Partnership	B		
Barclays Directors Limited	A			Barclays Brasil Assessoria Financeira Ltda	A
Barclays Executive Schemes Trustees Limited	A	Relative Value Trading Limited			
Barclays Financial Planning Nominee Company Limited		Roder Investments No. 1 Limited	A, G		
		Roder Investments No. 2 Limited	A, G	Canada	
Barclays Gaia Holdings Limited		RVT CLO Investments LLP	B	Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 47th floor, 181 Bay Street, Toronto, Ontario, M5J 2T3	
Barclays Group Holdings Limited	A	Surety Trust Limited	A		
Barclays International Holdings Limited	A	Swan Lane Investments Limited		Barclays Capital Canada Inc.	
		US Real Estate Holdings No.1 Limited		Barclays Corporation Limited	A
Barclays Investment Management Limited	A	US Real Estate Holdings No.2 Limited			
Barclays Investment Solutions Limited	A	US Real Estate Holdings No.3 Limited		Iles Caïmans	
Barclays Long Island Limited	A	US Real Estate Holdings No.4 Limited	A	PO Box 309 Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104	
Barclays Nominees (George Yard) Limited	A, Y				
		US Real Estate Holdings No.5 Limited	A	Alymere Investments Limited	E, F, G
Barclays OCIO Services Limited	A				
Barclaycard Payments Limited		US Real Estate Holdings No.6 Limited	A	Analytical Trade UK Limited	A
Barclays Pension Funds Trustees Limited	A	Water Street Investments Limited	Y	Barclays Capital (Cayman) Limited	A
Barclays Private Bank		Wedd Jefferson (prête-noms)	A	Barclays Securities Financing Limited	E, F, G
Barclays Services (Japan) Limited	A	Limited		Barclays US Holdings Limited	A, D, G
Barclays Shea Limited	A	Westferry Investments Limited	A	Braven Investments No.1 Limited	
Barclays Term Funding Limited	B	Woolwich Qualifying Employee Share Ownership Trustee Limited	A	Caption Investments Limited	
Liability Partnership					
Barclays Wealth Nominees Limited	A	Zeban Nominees Limited	A	Claudas Investments Limited	A, G, P, X
				Claudas Investments Two Limited	
Barclayshare Nominees Limited				Barclays International Luxembourg Dollar Holdings S.a r.l.	
Gallen Investments Limited					
Hornbeam Limited	Y	Ile de Man			
Mintaka Investments No. 4 Limited		Eagle Court, Circular Road, Douglas, IM1 1AD, Isle of Man		Barclays Lamorak Investments S.a r.l.	Q
Palomino Limited	A	Barclays Nominees (Manx) Limited (en cours de liquidation)	A		
Pelleas Investments Limited	A			Barclays Luxembourg GBP Holdings S.a r.l.	
Pippin Island Investments Limited	A	Barclays Private Clients International Limited	A, H, I, Y	Barclays Luxembourg Global Financement S.a r.l.	Q
Razzoli Investments Limited	A				

RVH Limited	A, D, G	c/o Zedra Trust Company (Isle of Man) Limited, 2nd Floor, St Georges Court, Upper Church Street, Douglas, IM1 1EE		Barclays Luxembourg Holdings S.a.r.l.	
France				Barclays Luxembourg Holdings SSC	B
34-36 avenue de Friedland, 75008 Paris					
Barclays ADF SA	A	Barclays Holdings (Isle of Man) Limited (en cours de liquidation)	A	68-70 Boulevard de la Petrusse, Luxembourg, L-2320, Luxembourg	
Guernesey		Japon		Adler Toy Holding S.a.r.l.	
P.O. Box 33 Dorey Court, Admiral Park, Port de St. Peter, GY1 4AT		10-1, Roppongi 6-chome, Minato-ku, Tokyo, 106-6131, Japon		10 rue du Chateau d'Eau, Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg L-3364	
Barclays UKRF ICC Limited	Y	Barclays Funds and Advisory Japan Limited			
Barclays UKRF No.1 IC Limited	Y				
Barclays UKRF No.2 IC Ltd	Y	Barclays Securities Japan Limited	G, E	BPM Management GP S.a.r.l.	A
Hong Kong		Jersey		Maurice	
Level 41, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road, Central, N/A, Hong Kong		28 Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey		c/o Rogers Capital Corporate Services Limited, Level 3, Rogers Capital House, 5 President John Kennedy Street, Port Louis, 11302, Ile Maurice	
		Barclays Services Jersey Limited (en cours de liquidation)	A		
Barclays Capital Asia Limited	A	13 Library Place, St Helier, JE4 8NE		Barclays Capital Mauritius Limited (en cours de liquidation)	A
Inde		Barclays Nominees (Jersey) Limited	A	Barclays Capital Securities Mauritius Limited	A
Nirlon Knowledge Park, Level 9, Block B-6, Off Western Express Highway, Goregaon (East), Mumbai, 400063		Barclaytrust Channel Islands Limited	A	Fifth Floor, Ebene Esplanade, 24 Bank Street, Cybercity, Ebene, 72201, Ile Maurice	
Barclays Securities (India) Private Limited					
Barclays Wealth Trustees (India) Private Limited		Estera Trust (Jersey) Limited, 13-14 Esplanade, St Helier, JE1 1EE, Jersey			
Barclays Investments & Loans (India) Private Limited	G	MK Opportunities GP Ltd	A	Barclays Mauritius Overseas Holdings Limited	A
Irlande		3rd Floor, 44 Esplanade, St. Helier, JE4 9WG, Jersey		Mexique	
One Molesworth Street, Dublin 2, D02 RF29		Barclaycard Payment Holdings Limited		Paseo de la Reforma 505, Torre Mayor Floor 41, Colona Cuauhtemoc, 06500, Mexico City, Mexique	
Barclays Bank Ireland Public Limited Company	A	Barclaycard Payments Midco Limited			
Barclays Europe Client Nominees Designated Activity Company		Luxembourg		Barclays Bank Mexico, S.A.	I, K
Barclays Europe Firm Nominees Designated Activity Company		9, allée Scheffer, Luxembourg, L-2520, Luxembourg		Barclays Capital Casa de Bolsa, S.A. de C.V.	I, K
				Grupo Financiero Barclays Mexico, S.A. de C.V.	A, I, K

Barclays Europe Nominees Designated Activity Company		Barclays Bedivere Investments S.a r.l.	G		
25-28 North Wall Quay, Dublin1, D01 H104		Barclays Cantal Investments S.a r.l.	R, S	Monaco	
Erimon Home Loans Ireland Limited	A	Barclays Capital Luxembourg S.a r.l.		31 Avenue de la Costa, Monte Carlo, 98000, Monaco	
70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 R296, Irlande		Barclays Treasury Luxembourg S.a r.l.		Barclays Private Asset Management (Monaco) S.A.M	
Barclays Finance Ireland Limited		Barclays Claudas Investments S.a r.l.		Arabie saoudite	
Filiales en propriété exclusive 3rd Floor Al Dahna Center, 114 Al-Ahsa Street, PO Box 1454, Riyad, 11431, Arabie Saoudite		Filiales en propriété exclusive	C	Filiales en propriété exclusive Corporation Service Company, 2626 Glenwood Ave, Suite 550 Raleigh, NC, 27608	
Barclays Saudi Arabia (en cours de liquidation)	A	Barclays Capital Derivatives Funding LLC	B		
Building 4.09- Unit 2- Level 9th, King Abdullah Financial District Riyadh, KSA, Kingdom Abdullah Financial District, Riyad, Arabie Saoudite		Barclays Capital Equities Trading GP	E, F, G	Barclays US GPF Inc. Equifirst Corporation (en cours de liquidation, dissoute par l'Etat de Caroline du Nord)	
Barclays Regional Headquarters Company		Barclays Capital Holdings Inc.			
Singapour		Barclays Capital Real Estate Finance Inc.		Rodney Square North, 1100, North Market Street, Wilmington, Delaware, 19890, Etats-Unis	
10 Marina Boulevard, #25-01 Marina Bay Financial Centre, Tower 2, 018983, Singapore		Barclays Capital Real Estate Holdings Inc.			
Barclays Merchant Bank (Singapore) Ltd.		Barclays Capital Real Estate Inc.			
Espagne		Barclays Commercial Mortgage Securities LLC	C	Barclays Dryrock Issuance Trust	
Calle Jose, Abascal 51, Madrid, 28003, Espagne		Barclays Dryrock Funding LLC	C		
Barclays Tenedora De Inmuebles SL.	A	Barclays Financial LLC	C		
Suisse		Barclays Group US Inc.	E, G		
Chemin de Grange Canal 18-20, PO Box 3941, Geneva, 1211, Suisse		Barclays Lifestyles LLC	C		
Barclays Bank (Suisse) SA		Barclays Nest LLC	C		
BPB Holdings SA	A	Barclays Oversight Management Inc.	C		
		Barclays Receivables LLC	C		
		Barclays Services Corporation			
		Barclays Services LLC	C		
		Barclays STBT Inc.	C		
		Barclays US CCP Funding LLC	C		
		Barclays US LLC	C		
		Barclays US Investments Inc.	C		
		BCAP LLC			
		Gracechurch Services Corporation			

Taïwan 19F-1, No. 7, Xinyi Road, Sec. 5, Taipei, 11049, Taïwan (Province de Chine) Barclays Securities Taiwan Limited Turquie 13th floor, Kanyon Office Block, Buyukdere Caddesi, Levent, Istanbul, 34394, Turquie Barclays Menkul Degerler Anonim Şirketi Etats-Unis 745 Seventh Avenue, New York, Ny 10019, Etats-Unis Alynore Investments Limited Partnership Corporation Service Company, 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis Analytical Trade Holdings LLC Barclays Asset Backed Depositor LLC Barclays Bank Delaware	A	Lagalla Investments LLC Marbury Holdings LLC Preferred Liquidity, LLC Procella Investments No.2 LLC	H Z		
		Procella Investments No.3 LLC Relative Value Holdings, LLC Surrey Funding Corporation Sussex Purchasing Corporation Sutton Funding LLC US Secured Investments LLC	Z C O		
		Verain Investments LLC Wilmington Riverfront LLC	C C		
		100 Bank Street, Suite 630, Burlington, Vermont 05401 Barclays Insurance U.S. Inc. Corporation Service Company, 80 State Street, Albany, NY, 12207-2543 Barclays Equity Holdings Inc. Corporation Service Company, Goodwin Square, 225 Asylum Street, 20th Floor, Hartford, CT 06103, Etats-Unis Barclays Capital Inc.			
	B				
	C				
	D, G				

Filiales en propriété exclusive	Note
Sauf indication contraire, les sociétés ci-dessous sont incluses dans la consolidation et le capital social détenu par Barclays Bank PLC comprend des actions ordinaires détenues par des filiales de Barclays Bank PLC. Le pourcentage de valeur nominale de chaque catégorie d'actions détenue par Barclays Bank PLC est indiqué ci-dessous.	

Autres entreprises apparentées	%	Note
Royaume-Uni		
1 Churchill Place, London, E14 5HP		
Barclays Secured Funding (LM) Limited	20,00	A
Barclays Secured Notes Finance LLP	20,00	A
50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ		
Equistone Founder Partner II L.P.	20,00	A,B,Y
Enigma, Wavendon Business Park Milton Keynes, MK178LX		
Intelligent Processing Solutions Limited	19,50	Y
République de Corée		
18th Floor, Daishin Finance Center, 343, Samil-daero, Jung-gu, Séoul, 04538, Corée du Sud		
Woori BC Pegasus Securitization Specialty Co. Ltd	70,00	W
Luxembourg		
9, allée Scheffer, Luxembourg, L-2520,		
Barclays Alzin Investments S.a r.l.	100,00	R, S U
Barclays Bordang Investments S.a r.l.	100,00	R, S
Pays-Bas		
Winschoterdiep, 70, Groningue, 9723AB, Groningue,		
Cube Solidus B.V.	68,83	AA

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 34/36 avenue de Friedland, 75008 Paris

Barclays Bank PLC French Branch

34, avenue de Friedland - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Directeur Général de Barclays Bank PLC French Branch,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Direction, conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Barclays Bank PLC French Branch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés la Direction de la maison-mère.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la banque ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre banque.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2026

KPMG S.A.

Sophie MEDDOURI

Associée

Barclays Bank PLC French Branch

Dotation en Capital € 10 000 000

Succursale : 34/36 Avenue de Friedland, 75008 PARIS

RCS PARIS 852 306 778

Succursale de la société de droit britannique Barclays Bank PLC

Siège social : Barclays Bank PLC, UK

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025 EN MILLIERS D’EUROS

BILAN

(En milliers d’euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
Caisse, banques centrales		137 681	74 476
Effets publics et valeurs assimilées		25 152 547	49 592 034
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.2		
Opérations avec la clientèle	2.2		
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	2.1		
Immobilisations corporelles	2.1		
Autres actifs	2.6	483	1 345
Comptes de régularisation	2.6	0	0
TOTAL		25 290 711	49 667 856
PASSIF			
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.2	25 277 273	49 654 749
Opérations avec la clientèle	2.2		
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	2.6	1 768	2 024
Comptes de régularisation	2.6	192	161
Provisions	2.7	19	38
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	2.8		
- Capital souscrit		10 000	10 000
- Primes d’émission et d’apport			
- Réserves			
- Provisions réglementées et subventions d’investissement			
- Report à nouveau		884	290
- Résultat de l’exercice		574	595
TOTAL		25 290 711	49 667 856

HORS BILAN

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés			
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres à livrer			
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus			
Reçus de la clientèle			
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			
Reçus de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres à recevoir			
Autres engagements donnés et reçus			
Autres engagements donnés			
Autres engagements reçus			

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	2.10		
- Opérations de trésorerie et interbancaires		669 079	1 093 680
- Opérations avec la clientèle			
- Obligations et autres titres à revenus fixe			
- Autres intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilées	2.10		
- Opérations de trésorerie et interbancaires		(669 172)	(1 093 819)
- Opérations avec la clientèle			
- Obligations et autres titres à revenus fixe			
- Autres intérêts et charges assimilées			
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.11		
Commissions (charges)	2.11		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire		3 176	3 822
Autres charges d'exploitation bancaire		(1)	(0)
Produit net bancaire		3 082	3 683
Charges générales d'exploitation :			
- Frais de personnel		(543)	(428)
- Autres charges générales d'exploitation		(1 966)	(2 665)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.1		
Résultat brut d'exploitation		573	590
Coût du risque	2.17	1	(3)
Résultat d'exploitation		574	587
Gains ou pertes sur actif immobilisés			
Résultat courant avant impôt		574	587
Résultat exceptionnel	2,15	0	8
Impôts sur les bénéfices		(0)	0
Dotations nettes au FRBG et autres provisions réglementées			
Résultat net		574	595

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La Barclays Bank PLC, French Branch est la succursale à 100 % à Paris de la Barclays Bank PLC.

Les comptes annuels de Barclays Bank PLC, French Branch ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le règlement ANC 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement ANC 2022-06 « modernisation des états financiers ». Par ailleurs, il est rappelé que les entreprises du secteur bancaire doivent se reporter aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (quia été modifié par le règlement « modernisation des états financiers »), pour les opérations non visées par le règlement ANC n° 2014-07. La Direction Générale a arrêté les comptes au 31 décembre 2025.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence.

La Direction Générale a arrêté les comptes au 31 décembre 2025.

La succursale française de BBPLC, par l'intermédiaire d'un agrément d'établissement de crédit auprès de la Banque de France (BDF), permet un accès direct à la facilité de dépôt de la Banque centrale européenne pour le placement au jour le jour des soldes excédentaires en euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la succursale (Bilan, Compte de résultat et Annexes) sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 IMMOBILISATIONS

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs. Au 31 décembre 2025, la succursale ne détient pas d'immobilisation.

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée quand elles présentent un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel.

1.3 OPERATIONS EN DEVISE

La succursale n'opère pas en devises étrangères

1.4 ETALEMENT DES COMMISSIONS

Néant

1.5 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

La succursale permet à Barclays Bank PLC, située hors Union Européenne, d'accéder à la facilité de dépôt de la Banque Centrale Européenne pour le placement au jour le jour des soldes excédentaires en euros. Tous les coûts directs encourus par la succursale, y compris les coûts directs des employés, les coûts des tiers, les frais réglementaires et les obligations fiscales dans le cadre de l'exploitation de la succursale, sont rechargés à Barclays Bank PLC en plus d'une majoration. Nous recevons également un Prix de Transfert pour les Services de Paiement car BB PLC utilise notre plateforme de Règlements Target 2.

2. DETAIL DE CERTAINS POSTES (en milliers d'Euro)

A/ BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS

Néant

2.2 VENTILATION DES CREANCES ET DETTES A TERME SELON LEUR DUREE RESIDUELLE (en milliers d' Euro)

ACTIF	« 3 mois	> 3 mois « 1 an	> 1 an « 5 ans	> 5 ans	Total
Etablissements de crédit	25 152 547				25 152 547
Clientèle					0
Dont Douteux non compromis					0
Dont Douteux compromis					0
TOTAL	25 152 547	0	0	0	25 152 547

PASSIF	« 3 mois	> 3 mois « 1 an	> 1 an « 5 ans	> 5 ans	Total
Etablissements de crédit	25 277 273				25 277 273
Clientèle					
TOTAL	25 277 273	0	0	0	25 277 273

2.3 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES (Siège et Succursales) (en milliers d'euro)

* BILAN

2025			2024		
ACTIF	PASSIF	HORS BILAN	ACTIF	PASSIF	HORS BILAN
13 150	25 275 681		11 903	49 650 476	

* COMPTE DE RESULTAT

2025		2024	
CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
995	3 176	689	3 822

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues aux conditions normales du marché.

2.4 CREANCES DOUTEUSES

Au 31 décembre 2025, la succursale ne détient pas de créances douteuse.

Risque de crédit

La Barclays Bank PLC, French Branch applique le règlement 2014-07 de l'autorité des normes comptables sur le risque de crédit.

Les dépréciations sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux futurs attendus actualisés au taux d'intérêt d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variables.

- Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas toute partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

- Créances douteuses

Au 31 décembre 2025, la succursale ne détient pas de créances douteuse.

2.5 VENTILATION DES INTERETS COURUS (en milliers d'euro)

	2025		2024	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Intérêts courus				
Créances/Dettes établissements de crédit				
Comptes Débiteurs/créditeurs de la clientèle				
TOTAL	0	0	0	0

2.6 VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION ET DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euro)

	ACTIF	PASSIF
Dépôts de garantie versés		
Sociales et Fiscales		
Opérations diverses	483	1 961
- Comptes d'ajustements sur devises		
- Charges constatées d'avance / Charges à payer		
- Produits à recevoir / produits constatés d'avance		
- Comptes de régularisation divers	0	192
- Autres dettes	483	1 768
TOTAL	483	1 961

2.7 VENTILATION DES PROVISIONS (en milliers d'euro)

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Diff. de change	31/12/2025
Provisions pour Bonus					
Provisions pour risques et charges	38	8	26		19
Provision pour créances Douteuses					
TOTAL	38	8	26	0	19

2.8 CAPITAL

La dotation en capital s'élève à 10 000 K€.

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dotation en capital	10 000			10 000
Réserves				-
Report à nouveau	290	595		884
Résultat de l'exercice	595	574	595	574

2.9 CONTREVALEUR EN EURO DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES (en milliers d'euro).

Néant

B/ COMPTE DE RESULTAT**2.10 DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS (en milliers d'euro)**

Intérêts perçus sur Etablissements Financiers :	669 079
Intérêts perçus sur Instruments Financiers :	
Intérêts perçus de la clientèle non Financière :	
TOTAL	669 079
Intérêts payés sur Etablissements Financiers :	669 172
Intérêts payés sur Instruments Financiers :	
Intérêts payés à la clientèle non Financière :	
TOTAL	669 172

2.11 VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers d'euro)

Néant

2.12 VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euro)

Frais de Personnel	2025	2024
Rémunération	360	263
Charges Sociales	122	96
Charges Retraites	17	31
Impôts et Taxes sur rémunération	43	38
TOTAL	543	428

La société n'est pas soumise aux règles de provisionnement de la Provision pour Indemnité pour Départ en Retraite (PIDR). A titre uniquement indicatif un calcul a été effectué. Le montant de l'engagement IDR s'élève à -0,9 K€ au 31/12/25.

2.13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires pour l'année 2024, attribués aux Commissaires Aux Comptes, s'élèvent à 8,1 K€ H.T. Cette rémunération est au titre de l'audit légal des comptes annuels.

2.14 CHARGES FISCALES (en milliers d'euro)

Charges Fiscales	2025	2024
Taxe et impôts divers	971	1 723
Impôt forfaitaire annuel		
Taxe sur les salaires	43	38
Organic		
TOTAL	1 014	1 761

2.15 PRODUITS EXCEPTIONNELS : 0 K€

Néant

2.16 CHARGES EXCEPTIONNELLES : 0 K€

Néant

2.17 COUT DU RISQUE (en milliers d'euro)

+/- Dotations / reprises sur provision pour créances douteuses	2025	2024
+/- Dotations / reprises sur provision pour risques et charges	1	(3)
TOTAL	1	(3)

2.18 EFFECTIF MOYEN : Cadres : 3**2.19 AFFECTATION DES RESULTATS.**

Résultat excédentaire de 574 K€, en attente de transfert à la maison mère ou d'incorporation dans les réserves.

2.20 MONTANT DE L'IMPOSITION LATENTE

Le montant de l'imposition latente pour l'année 2025 s'élève à 0,0 K€.

2.21 CORRECTIONS APPORTEES A L'EXERCICE 2024

Conformément au Règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, aucune modification a été apportée.